

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12-13

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

NATIONAL FINANCE

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, May 21, 2013
Wednesday, May 22, 2013

Issue No. 40

Third and fourth meetings on:

The subject-matter of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, introduced in the House of Commons on April 29, 2013

APPEARING:

The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P.,
Minister of Finance

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FINANCES NATIONALES

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 21 mai 2013
Le mercredi 22 mai 2013

Fascicule n^o 40

Troisième et quatrième réunions concernant :

La teneur du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 29 avril 2013

COMPARAÎT :

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député,
ministre des Finances

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry W. Smith, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare	Eaton
Buth	Gerstein
Callbeck	Hervieux-Payette, P.C.
Chaput	* LeBreton, P.C.
* Cowan	(or Carignan)
(or Tardif)	Marshall
De Bané, P.C.	McInnis

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Batters (*May 22, 2013*).

The Honourable Senator Batters replaced the Honourable Senator Black (*May 21, 2013*).

The Honourable Senator Marshall was added to the membership of the committee (*May 21, 2013*).

The Honourable Senator Buth replaced the Honourable Senator Oliver (*May 9, 2013*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Mockler (*May 9, 2013*).

The Honourable Senator Smith (*Saurel*) replaced the Honourable Senator Neufeld (*May 9, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Larry W. Smith

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	Eaton
Buth	Gerstein
Callbeck	Hervieux-Payette, C.P.
Chaput	* LeBreton, C.P.
* Cowan	(ou Carignan)
(ou Tardif)	Marshall
De Bané, C.P.	McInnis

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénatrice Batters (*le 22 mai 2013*).

L'honorable sénatrice Batters a remplacé l'honorable sénateur Black (*le 21 mai 2013*).

L'honorable sénatrice Marshall a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 21 mai 2013*).

L'honorable sénatrice Buth a remplacé l'honorable sénateur Oliver (*le 9 mai 2013*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 9 mai 2013*).

L'honorable sénateur Smith (*Saurel*) a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 9 mai 2013*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 21, 2013
(107)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:01 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, De Bané, P.C., Gerstein, McInnis and Smith (*Saurel*) (10).

In attendance: Édison Roy-César and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 2, 2013, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, introduced in the House of Commons on April 29, 2013. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 39.*)

WITNESSES:*Industry Canada:*

Raquel Fragoso-Peters, Director, Policy and Liaison;
Tim Stupich, Director, Science Partnerships Team;
Paul Halucha, Director General, Marketplace Framework Policy Branch;
Matt Dooley, Senior Policy Analyst, Investment, Insolvency, Competition and Corporate Policy Directorate.

Canada Mortgage and Housing Corporation:

Debra Darke, Executive Director, Assisted Housing, Community Development.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Diane Cofsky, Director, Program Directorate.

Environment Canada:

Mary Taylor, Director, Habitat Conservation Management.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 21 mai 2013
(107)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 1, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, De Bané, C.P., Gerstein, McInnis et Smith (*Saurel*) (10).

Également présents : Édison Roy-César et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 mai 2013, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 29 avril 2013. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 39 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Industrie Canada :*

Raquel Fragoso-Peters, directrice, Politique et liaison;
Tim Stupich, directeur, Équipe des partenariats scientifiques;
Paul Halucha, directeur général, Direction générale des politiques-cadres du marché;
Matt Dooley, analyste principal des politiques, Direction de la politique de l'investissement, l'insolvabilité, la concurrence et l'entreprise.

Société canadienne d'hypothèques et de logement :

Debra Darke, directrice exécutive, Aide au logement, Développement des collectivités.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Diane Cofsky, directrice, Direction des programmes.

Environnement Canada :

Mary Taylor, directrice, Gestion de la conservation des habitats.

Health Canada:

Helen McElroy, Acting Director, Health Human Resources Policy Directorate;

Julie Lachance, Senior Policy Analyst, Palliative and Continuing Care.

Human Resources and Skills Development Canada:

Nancy Milroy-Swainson, Director General, Office for Disability Issues.

Department of Finance Canada:

Nicolas Marion, Chief, Markets and International Affairs;

Allan Prochazka, Senior Analyst, Securities Policies Division;

David Tousignant, Policy Analyst, Income Security.

Canada Revenue Agency:

Ray Cuthbert, Director, Director's Office.

Veterans Affairs Canada:

Bernard Butler, Director General, Policy and Research.

Citizenship and Immigration Canada:

Philippe Massé, Director, Temporary Resident Policy and Program;

André Baril, Director, Asylum Policy and Programs;

Karine Paré, Director, Cost Management.

Human Resources and Skills Development Canada:

Frank Vermaeten, Senior Assistant Deputy Minister, Skills and Employment Branch;

Alexis Conrad, Director General, Program Policy, Planning and Coordination.

Ms. Fragoso-Peters made a statement and answered questions.

Mr. Stupich made a statement and answered questions.

Ms. Darke made a statement and answered questions.

Ms. Cofsky made a statement and answered questions.

At 1:54 p.m., the committee suspended.

Santé Canada :

Helen McElroy, directrice intérimaire, Direction des politiques en matière de ressources humaines en santé;

Julie Lachance, analyste principale des politiques, Division des soins chroniques et continus.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Nancy Milroy-Swainson, directrice générale, Bureau de la condition des personnes handicapées.

Ministère des Finances Canada :

Nicolas Marion, chef, Marchés capitaux et relations internationales;

Allan Prochazka, analyste principal, Division des politiques en matière de valeurs mobilières;

David Tousignant, analyste de la politique, Sécurité du revenu.

Agence du revenu du Canada :

Ray Cuthbert, directeur, Bureau du directeur.

Anciens Combattants Canada :

Bernard Butler, directeur général, Politiques et recherche.

Citoyenneté et Immigration Canada :

Philippe Massé, directeur, Politiques et programmes à l'intention des résidents temporaires;

André Baril, directeur, Programmes et politiques des droits d'asile;

Karine Paré, directrice, Gestion des coûts.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Frank Vermaeten, sous-ministre adjoint principal, Direction générale des compétences et de l'emploi;

Alexis Conrad, directeur général, Politiques des programmes, planification et coordination.

Mme Fragoso-Peters fait une déclaration puis répond aux questions.

M. Stupich fait une déclaration, puis répond aux questions.

Mme Darke fait une déclaration, puis répond aux questions.

Mme Cofsky fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 13 h 54, la séance est suspendue.

At 1:55 p.m., the committee resumed.

Ms. Taylor made a statement and answered questions.

Ms. McElroy made a statement and, together with Ms. Lachance, answered questions.

Ms. Milroy-Swainson made a statement and answered questions.

At 2:23 p.m., the committee suspended.

At 2:24 p.m., the committee resumed.

Mr. Marion made a statement and, together with Mr. Prochazka, answered questions.

At 2:50 p.m., the committee suspended.

At 2:51 p.m., the committee resumed.

Mr. Halucha made a statement and, together with Mr. Dooley, answered questions.

At 3:07 p.m., the committee suspended.

At 3:08 p.m., the committee resumed.

Mr. Cuthbert made a statement and, together with Mr. Tousignant, answered questions.

At 3:14 p.m., the committee suspended.

At 3:15 p.m., the committee resumed.

Mr. Butler made a statement and answered questions.

At 3:42 p.m., the committee suspended.

At 3:43 p.m., the committee resumed.

Mr. Vermaeten made a statement and, together with Mr. Conrad, Mr. Massé, Mr. Baril and Ms. Paré, answered questions.

At 3:56 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 22, 2013
(108)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:47 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, De Bané, P.C., Eaton, Gerstein and Smith (*Saurel*) (9).

À 13 h 55, la séance reprend.

Mme Taylor fait une déclaration puis répond aux questions.

Mme McElroy fait une déclaration puis, avec Mme Lachance, répond aux questions.

Mme Milroy-Swainson fait une déclaration et répond aux questions.

À 14 h 23, la séance est suspendue.

À 14 h 24, la séance reprend.

M. Marion fait une déclaration puis, avec M. Prochazka, répond aux questions.

À 14 h 50, la séance est suspendue.

À 14 h 51, la séance reprend.

M. Halucha fait une déclaration puis, avec M. Dooley, répond aux questions.

À 15 h 7, la séance est suspendue.

À 15 h 8, la séance reprend.

M. Cuthbert fait une déclaration puis, avec M. Tousignant, répond aux questions.

À 15 h 14, la séance est suspendue.

À 15 h 15, la séance reprend.

M. Butler fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 42, la séance est suspendue.

À 15 h 43, la séance reprend.

M. Vermaeten fait une déclaration puis, avec M. Conrad, M. Massé, M. Baril et Mme Paré, répond aux questions.

À 15 h 56, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 22 mai 2013
(108)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, De Bané, C.P., Eaton, Gerstein et Smith (*Saurel*) (9).

Other senator present: The Honourable Senator Moore (1).

In attendance: Édison Roy-César and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 2, 2013, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, introduced in the House of Commons on April 29, 2013. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 39.*)

APPEARING:

The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Dean Beyea, Director, International Trade Policy;
Sean Keenan, Director, Tax Policy.

Industry Canada:

Raquel Fragoso-Peters, Director, Policy and Liaison.

Infrastructure Canada:

Sébastien Badour, Principal Advisor, Policy and Communications, Policy and Planning.

Citizenship and Immigration Canada:

Alexandra Hiles, Project Lead, Citizenship Modernization;
Karine Paré, Director, Cost Management;
Caroline Melis, Director General, Operational Management and Coordination.

Canadian Nuclear Safety Commission:

Jason K. Cameron, Director General, Strategic Planning Directorate;
Michael Albert, Director, Corporate Planning Division.

Foreign Affairs and International Trade Canada:

Graham Shantz, Director General, North Asia.

Canadian International Development Agency:

Tobias Nussbaum, Director General, Strategic Policy Directorate.

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Moore (1).

Également présents : Édison Roy-César et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 mai 2013, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 29 avril 2013. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 39 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Dean Beyea, directeur, Politique commerciale internationale;
Sean Keenan, directeur, Direction de la politique de l'impôt.

Industrie Canada :

Raquel Fragoso-Peters, directrice, Politique et liaison.

Infrastructure Canada :

Sébastien Badour, conseiller principal, Politiques et communications, Politiques et planification.

Citoyenneté et Immigration Canada :

Alexandra Hiles, responsable de projet, Modernisation de la citoyenneté;
Karine Paré, directrice, Gestion des coûts;
Caroline Melis, directrice générale, Gestion opérationnelle et coordination.

Commission canadienne de sûreté nucléaire :

Jason K. Cameron, directeur général, Direction de la planification stratégique;
Michael Albert, directeur, Division de la planification interne.

Affaires étrangères et Commerce international Canada :

Graham Shantz, directeur général, Asie du Nord.

Agence canadienne de développement international :

Tobias Nussbaum, directeur général, Direction des politiques stratégiques.

The Honourable James Flaherty, P.C., M.P., made a statement and, together with Mr. Beyea, Mr. Keenan, Ms. Fragoso-Peters and Mr. Badour, answered questions.

At 7:53 p.m., the committee suspended.

At 7:55 p.m., the committee resumed.

Ms. Hiles made a statement and, together with Ms. Paré and Ms. Mélis, answered questions.

At 8:07 p.m., the committee suspended.

At 8:08 p.m., the committee resumed.

Mr. Cameron made a statement and, together with Mr. Albert, answered questions.

At 8:13 p.m., the committee suspended.

At 8:14 p.m., the committee resumed.

Mr. Shantz made a statement and, together with Mr. Nussbaum, answered questions.

At 8:53 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

L'honorable James Flaherty, C.P., député, fait une déclaration puis, avec M. Beyea, M. Keenan, Mme Fragoso-Peters et M. Badour, répond aux questions.

À 19 h 53, la séance est suspendue.

À 19 h 55, la séance reprend.

Mme Hiles fait une déclaration puis, avec Mme Paré et Mme Mélis, répond aux questions.

À 20 h 7, la séance est suspendue.

À 20 h 8, la séance reprend.

M. Cameron fait une déclaration puis, avec M. Albert, répond aux questions.

À 20 h 13, la séance est suspendue.

À 20 h 14, la séance reprend.

M. Shantz fait une déclaration puis, avec M. Nussbaum, répond aux questions.

À 20 h 53, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jodi Turner

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 21, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:01 p.m. to examine the subject matter of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013, and other measures introduced in the House of Commons on April 29, 2013.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, before we get under way, I think we all are mourning the loss of one of our former members, Senator Douglas Finley, who served on this committee from the beginning of his time in the Senate. We all saw him evolve as a senator and learn the role of a senator very nicely. He made a major contribution to this committee, and I know our hearts and prayers go out to his wife and family at this time.

Now we will get down to business, as Senator Finley would expect us to do. We have a lot of work to do, honourable senators.

[*Translation*]

Honourable senators, today we are continuing our consideration of Bill C-60, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, tabled in the House of Commons on April 29, 2013. It is these others measures that we will be discussing today.

[*English*]

This is our third meeting on the subject matter of Bill C-60. We will begin today at Part 3, Division 4, which is clause 126 at page 65 of the bill.

We have already done 125 clauses on this bill, which is exciting. This afternoon we are pleased to welcome officials from the government who will continue to guide us through the bill, helping us understand each of the clauses. We have set aside three hours and hope that we will get through a lot of it this afternoon, honourable senators. Tomorrow evening we have the minister appearing first thing to give us the overview, and then we will finish up with other government officials at that time.

I would like to welcome Tim Stupich, Director, Science Partnerships Team from Industry Canada, who will be able to help us with the genome aspect of it. Raquel Fragoso-Peters, Director, Policy and Liaison, is from Industry Canada as well. Thank you very much. I have indicated that in relation to Nunavut housing, Debra Darke will be able to help us with that. Thank you for being here. We also have Diane Cofsky, Director, Program Directorate, from Aboriginal Affairs and Northern

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 21 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 1, pour examiner la teneur du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 29 avril 2013.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, avant de commencer, je crois que nous pleurons tous la mort de l'un de nos anciens membres, le sénateur Douglas Finley, qui a siégé à notre comité dès ses débuts au Sénat. Nous l'avons tous vu évoluer comme sénateur et apprendre très bien le rôle d'un sénateur. Il a fait une contribution importante à notre comité, et je sais que nos pensées et nos prières accompagnent son épouse et sa famille en ce moment.

Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet, comme le sénateur Finley s'y attendrait. Nous avons beaucoup de pain sur la planche.

[*Français*]

Honorables sénatrices et sénateurs, nous allons aujourd'hui poursuivre notre étude de la teneur du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre de communes le 29 avril 2013. Ce sont ces autres mesures dont nous discuterons aujourd'hui.

[*Traduction*]

Il s'agit de notre troisième séance sur la teneur du projet de loi C-60. Aujourd'hui, nous allons entamer la section 4 de la partie 3, c'est-à-dire l'article 126 à la page 65 du projet de loi.

Nous avons déjà examiné 125 articles de ce projet de loi, ce qui est emballant. Cet après-midi, nous sommes ravis d'accueillir des fonctionnaires qui vont continuer de nous guider dans notre examen du projet de loi pour nous aider à comprendre chacune des divisions. Nous avons consacré trois heures à cet exercice, et j'espère, chers collègues, que nous réussirons à abattre beaucoup de travail cet après-midi. Demain soir, le ministre va comparaître au début de la séance pour nous donner un aperçu, et nous allons terminer la séance par le témoignage d'autres fonctionnaires.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à Tim Stupich, directeur, Équipe des partenariats scientifiques à Industrie Canada, qui pourra nous aider dans le dossier du génome. Raquel Fragoso-Peters, directrice, Politique et liaison, relève, elle aussi, d'Industrie Canada. Merci beaucoup. J'ai déjà indiqué que, pour ce qui est du logement au Nunavut, Debra Darke pourra répondre à nos questions. Je vous remercie d'être là. Nous accueillons également Diane Cofsky, directrice, Direction des programmes, Affaires

Development. Have we officially changed the name yet? We keep wondering when we will see that in legislation. It is too expensive to change the name, so we do it informally.

Thank you for being here. Who would like to start with the first clause, clause 126?

Raquel Fragoso-Peters, Director, Policy and Liaison, Industry Canada: That will be me. I am the director of small business policy at Industry Canada. I am here to speak to the Canadian Youth Business Foundation. My group is responsible for working with the Canadian Youth Business Foundation and the disbursement of those funds. The Government of Canada has invested over \$57.5 million in support of the Canadian Youth Business Foundation since 2002. The economic action plan announced an additional \$18 million in support over two years. The CYBF is a not-for-profit organization that provides support to young entrepreneurs looking to start their own business, and the core activities comprise financing and support services such as business planning and mentoring.

This additional \$18 million over the next two years will continue to support Canadian young entrepreneurs as they pursue businesses. In the past year, the CYBF has issued 581 loans, and of these, 498 were directly supported by Industry Canada's contribution.

The Chair: Thank you. Senator Buth from Manitoba would like to intervene and have some clarification.

Senator Buth: Thank you for your opening comments. Do you have any examples that you could give in terms of the types of businesses that Canadian youth have started under this program?

Ms. Fragoso-Peters: To go as local as Ottawa, there are a number of shops. There is a sandwich shop on Bank Street that has opened as a result of CYBF funding, a cupcake shop in the Glebe, and painters. You name it, young entrepreneurs have started it. It is with this funding that young people are able to start their businesses.

Senator Buth: Are these loans then?

Ms. Fragoso-Peters: Yes, they are loans of up to \$15,000.

Senator Buth: What would be the terms of repayment?

Ms. Fragoso-Peters: Over five years.

Senator Buth: Thank you very much.

The Chair: I will take questions on each of these because even though there are quite a few different payments provided for different entities, it is helpful for us to focus on the entity.

autochtones et Développement du Nord Canada. Le nom a-t-il officiellement changé? On se demande chaque fois quand cette mesure législative entrera en vigueur. Changer de nom, ça coûte trop cher; alors, on procède de façon informelle.

Je vous remercie d'être ici. Nous aimerions commencer par la première disposition, l'article 126. Qui veut commencer?

Raquel Fragoso-Peters, directrice, Politique et liaison, Industrie Canada : Moi. Je suis la directrice des politiques en matière de petites entreprises à Industrie Canada. Je suis ici pour parler de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs. Mon groupe est chargé de travailler avec la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs et du déboursement de ces fonds. Depuis 2002, le gouvernement du Canada a investi plus de 57,5 millions de dollars pour appuyer la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs. Le Plan d'action économique annonçait un soutien supplémentaire de 18 millions de dollars sur deux ans. La fondation est un organisme à but non lucratif qui soutient les jeunes entrepreneurs et les aide à démarrer leur propre entreprise. Parmi les activités de base, la fondation fournit de l'aide financière et des services de soutien comme la planification d'affaires et le mentorat.

Les 18 millions de dollars supplémentaires qui seront versés au cours des deux prochaines années continueront d'appuyer les jeunes entrepreneurs canadiens dans leurs objectifs d'affaires. Au cours de la dernière année, la fondation a accordé 498 prêts directement appuyés par la contribution d'Industrie Canada.

Le président : Merci. La sénatrice Buth, du Manitoba, aimerait intervenir et obtenir des éclaircissements.

La sénatrice Buth : Merci pour votre déclaration préliminaire. Pouvez-vous nous donner des exemples d'entreprises qui ont été lancées par de jeunes Canadiens dans le cadre de ce programme?

Mme Fragoso-Peters : Il y a un certain nombre de boutiques ici à Ottawa même. Une sandwicherie a été ouverte sur la rue Bank grâce au financement obtenu de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, et il y a aussi une boutique de petits gâteaux dans le Glebe ainsi qu'une entreprise de peinture. De jeunes entrepreneurs ont lancé toutes sortes d'entreprises. C'est grâce à ce financement que les jeunes peuvent se lancer en affaires.

La sénatrice Buth : S'agit-il alors de prêts?

Mme Fragoso-Peters : Oui, ce sont des prêts jusqu'à un maximum de 15 000 \$.

La sénatrice Buth : Et qu'en est-il des modalités de remboursement?

Mme Fragoso-Peters : C'est sur cinq ans.

La sénatrice Buth : Merci beaucoup.

Le président : Je vais accepter des questions sur chacun de ces éléments, car même si divers types de paiements sont accordés à différentes entités, il est utile pour nous de mettre l'accent sur l'entité.

Senator Callbeck: Thank you all for coming this afternoon. Certainly, this sounds like a tremendous program. I was involved with women entrepreneurs for a number of years, so I am glad to see this program.

You said there were 498 loans last year. What would the average amount be?

Ms. Frago-Peters: It is a \$15,000 loan.

Senator Callbeck: Up to, but would the average be \$15,000?

Ms. Frago-Peters: I do not know if the average is \$15,000. They are allowable up to \$15,000 and in most cases young entrepreneurs take advantage of the full amount.

Senator Callbeck: This is \$18 million over two years. I am wondering about last year. You had 498 loans. How many of those would have been in Atlantic Canada?

Ms. Frago-Peters: I do not have those numbers, but the CYBF supports young entrepreneurs across the country. I would be glad to get you the breakdown for the Atlantic.

The Chair: If you could make a note of that and provide it, that would be helpful. For everyone else as well, if you give us an undertaking, the sooner you can get the answer, the better. We are dealing with this bill as expeditiously as we can. You can provide the information to our clerk, and she will ensure it gets around to everyone.

Ms. Frago-Peters: We will do that right away.

[Translation]

Senator Bellemare: I think it is very important to take care of our young entrepreneurs. How does Canada compare with other countries such as the United States and European countries, in terms of our entrepreneurial spirit? What is the life expectancy of businesses that you help under this program specifically? You must do a follow-up when young people are granted a loan. What is the lifetime of these businesses? Do you have any data on that?

[English]

Ms. Frago-Peters: On the first question, since it is the Canadian Youth Business Foundation itself that distributes the loans, we do not actually have the data of how they compare internationally. However, we can certainly get that to you.

We do know that the default rate for this program is very good, because one of the conditions of the program is that each young entrepreneur is obligated to take on a mentor as part of the program, and that has been an indicator of why they are so successful.

La sénatrice Callbeck : Merci à nos témoins d'être là cet après-midi. Bien sûr, cela semble être un excellent programme. Ayant moi-même collaboré avec des femmes entrepreneures pendant un certain nombre d'années, je suis heureuse de voir que ce genre de programme existe.

Vous dites que 498 prêts ont été consentis l'an dernier. Quel serait le montant moyen?

Mme Frago-Peters : C'est un prêt de 15 000 \$.

La sénatrice Callbeck : Oui, c'est jusqu'à 15 000 \$, mais la moyenne se situe-t-elle aussi à 15 000 \$?

Mme Frago-Peters : Je ne sais pas si la moyenne est de 15 000 \$. Le prêt maximum est de 15 000 \$ et, dans la plupart des cas, les jeunes entrepreneurs profitent du montant complet.

La sénatrice Callbeck : Cela représente 18 millions de dollars sur deux ans. Je me demande ce qui en est pour l'an dernier. Vous avez accordé 498 prêts. Combien d'entre eux ont été consentis pour des entreprises au Canada atlantique?

Mme Frago-Peters : Je n'ai pas ces chiffres, mais la FCJE appuie les jeunes entrepreneurs d'un bout à l'autre du pays. Je pourrais volontiers vous obtenir la ventilation pour le Canada atlantique.

Le président : Pourriez-vous en prendre note et nous transmettre cette information? Ce serait utile. Il en va de même pour les autres aussi. Si vous avez des réponses à nous faire parvenir, sachez que plus vite vous obtiendrez la réponse, mieux cela vaudra. Nous traitons de ce projet de loi le plus rapidement possible. Vous pouvez transmettre l'information à notre greffière, et elle veillera à nous la distribuer.

Mme Frago-Peters : Nous allons le faire sans tarder.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Je pense qu'il est très important de s'occuper de nos jeunes entrepreneurs. Comment le Canada se compare-t-il avec d'autres pays, comme les États-Unis et les pays de l'Europe, par rapport à la fibre entrepreneuriale? En ce qui a trait à ce programme en particulier, quelle est l'espérance de vie des entreprises que vous aidez? J'imagine que vous devez faire le suivi, lorsque les jeunes obtiennent un prêt. Quelle est la durée de vie de ces entreprises? Auriez-vous des données à ce sujet?

[Traduction]

Mme Frago-Peters : Pour votre première question, puisqu'il s'agit de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs qui distribue elle-même les prêts, nous ne disposons pas de données sur des comparaisons internationales. Toutefois, nous pouvons certainement obtenir cette information.

Nous savons que le taux de défaut de paiement pour ce programme est très faible, parce que l'une des conditions du programme oblige chaque jeune entrepreneur à obtenir l'aide d'un mentor dans le cadre du programme, ce qui explique pourquoi ils réussissent aussi bien.

In terms of tracking the success of the young entrepreneurs, again, we would have to go back to the CYBF to track that. I would be glad to get you those pieces of information.

[*Translation*]

Senator Chaput: How many applications do you receive? How many of those applications are turned down if they are not all approved?

[*English*]

Ms. Frago-Peters: That is a very good question; however, the CYBF makes the decision. Our role as the federal government is to negotiate a contribution agreement that outlines their obligations and the reporting requirements. However, the decisions are made by the CYBF itself. Again, that is data I do not have, but I would be glad to access it through the organization.

The Chair: Would it be helpful for us to have someone in from the foundation for a lot of these questions? It seems it would. We might look into that in steering.

Senator Buth: I just wanted to follow up on the request from Senator Callbeck for the distribution in Atlantic Canada. Could you give us a distribution for all provinces?

Ms. Frago-Peters: That was my intention.

Senator Buth: Thank you very much.

The Chair: We will talk in steering about whether it will be helpful to have the foundation in to talk to us. They probably have not had the opportunity to visit us in committee for a while.

Ms. Frago-Peters: No. They also have a new CEO.

The Chair: Thank you.

The next item is the Nature Conservancy of Canada. Do we have someone who can tell us about that one?

Sorry, I skipped Genome Canada. How could I do that? Mr. Stupich, my apologies.

Tim Stupich, Director, Science Partnerships Team, Industry Canada: Thank you. This is a measure to provide support of \$165 million to Genome Canada, an organization that has been supported by the federal government since about the year 2000. It supports large-scale genomics research projects across the country. It has a series of regional genome centres that help to coordinate these projects, and it is primarily very leading-edge academic research; it is world-class research that they are supporting on these large-scale projects.

Pour ce qui est de faire un suivi du succès des jeunes entrepreneurs, encore une fois, il faudrait obtenir l'information de la part de la FCJE. Je serais heureuse de vous faire parvenir ces informations.

[*Français*]

La sénatrice Chaput : Combien de demandes recevez-vous? De ces demandes, dans le cas où elles ne sont pas toutes acceptées, combien sont refusées?

[*Traduction*]

Mme Frago-Peters : C'est une excellente question; toutefois, c'est la FCJE qui prend ces décisions. Notre rôle à titre d'organisme fédéral consiste à négocier une entente de contribution qui présente leurs obligations et les exigences en matière de reddition de comptes. Par contre, c'est la fondation elle-même qui prend les décisions. Encore une fois, ce sont des données que nous n'avons pas, mais je serai heureuse de vous les obtenir auprès de la fondation.

Le président : Nous serait-il utile de recevoir quelqu'un de la fondation pour répondre à ces questions? Cela semble une bonne idée. Le comité de direction pourra en discuter.

La sénatrice Buth : Je voulais revenir sur la demande de la sénatrice Callbeck concernant la répartition dans le Canada atlantique. Pourriez-vous nous présenter la répartition pour toutes les provinces?

Mme Frago-Peters : C'était mon intention.

La sénatrice Buth : Merci beaucoup.

Le président : Le comité de direction décidera s'il serait utile d'inviter des représentants de la fondation à venir nous parler. Ils n'ont probablement pas eu l'occasion de venir nous visiter depuis un certain temps.

Mme Frago-Peters : Non. Ils ont aussi une nouvelle chef de la direction.

Le président : Merci.

Le prochain point concerne la Société canadienne pour la conservation de la nature. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut nous en parler?

Désolé, j'ai oublié Génome Canada. Comment ai-je pu faire ça? Monsieur Stupich, toutes mes excuses.

Tim Stupich, directeur, Équipe des partenariats scientifiques, Industrie Canada : Merci. Il s'agit d'une mesure pour offrir un appui de 165 millions de dollars à Génome Canada, une organisation appuyée par le gouvernement fédéral depuis environ l'an 2000. Génome Canada appuie de grands projets de recherche en génomique partout au pays. Une série de centres régionaux de génomique participent à la coordination de projets, et il s'agit surtout de recherche universitaire avant-gardiste; ces projets à grande échelle appuient des recherches de classe mondiale.

This is just providing some ongoing funding for Genome Canada for the genome centres. It has five science, technology and innovation centres across the country that it supports as well, all in the area of genomics research.

The Chair: Regarding this maximum of up to \$20 million, what period of time will that be for?

I am sorry; I cannot get Nature Conservancy out of my mind. My apologies. It is \$165 million and not \$20 million.

Mr. Stupich: Yes. That is notionally to support projects over the next three years, starting next year. They are three-year projects. These are all research projects that take quite a bit of time — they are world-class projects. It is not a short duration.

Senator L. Smith: Interesting that you have “for its use.” What type of measurement system do you have? That amount, \$165 million, is a lot of money that you hand out for someone’s use. Is there some form of measurement system or expectation system that the government has to ensure that money has some form of return?

Mr. Stupich: We work very closely with Genome Canada and review the projects that get supported. It certainly has a major impact on how Canada ranks internationally in terms of its genomics research capacity. We have evaluated the program, and it has done extremely well. It is having a favourable impact, primarily in improving health impacts through genomics research, but it has also had some applications in other areas, including forestry and the environment, in aquaculture. It is a technology that actually has a range of benefits across a wide area.

Senator L. Smith: Would it be a good idea to have specific results, if it is that successful, that the government could publish and give out to the public, so the public would be better informed as to what genomics is or what Genome Canada really does? It is in the news quite often. There is a lot of lobbying that goes on. It would appear that more information going out as to actual results that benefit society would be advantageous to the government.

Mr. Stupich: There is certainly merit to that. In fact, quite a bit has been done; Minister Goodyear has been a strong advocate of this program and has talked a lot about the benefits in various forums where he has made presentations. It is being done.

When there is an evaluation done, that is made public as well, so it captures some of those benefits.

Senator Buth: Thank you very much for being here. I am very pleased to see this. In terms of agriculture, genomics has played a large role in the development of a variety of crops, especially

Il s’agit de fournir un financement continu à Génome Canada pour les centres de génomique. Génome Canada appuie également cinq centres pour la science, la technologie et l’innovation au Canada, tous dans le domaine de recherche génomique.

Le président : À quelle période s’applique ce montant maximal de 20 millions de dollars?

Je suis désolé; je confonds encore avec Conservation de la nature Canada. Je suis désolé. Il s’agit de 165 millions de dollars, et non pas 20 millions de dollars.

M. Stupich : Oui. En théorie, c’est pour appuyer des projets au cours des trois prochaines années à partir de l’an prochain. Il s’agit de projets sur trois ans. Ce sont des projets de recherche qui prennent un peu de temps — il s’agit de projets de classe mondiale. Ils ne sont pas de courte durée.

Le sénateur L. Smith : Il est intéressant que l’on utilise l’expression « à son usage ». Quel genre de système de mesure est en place? Il s’agit d’un montant de 165 millions de dollars; c’est beaucoup d’argent que l’on donne à l’usage de quelqu’un. Le gouvernement a-t-il instauré un système de mesure ou une série d’attentes pour s’assurer que cet investissement apporte une certaine forme de rendement?

M. Stupich : Nous travaillons en étroite collaboration avec Génome Canada et nous examinons les projets financés. Ces décisions ont certes des conséquences importantes sur le classement international du Canada en ce qui concerne sa capacité de recherche en génomique. Nous avons évalué le programme, et il a obtenu d’excellents résultats. Il a un effet positif, surtout pour ce qui est d’améliorer la santé grâce à la recherche génomique, mais il y a aussi eu des applications dans d’autres domaines, notamment la foresterie, l’environnement et l’aquaculture. C’est une technologie qui présente une gamme d’avantages dans un éventail de domaines.

Le sénateur L. Smith : Si les recherches sont couronnées de succès, serait-ce une bonne idée que le gouvernement publie des résultats précis et les présente à la population afin qu’elle soit mieux informée sur la génomique et sur ce que fait Génome Canada? On en parle souvent dans les nouvelles. Il y a beaucoup de lobbying à ce sujet. Le gouvernement aurait avantage, me semble-t-il, à présenter plus de renseignements sur des résultats concrets qui profitent à la société.

M. Stupich : Et cela est louable. En fait, beaucoup a été fait. Le ministre Goodyear a été un défenseur ardent de ce programme et il a beaucoup parlé de ses mérites lors de ses allocutions. On déploie déjà des efforts en ce sens.

Lorsqu’on effectue une évaluation, on la rend publique. Cela permet également de faire valoir ces avantages.

La sénatrice Buth : Merci beaucoup de votre présence. Je suis ravie de voir de telles mesures. En ce qui concerne l’agriculture, la génomique a joué un rôle important dans la création de plusieurs

canola. The comment you have written is “to launch new large-scale research competitions.” What would be the average monetary size of a project that would be funded?

Mr. Stupich: The projects would tend to be in the \$5-million range from the federal government.

Senator Nancy Ruth: Can you give an example of what kind of international partnership initiatives Genome Canada has been funding?

Mr. Stupich: There is the Structural Genomics Consortium out of Toronto. It has a large number of major players on the pharmaceutical side. They are working with researchers here in Canada and developing a lot of the underlying technologies for future applications in pharmaceuticals. They have done some breakthrough research in relation to determining the genetic basis for breast cancers and other cancers. A lot is on the health side and how to deal with various conditions in autism and that sort of thing.

There is another I could mention. As an aside, I am also from Manitoba and the agriculture side — I am sorry I did not mention that earlier. Regardless, the International Barcode of Life is another project. It is headquartered out of the University of Guelph. Canada has the lead there internationally in terms of identifying what they are calling the barcode of life, which is getting right down into the DNA of organisms. They are looking at thousands and thousands of different organisms and how to identify them from just a small, very molecular-sized piece of what that organism is. You can look at various applications of identifying pests or whatever that could affect agricultural crops or forests and develop ways of looking at those and trying to solve problems before they start. In many cases, that can have a big impact on various natural resource sectors.

The Chair: That sounds very interesting.

Senator Callbeck: Could you give me the location of the five centres again?

Mr. Stupich: There are six regional genomics centres. There is Genome Atlantic, Genome Quebec, Genome Ontario, Genome Prairie, Genome Alberta and Genome British Columbia.

Senator Callbeck: The \$165 million says multi-year, and then it says three years. Is it over three years or multiple years?

Mr. Stupich: It is notionally set up to cover a three-year period. They are academic research projects, and sometimes the timing is hard to predict right at the outset, so it could stretch a little

variétés de cultures, notamment, le canola. Dans votre document, on peut lire que ces fonds permettront de « lancer de nouveaux concours de recherche de grande envergure ». Quels seraient les coûts moyens d'un tel projet?

M. Stupich : Le gouvernement fédéral financerait des projets à hauteur d'environ 5 millions de dollars.

La sénatrice Nancy Ruth : Pouvez-vous nous fournir un exemple des genres d'initiatives de partenariats internationaux financés par Génome Canada?

M. Stupich : Eh bien, il y a, par exemple, le Consortium de génomique structurale de Toronto. Il comprend un nombre important de joueurs d'envergure dans le domaine pharmaceutique. Les membres du consortium travaillent avec des chercheurs au Canada et mettent au point bon nombre des technologies sous-jacentes destinées à des applications futures dans le domaine pharmaceutique. Ils ont notamment effectué des recherches de pointe en vue de déterminer le fondement génétique du cancer du sein et d'autres types de cancer. La plupart des travaux de recherche portent sur la santé et la façon de traiter diverses conditions telles que l'autisme.

J'aimerais vous fournir un autre exemple. Soit dit en passant, je viens aussi du Manitoba et d'un milieu agricole — veuillez m'excuser de ne pas l'avoir mentionné plus tôt. Quoi qu'il en soit, le projet international de code-barres du vivant est un autre projet dont je pourrais vous parler. Son siège social se retrouve à l'Université de Guelph. Le Canada est un chef de file à l'échelle internationale en ce qui a trait à l'identification de ce que l'on appelle le code-barres du vivant. Il s'agit d'étudier l'ADN des organismes. On examine ainsi des milliers d'organismes et on essaie de les identifier à partir d'une toute petite pièce de taille moléculaire. Cette information peut ensuite servir à identifier des parasites ou encore des organismes qui pourraient nuire aux récoltes agricoles ou aux forêts. On essaie de créer de nouvelles façons d'examiner ces organismes et on essaie de trouver des solutions à des problèmes avant même qu'ils ne se posent. Dans bien des cas, les résultats peuvent avoir une incidence considérable sur plusieurs secteurs, dont les ressources naturelles.

Le président : Cela a l'air très intéressant.

La sénatrice Callbeck : Pouvez-vous m'indiquer de nouveau l'emplacement de ces cinq centres, s'il vous plaît?

M. Stupich : Il y a six centres régionaux de génomique : Génome Atlantique, Génome Québec, Génome Ontario, Génome Prairies, Génome Alberta et Génome Colombie-Britannique.

La sénatrice Callbeck : Relativement aux 165 millions de dollars, on indique que ces fonds seront versés sur plusieurs années et ensuite, on parle de trois ans. S'agit-il d'un financement triennal ou pluriannuel?

M. Stupich : Ce financement a été créé, en principe, pour couvrir une période de trois ans. Toutefois, il faut savoir qu'il y a des projets de recherche universitaires dont les échéances peuvent

further, but the overall plan is that it is about \$55 million a year.

Senator Callbeck: Is this the total amount that the federal government gives to Genome Canada?

Mr. Stupich: On this current round of funding, but the federal government has supported Genome Canada since 2000, and it has been just over a billion dollars of support since that time, which leverages at least matching funding from other sources. That is the total investment. It is \$165 million over three years, so it is about \$55 million a year on average, which is a little less than they have had since inception.

Senator Callbeck: You say it is a billion dollars since the beginning. Could you later on provide the committee with a breakdown of that billion dollars as to the amount spent in the Atlantic, then Quebec, Ontario and so on?

Mr. Stupich: Do you mean a regional breakdown of the spending since its inception? I do not have that right now, sorry.

Senator Callbeck: Could you provide it later?

Mr. Stupich: It could be put together, so there are those centres and the projects that flow through each centre, Genome Atlantic or Genome Prairie; yes, we could do that.

Senator Callbeck: I would appreciate that.

[Translation]

Senator Chaput: You say that payment can be made at the request of the Minister of Industry. When that amount is requested, will the minister have already decided on the research topics?

[English]

Mr. Stupich: They launch competitions, so Genome Canada would announce a competition and accept proposals from a variety of sources. It would be a very competitive process with an international peer review of the research, and they would select the best proposals that come in. It is not predetermined who will be provided the funding.

[Translation]

Senator Chaput: When the choices are made after the competition, are they provided to the minister so that he can then authorize the disbursement of funds?

être difficiles à prédire. Ainsi, cette période pourrait se prolonger un peu, mais l'objectif général est d'accorder environ 55 millions de dollars par année.

La sénatrice Callbeck : S'agit-il du montant total que le gouvernement fédéral accorde à Génome Canada?

M. Stupich : Oui, en ce qui a trait à cette ronde de financement. Cependant, le gouvernement fédéral appuie Génome Canada depuis l'an 2000, et l'organisme a reçu une aide financière d'un peu plus de 1 milliard de dollars depuis sa création. Le financement fédéral permet, à tout le moins, d'obtenir des fonds de contreparties d'autres sources. Il s'agit de l'investissement total. C'est de l'ordre de 165 millions de dollars sur trois ans, ce qui représente environ 55 millions de dollars en moyenne par année; c'est un peu moins que ce que l'organisme recevait à ses débuts.

La sénatrice Callbeck : Vous avez dit qu'il s'agit d'un milliard de dollars depuis sa création. Pourriez-vous nous faire parvenir ultérieurement une ventilation des coûts relatifs à ce montant afin que nous puissions voir quelle somme d'argent a été dépensée dans les centres de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et des autres régions?

M. Stupich : Voulez-vous une ventilation régionale des dépenses depuis la création de Génome Canada? Je n'ai malheureusement pas ces données avec moi en ce moment.

La sénatrice Callbeck : Pourriez-vous nous les fournir plus tard, s'il vous plaît?

M. Stupich : On pourrait rassembler ces données. Il faudra tenir compte de ces centres et des projets qui sont réalisés dans chaque centre, comme Génome Atlantique ou Génome Prairies. Oui, nous pourrions le faire.

La sénatrice Callbeck : Je vous en saurais gré.

[Français]

La sénatrice Chaput : Vous dites qu'il peut être payé à la demande du ministre de l'Industrie. Le ministre aura-t-il déjà déterminé les sujets de recherche lorsqu'il demandera la somme d'argent?

[Traduction]

M. Stupich : On lance d'abord des concours. Ainsi, Génome Canada annoncerait la tenue d'un concours et accepterait des soumissions en provenance de plusieurs sources. Le processus pourrait être très compétitif, et un comité international d'examen par les pairs choisirait ensuite les meilleures soumissions. On ne détermine pas à l'avance qui obtiendra le financement.

[Français]

La sénatrice Chaput : Une fois les choix arrêtés après la compétition, ils sont remis au ministre afin qu'il puisse autoriser le déboursement des fonds?

[English]

Mr. Stupich: The minister signs a funding agreement with Genome Canada upfront for them to deliver projects. The selection of those projects is done by Genome Canada with their international review committee, and then they provide the support to the organizations. It does not go back through the minister at that time.

[Translation]

Senator Chaput: Are the research projects coordinated with Canadian universities? Are any of them part of the research taking place in Canadian universities?

[English]

Mr. Stupich: The Canadian universities are where the researchers are from who are providing the proposals to Genome Canada in the first place, so it goes back to them to deliver on those projects.

Senator Chaput: They are all done by and with the Canadian universities.

Mr. Stupich: They bring in various partners, but it is individuals and teams that put together the proposals. They will bring in partners to get funding from other sources as well, including industry partners in some cases.

[Translation]

Senator Chaput: Could you provide us with a list of the Canadian universities that are partners in these research projects?

[English]

Mr. Stupich: It would be a long list; it is a relatively comprehensive list of the universities.

[Translation]

Senator Chaput: How many?

[English]

Mr. Stupich: Do you mean that participate across Canada in Genome Canada? I would not be able to say offhand, but the leading research universities would be participating in some way. Over the last 13 years that Genome Canada has been around, there would be a majority of them.

[Translation]

Senator Chaput: Could you send us that list anyway?

[Traduction]

M. Stupich : Le ministre signe une entente de financement avec Génome Canada afin de lui permettre de réaliser des projets. La sélection des projets est effectuée par Génome Canada, de concert avec son comité international d'examen. Par la suite, on fournit un soutien aux organisations. Le dossier ne revient pas ensuite au ministre.

[Français]

La sénatrice Chaput : Les projets de recherche sont-ils coordonnés avec les universités canadiennes? Y en a-t-il qui font partie de la recherche qui est faite dans les universités canadiennes?

[Traduction]

M. Stupich : Les chercheurs qui présentent des propositions à Génome Canada proviennent des universités canadiennes. C'est donc ensuite à eux de mettre en œuvre les projets.

La sénatrice Chaput : Autrement dit, ce sont les universités canadiennes qui mènent les projets et qui y collaborent.

M. Stupich : Elles font appel à plusieurs partenaires, mais ce sont les gens et les équipes qui préparent les propositions. Elles peuvent faire appel à des partenaires pour obtenir un financement de la part d'autres sources, notamment des partenaires dans l'industrie.

[Français]

La sénatrice Chaput : Pourrions-nous obtenir la liste des universités canadiennes qui sont partenaires dans ces projets de recherche?

[Traduction]

M. Stupich : La liste serait longue. Il s'agit d'une liste assez exhaustive d'universités.

[Français]

La sénatrice Chaput : Combien?

[Traduction]

M. Stupich : Vous voulez savoir combien d'universités canadiennes participent à Génome Canada? Je ne pourrais pas vous le dire de mémoire, mais les universités de recherche de pointe y participeraient d'une certaine façon. Cela fait 13 ans que Génome Canada existe, et il y en aurait beaucoup.

[Français]

La sénatrice Chaput : Pourriez-vous nous faire parvenir la liste quand même?

[English]

The Chair: That might be part of your regional analysis of how much went to Central Canada and would include the University of Guelph, presumably, with respect to the funds that went there.

Senator Chaput: I am told there are around 72 universities in Canada, so the list cannot be more than 72.

Mr. Stupich: No, no. I think there are actually a few more than that. The list cannot be more than that, but some of those universities do not do a lot of research and are not in areas that would lend themselves to the genomics research side of things.

[Translation]

Senator Chaput: Mr. Chair, would it be possible to obtain the list?

The Chair: Yes, he will try to send it to us.

[English]

The Chair: Thank you, Mr. Stupich.

I will skip clause 128. Our witness is here but not at the table. We will get to Nature Conservancy, but not right away.

We are on clause 129, Canada Mortgage and Housing Corporation funding for Nunavut, and that should be Ms. Darke.

Debra Darke, Executive Director, Assisted Housing, Community Development, Canada Mortgage and Housing Corporation: This clause appropriates funds not exceeding \$30 million to the Canada Mortgage and Housing Corporation in order to provide funds to the Government of Nunavut in 2013-14 for the construction of affordable housing units in the territory. This clause will allow funds to flow more quickly to the Government of Nunavut in the 2013-14 fiscal year. An additional \$70 million for a total of \$100 million will be provided, and the additional \$70 million for the following fiscal year would be obtained through the supply bill process.

The Chair: The supply bill process — well, this is interesting. You are doing sort of a statutory type process for this portion, and a supply process for the other portion. Why is it \$30 million one way and \$70 million the other?

Ms. Darke: It is mainly so that we can provide the \$30 million to the Government of Nunavut as quickly as possible to support them in their activities in the first of the two fiscal years.

[Traduction]

Le président : Cela pourrait faire partie de votre analyse régionale du montant qui a été consacré aux établissements du centre du Canada. Cela inclurait notamment le financement versé à l'Université de Guelph.

La sénatrice Chaput : On m'a dit qu'il y a environ 72 universités au Canada. La liste ne peut donc pas comprendre plus que 72 universités.

M. Stupich : Non, non. Je pense qu'il y en a un peu plus que cela. La liste ne peut pas en présenter davantage, mais certaines de ces universités ne font pas beaucoup de recherche et n'œuvrent pas dans des domaines qui se prêteraient à la recherche génomique.

[Français]

La sénatrice Chaput : Serait-il possible d'obtenir la liste, monsieur le président?

Le président : Oui, il va essayer de nous la faire parvenir.

[Traduction]

Le président : Merci, monsieur Stupich.

Je vais sauter l'article 128. Le témoin que nous attendons est ici, mais n'a pas encore pris place à la table. Cette disposition porte sur la Société canadienne pour la conservation de la nature, mais nous y reviendrons tout à l'heure.

Nous passons donc à l'article 129, qui concerne la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il s'agit d'un financement pour le Nunavut, et Mme Darke va nous en parler.

Debra Darke, directrice exécutive, Aide au logement, Développement des collectivités, Société canadienne d'hypothèques et de logement : En vertu de cet article, la Société canadienne d'hypothèques et de logement recevra un financement maximal de 30 millions de dollars afin de fournir des fonds au gouvernement du Nunavut en 2013-2014 pour la construction de logements abordables sur le territoire. Cet article permettra une injection de fonds plus rapide vers le gouvernement du Nunavut pendant l'exercice financier de 2013-2014. Une somme supplémentaire de 70 millions de dollars sera fournie au cours de l'exercice financier suivant, au moyen d'un projet de loi de crédits, pour un total de 100 millions de dollars.

Le président : Un projet de loi de crédits... c'est intéressant. Vous avez donc recours à un processus de type législatif pour la première partie et à un projet de loi de crédits pour la deuxième partie, n'est-ce pas? Pourquoi utilisez-vous un processus pour les 30 millions de dollars et un autre pour les 70 millions de dollars?

Mme Darke : Essentiellement, c'est pour pouvoir verser les 30 millions de dollars au gouvernement du Nunavut aussi rapidement que possible afin d'appuyer les mesures prises dans la première des deux années financières.

The Chair: Did you feel you would get this budget implementation bill faster than Supplementary Estimates (A), which is now out and floating around as well?

Ms. Darke: As I understand it, we would more likely be going forward in the fall, so September or sometime in the fall.

The Chair: For the \$70 million?

Ms. Darke: That is right, which would affect the timing of that funding's being available.

The Chair: The \$30 million that is here could have been in Supplementary Estimates (A), which this committee deals with as well.

Ms. Darke: I am afraid I could not respond to that. I think it was too late for Supplementary Estimates (A), and this was the fastest way to enable us to get the funding to Nunavut to support them in this construction season.

The Chair: If it turns out it is just a matter of timing and it was too late, could you confirm that for us? If there is some other reason why, with respect to the \$30 million and \$70 million, one goes the way of supplementary estimates and the other goes the way of statutory request for funds, it would be helpful for us to understand that.

Ms. Darke: Okay; I am pretty sure the only reason is to get the funding to Nunavut as quickly as possible.

The Chair: I understand your point, and I think we all agree that worthwhile projects need to be funded as quickly as possible once the policy decision is made to fund them. That is not the objection; it is a process question I was posing.

Senator Callbeck: How many units do you expect to provide with the \$30 million and then \$70 million the next year?

Ms. Darke: The Government of Nunavut is responsible for delivering the funding. They have estimated that they will be able to deliver about 210 units, I believe. The number of units, of course, is dependent on the costs, and the costs vary for a number of reasons, for example, the size and the type of building, the communities that the units are built in and the cost of shipping the materials.

Senator Callbeck: That is \$100 million for 210 units?

Ms. Darke: The Government of Nunavut has very recently announced a tentative allocation amongst communities for that funding, and that is their expectation right now, yes.

Senator Callbeck: That is pretty costly.

Ms. Darke: The average costs are very high to build in the North, as I am sure you appreciate.

Le président : Avez-vous jugé que le projet de loi d'exécution du budget serait adopté plus rapidement que le Budget supplémentaire des dépenses (A) qui est déjà à l'étude?

Mme Darke : Si j'ai bien compris, ces fonds-là ne seront pas débloqués avant l'automne, c'est-à-dire septembre ou peu après.

Le président : Vous parlez des 70 millions de dollars, n'est-ce pas?

Mme Darke : C'est cela. Ce serait l'échéancier probable pour l'obtention des fonds.

Le président : Les 30 millions de dollars prévus ici auraient pu figurer dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), sur lequel notre comité se penche également.

Mme Darke : Je crains de ne pas pouvoir me prononcer là-dessus. Je pense qu'il était trop tard pour que cette somme figure dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), et c'était la voie la plus rapide pour accorder ce financement au Nunavut en temps utile pour la saison de construction.

Le président : Si c'était effectivement faute de temps, pouvez-vous nous le confirmer? Y a-t-il une autre raison expliquant un traitement différent pour les 30 millions de dollars et les 70 millions de dollars? Dans un cas, la somme fait partie du budget supplémentaire et dans l'autre, elle fait partie d'une demande de crédits par voie législative. Il serait utile de comprendre cela.

Mme Darke : D'accord. Je suis à peu près sûre que la seule raison était de faire en sorte que les fonds parviennent au Nunavut aussi rapidement que possible.

Le président : Je comprends. Nous convenons tous qu'il s'agit de projets tout à fait valables qu'il faut financer le plus rapidement possible, une fois que la décision de principe est prise à cette fin. Je n'ai rien à redire à cela. Ma question porte plutôt sur la méthode.

La sénatrice Callbeck : Combien d'unités envisage-t-on de construire avec les 30 millions de dollars et les 70 millions de dollars prévus pour l'année prochaine?

Mme Darke : C'est le gouvernement du Nunavut qui gérera le financement. On a évalué que 210 unités seront construites, suivant les coûts, lesquels varient en fonction de plusieurs facteurs, par exemple, la taille et le type de logement, les localités où les logements sont construits et le coût du transport des matériaux.

La sénatrice Callbeck : Il s'agit de 100 millions de dollars pour 210 unités?

Mme Darke : Le gouvernement du Nunavut a annoncé tout récemment une allocation possible chez les collectivités pour ce financement. C'est donc à quoi on s'attend en ce moment.

La sénatrice Callbeck : C'est plutôt cher.

Mme Darke : Les coûts de construction moyens sont très élevés dans le Nord, comme vous le savez sans doute.

Senator Callbeck: What are the average costs?

Ms. Darke: The average construction costs range quite a bit. It can be about \$360,000 per unit for a five-plex, and that cost would go up for a single detached home. My understanding is it is at much as \$490,000 for a single detached home.

Senator Callbeck: That is for a two-bedroom house?

Ms. Darke: I do not know the size. That would be for a single detached dwelling.

Senator Callbeck: It is pricy. Thank you.

The Chair: A supplementary question — you were thinking the same as I. Go ahead, Senator Smith.

Senator L. Smith: Do they submit a plan by locale or region? I understand the cost per unit and the expense of building in the North, but in terms of the number of units you can build and the size of your workforce, I am trying to understand, is a plan submitted or just a monetary request?

Ms. Darke: The intention is for the territories to deliver this funding through the existing agreement that we currently have in place with them, which is the agreement under the Investment in Affordable Housing program. The provinces or the territories, under those agreements, have responsibility for the design and delivery of all of the programs. That includes the determination of the allocations, which means deciding how many units they will do and in which communities.

Nunavut, as I said, has publicly announced where they intend to deliver the units. They have indicated they have chosen the communities on the basis of need, so they have looked at the amount of housing currently in the communities as well as the size of the waiting lists, and that is what has led them to determine the allocation of those units.

Senator L. Smith: They prioritized.

Ms. Darke: Correct.

The Chair: Is any analysis done as to whether this is new housing to satisfy a growing population or replacement housing to satisfy houses that are no longer habitable?

Ms. Darke: The intention is for the funding to be used to develop new affordable housing units. We understand that the territory intends to largely construct new, although they are planning to do some acquisition and renovation of unoccupied existing units. All of this money will go towards creating new affordable housing supply.

The Chair: New housing for an increased population or for people who have been living in substandard housing?

Ms. Darke: It could be both.

The Chair: It could be either?

La sénatrice Callbeck : Quels sont les coûts moyens?

Mme Darke : Le coût de construction moyen varie beaucoup. Il peut s'agir de 360 000 \$ par unité pour un quintuplex, et les coûts augmentent pour une maison unifamiliale. Je crois savoir qu'il peut s'agir de 490 000 \$ pour une maison unifamiliale.

La sénatrice Callbeck : Il s'agit du coût pour une maison de deux chambres à coucher?

Mme Darke : Je ne saurais vous dire. Je sais qu'il s'agit d'une maison unifamiliale.

La sénatrice Callbeck : C'est cher. Merci.

Le président : Il y a une question supplémentaire. Vous pensiez comme moi. Allez-y, sénateur Smith.

Le sénateur L. Smith : Présentent-ils un plan par localité ou par région? Je comprends que le coût par unité et les frais de construction dans le Nord sont élevés. Toutefois, en ce qui concerne le nombre d'unités que l'on peut construire et la taille de la main-d'œuvre, j'essaie de comprendre si l'on soumet un plan ou si l'on fait une demande monétaire?

Mme Darke : Il est prévu que les territoires donnent ce financement dans le cadre de l'accord actuel dont nous disposons avec eux, c'est-à-dire le programme de logement abordable. En vertu de ces accords, les provinces ou les territoires sont chargés de concevoir et d'administrer tous les programmes. Cela comprend la détermination des allocations, donc les décisions quant au nombre d'unités construites et dans quelles collectivités.

Comme je l'ai dit, le gouvernement du Nunavut a annoncé publiquement les endroits où il a l'intention de construire les unités. Il a indiqué avoir choisi les collectivités selon le besoin de ces dernières; autrement dit, on a examiné la quantité de logements disponibles dans les collectivités, ainsi que la longueur de la liste d'attente. C'est selon ces facteurs qu'on a déterminé l'allocation de ces unités.

Le sénateur L. Smith : On a établi des priorités.

Mme Darke : C'est exact.

Le président : A-t-on fait une analyse pour découvrir si ces nouveaux logements visent à loger une population en croissance ou à remplacer des logements qui ne sont plus habitables?

Mme Darke : Il est prévu que le financement servira à construire de nouveaux logements abordables. Nous croyons savoir que le territoire a l'intention de construire davantage de nouveaux logements, même s'il compte aussi faire l'acquisition et la rénovation de quelques unités inoccupées. Tous ces fonds seront consacrés à la création de nouveaux logements abordables.

Le président : S'agit-il de nouveaux logements pour une population en croissance ou pour des gens qui vivaient jusqu'à maintenant dans des logements inférieurs aux normes?

Mme Darke : Il pourrait s'agir des deux cas.

Le président : Il pourrait s'agir de l'un ou de l'autre?

Ms. Darke: It could be either. As you likely know, there are significant issues related to crowding in the territories.

The Chair: Yes, and maintenance?

Ms. Darke: Correct.

The Chair: I understand. This is a lot of money. Does it go out to tender on an individual house basis, or does the entire contract for the \$30 million go out in one contract? How does this happen?

Ms. Darke: The territory delivers the funding. There is an agreement in place between the Canada Mortgage and Housing Corporation and the Nunavut Housing Corporation. They will deliver the funding under a variety of programs. They will choose how to tender the projects.

My understanding is that in the past they have undertaken a number of different tenders to select contractors to purchase materials, ship materials and then construct materials in the particular community.

The Chair: If you are CMHC, do you provide oversight? Do you follow up on this to ensure it is being done in a manner that we would expect when we are spending federal funds, taxpayers' money?

Ms. Darke: Yes. We have an agreement in place. We will be amending the existing agreement with the Nunavut Housing Corporation. That agreement includes an accountability framework. There is a requirement for the territory to claim to CMHC for federal funding. Supporting that claim, they provide us information on the projects for which they are using the federal funding. In addition, there is a requirement for annual audited statements of disbursements. Finally, they are required to undertake, on an annual basis, reporting on outcomes to the citizens of the territory.

[Translation]

Senator Bellemare: Is there any sort of support for mortgages? Once the houses have been built, do the individuals who are going to occupy them become the owners? Do they take out a mortgage? Will the federal government obtain a return on the \$100 million that will be spent, or is that money simply a contribution for the purposes of building housing that will then be allocated by the Government of Nunavut, in some way, to the public? Do you know how that housing will be allocated amongst individuals?

[English]

Ms. Darke: Under the Investment in Affordable Housing agreement currently in place with Nunavut — the intention, as I said, is that this additional \$100 million will be delivered through that existing agreement — the territory has six different programs, and each program works somewhat differently. These programs are designed and delivered by the territories themselves. They

Mme Darke : En effet. Comme vous le savez sans doute, il y a des problèmes importants de surpeuplement dans les territoires.

Le président : Oui, et des problèmes d'entretien?

Mme Darke : Exactement.

Le président : Je comprends. Il s'agit d'une somme importante. Est-ce que l'on fait un appel d'offres pour chaque maison, ou le contrat de 30 millions est-il octroyé dans son ensemble? Comment cela fonctionne-t-il?

Mme Darke : Le territoire fournit le financement. Il y a un accord en place entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Nunavut. Les responsables territoriaux versent le financement dans le cadre de divers programmes. Ce sont eux qui choisissent comment fonctionnent les soumissions.

D'après ce que j'ai compris, par le passé, on a entrepris différents appels d'offres afin de sélectionner des entrepreneurs pour l'achat de matériaux, le transport de matériaux et ensuite, la construction de matériaux dans une collectivité donnée.

Le président : La SCHL assure-t-elle un contrôle? En faites-vous le suivi pour vous assurer que le travail est effectué de la manière à laquelle on pourrait s'attendre lorsqu'il s'agit de dépenser des deniers fédéraux, l'argent des contribuables?

Mme Darke : Oui. Nous avons signé un accord. Nous allons modifier l'accord existant avec la Société d'habitation du Nunavut. Cet accord comprend un cadre redditionnel. On exige que le territoire fasse ses demandes de financement fédéral auprès de la SCHL. Afin d'appuyer sa demande, le territoire nous fournit des renseignements sur les projets pour lesquels on compte utiliser les fonds fédéraux. En outre, on exige des états financiers vérifiés des débours. Enfin, on exige que soient fournis, aux citoyens du territoire, des rapports annuels sur les résultats.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Y a-t-il une forme de soutien à l'hypothèque? Une fois les maisons construites, les habitants qui vont les occuper deviendront-ils propriétaires? Est-ce qu'ils prennent une hypothèque? Le gouvernement fédéral obtiendra-t-il un retour sur ces 100 millions de dollars qui seront versés ou s'agit-il simplement d'une contribution pour la construction de logements qui vont être distribués par le gouvernement du Nunavut, on ne sait trop comment, à sa population? Savez-vous comment les logements seront répartis dans la population?

[Traduction]

Mme Darke : Selon l'Entente concernant l'investissement dans le logement abordable qui existe actuellement avec le Nunavut — le but, comme je l'ai dit, est d'acheminer ces 100 millions de dollars supplémentaires par l'entremise de l'accord en vigueur —, le territoire a six programmes différents, et chaque programme fonctionne de façon quelque peu différente. Ces programmes sont

would therefore be responsible for developing rental scales and for determining the rents to be charged. In the case of home ownership programs, of course, the individuals would also be paying for their housing. There may be some additional assistance provided.

To give you a sense, there are two programs currently that create new supply; one is home ownership supply and the other is rental. There are also two repair programs. There is the Emergency Repair Program and a program that supports the renovations of individual homeowner units. There is a rent supplement program, which would help supplement incomes or provide rental assistance, so to speak, for individuals living in rental housing. Finally, there is a program targeted at victims of family violence.

There is a range of different programs. As I said, the territory administers all of them. The manner in which that assistance would flow directly to individual households would vary depending on the program.

[Translation]

Senator Chaput: How is the quality of the new housing being built monitored? Given that the federal government is providing money, are there any standards, standards that must be met when the new housing is being built?

[English]

Ms. Darke: Again, under the Investment in Affordable Housing agreement, the provinces and territories are all responsible for the design and the delivery, the day-to-day administration of the program. Provinces and territories are responsible for ensuring that any housing built as a result of this funding is in accordance with the applicable codes and standards. Provinces and territories are responsible for adopting or bringing into force building codes and standards, and they are responsible for ensuring that the quality of the units constructed or renovated meets the applicable standards and codes.

[Translation]

Senator Chaput: So it is the responsibility of the provinces and the territories?

Ms. Darke: Yes.

[English]

Senator De Bané: Ms. Darke, do you receive an audited financial statement from the province?

Ms. Darke: Yes.

Senator De Bané: However, you do not have the manpower, the people, to go and inspect whether it is really according to national building codes?

conçus par les territoires eux-mêmes qui en assurent aussi la prestation. Les territoires seraient donc chargés d'élaborer les barèmes de location et de déterminer les loyers à facturer. Dans le cas des programmes de propriété, bien sûr, les personnes concernées devraient aussi payer leur logement. Il se peut que de l'aide supplémentaire soit fournie.

Pour vous donner une idée, il y a actuellement deux programmes qui créent une nouvelle offre; le premier est le programme d'aide à l'accession à la propriété et le deuxième est le programme locatif. Il y a aussi deux programmes de réparation : le Programme de réparations d'urgence et un programme d'aide à la rénovation de logements pour les propriétaires. Il y a aussi un programme de suppléments au loyer qui permet de compléter les revenus ou de fournir de l'aide au paiement d'un loyer, en quelque sorte, aux personnes qui vivent dans un logement locatif. Enfin, il y a un programme qui s'adresse aux victimes de violence familiale.

Il y a tout un éventail de programmes différents. Comme je l'ai dit, le territoire administre l'ensemble de ces programmes. La façon dont l'aide serait acheminée directement aux ménages concernés dépend de chaque programme.

[Français]

La sénatrice Chaput : Comment s'assure-t-on de la qualité des nouveaux logements qui sont construits? Puisque le fédéral y met de l'argent, y a-t-il certains standards, certaines normes qui doivent être respectés lors de la construction des nouveaux logements?

[Traduction]

Mme Darke : Une fois encore, en vertu de l'Entente concernant l'investissement dans le logement abordable, les provinces et les territoires sont tous responsables de la conception et de la prestation, ainsi que de l'administration quotidienne du programme. Les provinces et les territoires sont chargés de s'assurer que tout logement construit à l'aide de ce financement respecte les codes et les normes en vigueur. Les provinces et les territoires s'occupent de l'adoption ou de la promulgation des codes et des normes du bâtiment, et ont la responsabilité de s'assurer que la qualité des unités construites ou rénovées répond aux normes et aux codes en vigueur.

[Français]

La sénatrice Chaput : C'est donc la responsabilité des provinces et des territoires?

Mme Darke : Oui.

[Traduction]

Le sénateur De Bané : Madame Darke, recevez-vous des états financiers vérifiés de la province?

Mme Darke : Oui.

Le sénateur De Bané : Cependant, vous ne disposez pas de ressources humaines pour aller vérifier si on se conforme véritablement au Code national du bâtiment?

Ms. Darke: Yes, we do receive annual audited statements of disbursements as part of the accountability framework.

Senator De Bané: Yes, I know you get that. I am talking about assessing the quality of the construction.

Ms. Darke: We do not do any inspections of units under the Investment in Affordable Housing program. The provinces and territories are responsible for ensuring compliance to codes and standards.

Senator De Bané: However, surely you know that many Canadians assume that when there is financing by the Canada Mortgage and Housing Corporation, that means the builder had to follow a national code and there was effective supervision of the build quality. This is really an assumption that has no basis in reality. CMHC is not involved. It enacts building codes, but it does not have the manpower, inspectors, to check whether a house that they financed, built in Nunavut or elsewhere in Canada, meets a certain quality.

Ms. Darke: Across the country, provinces and territories have the jurisdiction and are the ones responsible for the adoption and enforcement of building codes. That is the case regardless of the context. In this particular instance, we are providing, through CMHC, federal funding that will enable the Nunavut territory to create a significant number of new, affordable housing units with the investment.

Senator De Bané: Do you not think it would be a good idea for CMHC to do random inspections in addition to getting audited financial statements? Do you not think it would be a good idea for an independent party to do random inspections across the country of buildings financed through a CMHC mortgage? Do you prefer not to be involved whatsoever?

Ms. Darke: These are not really buildings that are financed through CMHC. This is a federal investment that is helping the territory to develop some affordable housing. As is the case in all provinces and territories, under the Investment in Affordable Housing program we are making investments in affordable housing across the country. All provinces and territories have signed agreements through which we are delivering that funding. They are the ones most familiar with the housing needs and priorities in their jurisdictions.

In that context, they have responsibility and flexibility to vary the programs and the program design; they are responsible for all the administration, and they are responsible for ensuring that all units that get federal and provincial funding through those agreements are built or renovated according to code.

Mme Darke : Oui, nous recevons effectivement les états financiers annuels vérifiés des débours dans le contexte de notre cadre redditionnel.

Le sénateur De Bané : Oui, je sais que vous les obtenez. Je vous parle de l'évaluation de la qualité de la construction.

Mme Darke : Nous ne procédons à aucune inspection des unités dans le cadre du programme de logement abordable. Les provinces et les territoires sont responsables de s'assurer de leur conformité aux codes et aux normes.

Le sénateur De Bané : Cependant, vous savez sûrement qu'un grand nombre de Canadiens présument que lorsque du financement est émis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, cela signifie que le constructeur a dû se conformer à un code national et qu'il y a eu un contrôle efficace de la qualité de la construction. C'est vraiment quelque chose qui ne reflète pas la réalité. La SCHL n'y participe pas. Elle promulgue des codes du bâtiment, mais elle ne dispose pas des ressources humaines, des inspecteurs nécessaires pour vérifier si une maison qu'elle a financée, construite au Nunavut ou ailleurs au Canada, répond à certaines normes de qualité.

Mme Darke : Dans l'ensemble du pays, c'est une responsabilité qui relève des provinces et des territoires qui sont responsables de l'adoption et de la mise en application des codes du bâtiment. C'est le cas, peu importe le contexte. En l'occurrence, nous fournissons, par l'intermédiaire de la SCHL, du financement fédéral qui va permettre au territoire du Nunavut de créer un nombre important de nouveaux logements abordables grâce à cet investissement.

Le sénateur De Bané : Pensez-vous qu'il serait bon pour la SCHL d'effectuer des inspections aléatoires en plus d'obtenir des états financiers vérifiés? Ne pensez-vous pas que ce serait une bonne idée de voir à ce qu'une partie indépendante effectue, dans l'ensemble du pays, des inspections aléatoires des bâtiments financés au moyen d'un prêt hypothécaire de la SCHL? Préférez-vous ne pas y participer du tout?

Mme Darke : Il ne s'agit pas véritablement de bâtiments qui sont financés par l'entremise de la SCHL. Il s'agit d'un investissement fédéral qui aide le territoire à créer un certain nombre de logements abordables. Comme c'est le cas dans toutes les provinces et les territoires, en vertu du programme de logement abordable, nous effectuons des investissements dans le logement abordable dans l'ensemble du pays. Toutes les provinces et les territoires sont signataires d'accords par l'intermédiaire desquels nous fournissons ce financement. Ce sont les mieux placés pour connaître leurs propres besoins et priorités en matière de logement sur leur territoire.

Dans ce contexte, ils ont la responsabilité et la souplesse nécessaires pour adapter les programmes ainsi que leur conception; ils sont responsables de l'ensemble de l'administration, et ils sont chargés de s'assurer que toutes les unités qui font l'objet d'un financement fédéral et provincial par l'intermédiaire de ces accords sont construites ou rénovées selon le code.

Senator De Bané: One idea that has become central today in public policy is accountability. You are the main financing instrument to build homes in Canada and it would be, in my opinion, quite useful if you emphasized the branding of CMHC. When I buy something from a certain vendor or company, if I buy something from a certain country, I know it is synonymous with high quality.

There was a time when the Canada Mortgage and Housing Corporation had inspectors and the purchaser knew he was buying something of quality. Accountability should be central, not just transferring money and saying other governments have to spend it.

The Chair: We will give Ms. Darke an opportunity to answer.

Ms. Darke: I can only reiterate that it is the provincial and territorial governments across the country that have the jurisdiction for adopting and enforcing building codes and standards. It is not the federal government nor CMHC that has the responsibility for the adoption or the enforcement of codes and standards: It is the provincial and the territorial governments.

Senator De Bané: With all due respect, this is an administrative view of the world: It is their responsibility and we have nothing to do with it. It all depends on where we sit.

As a taxpayer, I think it would not be outrageous for the Canadian government to do random inspections to ensure that 97 per cent of buildings are according to provincial codes, et cetera.

Senator McInnis: It really is a national code in the sense that the building codes that are put in by the provinces are synonymous pretty much across the country. It would be the same in Nunavut. I think what you are saying is a valid point, but I think what you are saying is in fact that is the case. The Nova Scotia code would be analogous to that in B.C., and they have regular meetings to ensure that that is the case.

Your point is well taken, but there is that consistency with respect to the building code.

Ms. Darke: As you have pointed out, there is a national model code. There is a committee that includes representatives from across the country, and CMHC is not actually involved in any kind of lead way in that. I believe it is the National Research Council that has responsibility for the Canadian Commission on Building and Fire Codes. Provinces and territories can adopt the national model code as is or can choose to make changes.

While you are absolutely correct that there is a fair amount of consistency across the country, it is also the case that provinces and territories can choose to adopt some differences and changes,

Le sénateur De Bané : Une idée centrale aujourd'hui en politique publique est la reddition de comptes. Vous êtes le principal outil de financement pour la construction de logements au Canada, et il serait très utile, selon moi, que vous insistiez sur la marque de commerce de la SCHL. Lorsque j'achète quelque chose d'un certain commerçant ou d'une certaine entreprise, lorsque j'achète quelque chose provenant d'un certain pays, je sais que cela est synonyme d'excellente qualité.

À une époque, la Société canadienne d'hypothèques et de logement disposait d'inspecteurs, et les acheteurs savaient qu'ils achetaient quelque chose de qualité. La reddition de comptes devrait être un élément central, et il ne faudrait pas se contenter de transférer simplement des fonds en donnant à d'autres gouvernements le soin de les dépenser.

Le président : Nous allons donner à Mme Darke la possibilité de répondre.

Mme Darke : Je ne peux que répéter que l'adoption et la mise en application des codes et des normes du bâtiment relèvent de la compétence des provinces et des territoires dans l'ensemble du pays. Ce n'est pas le gouvernement fédéral ou la SCHL qui sont responsables de l'adoption ou de l'application de ces codes et de ces normes : cela relève de la compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le sénateur De Bané : Avec tout le respect que je vous dois, il s'agit là d'une vision administrative du monde : c'est leur responsabilité, et nous n'avons rien à y voir. Tout dépend de là où on se trouve.

En tant que contribuable, je pense qu'il ne serait pas exagéré de s'attendre à ce que le gouvernement canadien effectue des inspections aléatoires afin de s'assurer que 97 p. 100 des bâtiments sont construits selon les codes provinciaux, et cetera.

Le sénateur McInnis : C'est véritablement un code national dans le sens où les codes du bâtiment qui sont appliqués par les provinces se ressemblent énormément partout au pays. Le Nunavut n'y ferait pas exception. Je pense que votre argument est valable, mais j'estime que c'est en fait le cas. Le code de la Nouvelle-Écosse serait semblable à celui de la Colombie-Britannique, et des réunions régulières sont organisées afin de s'assurer que c'est bien le cas.

Nous prenons note de votre remarque, mais il y a une certaine uniformité pour ce qui est des codes du bâtiment.

Mme Darke : Comme vous l'avez indiqué, il existe un code national modèle. Il y a un comité composé de représentants de partout au pays, au sein duquel la SCHL ne joue aucunement un rôle de dirigeant. Je pense que c'est le Conseil national de recherches qui est responsable de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies. Les provinces et les territoires peuvent adopter le code national modèle tel quel ou ils peuvent y apporter des modifications.

Bien que vous ayez absolument raison dans le sens où il y a une certaine uniformité partout au pays, il est aussi vrai que les provinces et les territoires peuvent choisir d'adopter certaines

and in fact there are some things that are different in the building codes across the country because they have chosen to make changes to respond to their particular circumstances.

Senator Buth: In relation to accountability, would you have agreements between CMHC and all the provinces in terms of putting housing in place?

Ms. Darke: Yes, currently we have agreements with all provinces and territories for the Investment in Affordable Housing program. This particular funding is an additional \$100 million that is being allocated to Nunavut in recognition of the particular housing circumstances there, but also as part of the budget there was an announcement of additional funding for the Investment in Affordable Housing program.

We have agreements with all provinces and territories. The agreements outline the overall parameters or objectives for the funding. As I said, provinces and territories then have the flexibility to design and deliver programs that meet the needs and priorities in their jurisdictions.

Those agreements have an accountability framework that requires regular reporting to CMHC, annual public reporting; and of course they are required to provide us with a certain level of information when they make their claims for federal funding.

Senator Buth: How many years have you been supporting affordable housing?

Ms. Darke: The most recent Investment in Affordable Housing agreements were signed three years ago, I believe in July 2011.

Senator Buth: Have there been any issues in the last three years?

Ms. Darke: No, nothing significant.

The Chair: Thank you, Ms. Darke.

Ms. Cofsky is from Aboriginal Affairs, and she will tell us all about Indspire.

[Translation]

Diane Cofsky, Director, Program Directorate, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: This bill would earmark \$5 million for the Indspire Foundation in 2013-14 to provide scholarships for postsecondary education to First Nation and Inuit students.

The Chair: Did the program exist before this? Was it just established? Please explain the program.

différences et modifications. En fait, il y a certaines différences entre les codes nationaux du bâtiment au pays, car les provinces et les territoires ont décidé d'y apporter des changements afin de répondre à leurs besoins particuliers.

La sénatrice Buth : En ce qui a trait à la reddition de comptes, y a-t-il des accords entre la SCHL et toutes les provinces pour ce qui est de la création de logements?

Mme Darke : Oui, nous avons actuellement des accords avec toutes les provinces et les territoires pour ce qui est du programme de logement abordable. Ce financement précis représente 100 millions de dollars supplémentaires affectés au Nunavut en reconnaissance des besoins particuliers qui y règnent en matière de logement; par ailleurs, dans le cadre du budget, on a aussi annoncé du financement supplémentaire pour le programme de logement abordable.

Nous avons des accords avec toutes les provinces et les territoires. Ces accords déterminent, dans leurs grandes lignes, les paramètres ou les objectifs du financement. Comme je l'ai dit, les provinces et les territoires disposent ensuite de la souplesse nécessaire afin de concevoir des programmes qui répondent aux besoins et aux priorités de leurs territoires et d'en assurer la prestation.

Ces accords sont dotés d'un cadre redditionnel qui exige la production régulière de rapports à la SCHL, et la production de rapports publics de façon annuelle; et bien sûr, ils sont tenus de nous donner une certaine quantité d'informations lorsqu'ils font des demandes de financement fédéral.

La sénatrice Buth : Depuis combien de temps appuyez-vous le logement abordable?

Mme Darke : Les accords les plus récents signés dans le cadre du programme de logement abordable date d'il y a trois ans, de juillet 2011, si je ne me trompe pas.

La sénatrice Buth : Avez-vous connu quelque problème que ce soit au cours des trois dernières années?

Mme Darke : Non, rien d'important.

Le président : Merci, madame Darke.

Mme Cofsky représente Affaires autochtones et elle va nous parler d'Indspire.

[Français]

Diane Cofsky, directrice, Direction des programmes, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Ce projet de loi propose d'allouer cinq millions de dollars à la Fondation Indspire en 2013-2014 pour offrir des bourses d'études postsecondaires aux étudiants des Premières Nations et Inuits.

Le président : Le programme existait avant aujourd'hui? Est-ce qu'il vient juste d'être inauguré? Expliquez le programme s'il vous plaît.

Ms. Cofsky: Very well. The Indspire Foundation has been in existence for over 20 years, and if I look at figures from last year, it offered scholarships to over 2,200 aboriginal students. Moreover, it raises funds from various corporate donors to contribute to student success.

Under Budget 2013 Indspire will receive \$10 million over two years and the foundation has publicly stated it could generate or find another \$10 million so as to have a new \$20-million fund to provide scholarships to over 200 new students.

The Chair: Is the \$5-million amount for this year?

Ms. Cofsky: Yes, \$5 million this year and under Bill C-60.

Senator Bellemare: I would like to know how much is granted under these individual scholarships? And how are they awarded? Is it through a competition?

Ms. Cofsky: The Indspire Foundation has a very good Internet site that contains a great deal of information on its activities as well as audited financial statements. According to the foundation's 2011-12 report, the amounts granted for the 2,220 scholarships varied between \$1,700 and \$5,000 per student depending on the field of study.

Senator Bellemare: What do you know about the fields of study? Do the youth get funding for general studies or vocational training?

Ms. Cofsky: The Indspire report indicates fields of study for 2011-12; there are a 1,464 scholarships for post-secondary education in general, 650 scholarships for health care related fields, 65 in general arts and 41 in engineering and the oil and gas sector.

Senator Bellemare: Are scholarships awarded based on merit or is it on a first- come first- served basis?

Ms. Cofsky: Inspire has criteria to take into account the needs and areas of specialty. For instance, last year they received \$34 million in scholarship requests and were only able to award 6 million dollars' worth of grants. So they have to choose wisely among the many applications they receive.

[English]

Senator Callbeck: The \$5 million, how many scholarships or bursaries do you expect that to cover, roughly?

Mme Cofsky : D'accord. La Fondation Indspire existe depuis plus de 20 ans et, si je me base sur l'année dernière, elle a offert des bourses d'études à plus de 2 200 étudiants autochtones. De plus, elle recueille surtout différentes sommes auprès de divers donateurs du secteur des entreprises afin de contribuer à la réussite des étudiants.

Avec l'engagement du budget de 2013 d'offrir 10 millions de dollars sur deux ans à Indspire, la Fondation Indspire a publiquement reconnu pouvoir générer ou trouver un autre 10 millions de dollars pour avoir un nouveau fonds de 20 millions de dollars pour offrir des bourses d'études aux étudiants, ce qui devrait lui permettre de remettre des bourses à plus de 2 000 nouveaux étudiants.

Le président : Et ce montant de 5 millions de dollars, c'est pour cette année?

Mme Cofsky : Oui, 5 millions de dollars cette année et dans le projet de loi C-60.

La sénatrice Bellemare : Je voudrais savoir le montant de ces bourses, individuellement, et comment elles sont attribuées. Est-ce par concours?

Mme Cofsky : La Fondation Indspire a un site Internet très bien développé qui contient énormément d'informations sur ses activités ainsi que ses états financiers vérifiés. Selon son rapport 2011-2012, sur les 2 220 bourses données, les montants ont varié entre 1 700 \$ et 5 000 \$ par étudiant, dépendamment du secteur d'étude.

La sénatrice Bellemare : Est-ce que vous connaissez un peu le secteur d'étude? Est-ce que les jeunes sont financés pour des études en formation générale ou plutôt en formation professionnelle?

Mme Cofsky : Dans le rapport de Indspire on donne les secteurs d'étude pour 2011-2012; on voit 1 464 bourses pour l'éducation postsecondaire en général, 650 bourses pour des carrières en santé, 65 dans le domaine général des arts et 41 bourses pour le domaine du génie et le domaine pétrolier.

La sénatrice Bellemare : Et est-ce qu'elles sont attribuées au mérite ou est-ce le premier demandeur qui est le premier reçu?

Mme Cofsky : Indspire a une grille d'analyse qui prend en compte les besoins et les domaines de spécialisation. Par exemple l'année dernière, ils ont eu pour 34 millions de dollars de demandes de bourses et ont pu en donner seulement pour six millions de dollars. On voit donc qu'ils doivent faire un choix judicieux parmi les nombreuses demandes qu'ils reçoivent.

[Traduction]

La sénatrice Callbeck : Pour ce qui est des 5 millions de dollars, combien de bourses d'études pensez-vous que cela va permettre d'attribuer, grosso modo?

Ms. Cofsky: As I said, the Indspire has an endowment. If I look at their audited financial statements from last year, they have about \$30 million in endowment. The revenue from this endowment fund generates the dollars for the bursaries. Last year they gave out \$6.2 million in awards.

Senator Callbeck: Is \$5 million what the government gave last year, or is this an increase?

Ms. Cofsky: This is a one-time thing. I am sorry; I cannot tell you the last time the government gave an endowment. It was several years ago. The department has a funding agreement with the foundation Indspire, but what we give every year for bursaries is about \$600,000. This is a one-time thing that will help to increase the endowment fund for Indspire.

Senator Callbeck: Therefore, it is \$5 million, and then \$5 million next year?

Ms. Cofsky: Yes.

The Chair: We should clarify this. You are saying this \$5 million is going to be endowed and is not to be used for scholarships or funds but only for the growth of that endowment?

Ms. Cofsky: That is my understanding, yes, because that is how the foundation works. They collect a lot of endowment funds from many different private sponsors.

The Chair: So this is going to an endowment.

Ms. Cofsky: Their audited financial statement specifies every endowment fund, one by one, and shows how the dollars come in and are redistributed. They keep the dollars separate by funds.

The Chair: Thank you. I just wanted to clarify that. I thought that was going to operations. That is helpful.

Senator Callbeck: Do you know anything about the success rate of the students who have received these bursaries or scholarships?

Ms. Cofsky: I am sorry; I do not know. I do not know whether the foundation follows them through their years of study and afterwards.

Senator Callbeck: The \$10 million that the government is committing, that will not mean a cutback in the pot of money for helping Aboriginals to access post-secondary education, where there is a cap on it, I think, of 2 per cent every year?

Ms. Cofsky: It is not at all related. The department manages about \$300 million per year in the Post-Secondary Student Support Program for First Nations and Inuit. That is a fund per student. It does grow by only 2 per cent per year, since the mid-1990s. It is not related, no.

Mme Cofsky : Comme je l'ai dit, Indspire dispose d'un fonds de dotation. Si je regarde ses états financiers vérifiés de l'année dernière, l'organisme dispose d'environ 30 millions de dollars de dotation. Les revenus dérivés de ce fonds de dotation permettent de générer les fonds destinés aux bourses. L'année dernière, il a distribué 6,2 millions de dollars en bourses.

La sénatrice Callbeck : Ces 5 millions, s'agit-il de ce que le gouvernement a donné l'année dernière ou s'agit-il d'une augmentation?

Mme Cofsky : Il s'agit d'un versement unique. Je suis désolée; je ne peux vous dire la dernière fois que le gouvernement a donné une dotation. C'était il y a plusieurs années. Le ministère a conclu un accord de financement avec la fondation Indspire, mais ce que nous distribuons chaque année en bourses représente environ 600 000 \$. Il s'agit d'un versement unique qui va aider à accroître le fonds de dotation pour Indspire.

La sénatrice Callbeck : Donc, c'est 5 millions et ensuite, 5 autres millions l'année prochaine?

Mme Cofsky : Oui.

Le président : C'est quelque chose que nous devrions éclaircir. Vous nous dites que ces 5 millions de dollars sont destinés au fonds de dotation. Ils ne seront pas utilisés pour verser des bourses ou des fonds, mais seulement pour accroître la dotation?

Mme Cofsky : C'est ce que j'ai compris, oui, car c'est comme cela que la fondation fonctionne. Elle recueille un grand nombre de fonds de dotation de différents parrains du secteur privé.

Le président : Il s'agit donc là d'une dotation.

Mme Cofsky : Les états financiers vérifiés de la fondation précisent chaque fonds de dotation, un par un, et montre comment les fonds sont approvisionnés et redistribués. Cela permet de distinguer chaque fonds.

Le président : Merci. C'était un point que je voulais simplement éclaircir. Je pensais que c'était consacré aux activités. C'est utile.

La sénatrice Callbeck : Avez-vous quelque renseignement que ce soit sur le taux de réussite des étudiants qui ont reçu ces bourses?

Mme Cofsky : Désolée; je ne sais pas. Je ne sais pas si la fondation en fait le suivi au cours de leurs années d'études et par la suite.

La sénatrice Callbeck : Pour ce qui est des 10 millions que le gouvernement s'engage à verser, cela va-t-il se traduire par une compression des fonds destinés à aider les Autochtones à accéder à l'éducation postsecondaire, qui est plafonnée, je crois, à 2 p. 100 par an?

Mme Cofsky : Cela n'a rien à voir. Le ministère gère environ 300 millions de dollars par an pour le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire des Premières Nations et des Inuits. C'est un fonds par étudiant. Il n'augmente que de 2 p. 100 par an, depuis le milieu des années 1990. Cela n'a rien à voir, non.

The Chair: I have no other names on the list. I thank each and every one of you for being here and helping us out: Mr. Stupich, Ms. Frago-Peters, Ms. Cofsky and Ms. Darke.

We will now bring forward the panel to finish up Division 4. We are very pleased to welcome Mary Taylor, who will tell us about conservancy matters.

Thank you for being here. You are with Environment Canada?

Mary Taylor, Director, Habitat Conservation Management, Environment Canada: Yes. I am Director of Habitat Conservation Management with Environment Canada, the Canadian Wildlife Service.

With this bill, the government will give \$20 million to the Nature Conservancy of Canada to continue its work under the Natural Areas Conservation Program to conserve ecologically sensitive lands. That is clause 128. I think you had mentioned that.

They secure land, often in partnership, and they leverage funds or in kind. They do this through purchases of land or easements and then create protection for habitat and species.

The Chair: Is the land owned by the Nature Conservancy of Canada, or is the land owned by the Government of Canada and managed by the Nature Conservancy?

Ms. Taylor: There is actually a mixture of land holdings. Typically, it is not the Government of Canada. The land is held by the Nature Conservancy of Canada. They are a not-for-profit organization that does hold land for conservation purposes, and they also have easements with other private holders or other municipalities. The title to the land is held in a variety of ways but with some kind of interest in the land for conservation purposes.

The Chair: The easements would be for trails, for example?

Ms. Taylor: The easements would be to protect it for conservation purposes, to not allow development, and to ensure that that habitat is protected.

Senator McInnis: Your earlier interest in this topic, Mr. Chair, intrigued my interest.

First, this is a not-for-profit organization, and I take it there is a national board?

Ms. Taylor: Yes, they have a national board.

Senator McInnis: Does each province participate, or are there individual sub-boards in the respective provinces?

Ms. Taylor: I am not sure that each province participates. The board membership comes from a range of people. I do not have that information directly before me.

Le président : Je n'ai pas d'autres noms sur ma liste. Je tiens à remercier chacun d'entre vous de votre présence et de votre aide : monsieur Stupich, madame Frago-Peters, madame Cofsky et madame Darke.

Nous allons maintenant faire entrer le groupe de témoins pour terminer la section 4. Nous avons le grand plaisir d'accueillir Mary Taylor, qui va nous parler de la conservation des habitats.

Merci de votre présence. Vous représentez Environnement Canada?

Mary Taylor, directrice, Gestion de la conservation des habitats, Environnement Canada : Oui. Je suis directrice de la gestion de la conservation des habitats au Service canadien de la faune, à Environnement Canada.

Dans le cadre du projet de loi, le gouvernement donnera 20 millions de dollars à Conservation de la nature Canada afin que cette dernière puisse poursuivre son travail dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles visant à préserver des territoires fragiles d'un point de vue écologique. Il s'agit de l'article 18. Je pense que c'est quelque chose que vous aviez indiqué.

Son rôle est d'acquérir des terres, souvent en partenariat, et de solliciter de fonds ou des contributions en nature. Cela se fait au moyen d'achats de terres ou de servitudes et ensuite, par la création de mesures de protection pour les habitats et les espèces.

Le président : Les terres sont-elles la propriété de Conservation de la nature Canada ou sont-elles gérées par cette dernière pour le gouvernement du Canada?

Mme Taylor : Il y a en fait un portefeuille diversifié de biens fonciers. Généralement, ce n'est pas le gouvernement du Canada. Conservation de la nature Canada est propriétaire des terres. Il s'agit d'une organisation sans but lucratif qui détient des terres à des fins de conservation et qui dispose aussi de servitudes avec d'autres propriétaires privés ou d'autres municipalités. Il y a différents modes de propriété foncière, mais il y a toujours un certain intérêt à des fins de conservation.

Le président : Les servitudes concernant les chemins, par exemple?

Mme Taylor : Les servitudes permettent de les protéger à des fins de conservation, afin d'empêcher les développements, et pour assurer la protection de l'habitat.

Le sénateur McInnis : Votre intérêt initial envers ce sujet, monsieur le président, m'a intrigué.

Tout d'abord, c'est une organisation sans but lucratif, et je suppose qu'elle est dotée d'un conseil national?

Mme Taylor : Oui, c'est le cas.

Le sénateur McInnis : Chaque province participe-t-elle ou y a-t-il des sous-conseils dans chaque province?

Mme Taylor : Je ne suis pas certaine du fait que toutes les provinces y participent. Le conseil est composé de tout un éventail de gens. Je n'ai pas ces renseignements directement devant moi.

Senator McInnis: I am trying to get clarification here. Does the Nature Conservancy receive a deed?

Ms. Taylor: In some cases they purchase the land and they have title, so they would have title to the land.

Senator McInnis: How do they operate? For example, if they get a group of islands and I want to camp on one of them, am I allowed to traverse? Can you go onto the property?

Ms. Taylor: I am not sure how they manage each and every property. I think it would depend on the property, the activity that is happening, and what they are trying to protect that property for. However, they manage those properties.

Senator McInnis: How do they square with Nature Trust? The Nature Trusts are provincial bodies that operate, I think, the same way. How do they square with the Nature Conservancy of Canada?

Ms. Taylor: How they work specifically with each Nature Trust, I am not sure I could tell you. However, I do know that the Natural Areas Conservation Program, as a whole, is meant to work with other organizations that hold lands for conservation purposes. The program was designed so that they work together. When they make a purchase, they may work with another qualified organization that holds lands for conservation purposes to have the two marry and get a larger parcel of land that is protected.

Senator McInnis: Let us say that the Nature Conservancy has a group of islands with a beach and ecosystem-sensitive lands where Parks Canada wants to put a national park. What kind of control or right does Parks Canada have to put a national park in place?

Ms. Taylor: I am not familiar with the process that Parks Canada uses to create a park, but I know they go through a very extensive consultation process whereby they determine the land and the holdings. I would assume that if there were an interest in developing a park in an area where the Nature Conservancy had land, they would hold conversations with them, part of which is a very public consultation process. They would file reports and work with them to determine the best use of that land.

Senator McInnis: Who would have supremacy? Who would have the right to say, "We are going to have a national park there or not have one?"

Ms. Taylor: I am sorry; I do not work for Parks Canada.

Senator McInnis: I know.

Le sénateur McInnis : Je tente d'obtenir des éclaircissements. Conservation de la nature reçoit-elle un acte?

Mme Taylor : Dans certains cas, l'organisation achète des terres et obtient un titre foncier, ce qui lui donne un droit de propriété.

Le sénateur McInnis : Comment fonctionne-t-elle? Par exemple, si l'organisation fait l'acquisition d'un groupe d'îles et que je souhaite camper sur l'une d'entre elles, ai-je le droit de les traverser? Peut-on accéder à ces terres?

Mme Taylor : Je ne suis pas certaine de la façon dont on gère chaque propriété. Je pense que cela dépend du type d'activité et des raisons pour lesquelles on tente de protéger ces terres. Cependant, c'est l'organisation qui gère ces terres.

Le sénateur McInnis : Qu'en est-il de leurs activités par rapport aux fondations Nature Trust? Ces fondations sont des entités provinciales qui fonctionnent, je pense, de la même façon. Qu'en est-il de leurs activités par rapport à Conservation de la nature Canada?

Mme Taylor : Pour ce qui est de la façon précise dont cela fonctionne avec chaque fondation, je ne suis pas certaine de pouvoir vous répondre. Cependant, je sais que le Programme de conservation des zones naturelles, dans l'ensemble, est conçu pour fonctionner avec d'autres organisations qui détiennent des terres à des fins de conservation. Le programme a été conçu afin de permettre cette collaboration. Lorsque l'on procède à l'achat d'une terre, il se peut qu'il y ait une collaboration avec une autre organisation qualifiée qui détient des terres à des fins de conservation pour permettre une association des deux en vue d'obtenir un territoire protégé plus grand.

Le sénateur McInnis : Disons que Conservation de la nature détient un groupe d'îles comprenant une plage et des terres abritant un écosystème fragile où Parcs Canada souhaite créer un parc national. De quel degré de contrôle ou de droit Parcs Canada dispose-t-il pour mettre en place un parc national?

Mme Taylor : Je ne connais pas très bien le processus que suit Parcs Canada pour créer un parc, mais je sais qu'il effectue un processus de consultation approfondie dans le cadre duquel on détermine quelles terres seront détenues. Je présume que si Parcs Canada souhaite créer un parc dans une zone où Conservation de la nature détient des terres, cela donnerait lieu à un dialogue avec cette dernière, ce qui comprendrait notamment un processus de consultation très publique. Il faudrait déposer des rapports et collaborer avec l'organisation pour déterminer la meilleure utilisation de ces terres.

Le sénateur McInnis : Auriez-vous le dernier mot? Qui aurait le droit de déterminer si, oui ou non, un parc national va être créé?

Mme Taylor : Désolée, je ne travaille pas pour Parcs Canada.

Le sénateur McInnis : Je sais.

Ms. Taylor: I cannot say who would have supremacy, but Nature Conservancy would have to be willing to sell or give them the interest in their lands.

Senator McInnis: That is the point. They would have to concur.

Ms. Taylor: Yes.

Senator McInnis: Currently, such a set of facts is in place whereby the Nature Conservancy is about to acquire huge tracts of land, and a huge group of organizations wants a national park. National parks create jobs. National parks normally do not destroy property or ecosystems. I am intrigued to know what authority the Nature Conservancy would have and whether they could prevent a national park's taking place; and, of course, national parks create an awful lot of jobs.

Ms. Taylor: I am not familiar with the particular case that you are referring to.

Senator McInnis: It is evolving, so you would not know.

Ms. Taylor: It would have to go through quite an extensive process to name it as an area. Parks Canada would have to do consultations, negotiations and work within the community. They work with the community so that all interests are able to voice their concerns. The Nature Conservancy, I expect, would come to the table and talk about it as well.

Senator McInnis: They would do that, but they would not have to because they could prevent it from happening. It is a national board with respect to dealing with a local group or group of organizations. I am not trying to put you on the spot or be difficult, but no one likes to take on the Nature Conservancy, given its name, all right? The Nature Conservancy is like ice cream and Santa Claus; no one wants to do anything that would be harmful. However, if they proceed, then the other opportunity may be lost.

Ms. Taylor: I cannot speak to the other opportunity. I also would note that the Nature Conservancy has this money, and they are just about finished expending the first round of money they received. They will be expending this money for the next year or two, so they will protect that land as soon as they possibly can acquire it, if it is one that they are truly acquiring; whereas Parks Canada would still have a lengthy consultation process to go through.

Senator McInnis: I know. The lands have been there forever and a day. Thank you very much.

Mme Taylor : Je ne sais pas qui aurait le dernier mot, mais il faudrait que Conservation de la nature souhaite vendre ou céder ses intérêts fonciers.

Le sénateur McInnis : C'est ce qui m'intéresse. Il faudrait qu'ils s'entendent.

Mme Taylor : Oui.

Le sénateur McInnis : À l'heure actuelle, dans les faits, Conservation de la nature est sur le point d'acquérir des terres extrêmement vastes, et un immense groupe d'organisations souhaite un parc national. Les parcs nationaux créent des emplois. Les parcs nationaux, normalement, n'entraînent pas la destruction de terres ou d'écosystèmes. Je serais curieux de savoir de quel pouvoir dispose Conservation de la nature et si cette organisation pourrait empêcher la création d'un parc national; et, bien sûr, les parcs nationaux créent une énorme quantité d'emplois.

Mme Taylor : Je ne connais pas bien le cas auquel vous faites référence.

Le sénateur McInnis : C'est en évolution; c'est normal que vous ne soyez pas au courant.

Mme Taylor : Il faudrait suivre un processus assez exhaustif pour pouvoir le désigner comme une zone. Il faudrait que Parcs Canada tienne des consultations et des négociations et œuvre au sein de la collectivité. Parcs Canada collabore avec la collectivité afin de s'assurer que toutes les parties intéressées sont en mesure de faire valoir leurs préoccupations. Conservation de la nature, je pense, y participerait.

Le sénateur McInnis : C'est quelque chose que l'organisation ferait, mais elle ne serait pas tenue de le faire car elle pourrait empêcher le projet de voir le jour. Il s'agit d'un conseil national par rapport à un groupe local ou un groupe d'organisations. Je n'essaie pas de vous mettre sur la sellette ou de vous rendre la vie difficile, mais personne n'aime avoir à affronter Conservation de la nature étant donné son nom, n'est-ce pas? Conservation de la nature a le même statut que la crème glacée et le père Noël; c'est quelque chose de sacré auquel personne ne veut toucher. Cependant, si on va de l'avant, on pourrait perdre une autre occasion.

Mme Taylor : Je ne peux pas vous parler de cette autre occasion. J'aimerais aussi remarquer que Conservation de la nature dispose de ces fonds, et on a presque fini d'utiliser le premier cycle de financement reçu. On va dépenser ces fonds pour l'année prochaine ou les deux prochaines années, afin de pouvoir protéger ces terres dès qu'on sera en mesure de les acquérir, si c'est un projet qui voit véritablement le jour; par contre, il faudrait quand même que Parcs Canada tienne un long processus de consultation.

Le sénateur McInnis : Je sais. Ces terres sont là depuis toujours. Merci beaucoup.

Senator Callbeck: I am wondering about that \$20 million. Do they receive that from the government every year or every second year?

Ms. Taylor: No. In 2007, they received \$225 million. They have been drawing down every year. They drew down the last amount in March and expect to expend it by the end of October.

Senator Callbeck: That is \$225 million. Did they match that? For the \$20 million they are getting, they have to come up with double that amount. Is that right?

Ms. Taylor: Yes. The matching ratio for this \$20 million is 2 to 1. For the last \$225 million, we look at the history of the program and find that the match was 1.8 to 1 — almost a ratio of 2 to 1.

Senator Callbeck: They do not get the money unless they come up with the dollars.

Ms. Taylor: They get the money and have to get the dollars. The last time they committed to a ratio of 1 to 1, and they have succeeded in getting 1.8 to 1; so they expect to get 2 to 1.

Senator Callbeck: Thank you.

The Chair: You said that the last time they got 1.8 to 1, but their obligation was 1 to 1?

Ms. Taylor: That is correct.

Senator Buth: Can you tell me how much land in total is owned by the Nature Conservancy?

Ms. Taylor: I do not know how much land in total is owned by them, but for the Natural Areas Conservation Program, which is the monies to date, they have purchased 119,302 hectares with that money.

Senator Buth: That was the \$225 million.

Ms. Taylor: That is correct, to date. There is still some money to be expended.

Senator Buth: Thank you.

Ms. Taylor: They have other hectares that are protected through other means as well.

[Translation]

Senator Chaput: How many properties throughout Canada would this amount include?

Ms. Taylor: I do not have the data on the number of properties throughout the country, but I do have numbers for each province if you like.

Senator Chaput: Could you send us that list?

Ms. Taylor: I can read it to you quickly —

The Chair: It would be preferable to send us the list.

La sénatrice Callbeck : Je m'interroge sur les 20 millions de dollars. L'organisme reçoit-il ces fonds du gouvernement chaque année ou un an sur deux?

Mme Taylor : Non. En 2007, il a reçu 225 millions de dollars. Il a retiré chaque année. Il a retiré le dernier montant en mars et s'attend à l'avoir dépensé d'ici la fin d'octobre.

La sénatrice Callbeck : C'est 225 millions. A-t-on versé un montant équivalent? Pour les 20 millions qu'il reçoit, il doit fournir un montant représentant le double. Est-ce exact?

Mme Taylor : Oui. Le ratio de contrepartie pour ces 20 millions de dollars est de 2 pour 1. Pour les derniers 225 millions, en examinant l'historique du programme, nous nous sommes aperçus que le ratio de contrepartie était de 1,8 pour 1 — pratiquement de 2 pour 1.

La sénatrice Callbeck : Il n'obtient pas les fonds s'il n'est pas en mesure de faire sa part.

Mme Taylor : Il obtient les fonds et doit fournir sa part. La dernière fois, il s'est engagé à verser un montant à raison d'un ratio de 1 pour 1, et il est parvenu à atteindre 1,8 pour 1; il s'attend donc à atteindre un ratio de 2 pour 1.

La sénatrice Callbeck : Merci.

Le président : Vous avez indiqué que la dernière fois, il est parvenu à atteindre un ratio de 1,8 pour 1, mais son obligation était un ratio de 1 pour 1?

Mme Taylor : C'est exact.

La sénatrice Buth : Pouvez-vous m'indiquer quelle superficie de territoire est détenue par Conservation de la nature?

Mme Taylor : Je ne sais pas quelle superficie de terre l'organisme détient au total, mais pour le Programme de conservation des zones naturelles, ce qui représente le financement à ce jour, il a fait l'acquisition de 119 302 hectares avec ces fonds.

La sénatrice Buth : C'était avec les 225 millions.

Mme Taylor : C'est exact, à ce jour. Il y a encore des fonds à dépenser.

La sénatrice Buth : Merci.

Mme Taylor : Il détient aussi d'autres territoires qui sont protégés par d'autres moyens.

[Français]

La sénatrice Chaput : Ce montant inclut combien de propriétés à travers le Canada?

Mme Taylor : Je n'ai pas les données sur le nombre de propriétés à travers le pays, mais j'ai des montants pour chaque province, si vous voulez.

La sénatrice Chaput : Vous pourriez nous envoyer la liste?

Mme Taylor : Je peux vous lire vite fait...

Le président : Il serait préférable de nous envoyer la liste.

Ms. Taylor: Not on each property, but on the number of hectares per province.

Senator Chaput: When you referred to “matching,” these are donations that are received?

Ms. Taylor: Yes, it can be a donation of money or property.

Senator Chaput: And the company issues tax receipts based on value?

Ms. Taylor: Yes, exactly.

Senator Chaput: Does the company work with partners that are in the same field?

Ms. Taylor: Yes, it works with other organizations.

Senator Chaput: Which organizations?

Ms. Taylor: Ducks Unlimited Canada, for example.

[English]

The Chair: Ms. McElroy and Ms. Lachance from Health Canada will tell us about the Pallium Foundation of Canada.

Helen McElroy, Acting Director, Health Human Resources Policy Directorate, Health Canada: Clause 131 proposes funding of \$3 million over three years to the Pallium Foundation of Canada to support training in palliative care to front-line providers. The Pallium Foundation of Canada will develop and deliver a spectrum of continuing professional development resources and supports for health care providers. This initiative is expected to increase health care provider capacity and to develop public engagement strategies essential to meeting the needs for end-of-life care. PFC will also explore opportunities for collaboration with other organizations specializing in health professional education and palliative care in order to avoid duplication and to enhance the reach of its efforts.

Pallium Foundation of Canada works to improve the quality of palliative and end-of-life care for Canadians by creating inter-professional education resources for front-line providers, including doctors, nurses, social workers and pharmacists. Since 2001, PFC has supported innovative professional development, collaboration, and community capacity building in palliative care. The 2013 Budget commitment will complement the 2011 Budget commitment supporting the development of community integrated palliative care by addressing the need to build broader health human resource capacity.

The Chair: Could you tell us how long this foundation has been in existence?

Mme Taylor : Pas de chaque propriété mais du nombre d’hectares par province.

La sénatrice Chaput : Lorsque vous parliez de « *matching* », ce sont des dons que la société reçoit?

Mme Taylor : Oui, cela peut être un don en argent ou en propriétés.

La sénatrice Chaput : Et la société remet des reçus pour fins d’impôt selon la valeur?

Mme Taylor : Oui, exactement.

La sénatrice Chaput : Est-ce que la société travaille avec des partenaires qui sont dans le même domaine qu’elle?

Mme Taylor : Oui, elle travaille avec d’autres organismes.

La sénatrice Chaput : Quels organismes?

Mme Taylor : Canards Illimités Canada, par exemple.

[Traduction]

Le président : Mmes McElroy et Lachance, de Santé Canada, vont venir nous parler de la Fondation Pallium du Canada.

Helen McElroy, directrice intérimaire, Direction des politiques en matière de ressources humaines en santé, Santé Canada : L’article 131 propose 3 millions de dollars de financement sur trois ans à la Fondation Pallium du Canada à l’appui de la formation en soins palliatifs offerte aux fournisseurs de soins de santé de première ligne. La Fondation Pallium du Canada élaborera et fournira un éventail de ressources de perfectionnement professionnel continu et de l’aide aux fournisseurs de soins de santé. On s’attend à ce que cette initiative accroisse la capacité des fournisseurs de soins de santé d’élaborer des stratégies de sollicitation du public qui sont essentielles pour répondre aux besoins en matière de soins palliatifs. La FPC examinera aussi des possibilités de collaboration avec d’autres organisations spécialisées dans la formation des professionnels de la santé et les soins palliatifs afin d’éviter des doublons et de renforcer la portée de ses efforts.

Voué à l’amélioration des soins qui sont offerts aux Canadiens aux prises avec une maladie limitant leur espérance de vie, la Fondation Pallium du Canada crée des ressources d’enseignement innovatrices à l’intention des spécialistes en soins primaires, notamment les médecins, le personnel infirmier, les travailleurs sociaux et les pharmaciens. Depuis 2001, la FPC appuie le perfectionnement professionnel novateur, la collaboration et le renforcement des capacités de la communauté en matière de soins palliatifs. Les engagements pris dans le cadre du budget de 2013 viendront compléter les engagements du budget de 2011 pour appuyer l’élaboration de soins palliatifs communautaires intégrés en répondant à la nécessité d’accroître les capacités des ressources humaines en santé.

Le président : Pouvez-vous nous dire depuis combien de temps cette fondation existe?

Ms. McElroy: The foundation has been in existence since 2001. It started in Edmonton, where it largely serviced the Prairie provinces. However, since 2012, it has established itself in Ottawa, and its reach has extended nationally.

The Chair: This is the second time they have received federal money to help them in their work?

Ms. McElroy: Actually, they have received federal funding since 2003, I believe. They received funding from Health Canada, through a rural initiatives project. Then, they received more funding through the Primary Health Care Transition Fund, and then they are receiving funding through this budget. The 2011 Budget initiative that I mentioned went to another organization, and Pallium was a supporter of that.

The Chair: My final background question is about its governance structure. This is not-for-profit?

Ms. McElroy: It is a not-for-profit organization.

The Chair: Incorporated in Canada?

Ms. McElroy: Absolutely.

[Translation]

Senator Chaput: This foundation therefore supports palliative care training for front-line providers. I would like to know if needs concerning Canada's two official languages are considered in this training? Is there also support for training in French, just as there is for training in English?

[English]

Julie Lachance, Senior Policy Analyst, Palliative and Continuing Care, Health Canada: Yes, it is a national bilingual organization. Their membership is national, so they do have a presence in Quebec and in other areas of the country and meet the needs of both language population groups.

Senator Chaput: How would they do that in other areas of the country where there is a French-speaking population? How would they go about doing that in Manitoba, for example, or in Western Canada?

Ms. Lachance: They were initially established in Western Canada, so they have been involved in partnership with Manitoba. They have built partnerships from the ground up. Their model is this community model of involvement and engagement.

[Translation]

Senator Chaput: Who are these front-line health care providers? Who provides service in English and who provides service in French? Who are they?

Mme McElroy : La fondation existe depuis 2001. Elle a vu le jour à Edmonton, où elle desservait principalement les provinces des Prairies. Cependant, depuis 2012, elle s'est établie à Ottawa et a maintenant une portée nationale.

Le président : Il s'agit de la deuxième fois qu'elle reçoit des fonds fédéraux pour l'aider dans son travail?

Mme McElroy : En fait, elle reçoit du financement fédéral depuis 2003, je pense. Elle a reçu du financement de Santé Canada, par l'intermédiaire d'un projet d'initiatives rurales. Ensuite, elle a reçu davantage de financement par l'intermédiaire du Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires, puis par l'intermédiaire de ce budget. L'initiative budgétaire de 2001 que j'ai mentionnée était destinée à une autre organisation, ce que Pallium appuie.

Le président : Ma dernière question contextuelle porte sur sa structure de gouvernance. S'agit-il d'une organisation sans but lucratif?

Mme McElroy : C'est en effet une organisation sans but lucratif.

Le président : Constituée en société au Canada?

Mme McElroy : Absolument.

[Français]

La sénatrice Chaput : Cette fondation appuie donc la formation en soins palliatifs dispensée aux fournisseurs de première ligne. J'aimerais savoir si les besoins concernant des deux langues officielles du Canada sont considérés dans le cadre de cette formation? Y a-t-il également de l'appui à la formation en français, tout comme il y en a pour la formation en anglais?

[Traduction]

Julie Lachance, analyste principale des politiques, Division des soins chroniques et continus, Santé Canada : Oui, c'est une organisation nationale bilingue. Ses membres proviennent de partout au pays, et la fondation a donc une présence au Québec et ailleurs au pays et répond aux besoins des deux groupes linguistiques.

La sénatrice Chaput : Comment la fondation peut-elle y parvenir dans les régions du pays où il y a une population francophone? Comment s'y prendrait-elle, par exemple, au Manitoba ou dans l'ouest du Canada?

Mme Lachance : La fondation a été établie initialement dans l'Ouest canadien et a donc établi des partenariats avec le Manitoba. La fondation a créé des partenariats à partir de la base. Le modèle qu'elle suit est un modèle de participation et d'engagement communautaire.

[Français]

La sénatrice Chaput : Qui sont ces fournisseurs de soins de santé de première ligne? Qui sont ceux qui fournissent le service en anglais et qui fournissent le service en français? Qui sont-ils?

[English]

Ms. Lachance: To whom do they provide service?

Senator Chaput: Who are they?

Ms. Lachance: Those front-line providers?

Senator Chaput: Yes.

Ms. Lachance: Doctors, nurses, social workers, pastoral care, pharmacists.

Senator Chaput: How does it work, if I may ask?

Ms. Lachance: Palliative care?

Senator Chaput: This model here.

Ms. Lachance: Their focus is on educating these front-line providers. The model to date, for palliative care, has primarily been specialist, based in hospitals and primarily for end-stage cancer care. Now there is growing demand to expand that to people who have any life-threatening condition in any setting of care. In order to be cost-effective and to expand access to palliative care, we need to take it out of that specialist model and ensure that all of the people who are encountering people at the end of life will be prepared to provide palliative care.

Whether they have just a generalist knowledge where they recognize what the issues are and are able to refer effectively to specialists or whether they can continue that care themselves, that is what this aims to do.

Senator Chaput: How does it work if people who need that care that we agree is usually at the end of their life do not speak either English or French because their first language is another language? Is there something in the training that takes care of that issue? They are at the end of their life, so they need to be understood.

Ms. Lachance: I appreciate that. I worked in a palliative care unit for 10 years. What we did was to access the community services of those language, religious or other communities that would respond to those needs best. We would bring in translators. We would bring in the people who were important to the person.

Senator Chaput: It is all part of the model, right?

Ms. Lachance: Yes. It is community engagement.

[Traduction]

Mme Lachance : À qui fournit-elle des services?

La sénatrice Chaput : À qui sont-ils destinés?

Mme Lachance : Aux fournisseurs de soins de santé de première ligne?

La sénatrice Chaput : Oui.

Mme Lachance : Des médecins, du personnel infirmier, des travailleurs sociaux, des préposés à la pastorale, des pharmaciens.

La sénatrice Chaput : Comment la fondation fonctionne-t-elle, si je puis me permettre?

Mme Lachance : Les soins palliatifs?

La sénatrice Chaput : Ce modèle-ci.

Mme Lachance : Il vise à sensibiliser ces fournisseurs de soins de première ligne. Jusqu'à maintenant, le modèle de soins palliatifs était surtout axé sur les spécialistes qui travaillent en milieu hospitalier, particulièrement lorsqu'il s'agit de cancer en phase terminale. On voit maintenant un accroissement de la demande de soins palliatifs pour ceux qui souffrent d'une maladie potentiellement mortelle dans tous les milieux de soins. Afin d'être efficaces au niveau des coûts et d'élargir l'accès aux soins palliatifs, nous devons extraire les soins palliatifs de ce modèle axé sur les spécialistes et nous assurer que tous les professionnels de la santé sont en mesure de dispenser des soins palliatifs aux personnes en fin de vie.

Le modèle vise à donner aux fournisseurs de première ligne les connaissances générales nécessaires pour qu'ils puissent renvoyer efficacement des dossiers à des spécialistes ou pour qu'ils puissent continuer de suivre la personne eux-mêmes.

La sénatrice Chaput : Comment cela fonctionne-t-il pour les gens qui ont besoin de soins en fin de vie et qui ne parlent ni l'anglais ni le français car leur langue maternelle est différente? Y a-t-il des éléments de la formation qui abordent cette question? Comme ils sont en fin de vie, il faut pouvoir les comprendre.

Mme Lachance : Tout à fait. J'ai travaillé dans une unité de soins palliatifs pendant 10 ans. Pour réussir à nous comprendre, nous accédions aux services communautaires disponibles dans la langue en question, aux groupes religieux ou aux autres communautés qui pourraient nous aider. Nous engageons des traducteurs. Nous faisons venir des personnes importantes dans la vie du patient.

La sénatrice Chaput : Tout cela fait partie du modèle, n'est-ce pas?

Mme Lachance : Oui. Il s'agit d'engagement communautaire.

[Translation]

Senator Bellemare: Palliative care is no doubt an area in which there will be great needs very soon. An amount of \$3 million is very little; the country is large. How do you distribute the funding among the provinces? How are these needs met in the different regions of Canada?

[English]

Ms. Lachance: Three million dollars is not very much when you consider that every person in this country will die. The idea is to leverage those funds to ensure that they can go as far as possible and have the greatest impact, even though, monetarily, it is pretty small when you consider the number of Canadians. It will not be divided up among the provinces, but it is a model that has worked well so far and will be replicated across the country in order to build that momentum and to build the partnership from the ground up.

[Translation]

Senator Bellemare: The funding is then distributed based on requests made by organizations in the different regions. The distribution is therefore not done per capita or based on population. Is it done at the request of service providers?

[English]

Ms. McElroy: It is a model that is being developed, and the target is front-line providers.

[Translation]

Senator Bellemare: Is it a model that could apply everywhere?

[English]

Ms. McElroy: Yes. As my colleague Ms. Lachance has mentioned, we recognize that this type of money is not going to reach everyone, but it is a start. It is a beginning that will reach a certain number of providers. Pallium has indicated that they are prepared to put their resources online to extend the reach, so we are optimistic that it will be a strong beginning.

[Translation]

Senator Bellemare: If I understand correctly, you are setting up a training program for those who provide palliative care, one that would be available on the Internet, on the Web or in all sorts of ways, and that will therefore have multiplier effects across Canada; is that correct?

[English]

Ms. McElroy: That is correct.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Les soins palliatifs sont sans doute un secteur pour lequel il y aura de grands besoins très prochainement. Une somme de 3 millions de dollars, c'est peu; le pays est grand. Comment répartissez-vous les fonds entre les provinces? Comment se fait la réponse à ces besoins sur le plan des différentes régions canadiennes?

[Traduction]

Mme Lachance : Des fonds de 3 millions de dollars, ce n'est pas énorme lorsqu'on considère que chaque personne au pays va mourir. L'idée est de nous servir de ces fonds au mieux afin de nous assurer qu'ils sont le plus rentables possible et qu'ils ont la plus grande incidence, même si la somme est assez modeste lorsqu'on la considère en fonction de la population canadienne. Elle ne sera pas divisée entre les provinces, car il s'agit d'un modèle qui fonctionne bien jusqu'à maintenant et qui sera repris partout au pays afin de poursuivre sur cette lancée et d'établir le partenariat du début à la fin.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Les fonds sont alors répartis selon la demande faite par des organisations se trouvant sur le territoire dans les différentes régions. Il ne s'agit donc pas d'une répartition faite per capita ou selon la population. Est-ce que cela se fait à la demande des pourvoyeurs de services?

[Traduction]

Mme McElroy : Le modèle est en cours d'élaboration. Il cible les fournisseurs de soins de santé de première ligne.

[Français]

La sénatrice Bellemare : C'est un modèle qui pourra s'appliquer partout?

[Traduction]

Mme McElroy : Oui. Comme ma collègue Mme Lachance l'a dit, nous reconnaissons que ce financement ne pourra pas atteindre tout le monde, mais c'est un début. C'est un début qui fonctionnera pour certains fournisseurs de soins. La Fondation Pallium a indiqué qu'elle est disposée à rendre ses ressources disponibles en ligne afin d'atteindre plus de gens. Nous sommes donc optimistes et croyons que nous sommes sur la bonne voie.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Si je comprends bien, vous établissez un programme de formation pour ceux doivent à donner des soins palliatifs et qui sera disponible sur Internet, sur le Web ou par toutes sortes de moyens et qui aura donc des effets multiplicateurs un peu partout au Canada; est-ce exact?

[Traduction]

Mme McElroy : C'est exact.

Senator Callbeck: You talk about this \$3 million that it is going to build on the money you got in 2011 to support the way forward. You are talking about new community integrated palliative care models across the country. How would you categorize the progress that we are making? Is it good? Is it fair? Is it excellent?

Ms. Lachance: Are you referring to the 2011 funding or to palliative care in general?

Senator Callbeck: Palliative care in general.

Ms. Lachance: I think we have made remarkable progress. I had the privilege of attending the European palliative care congress at one point and was quite honoured to be a Canadian there because everyone in the audience said, "You are from Canada; you have done remarkable things in terms of getting all of the medical schools to agree to put palliative care into your curriculum." Since then, we have funded initiatives for nurses and for social workers.

We have had a member of Parliament who had a special responsibility for palliative care, one of your colleagues.

Senator Callbeck: Senator Carstairs.

Ms. Lachance: Yes. We have great access to the drugs necessary to alleviate symptoms at the end of life, which is one of the markers of success internationally. I think we have done quite well. However, there is definitely room for improvement in terms of increasing access for more people throughout the country. It is a huge country, a complex country, so we all appreciate those challenges.

Senator Callbeck: When was it added in the medical schools?

Ms. Lachance: That was to be in place by 2008.

Senator Chaput: I have a very short question. Can we find that amount under health in the budget? I cannot find it in this document. Where do you find this \$3 million?

Ms. Lachance: Clause 131.

Senator Chaput: Yes, in the bill, but what about in the budget?

The Chair: This is supposed to be a budget implementation bill, so we are wondering if we are implementing parts of the budget.

Senator Chaput: I am sorry; thank you. I have my answer: 223.

The Chair: Could you help us all with that, Senator Chaput?

Senator Callbeck: It is 223; that is likely the English, according to this document.

La sénatrice Callbeck : Vous avez parlé de ces 3 millions de dollars qui sont versés, en plus des sommes reçues en 2011 pour vous permettre de continuer votre travail. Il s'agit de nouveaux modèles de soins palliatifs communautaires intégrés partout au pays. Comment évalueriez-vous les progrès accomplis? Diriez-vous qu'ils sont bons? Satisfaisants? Excellents?

Mme Lachance : Votre question porte-t-elle sur le financement de 2011 ou sur les soins palliatifs en général?

La sénatrice Callbeck : Je parlais des soins palliatifs en général.

Mme Lachance : Je crois que les progrès accomplis sont remarquables. J'ai eu le privilège de participer à la conférence européenne sur les soins palliatifs. J'étais très honorée d'y représenter le Canada car tous les délégués me disaient : « Vous venez du Canada; vous avez accompli des progrès remarquables pour faire en sorte que toutes les facultés de médecine s'entendent pour inclure les soins palliatifs dans le cursus. » Depuis lors, nous avons financé des initiatives destinées aux infirmières et aux travailleurs sociaux.

Nous avons un parlementaire qui avait la responsabilité particulière des soins palliatifs; c'était l'une de vos collègues.

La sénatrice Callbeck : La sénatrice Carstairs.

Mme Lachance : Oui. Nous disposons de l'accès nécessaire aux médicaments qui soulagent les symptômes en fin de vie. Il s'agit là d'un des indicateurs de succès à l'échelle internationale. Je crois que nous nous débrouillons plutôt bien. Cependant, on peut certainement apporter des améliorations pour permettre à plus de gens partout au pays d'avoir accès aux soins. Comme notre pays est grand et complexe, nous comprenons tous pourquoi ces défis existent.

La sénatrice Callbeck : Quand les soins palliatifs ont-ils été ajoutés au cursus des facultés de médecine?

Mme Lachance : Le tout devait être en place avant 2008.

La sénatrice Chaput : J'ai une question très rapide. Est-ce que le montant est visible dans la section du budget consacrée à la santé? Je ne le trouve pas dans le document que j'ai sous les yeux. Où est la référence aux 3 millions de dollars?

Mme Lachance : C'est à l'article 131.

La sénatrice Chaput : Oui, dans le projet de loi, mais qu'en est-il du budget?

Le président : Il s'agit d'une loi d'exécution du budget, donc nous nous demandons si nous mettons en oeuvre certaines parties du budget.

La sénatrice Chaput : Désolée, merci. J'ai ma réponse. Il s'agit du 223.

Le président : Est-ce que vous pourriez nous diriger au bon endroit, madame la sénatrice Chaput?

La sénatrice Callbeck : Il s'agit de la page 223 en anglais, selon ce document.

The Chair: We know it is clause 131 of the budget implementation bill.

Senator Chaput: That I have, yes.

The Chair: If you are able to help us with its origin in the budget, that would be great.

That is all I have on my list for this section. Thank you very much. Now I have Ms. Milroy-Swainson, who will tell us about the Canadian National Institute for the Blind. That is another \$3 million.

Nancy Milroy-Swainson, Director General, Office for Disability Issues, Human Resources and Skills Development Canada: This section authorizes payment of up to \$3 million in the current fiscal year, 2013-14, to the Canadian National Institute for the Blind, or CNIB as it is known.

CNIB is a registered charity that provides community services to support Canadians who are blind or partially sighted, supporting them to live independently in the community. These funds will be used for the support of a national digital hub, which is an approach to improving library services available to people with print disabilities.

The Chair: The Canadian National Institute for the Blind has been around for quite some time. We are familiar with that organization and the good work that it does.

Ms. Milroy-Swainson: Yes.

The Chair: Is it accustomed to receiving significant funds from the federal government?

Ms. Milroy-Swainson: It is a funding recipient on a number of levels. It has historically received a small amount from Social Development Partnerships Program for ongoing work. That funding is being phased out now. With respect to library services, though, it is not a long-term recipient. In 2005-06 it received funding to support library services. It also received additional funding available in 2011-12 for library services.

The funds this year are to support the continued evolution of a model that is intended to become self-sustaining among parties to the provision of library services, so in the long term the federal government would not be providing library services that funding.

The Chair: A digital network initiative is indicated here. Is that getting away from Braille, or is that digitizing print to Braille, or are you going to audio? What does it involve?

Ms. Milroy-Swainson: It would actually use all of that. For the moment, there is quite a discrepancy in the interests, preferences and skill sets of people with visual impairments and print disabilities. For the foreseeable future all of those models will be used. Generally there is an evolution toward a more digital

Le président : Nous savons qu'il s'agit de l'article 131 du projet de loi d'exécution du budget.

La sénatrice Chaput : Oui, j'ai le document.

Le président : Si vous pouviez nous aider à trouver la référence dans le budget, ce serait très utile.

Voilà qui met fin à cette partie de la réunion. Merci beaucoup. Nous entendrons maintenant Mme Milroy-Swainson, qui nous parlera de l'Institut national canadien pour les aveugles. Il s'agit là d'un autre 3 millions de dollars.

Nancy Milroy-Swainson, directrice générale, Bureau de la condition des personnes handicapées, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Cette section autorise le versement d'une somme jusqu'à concurrence de 3 millions de dollars pendant l'année financière actuelle, 2013-2014, à l'Institut national canadien pour les aveugles, ou l'INCA.

L'INCA est un organisme de bienfaisance enregistré qui offre des services communautaires afin d'appuyer les Canadiens aveugles ou malvoyants. On leur fournit cet appui pour les aider à vivre de façon autonome au sein de la communauté. Les fonds seront consacrés à la création d'un réseau numérique national visant à améliorer les services de bibliothèque disponibles pour les personnes incapables de lire des documents imprimés.

Le président : L'Institut national canadien pour les aveugles existe depuis longtemps. Nous connaissons cet organisme et son excellent travail.

Mme Milroy-Swainson : Oui.

Le président : Est-ce que cet organisme a l'habitude de recevoir des fonds importants du gouvernement fédéral?

Mme Milroy-Swainson : Il reçoit des fonds de diverses sources gouvernementales. Il reçoit habituellement un petit montant du Programme de partenariats pour le développement social afin de l'appuyer dans ses travaux. Ce financement est en train d'être supprimé progressivement à l'heure actuelle. Pour ce qui est des services de bibliothèque, l'organisme n'est pas un bénéficiaire de longue date. En 2005-2006, il a obtenu du financement pour appuyer les services de bibliothèque. Il a également reçu des fonds supplémentaires en 2011-2012 pour ces mêmes services.

Cette année, les fonds seront consacrés à l'évolution continue d'un modèle qu'on a l'intention de rendre autonome. Ainsi, le gouvernement fédéral ne serait pas obligé, à long terme, de fournir le financement en question pour les services de bibliothèque.

Le président : L'idée d'un réseau numérique est indiquée ici. Est-ce qu'on s'éloigne du braille? S'agit-il plutôt de numériser des documents imprimés en braille? Ou passez-vous à des formats audio? De quoi s'agit-il exactement?

Mme Milroy-Swainson : Il pourrait s'agir de tous ces éléments. À l'heure actuelle, il y a de grands écarts dans les intérêts, les préférences et les compétences particulières des personnes malvoyantes ou incapables de lire des documents imprimés. Pour l'instant, tous ces modèles seront appliqués. En général, on

manner of distributing and producing print material so that Canadians with print disabilities can then render them into their own format with their own software. It is a bit of an evolution.

The Chair: Could their own format be audio or Braille?

Ms. Milroy-Swainson: It could be. Ultimately, the goal is to make it available on whatever device an individual chooses to use, just as a person without a print disability has a choice among formats.

The Chair: Thank you very much and thank you for waiting for your turn to explain it to us. It is very helpful for us to have you come and explain what each of these requests for funds is, and you have done it well.

We will now proceed to Division 5, amendments to the Canada Securities Regulation Regime Transition Office Act, which we have seen in the past so I expect that should proceed fairly expeditiously.

We have two individuals in attendance to help us here, both from the Department of Finance Canada as I understand it: Nicolas Marion and Allan Prochazka. With respect to Division 5, dealing with the Canadian securities regulation regime, which we are somewhat familiar with having dealt with it in the past, this is an extension of that, but perhaps you can help us with this.

Nicolas Marion, Chief, Capital Markets and International Affairs, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair. In Budget 2013, the government reaffirmed its commitment to strengthen the capital market regulatory framework. It signalled that its preference for doing so is by establishing a common securities regulator in cooperation with provinces and territories. That said, the government also announced that if a timely agreement could not be reached with provinces and territories, it would be proposing legislation to ensure that it can carry out its legislative responsibilities with respect to capital markets, consistent with the Supreme Court of Canada decision.

The particular amendment before you would extend the mandate of the Canadian Securities Transition Office to ensure that the resources are available as this work continues.

The Chair: The important point is that Alberta and Quebec opposed the earlier legislation. The Supreme Court sided with Alberta and Quebec saying that the federal government did not have exclusive jurisdiction to deal with this but did have some jurisdiction. Does this reflect the balance that will have to be struck?

s'oriente davantage vers des méthodes numériques pour distribuer et produire des documents imprimés afin que les Canadiens incapables de lire ces documents puissent les transférer dans le format qui leur convient avec leur propre logiciel. C'est une évolution.

Le président : Leur propre format pourrait donc être l'audio ou le braille?

Mme Milroy-Swainson : En effet. Au bout du compte, l'objectif est de rendre ces documents disponibles par le biais de l'appareil que la personne choisit. C'est exactement comme pour une personne qui est capable de lire les documents et qui a le choix du format qui lui convient.

Le président : Merci beaucoup, et merci d'avoir attendu votre tour pour nous expliquer tout cela. Votre témoignage nous est très utile et vous avez su bien nous détailler ce que chaque demande de financement représente.

Nous allons maintenant passer à la section 5, modifications à la Loi sur le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières. Comme nous en avons déjà discuté par le passé, je m'attends à ce que les choses aillent assez rondement.

Il y a deux témoins pour nous aider, tous deux du ministère des Finances du Canada. Il s'agit de Nicolas Marion et d'Allan Prochazka. La section 5 porte sur le régime canadien de réglementation des valeurs mobilières. Nous connaissons assez bien le sujet et avons traité la question auparavant. Il s'agit donc aujourd'hui d'un prolongement de cette étude, et vous pourrez sans doute nous aider en ce sens.

Nicolas Marion, chef, Marchés capitaux et relations internationales, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président. Dans le budget de 2013, le gouvernement réaffirme son engagement à renforcer le cadre réglementaire des marchés financiers. Il a dit préférer qu'on établisse un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières en coopération avec les provinces et les territoires. Cela dit, le gouvernement a également annoncé que s'il était impossible de s'entendre avec les provinces et les territoires, il proposerait un projet de loi pour faire en sorte qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités au titre de la loi par rapport aux marchés financiers. Cela correspond à la décision de la Cour suprême du Canada.

L'amendement que vous examinez aujourd'hui élargirait le mandat du Bureau de transition vers un régime canadien de valeurs mobilières afin de s'assurer que les ressources sont disponibles pour le travail à accomplir.

Le président : Il faut noter que l'Alberta et le Québec se sont opposés à la loi précédente. La Cour suprême du Canada a tranché en faveur de l'Alberta et du Québec et a précisé que le gouvernement fédéral n'avait pas la compétence exclusive de traiter la question, mais avait néanmoins une certaine compétence. Cela reflète-t-il l'équilibre qui devra être atteint?

Mr. Marion: Right. Over the last 16 months, since the Supreme Court released its decision, the government has consulted with all provinces and territories through either bilateral meetings or multilateral meetings. There were a few multilateral meetings where all provinces and territories were represented. The idea here is in line with the Supreme Court of Canada decision to try to build a common securities regulator on a collaborative basis — a common securities regulator that would have offices in all of the participating provinces and territories and that would be empowered through both federal legislation and provincial legislation.

The Chair: Do we know how much per year this is costing the Canadian taxpayer to maintain this transition office?

Mr. Marion: In Budget 2009, the act that established the Canadian Securities Transition Office set aside \$33 million for the duration of the transition office's mandate. Since 2009, the inception of the Canadian Securities Transition Office, they have always operated through this envelope. They are required by statute to table in Parliament, through the Minister of Finance, an annual report that talks about their financials. The last one was tabled at the beginning of October for the fiscal year ending in 2012. The next annual report will be tabled early October of this year for the fiscal year ending March 2013. Since inception, at the last annual report ending fiscal year 2012, their operating expenditures total a little over \$24 million.

The Chair: There is still some money left. There was, as I recall, some sunset provisions in here; if a deal was not worked it would just disappear as an office. There is still some money there, so maybe that is an excuse for continuing.

Mr. Marion: There is a lot of work still ahead of us. That is the primary rationale for wanting to keep the Canadian securities transition resources available for the good work that they have been doing.

In terms of its mandate, it was set to end as of July last year, and there was a provision in the act that allowed that to be extended by a year. Through an order of the Governor-in-Council, their current dissolution date would be mid-July of this year.

The Chair: This legislation will allow that to continue?

Mr. Marion: That is correct, Mr. Chair.

The Chair: It will not disappear in mid-July of this year if we see fit to pass the legislation?

Mr. Marion: That is correct.

M. Marion : En effet. Au cours des 16 derniers mois, depuis que la Cour suprême a rendu sa décision, le gouvernement a consulté l'ensemble des provinces et des territoires dans le cadre de réunions bilatérales ou multilatérales. Il y a eu quelques réunions multilatérales où l'ensemble des provinces et des territoires étaient représentés. Ce principe respecte la décision de la Cour suprême du Canada voulant que l'on crée cet organisme commun de réglementation des valeurs mobilières sur une base collaborative. Un éventuel organisme commun de réglementation des valeurs mobilières aurait des bureaux dans toutes les provinces et tous les territoires participants et serait habilité en vertu de lois fédérales et provinciales.

Le président : Savons-nous combien il en coûte chaque année aux contribuables canadiens pour maintenir le bureau de transition?

M. Marion : Dans le budget de 2009, la loi établissant le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières réservait 33 millions de dollars pour la durée du mandat de ce bureau. Depuis 2009, l'année de la création du bureau de transition, le bureau mène ses opérations grâce à cette enveloppe. Il est tenu par la loi de déposer au Parlement, par l'entremise du ministère des Finances, un rapport annuel dans lequel il fait connaître ses états financiers. Le dernier a été déposé au début d'octobre de l'exercice financier se terminant en 2012. Le prochain rapport annuel sera déposé au début octobre de l'année financière se terminant en mars 2013. Le rapport annuel pour l'année financière de 2012 indique que depuis sa création, les dépenses de fonctionnement du bureau ont atteint un peu plus de 24 millions de dollars au total.

Le président : Il y a donc toujours des fonds disponibles. Il me semble qu'il y avait des mesures de temporisation. Si on n'atteignait pas une entente, le bureau allait simplement disparaître. Il y a encore des fonds, donc peut-être que c'est un prétexte pour continuer.

M. Marion : Nous avons encore beaucoup de pain sur la planche, c'est la raison pour laquelle on veut maintenir les ressources de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières, plus particulièrement étant donné le bon travail réalisé jusqu'à maintenant.

Pour ce qui est du mandat, il devait se terminer en juillet de l'année dernière. Il y avait cependant une disposition dans la loi qui permettait de prolonger le mandat d'une année. La date de dissolution par décret serait à la mi-juillet de cette année.

Le président : La loi actuelle permettrait-elle au bureau de continuer d'exister?

M. Marion : En effet, monsieur le président.

Le président : Donc il ne disparaîtra pas au milieu de juillet de cette année si nous jugeons qu'il est judicieux d'adopter la loi?

M. Marion : Tout à fait.

[Translation]

Senator Bellemare: We know that Quebec is opposed to the creation of a single national regulator. Is Quebec participating in the work of the transition organization?

Mr. Marion: Quebec has participated in meetings but continues to oppose the creation of one national securities regulation organization.

Senator Bellemare: Would Quebec agree with the approach of having regulations that, without being identical, would be consistent or comparable?

Mr. Marion: As far I as know, regarding developments, discussions and an interest in working together, Quebec has not been at the forefront of discussions that have been held to date.

Senator Bellemare: Quebec has maintained its original position?

Mr. Marion: Yes. That being said, Quebec has recognized that Parliament has some jurisdiction over regulating securities.

Senator Bellemare: Thank you very much.

[English]

Senator Callbeck: I have a brief question. You say that the office was to close July this year, 2013, but this legislation will allow it to continue. For how long?

Mr. Marion: The amendments before you would repeal the statutory dissolution date and would enable the Governor-in-Council to state a new dissolution date by order.

Senator Callbeck: Thank you.

Senator Buth: Can you tell me which provinces are at the table or are interested in cooperating?

Mr. Marion: As I mentioned, all provinces have been at various multilateral meetings. Some of them, I think, are more open than others. If I look at Ontario, for instance, in their recent budget that was tabled on May 2, they reiterated their interest as well as some of the fundamental principles that would lend to its continuing support.

I think publicly British Columbia has also expressed its support. For other provinces, a number of which remain at the table — some are more engaged than others — I think they want to ensure that a proposal being discussed meets their interests. So long as they continue being at the table, I think that is a positive sign. Again, I think their support is reflective of needing to meet their interests.

[Français]

La sénatrice Bellemare : On sait que le Québec s'oppose à voir la création d'une seule unité de réglementation pancanadienne. Est-ce que le Québec participe aux travaux de l'organisme de transition?

M. Marion : Le Québec a participé à des réunions mais continue à s'opposer à la création d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières pancanadien.

La sénatrice Bellemare : Est-ce que le Québec serait d'accord avec l'approche d'avoir une réglementation qui, sans être identique, soit conforme ou correspondante?

M. Marion : À ce que je sache, sur le plan des développements, des discussions et de l'intérêt de collaborer, le Québec n'a pas été placé au premier plan en ce qui a trait aux discussions qui se sont tenues jusqu'à présent.

La sénatrice Bellemare : Le Québec est resté sur sa position initiale?

M. Marion : Effectivement. Ceci étant dit, le Québec a reconnu que le Parlement a certaines compétences sur le plan de la réglementation des valeurs mobilières.

La sénatrice Bellemare : Merci beaucoup.

[Traduction]

La sénatrice Callbeck : J'ai une question rapide. Vous dites que le bureau devait fermer ses portes en juillet 2013, mais que la loi actuelle lui permettra de continuer d'exister. Pour combien de temps?

M. Marion : Les amendements que vous examinez aujourd'hui abrogeraient la date de dissolution prévue par la loi et permettraient au gouverneur en conseil de fixer une nouvelle date par décret.

La sénatrice Callbeck : Merci.

La sénatrice Buth : Pouvez-vous me dire quelles provinces sont à la table de négociation ou sont intéressées à coopérer?

M. Marion : Comme je l'ai indiqué, toutes les provinces ont assisté aux diverses réunions multilatérales. Je crois que certaines d'entre elles sont plus ouvertes que d'autres. Prenons par exemple l'Ontario qui, dans le récent budget déposé le 2 mai, réaffirme son intérêt ainsi que certains des principes fondamentaux qui lui permettraient de continuer d'appuyer nos efforts.

Je crois que la Colombie-Britannique a également exprimé son appui publiquement. Pour les autres provinces, plusieurs d'entre elles demeurent à la table de négociation, mais certaines participent plus que d'autres. Je crois qu'elles veulent s'assurer que toute proposition qui fait l'objet de discussion respecte leurs intérêts. Tant et aussi longtemps que les provinces continuent de négocier, je crois que c'est un signe positif. Encore une fois, je crois que l'appui des provinces reflète leurs besoins de faire respecter leurs intérêts.

Senator Buth: Could you have a cooperative agreement without Quebec participating?

Mr. Marion: I think it is possible to have a cooperative agreement with a critical mass of provinces, with a critical mass of what I would call the capital markets activity. I think the reality is that the Government of Quebec has been fairly consistent in its views with respect to a common securities regulator. I do not think that those views will change any time soon. It would be great if they did, but those are my expectations. From a practical perspective, you could certainly have a common securities regulator so long as you have a critical mass of provinces.

Senator Buth: How large is this office? How many people would be working on this?

Mr. Marion: I believe right now the number of staff is between 15 and 20.

Senator Buth: Thank you very much.

Senator McInnis: I want some clarification. I know in the province of Nova Scotia, back a decade ago at least, they put a great deal of work into putting a securities commission in place because there were some problems there. You said that there would be some tentacles or something taking place in the provinces, yet you would have a national body. Do I understand this correctly? What would it be, for example, in the province of Nova Scotia, and what authority would diminish?

Mr. Marion: You will have to understand that a proposal or an agreement between provinces and the federal government will evolve. It is a process of discussion and what makes sense for each province that is participating in the proposal as well as what makes sense for the federal contribution to the proposal in terms of its authority.

I would not say that there is a clear proposal out there that lays out what is in each and every province. However, I think fundamentally the federal government has said that any national regulator would have to have regulatory offices — that is, offices with a sufficient amount of decision-making power, a sufficient amount of authority and the appropriate level of expertise to serve that particular market. Those would be, for instance, in Nova Scotia. Within that structure, I think you could imagine having some of these offices throughout Canada as well as some decision making throughout Canada.

I think the real benefit here is having one set of rules applicable throughout Canada and a governance model that is structured with, for instance, an independent, expert-based board that reports through a council of ministers, for instance, that would include ministers responsible for securities in each of the participating provinces, and the same with the federal Minister of Finance. Those authorities, as they relate to Nova Scotia,

La sénatrice Buth : Est-ce que vous pourriez envisager un accord coopératif sans la participation du Québec?

M. Marion : Je pense qu'il est envisageable d'avoir un accord de coopération avec une majorité des provinces, donc une majorité de ce que je considère être les activités des marchés financiers. La réalité est que le gouvernement du Québec exprime clairement et de façon cohérente son point de vue par rapport à la création d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières. Je ne m'attends pas à ce que ce point de vue change dans un avenir rapproché. Ce serait excellent si c'était le cas, mais je ne m'y attends pas. D'une perspective pratique, il est certainement possible d'avoir un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières tant et aussi longtemps qu'il y a une masse critique de provinces qui y adhèrent.

La sénatrice Buth : Quelle est la taille de ce bureau? Combien de personnes y travailleraient?

M. Marion : Je pense qu'il compte maintenant entre 15 et 20 employés.

La sénatrice Buth : Merci beaucoup.

Le sénateur McInnis : J'aimerais des éclaircissements. Je sais que dans la province de la Nouvelle-Écosse, il y a au moins une dizaine d'années, on avait mis beaucoup d'efforts à mettre en place une commission des valeurs mobilières parce qu'il y avait certains problèmes. Vous avez dit qu'il y aurait certains tentacles ou que quelque chose se produirait dans les provinces, même s'il y aurait un organisme national. Ai-je bien compris? De quoi s'agirait-il, par exemple, dans la province de la Nouvelle-Écosse, et quel pouvoir serait diminué?

M. Marion : Il faut comprendre qu'une proposition ou une entente entre les provinces et le gouvernement fédéral évolueront. C'est un processus de discussion et une question de ce qui est logique pour une province participant à la proposition et de ce qui est logique quant à la contribution du fédéral relativement à la proposition et à ses pouvoirs.

Je ne dirais pas qu'il y a une proposition claire qui établit ce qu'il y aurait dans chaque province. Toutefois, je pense que fondamentalement, le gouvernement fédéral a dit que tout organisme de réglementation national devrait avoir des bureaux de réglementation — c'est-à-dire des bureaux ayant suffisamment de pouvoir pour prendre des décisions et un niveau approprié d'expertise pour répondre aux besoins de son marché particulier. Ce serait, par exemple, en Nouvelle-Écosse. Au sein de cette structure, je pense qu'on pourrait songer à établir certains de ces bureaux dans l'ensemble du Canada et permettre la prise de décision partout au pays.

Le véritable avantage serait d'avoir une série de règles applicables à l'ensemble du Canada ainsi qu'un modèle de gouvernance établi avec, par exemple, un conseil indépendant formé d'experts qui rendait des comptes par l'entremise d'un conseil de ministres, par exemple, qui comprendrait les ministres responsables des valeurs mobilières dans chacune des provinces participantes, et il en irait de même avec le ministre fédéral des

would stay the same. I think it would be an opportunity for Nova Scotia and for the business community in Nova Scotia to deal with regulators in Nova Scotia, but that would have a voice at the national level.

Senator McInnis: Mr. Chair, you alluded to the Supreme Court of Canada decision, which I have not read, but was the national government attempting to do something and it ended up in the Supreme Court? I see; it was a reference, yes.

The Chair: Not unlike Senate reform, the same kind of situation.

Senator McInnis: Well, yes.

If the court came down, majority rule obviously, on the side of Quebec and Alberta, and if I understand this now, the national government, if they do not get concurrence from the provincial governments, will take the route of the Supreme Court decision, correct? Did you say that, or did I misunderstand?

Mr. Marion: I do not think I have said that. By way of background, the federal government, after it established the Canadian Securities Transition Office, developed a piece of legislation — the proposed Canadian securities act — that was also discussed with an advisory committee of the participating provinces and territories. It included 10 provinces and territories. Once the act was drafted and discussed with the various partners, it was referred to the Supreme Court. The basis of the act was effectively a federal act, federal statute, and would apply throughout Canada but on a voluntary basis. In order to apply in Ontario, Ontario would have to voluntarily opt in. It is the same with British Columbia and all the other provinces and territories. The basis of the act was a comprehensive regime and that would effectively transition the provincial regulators into this national regulator. The Supreme Court, in its decision, said with respect to this act that it is not a valid exercise, from what I understand. I am not a lawyer, but it is not a valid exercise of Parliament's authority under the general trade and commerce branch of the Constitution.

Senator McInnis: It was procedural; they did not come down and say Alberta and Quebec are correct?

Mr. Marion: No, they basically said that this act itself —

Senator McInnis: I could not see why Quebec would not agree if the Supreme Court of Canada concurred with their position, but it was a procedural one. I understand.

Finances. Quant aux pouvoirs de la Nouvelle-Écosse, ils demeureraient les mêmes. Je pense que ce serait une possibilité pour la Nouvelle-Écosse et ses gens d'affaires de traiter avec un organisme de réglementation en Nouvelle-Écosse, mais qui aurait une voix à l'échelle nationale.

Le sénateur McInnis : Monsieur le président, vous avez mentionné la décision de la Cour suprême du Canada, que je n'ai pas lue, mais le gouvernement national essayait-il de faire quelque chose qui a été renvoyé à la Cour suprême? Je vois; il s'agissait d'une référence, très bien.

Le président : C'est comme la réforme du Sénat; c'est le même genre de situation.

Le sénateur McInnis : Eh bien, oui.

Si la cour statuait, manifestement dans une décision majoritaire en faveur du Québec et de l'Alberta, et si j'ai bien compris, à défaut d'obtenir l'accord des gouvernements provinciaux, le gouvernement national s'en remettrait à une décision de la Cour suprême, est-ce exact? C'est bien ce que vous avez dit, ou est-ce que je me trompe?

M. Marion : Je ne pense pas avoir dit cela. À titre d'information, le gouvernement fédéral, après avoir mis sur pied le bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières, a établi une mesure législative — la Loi canadienne sur les valeurs mobilières — qui a également fait l'objet de discussions dans le cadre d'un comité consultatif composé des provinces et des territoires participants. Il était constitué de représentants de 10 provinces et territoires. Une fois que le projet de loi a été rédigé et qu'il a fait l'objet de discussions avec les divers partenaires, il a été renvoyé à la Cour suprême. La loi était effectivement une loi fédérale qui s'applique à l'ensemble du Canada sur une base volontaire. Afin que la loi s'applique en Ontario, la province aurait le choix d'y adhérer volontairement. Il en va de même pour la Colombie-Britannique et les autres provinces et territoires. À sa base, il s'agit d'un régime complet qui permettrait d'effectuer la transition entre les organismes de réglementation provinciaux en un seul organisme de réglementation nationale. Dans sa décision, la Cour suprême a décrété que la loi n'est pas un processus valide, à ma connaissance. Je ne suis pas avocat, mais il ne s'agit pas d'un exercice valable des pouvoirs du Parlement conformément aux dispositions générales relatives au commerce de la Constitution.

Le sénateur McInnis : C'était procédural; la cour n'a pas dit que l'Alberta et le Québec avaient raison?

M. Marion : Non, elle a essentiellement déclaré que la loi en tant que telle...

Le sénateur McInnis : Je ne vois pas pourquoi le Québec ne serait pas d'accord si la Cour suprême du Canada a appuyé sa position, mais c'était une question de procédure. Je comprends.

Mr. Marion: Basically the Supreme Court said that. Now, the Supreme Court did say that Parliament has responsibilities over certain areas of securities regulation and also suggested that provinces and the federal government work together collaboratively in the exercise of those authorities.

Senator McInnis: Thank you.

[Translation]

Senator Bellemare: To continue in the same vein as earlier, is it not true that if we had the same rules throughout Canada, a province like Quebec, which has unique institutions like the Desjardins Group and others, could be at odds with national regulations? These typically Quebec financial institutions would have their legitimacy or way of doing things challenged.

Mr. Marion: We have to be specific about the nature of the regulations. If you take the case of an issuer who wants to issue securities, or shares to raise money, if this issuer wants to do so outside of a certain province — which is the case of 97 per cent of issuers — he must abide by the regulations of every province and territory where the shares will be issued. So not only Quebec's regulations would apply to an issuer based in Quebec. There are 13 regulatory authorities throughout Canada, in each province and territory, 13 sets of regulations, of which some are harmonized, but which generally are not. There are exceptions and rules which specifically apply within a province, a bit like there are in the rules of French grammar.

A regulatory body which would have offices across Canada, which could benefit from the knowledge of participants in various market sectors within the provinces, could truly contribute to a national organization with national rules. This would make Canada more competitive, as well as each province which would participate in such a national body.

[English]

Senator De Bané: There are how many securities regulators in the United States?

Mr. Marion: If I understand correctly, there would be 50 state regulators, the federal SEC, and if you want to add to that mix, the CFTC in the United States. I would also argue that the Federal Reserve also plays a certain role with respect to the regulation of securities.

Senator De Bané: Those who want to go on that national stock exchange in New York can sell their securities all across the country?

Mr. Marion: Absolutely. If you look at a company that deals with interstate activity, for instance, they would normally be regulated by the primary regulator in that case, which is the U.S. Securities and Exchange Commission.

M. Marion : C'est essentiellement ce qu'a dit la Cour suprême. Par contre, elle a aussi dit que le Parlement a certaines responsabilités dans certains domaines concernant la réglementation des valeurs mobilières et a aussi suggéré que les provinces et le gouvernement fédéral travaillent en collaboration à l'exercice de ces pouvoirs.

Le sénateur McInnis : Merci.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Pour poursuivre dans la même direction que tout à l'heure, n'est-il pas vrai que, si on avait les mêmes règles à l'échelle canadienne, une province comme le Québec, qui a des institutions bien particulières comme le Mouvement Desjardins ou d'autres, pourrait être en porte-à-faux avec une réglementation pancanadienne? On défierait la légitimité ou la façon de faire des institutions financières typiquement québécoises.

M. Marion : On doit préciser la nature de la réglementation. Si on pense à un émetteur qui veut émettre des parts de marché, des bons pour se financer, s'il veut le faire à l'extérieur d'une certaine province — ce qui est le cas de 97 p. 100 des émetteurs — ils doivent suivre les règlements dans toutes les provinces et territoires où ils émettent. Ce n'est pas seulement les règles du Québec qui s'appliquent à un émetteur québécois. Il y a 13 autorités réglementaires à travers le Canada, chacune des provinces et territoires, 13 ensembles de règlements, certains des règlements sont harmonisés, mais pas dans l'ensemble. Il y a plusieurs exceptions et plusieurs règles particulières à l'intérieur d'une province comme dans les règles de français.

Un organisme de réglementation qui a des bureaux à travers le Canada, qui peut vraiment puiser sur la compréhension de certains secteurs de participants au marché à l'intérieur même des provinces et vraiment contribuer à un organisme national avec des règles nationales, appuiera la compétitivité du Canada et la compétitivité de chacune des provinces qui participent.

[Traduction]

Le sénateur De Bané : Combien y a-t-il d'organismes de réglementation des valeurs mobilières aux États-Unis?

M. Marion : Si je ne m'abuse, il y en aurait 50 dans chacun des États, le SEC fédéral, et si on veut en ajouter un autre, il y a aussi le CFTC aux États-Unis. Je dirais même que la Réserve fédérale joue aussi un rôle à certains égards quant à la réglementation des valeurs mobilières.

Le sénateur De Bané : Ceux qui veulent s'inscrire à la bourse nationale de New York peuvent-ils vendre leurs valeurs mobilières dans l'ensemble du pays?

M. Marion : Tout à fait. Si une entreprise a des activités entre des États, par exemple, elle serait habituellement réglementée par l'organisme de réglementation principal, c'est-à-dire la U.S. Securities and Exchange Commission.

Senator De Bané: If you want to do business there and have money from different investors and savers, by putting your shares on that stock market you can cover the United States?

Mr. Marion: Absolutely.

Senator De Bané: Second, I remember that Purdy Crawford, the great dean emeritus of Canada's corporate bar who comes from Nova Scotia and was inducted into the Canadian Business Hall of Fame, once said it is easier to do business in the European Union covering 27 countries than in Canada with 10 different provinces. Do you agree with that?

Mr. Marion: I have never tried to emit shares in the EU, so it is difficult for me.

Senator De Bané: He was on both sides. He knew the European market and compared it with Canada; he said there you do it once in Brussels and you cover the whole country.

Mr. Marion: He knew the securities market very well and continues —

Senator De Bané: You bet; he was the dean of that.

Mr. Marion: Certainly, when we looked at the proposal, we looked at some of the great work that Mr. Crawford has done. There is a real opportunity, in that vein, to improve the securities regulation in Canada.

Senator De Bané: I think it is time that we wake up.

Senator Callbeck: It says here that in Budget 2013, the government emphasized the Supreme Court opinion. It states:

If a timely agreement cannot be reached, the Government will propose legislation to ensure that it can carry out its regulatory responsibilities for capital markets consistent with the decision of the Supreme Court of Canada.

If that is the case, if they cannot get the provinces to buy in and they go ahead with legislation, what would that legislation look like?

Mr. Marion: First, I think it would have to follow very closely the decision of the Supreme Court. The Supreme Court of Canada has said that the federal government has responsibility over matters of genuine national concern, including preserving and maintaining the integrity and stability of capital markets in Canada, as well as maintaining the competition within the capital markets — efficiency — as well as capital markets in Canada.

Le sénateur De Bané : Alors si nous voulons faire des affaires aux États-Unis avec l'argent provenant de différents investisseurs et épargnants, en vendant nos actions sur ce marché, nous pouvons faire affaire dans l'ensemble des États-Unis?

M. Marion : Tout à fait.

Le sénateur De Bané : Deuxièmement, je me souviens que Purdy Crawford, l'excellent doyen émérite du droit corporatif canadien, qui vient de la Nouvelle-Écosse et qui a été intronisé au Temple de la renommée de l'entreprise canadienne a dit une fois qu'il était plus facile de faire des affaires avec l'Union européenne, qui est composée de 27 pays, qu'avec le Canada, qui compte 10 provinces différentes. Êtes-vous d'accord avec lui?

M. Marion : Je n'ai jamais essayé de vendre des actions sur le marché de l'Union européenne, de sorte qu'il est difficile pour moi de me prononcer là-dessus.

Le sénateur De Bané : Il connaissait les deux réalités, le marché européen et le marché canadien; il a dit qu'il fallait agir une fois à Bruxelles pour couvrir l'ensemble du pays.

M. Marion : Il connaissait le marché des valeurs mobilières très bien et continue...

Le sénateur De Bané : À qui le dites-vous! C'était le doyen en la matière.

M. Marion : Certainement, lorsque nous avons examiné la proposition, nous avons examiné une partie de l'excellent travail fait par M. Crawford. C'est une véritable possibilité, dans ce sens, qui permettrait d'améliorer la réglementation des valeurs mobilières au Canada.

Le sénateur De Bané : Je pense qu'il est temps de se réveiller.

La sénatrice Callbeck : C'est écrit ici que dans son budget de 2013, le gouvernement a insisté sur l'opinion de la Cour suprême. C'est écrit :

Si un accord ne peut être conclu en temps opportun avec les provinces et les territoires au sujet d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières, le gouvernement proposera des mesures législatives pour mettre à exécution ses responsabilités à l'égard des marchés financiers, conformément à la décision rendue par la Cour suprême du Canada.

Si c'est le cas, et que le gouvernement ne peut pas amener les provinces à adhérer à un accord et qu'il adopte quand même le projet de loi, à quoi ressemblerait ce projet de loi?

M. Marion : D'abord, je pense qu'il devrait respecter de très près la décision de la Cour suprême. Cette dernière a dit que le gouvernement fédéral a des responsabilités relativement à des préoccupations nationales valables, y compris la protection et le maintien de l'intégrité et de la stabilité des marchés financiers au Canada, en plus de maintenir la concurrence — l'efficacité — sur les marchés financiers dans le monde et au Canada.

In terms of legislation, that work has started now, so we are looking at options. We are looking at options and doing our analysis, working with the transition office in looking within the parameters of the decision for what makes sense for Canada.

Senator Callbeck: So you are just looking at it now.

Mr. Marion: We are beginning that work; that is correct.

The Chair: They are seeking authorization to continue the office to keep those 13 people employed and spend the rest of the \$33 million in thinking about it.

Thank you very much for being here and for helping us understand what you are trying to achieve. We appreciate you waiting. I know there are many wishing to take your seats, so I will thank you, Mr. Marion and Mr. Prochazka, on behalf of our committee.

We will now bring forward the group to tell us about the Investment Canada Act. I wish to point out to colleagues that the House of Commons Industry Committee is also studying this particular aspect, and these witnesses have been slotted to appear there at 3:15. We will go until then and they can make their way over to the other place. If we do not finish, we will ask them to come back another time.

Mr. Halucha and Mr. Dooley, thank you for being here. You will find this a much friendlier atmosphere than where you are going next.

We are dealing with Division 6, amendments to the Investment Canada Act.

Paul Halucha, Director General, Marketplace Framework Policy Branch, Industry Canada: Thank you for having us here today. I am here with Matthew Dooley, Acting Director of the Investment, Insolvency, Competition and Corporate Policy Directorate at Industry Canada.

The genesis of the changes in the BIA regarding the Investment Canada Act go back to December of last year, when the Prime Minister made an announcement around how the government would view state-owned enterprises in the context of transactions reviewed under the Investment Canada Act in the future.

At that time, the Minister of Industry had completed his review of the Nexen transaction with CNOOC and another transaction of Progress Energy by Petronas, a Malaysian state-owned enterprise. In that context, the government made a series of announcements, including a policy clarification, stating that in the oil sands, from that point on, transactions would only be approved on exceptional bases. They also noted that the

Pour ce qui est de la loi, le travail a déjà commencé, de sorte que nous examinons les options. Nous tenons compte de ces options et faisons notre analyse tout en travaillant avec le bureau de transition pour déterminer au sein des paramètres de la décision ce qui serait logique pour le Canada.

La sénatrice Callbeck : Alors vous commencez à peine à vous y pencher.

M. Marion : C'est exact, nous commençons ce travail.

Le président : Le bureau cherche à obtenir l'autorisation de maintenir ses activités afin de conserver ces 13 employés et de dépenser le reste des 33 millions de dollars pour poursuivre la réflexion.

Merci beaucoup d'être là et de nous aider à comprendre ce que vous essayez de réaliser. Nous vous remercions d'avoir attendu patiemment. Je sais qu'il y a de nombreux témoins qui veulent prendre vos sièges. Je vais donc vous remercier, messieurs Marion et Prochazka, au nom de notre comité.

Nous allons maintenant accueillir un groupe de témoins pour nous parler de la Loi sur Investissement Canada. Je veux souligner à mes collègues que le Comité de l'industrie de la Chambre des communes étudie aussi cette question et que ces témoins doivent comparaître devant ce comité à 15 h 15. Nous allons donc poursuivre jusqu'à cette heure-là, et ils pourront ensuite se rendre à l'autre salle. Si nous ne terminons pas, nous allons leur demander de comparaître de nouveau devant nous.

Messieurs Halucha et Dooley, merci d'être venus. Vous trouverez que l'atmosphère ici est beaucoup plus conviviale que celle du comité où vous vous dirigerez ensuite.

Nous examinons la section 6 portant sur les modifications à la Loi sur Investissement Canada.

Paul Halucha, directeur général, Direction générale des politiques-cadres du marché, Industrie Canada : Merci de nous accueillir ici aujourd'hui. Je suis accompagné de Matthew Dooley, directeur par intérim à la Direction de la politique de l'investissement, l'insolvabilité, la concurrence et l'entreprise à Industrie Canada.

L'origine des modifications proposées dans le projet de loi d'exécution du budget relativement à la Loi sur Investissement Canada remonte à décembre de l'an dernier, lorsque le premier ministre a fait une annonce sur la façon dont le gouvernement considérerait les sociétés d'État dans le contexte de transactions examinées aux termes de la Loi sur Investissement Canada dans l'avenir.

À ce moment-là, le ministre de l'Industrie avait terminé son examen de la transaction de Nexen avec CNOOC et d'une autre transaction concernant Progress Energy par Petronas, une société d'État malaisienne. Dans ce contexte, le gouvernement a fait une série d'annonces, et à même préciser la politique en déclarant que pour les sables bitumineux, toutes les transactions ne seraient approuvées qu'à titre exceptionnel à l'avenir. Il a également

government would be reviewing future transactions and monitoring the level of state-owned enterprise investments in other sectors of the economy.

Second, the state-owned enterprise guideline, which Minister Prentice put out in 2009, was updated and released. Specifically in that, a new definition of “state-owned enterprise” was put in place. It indicated before that it was in direct or indirect control, and we added the concept of influence.

Two other changes were made at that time.

Third, there has been a commitment since the Wilson panel to liberalize the SOE threshold up to \$1 billion over five years. It was announced at that point. The Prime Minister announced in December that the liberalization would go forward for private sector companies; it would not happen for state-owned enterprises.

Finally, national security review provisions were added to the act in 2009. In the fall, the Prime Minister indicated that an extension of the timelines would be brought forward.

To segue to the act before you, I wanted to provide the policy context to indicate that there is a clear policy communication on all the aspects that are contained in the BIA, except for one area, where I will expand.

First — I will go in reverse order — the national security timelines. As I indicated, the government’s intention is to provide additional time to the GIC — to the Minister of Industry — in order to ensure that the national security review process is conducted fully.

In the BIA is a set of clauses that will give the minister the authority to prescribe those periods. If you are looking in here to understand what those times will be, they are not here; they will be prescribed in regulations later. We are simply giving the minister the authority to prescribe in regulations those additional timelines.

Second, we have included a definition of “state-owned enterprise.” As I indicated, it is the same definition that was included last December when the Prime Minister spoke and when the SOE guideline was updated.

Third, the threshold power is here. You will notice that we are repealing the previous liberalization. We indicated the schedule remains the same: It will go from the current levels up to \$600 million, stay there for two years, then be another two years at \$800 million, and up to \$1 billion at the beginning of the

indiqué qu’il examinerait toutes les transactions futures et surveillerait le niveau d’investissement fait par des entreprises d’État dans d’autres secteurs de l’économie.

Deuxièmement, les lignes directrices sur les sociétés d’État que le ministre Prentice a rendu publiques en 2009 ont été mises à jour et publiées de nouveau. Dans ce document-là, une nouvelle définition des « entreprises d’État » a été ajoutée. Autrefois, on mentionnait qu’il y avait un contrôle direct ou indirect, et nous avons ajouté le concept d’influence.

Deux autres changements ont été apportés à ce moment-là.

Troisièmement, il y a eu un engagement, depuis le groupe d’étude Wilson pour libéraliser le seuil relatif aux entreprises d’État pour le faire passer à 1 milliard de dollars sur cinq ans. Une annonce à cet égard a été faite à ce moment-là. Le premier ministre a annoncé en décembre que cette libéralisation viserait les entreprises du secteur privé, mais qu’elle ne s’appliquerait pas aux entreprises d’État.

Et enfin, des dispositions relatives à l’examen en fonction de la sécurité nationale ont été ajoutées à la loi en 2009. L’automne dernier, le premier ministre a indiqué qu’on prolongerait les délais.

Avant d’en venir à la loi que vous avez sous les yeux, je voulais vous présenter un peu de contexte politique pour vous faire savoir qu’il y a une communication de politique claire sur tous les aspects contenus dans le projet de loi d’exécution du budget, sauf dans un domaine dont je vais parler plus en détail.

Premièrement, je vais procéder dans l’ordre inverse, en commençant par les délais liés à la sécurité nationale. Comme je l’ai indiqué, le gouvernement souhaite accorder plus de temps au gouverneur en conseil et au ministre de l’Industrie afin de s’assurer que le processus d’examen en matière de sécurité nationale est mené jusqu’au bout.

Il existe dans le projet de loi d’exécution du budget une série de dispositions qui donneront au ministère l’autorité d’établir ces périodes. Si vous cherchez dans le document à comprendre quels seront ces délais, ils n’y sont pas expliqués; ils seront établis plus tard dans le règlement. Nous cherchons simplement à donner au ministre le pouvoir de prescrire dans le règlement ces délais supplémentaires.

Deuxièmement, nous avons inclus une définition des « entreprises d’État ». Comme je l’ai mentionné, il s’agit de la même définition qui avait été incluse en décembre dernier lorsque le premier ministre avait pris la parole et lorsque les lignes directrices sur les entreprises d’État avaient été mises à jour.

Troisièmement, le pouvoir de modifier le seuil est là. Vous remarquerez que nous supprimons la libéralisation antérieure. Nous avons indiqué que l’annexe reste inchangée : les niveaux passeront des seuils actuels jusqu’à 600 millions de dollars, y demeureront pour deux ans, après quoi on ajoutera 800 millions

fifth year. What is changed is that state-owned enterprises no longer benefit from that liberalization, so that is the principle change in terms of the threshold.

As the threshold increases, that is the common parlance: We are liberalizing the threshold, because the number of companies that otherwise would be subjected to reviews is reduced, so it is a liberalizing measure.

The Chair: You are proposing that the threshold for transactions that would be reviewed is going higher; is that right?

Mr. Halucha: Exactly.

The Chair: Everything below that line would not be reviewed and would not fall under this; is that correct?

Mr. Halucha: That is correct, other than in one small instance, which is the last power that is in the act, which was not included in the December announcement. This is the power relating to de facto control.

Currently the act has a legal definition of what control is. It says that control happens in the case of a private company when the greater proportion of the assets are sold; so 50.1 per cent of the assets change hands to a foreign government. Legally, the control has moved. In the case of a publicly traded company, it is 33.1 per cent of the shares, because it is recognized in corporate law that at 33.3 per cent, you have the ability to veto many of the significant corporate decisions within a private company.

If the minister has concerns that a deal has been structured in such a way that, while legal control has not been given to the foreign investor — and it only pertains to state-owned enterprises — a foreign investor acquires control, new authority allows the minister to conduct what they call a “de facto control review.” That is to look at all the various factors relating to the exercise of control within a corporation.

If the minister determines that they do not have legal control but have de facto control, and the company is over the threshold — so the transaction still has to be above the threshold for that year — he is permitted to bring the transaction forward and review it under the act.

That is the extent of the changes.

The Chair: Could that be retroactive? Could that apply to some transaction that has already taken place?

Mr. Halucha: The government has established a 60-day reach-back period. From the period when the BIA was introduced in the house, I believe at the end of April, until it receives Royal Assent — any transactions completed during that period — the minister will have 60 days on the other side of that period to reach

de dollars pendant deux ans, jusqu'à concurrence de 1 milliard de dollars au début de la cinquième année. Ce qui change, c'est que les entreprises d'État ne peuvent plus tirer profit de cette libéralisation. Voilà donc le principal changement relatif au seuil.

Au fur et à mesure que le seuil augmente, nous disons couramment que nous libérons le seuil, parce que le nombre de sociétés qui autrement feraient l'objet d'un examen est réduit; il s'agit donc d'une mesure de libéralisation.

Le président : Vous proposez que le seuil pour les transactions visées par un examen soit supérieur, n'est-ce pas?

M. Halucha : Exactement.

Le président : Tout ce qui se trouverait sous ce seuil ne ferait pas l'objet d'un examen et ne serait pas visé par cette mesure, est-ce exact?

M. Halucha : C'est exact, sauf dans le cas d'une petite exception, qui porte sur le dernier pouvoir qui se trouve dans la loi, et qui ne figurait pas dans l'annonce de décembre. C'est le pouvoir ayant trait au contrôle de fait.

À l'heure actuelle, la loi comprend une définition du contrôle. Elle stipule qu'il y a contrôle dans le cas d'une société privée lorsque la plus grande partie des actifs sont vendus, soit lorsque 50,1 p. 100 des actifs changent de main en faveur d'un gouvernement étranger. Du point de vue juridique, le contrôle a été modifié. Dans le cas d'une société cotée en bourse, le seuil est établi à 33,1 p. 100 des actions, parce que ce seuil est reconnu en droit corporatif, puisqu'on a la possibilité d'opposer un veto à un bon nombre des décisions commerciales importantes prises au sein d'une compagnie privée.

Si le ministre craint qu'une entente soit structurée de telle façon que même si le contrôle légal n'a pas été cédé à l'investisseur étranger — et cela ne vise que les entreprises d'État —, un investisseur étranger obtient le contrôle, de nouveaux pouvoirs permettent au ministre de mener ce que l'on appelle « un examen du contrôle de fait ». Cela permet d'examiner les divers facteurs ayant trait à l'exercice du contrôle au sein d'une société.

Si le ministre détermine qu'il ne s'agit pas de contrôle légal, mais bien de contrôle de fait, et que la société dépasse le seuil — la transaction doit tout de même dépasser le seuil fixé pour cette année-là —, il est autorisé à examiner la transaction aux termes de la loi.

Voilà l'ampleur des changements.

Le président : Cela pourrait-il être rétroactif? Est-ce que cela pourrait s'appliquer à certaines transactions qui ont déjà eu lieu?

M. Halucha : Le gouvernement a établi une période de rétroactivité de 60 jours. À partir du moment où le projet de loi d'exécution du budget a été déposé en Chambre, je pense que c'était à la fin d'avril, jusqu'à ce qu'il reçoive la sanction royale — toute transaction menée pendant cette période —, le ministre aura

back and make a determination. He can conduct a de facto control test and send an order to the company indicating he will proceed with a review.

The Chair: Thank you. I have received a letter from the Canadian Bar Association, and that letter will be translated and circulated to all members although it has not been yet. We just received it this afternoon. Are you familiar with that letter?

Mr. Halucha: We have had an opportunity to look at it. We also received it just before the committee appearance.

The Chair: I will not put you on the spot with respect to the letter other than that they let honourable senators know that they are concerned about certain provisions being proposed, and they make some suggestions.

Once you have had a chance to review it, could you provide us with your response to the points they raised, so we will have an understanding?

Mr. Halucha: Absolutely, or we can speak to it now.

The Chair: If you have time, but honourable senators have not seen it and that is part of the problem. If you have some general comments rather than going into the specifics, go ahead.

Mr. Halucha: The Canadian Bar Association raised questions around certainty. The legal practitioners who support foreign investors in making acquisitions in Canada have traditionally sought a high level of certainty in the act. It is important to note that the act is a discretionary power. Ultimately, the minister on a case-by-case basis is legally required to assess each transaction and make his judgment based on the famous net benefit factors that are contained in the act. He has a set of factors in the act, and then he has a discretionary authority and a legal obligation to review each of them.

On its own, that means that there is a level of uncertainty, as they never are able to predict exactly how the minister will respond.

What typically happens is that the maximum uncertainty with regard to any policy change is at the point when it has been articulated and not been used, which is the case we are in right now. Regarding previous instances where the government made significant changes to the ICA, I would note in particular then Minister Prentice announced the state-owned enterprise guidelines, and there was the addition of the national security provisions in the act. Canada was different from most countries in that we only had an economic review test up until 2009, I believe.

In both those instances, the same types of questions about uncertainty were raised. In both cases, the government, over time and over a series of decisions, established a body of practice. If

60 jours au terme de cette période pour faire un retour en arrière et prendre une décision. Il peut mener un examen du contrôle de fait et envoyer une ordonnance à la compagnie indiquant qu'il va procéder à un examen.

Le président : Merci. Nous avons reçu une lettre de l'Association du Barreau canadien. Elle sera traduite et distribuée à tous les membres du comité plus tard. Nous venons de la recevoir cet après-midi. En connaissez-vous la teneur?

M. Halucha : Nous avons eu l'occasion de la parcourir. Nous l'avons aussi reçue juste avant le début de la séance.

Le président : Je ne vais pas vous interroger sur le contenu de la lettre, mais l'association signale aux honorables sénateurs qu'elle s'inquiète de certaines dispositions proposées ici, et elle fait certaines suggestions.

Une fois que vous aurez pu examiner cette lettre, pourriez-vous nous faire parvenir votre réponse aux arguments soulevés par l'association afin que nous puissions mieux comprendre ce qu'il en est?

M. Halucha : Absolument, mais nous pouvons en parler maintenant.

Le président : Si vous en avez le temps, mais les membres du comité n'en ont pas pris connaissance, et c'est là une difficulté. Si vous voulez faire des remarques d'ordre général, en remettant à plus tard les détails, allez-y.

M. Halucha : L'Association du Barreau canadien s'est inquiétée de la certitude. Les avocats qui aident les investisseurs étrangers à faire des acquisitions au Canada ont depuis toujours demandé un haut niveau de certitude. Il faut savoir que la loi donne au ministre des pouvoirs discrétionnaires. En dernier ressort, le ministre doit examiner les demandes d'acquisition au cas par cas pour en vérifier les modalités et il fonde sa décision sur les fameux facteurs de bénéfices nets qui figurent dans la loi. Ces facteurs sont définis dans la loi, et le ministre a un pouvoir discrétionnaire et le devoir en vertu de la loi de prendre en compte chacun des facteurs.

Par conséquent, cela signifie qu'il y a une certaine incertitude puisque les investisseurs ne peuvent pas prévoir exactement comment le ministre va réagir.

Typiquement, l'incertitude est à son paroxysme quand la décision est tributaire d'un changement de politique récent, qui n'a pas encore fait ses preuves, et c'est la situation que nous connaissons actuellement. En ce qui concerne les cas où le gouvernement a apporté des changements importants à la Loi sur Investissement Canada, je rappelle que le ministre Prentice a alors annoncé les lignes directrices régissant les entreprises d'État et il y a eu alors l'ajout de dispositions sur la sécurité nationale dans la loi. À la différence de la plupart des autres pays, le Canada n'a procédé à un examen économique qu'en 2009, si je ne m'abuse.

Dans un cas comme dans l'autre, le même genre de question concernant l'incertitude a été soulevé. Dans les deux cas, le gouvernement, avec le temps et en se fondant sur une gamme de

you talk with many of the same lawyers, they will now indicate that they do not have concerns about, for example, national security provisions because they understand how they are reviewed. We would contend that with practice and decisions there will be clarity established around these as well.

Uncertainty in this case was a conscious decision of the government. The view was that with regard to state-owned enterprises, it was important to provide the minister with maximum flexibility to assess those transactions when they took place. In both cases, the addition of influence provided the minister with another way of looking at it in that when a corporate structure is established, he can look not just at the number of shares that a state held but also at other decisions, for example, the extent to which they control other members of the board, the extent to which individuals move between the foreign state and those corporations, and the past practice of the state. All of these factors are ones that he is now permitted to look at.

The Chair: When you say “influence,” is that the same as the de facto control issue?

Mr. Halucha: They are at different stages, but, effectively, yes, we are talking about the same set of factors.

The Chair: Can you tell senators about the net benefit test, and the economic test is the broadest test? Is security included?

Mr. Halucha: National security is not one of the factors under the net benefit test. Those are all economic factors. There is a division within the act between the economic review process and the national security process. The Minister of Industry is ultimately accountable for both, but the Minister of Public Safety provides strong advice and recommendations around the national security component. They are distinct within the act, and there is an administrative separation as well.

The Chair: This is not unlike legislation in other countries in the world, especially with all the international trade that is going on. How do we compare? If you put us on a scale, would we be more protective of Canadian industry or less than most of the nations that we deal with internationally?

Mr. Halucha: The regimes are always very difficult to evaluate partly because many countries are not very open about how they conduct foreign investment review tests, especially countries like the United States where they only have a national security test. It is very difficult to understand. You typically have reporting around what the results are, but transactions will leave the table; foreign investors will be given indications that they probably should not pursue. A lot of that is not captured.

décisions prises jusqu'alors, a établi certaines pratiques. Si vous vous entretenez avec nombre des avocats intéressés, ils vous diront qu'ils ne s'inquiètent pas, par exemple, des dispositions sur la sécurité nationale parce qu'ils comprennent la façon dont elles sont revues. Nous vous dirons qu'étant donné la pratique et les décisions prises, les choses deviendront plus claires à ce propos également.

En ce qui concerne la certitude, le gouvernement a pris une décision consciente. En effet, en ce qui concerne les entreprises d'État, il était important de donner au ministre toute la souplesse nécessaire pour évaluer les transactions au cas par cas. Dans un cas comme dans l'autre, l'influence accrue donnée au ministre lui fournissait une autre façon d'évaluer la situation quand une société était établie car désormais, il n'a plus besoin de se borner au nombre d'actions détenues par un État; il peut tenir compte, par exemple, du degré de contrôle des autres membres du conseil d'administration et de la latitude qu'ont les administrateurs de passer d'une société d'État à d'autres sociétés, et il peut tenir compte des pratiques précédentes adoptées par l'État. Ce sont là tous les facteurs que le ministre est autorisé à prendre en compte.

Le président : Quand vous parlez d'influence, est-ce l'équivalent d'un contrôle de fait?

M. Halucha : Il y a divers degrés, mais, à toutes fins utiles, oui, les facteurs pris en compte sont les mêmes.

Le président : Pouvez-vous nous dire comment se concrétise la mesure de l'avantage net, et si l'avantage économique est ce qui prime? Tient-on compte de la sécurité?

M. Halucha : La sécurité nationale ne fait pas partie des facteurs servant à mesurer l'avantage net. Il s'agit uniquement de facteurs économiques. La loi fait la distinction entre le processus d'examen du point de vue économique et le processus d'évaluation de la sécurité nationale. Le ministre de l'Industrie est celui qui tranche au bout du compte dans les deux cas, mais le ministre de la Sécurité publique offre conseils et recommandations concernant la sécurité nationale. Les dispositions à l'égard de ces deux éléments sont distinctes dans la loi, et il existe une séparation administrative également.

Le président : Cela ressemble aux lois qui existent dans d'autres pays, compte tenu du commerce international intense auquel on s'adonne. Le Canada se compare-t-il favorablement par rapport aux autres pays? Si l'on faisait intervenir un barème, serions-nous plus protecteurs de l'industrie canadienne que les autres pays avec lesquels nous faisons du commerce?

M. Halucha : Il est très difficile de faire une évaluation secteur par secteur, notamment parce que bien des pays ne révèlent pas comment ils procèdent à l'examen des investissements étrangers, surtout des pays comme les États-Unis, où la seule mesure vise la sécurité nationale. C'est très difficile à comprendre. D'habitude, on signale les résultats, et les propositions de transaction s'arrêtent là. Les investisseurs étrangers reçoivent un avis leur signalant qu'ils ne devraient peut-être pas donner suite à leur démarche. Bien des choses ne sont pas révélées à cet égard.

Generally, Canada does very well in terms of attracting foreign investment. In the policy announcement in the fall, again, the Prime Minister was quite clear that the country remains open to investment and recognized that foreign investment is extremely valuable for the development of the Canadian economy; it is essential, the life blood. However, in the context of state-owned enterprises, a degree of prudence would be applied, so the new powers the minister is getting here will effectively empower him to use that prudence and that discretion.

The Chair: The amount for state-owned enterprises will not be liberalized, as you termed it. How do we come up with the figure of \$344 million?

Mr. Halucha: At this point, it is basically indexed for the growth in GDP. For the origin of it, I would have to get back to the committee. It increases by increments of \$10 million to \$15 million to \$20 million, depending on the increase in nominal GDP on an annual basis. This is to prevent a situation where, if you look back seven or eight years ago, you had a limit of \$200 million.

Another factor is that if you do not actually have some sort of an inflation index with the threshold, then, effectively, the regime becomes progressively less liberal because the threshold does not take into account inflation.

The Chair: There is no inflationary factor built in?

Mr. Halucha: It would continue for state-owned enterprises. The proposal with state-owned enterprises is to use the existing definition of “asset value” in the act. There is no new proposal to bring forward a different way to calculate what their value is or to change how they would escalate. They would go up progressively, year after year, as nominal GDP increases. Last year, we went from \$330 million to \$344 million, to give the committee an idea of what the increase is like on an annual basis.

The Chair: The “enterprise value” is what we are moving to for all corporations other than state-owned enterprises. Could you explain that to us?

Mr. Halucha: Asset value is the book value of the company. It is the assets minus the liabilities. The reason for moving to EV value is that you have a lot of companies now, in particular those that are in the information economy, that have trademarks, patents and intellectual property. It is very difficult to value that using asset value. EV value — market price — gives you a better sense of the value.

The Chair: How do you determine market price when they do not have publicly traded shares?

Mr. Halucha: You are talking about private companies. We are asking them to do EV. The decision there is that after a transaction is done, they would agree on a purchase price,

De façon générale, le Canada a beaucoup de succès quand il s'agit d'attirer des investisseurs étrangers. Cet automne, quand il a fait une annonce, le premier ministre a été très clair : le pays est toujours ouvert aux investissements. Le premier ministre a ajouté qu'il reconnaît que l'investissement étranger est très utile pour la prospérité de l'économie canadienne. Il est essentiel, c'est le poumon de notre économie. Toutefois, dans le contexte des entreprises d'État, on préconise une certaine prudence, si bien que les nouveaux pouvoirs conférés au ministre en l'occurrence vont lui donner la possibilité d'exercer cette prudence et cette discrétion.

Le président : Ainsi, j'en conclus que les transactions avec des entreprises d'État ne seront pas libéralisées, n'est-ce pas? Comment avez-vous calculé le montant de 344 millions de dollars?

M. Halucha : Pour l'instant, il est indexé en fonction de la croissance du PIB. Je vais devoir me renseigner pour ce qui est de l'origine. Ce chiffre augmente par tranche de 10 millions de dollars pour passer à 15 et à 20 millions de dollars, suivant l'augmentation du PIB nominal sur une base annuelle. Nous voulons ainsi empêcher que se reproduise la situation que l'on a connue il y a sept ou huit ans, alors que la limite était de 200 millions de dollars.

En l'absence d'une forme d'indexation sur l'inflation, avec un seuil fixe, le régime perd progressivement en tolérance car le seuil ne tient plus compte de l'inflation.

Le président : Ainsi, on n'a pas intégré le taux d'inflation à ce seuil?

M. Halucha : La situation demeurera la même pour les entreprises d'État. On a choisi dans ce cas-là d'avoir recours à la définition de « valeur de l'actif » qui figure dans la loi. On ne propose pas de calculer différemment la valeur de l'actif et de modifier la façon dont elle augmentera. Ainsi, progressivement, année après année, on procédera à des augmentations axées sur le PIB nominal. L'année dernière, on est passé de 330 à 342 millions de dollars, ce qui vous donne une idée de l'augmentation annuelle.

Le président : La valeur de l'entreprise est la notion que nous voulons appliquer à toutes les sociétés autres que les entreprises d'État, n'est-ce pas? Pouvez-vous nous en dire davantage?

M. Halucha : La valeur de l'actif est la valeur comptable de la société. C'est la différence entre l'actif et le passif. La raison pour laquelle nous procédons ainsi est qu'il y a désormais beaucoup de sociétés, en particulier dans le secteur de l'information, qui ont des marques de commerce, des brevets et des droits de propriété intellectuelle. C'est difficile d'établir la valeur de ces entreprises en utilisant la valeur de l'actif. La valeur de l'entreprise — la valeur marchande — nous donne une meilleure idée de la valeur réelle.

Le président : Comment déterminez-vous la valeur marchande quand ces entreprises n'ont pas d'actions cotées en bourse?

M. Halucha : Il s'agit là de sociétés privées. Nous leur demandons de calculer la valeur de l'entreprise. Il s'agit, après la conclusion d'une transaction, du prix d'achat qu'ils

obviously. The view is that that is the market value and that the board has to effectively attest to that as the value of the company. For cases of companies that are publicly traded, we have a formula in regulations that we published last year.

The Chair: Mr. Halucha and Mr. Dooley, we do not want you to be late for your next meeting. We thank you for being here and explaining this to us.

We will now go on to the next division. Division 7, as I understand it, amends the Canada Pension Plan.

Mr. Tousignant and Mr. Cuthbert, thank you for being here. Mr. Cuthbert is from the Canada Revenue Agency, and Mr. Tousignant is from the Department of Finance Canada. We are dealing with Division 7, the Canada Pension Plan and changes proposed thereto. Please go ahead.

Ray Cuthbert, Director, Director's Office, Canada Revenue Agency: This amendment is necessary because of the recent change to the Quebec Pension Plan contribution rates that now makes them higher than the Canada Pension Plan contribution rates. The proposed amendment will affect only individuals who work in Quebec but live outside Quebec.

During the year, employees in Quebec will have QPP contributions deducted from their pay. However, at the end of the year when they file their tax return, the Canada Revenue Agency will calculate the required contributions using the CPP contribution rate because the individuals live outside Quebec.

This creates a situation where, because the QPP contribution rate is higher than the CPP contribution rate, there will be an overpayment calculated, even though the amount of the contributions were correctly paid during the year. In other words, the individual would be entitled to a refund that, in essence, they should not be getting.

The proposed amendment will ensure that the appropriate contribution rate will be used, and the calculation will determine the amount of required contributions during the year. This will result in no overpayment being calculated, assuming everything is being done properly, and the individual will get the proper credit of, in this case, the QPP deductions that should have been made during the year.

I would be pleased to answer any questions.

The Chair: Is there a corporate equivalent to this? Is the employer paying more into the Quebec Pension Plan than the Canada Pension Plan and then we have to make changes in that regard as well?

Mr. Cuthbert: This measure does not deal with the employers. At this time, there is no equivalent employer calculation.

conviendrait, bien sûr. Nous considérons cela comme la valeur marchande et le conseil d'administration doit donner une attestation quant à la valeur de la société. Pour ce qui est des sociétés cotées en bourse, nous appliquons une formule, prévue par règlement, qui a été publiée l'année dernière.

Le président : Monsieur Halucha et monsieur Dooley, nous ne voulons pas vous mettre en retard pour votre prochaine réunion. Nous vous remercions d'être venus nous apporter des explications.

Nous allons passer maintenant à la section suivante. C'est la section 7, et si je ne m'abuse, elle modifie le Régime de pensions du Canada.

Monsieur Tousignant et monsieur Cuthbert, merci d'être venus. M. Cuthbert est de l'Agence du revenu du Canada et M. Tousignant du ministère des Finances du Canada. Nous nous penchons sur la section 7 du Régime de pensions du Canada et sur les modifications proposées. Allez-y.

Ray Cuthbert, directeur, Bureau du directeur, Agence du revenu du Canada : Cette modification s'impose en raison de changements récents au Régime des rentes du Québec dont les taux de cotisation sont désormais plus élevés que ceux du Régime de pensions du Canada. La modification proposée ne va toucher que les particuliers qui travaillent au Québec mais résident hors Québec.

Au fil de l'année, les gens qui travaillent au Québec verseront des cotisations au RRQ, lesquelles seront déduites à la source. Toutefois, à la fin de l'année, au moment de leurs déclarations d'impôt, l'Agence du revenu du Canada fera un calcul à partir de la cotisation au RPC, car ces particuliers vivent hors Québec.

Étant donné que la cotisation au RRQ est plus élevée que la cotisation au RPC, il y aura un trop-perçu de calculer même si le montant des cotisations versées pendant l'année était exact. Autrement dit, le particulier aurait droit à un remboursement auquel, théoriquement, il ne devrait pas avoir droit.

La modification proposée va garantir que le bon taux de cotisation sera utilisé et le calcul permettra d'établir le montant des cotisations requis pendant l'année. Si tout fonctionne comme il se doit, il n'y aura pas de trop-perçu de calculer, et le particulier obtiendra le crédit approprié, en l'occurrence, les déductions pour le RRQ qui auraient dû être faites durant l'année.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Est-ce qu'il y a une incidence sur les sociétés à cet égard? L'employeur québécois verse-t-il davantage au Régime des rentes du Québec qu'au Régime de pensions du Canada? Y aurait-il un rajustement à faire à cet égard également?

M. Cuthbert : Cette mesure ne touche en rien les employeurs. Pour l'instant, nous ne faisons pas de calculs équivalents pour l'employeur.

The Chair: Does the change in the Quebec plan require the employer to pay more towards the individuals who are employed there for their pension plan?

Mr. Cuthbert: That is correct. The employer will be deducting the QPP rate and matching that portion during the year.

The Chair: Matching it?

Mr. Cuthbert: Yes. The individual will pay the QPP during the year and the employer will match that.

[Translation]

Senator Bellemare: What is the gap between the Canadian rate and the Quebec rate?

[English]

Mr. Cuthbert: Currently, the QPP contribution rate for 2013 is 5.1 per cent of pensionable earnings, and the CPP contribution rate is 4.95 per cent. The net dollar effect, if that would be more helpful, if people are earning the maximum pensionable earnings, the difference of dollars between the two regimes would be about \$71.

[Translation]

Senator Bellemare: Is there a difference between both systems? Usually both systems evolve in a similar way; is this the first time that the rates differ, or has this already happened in the past? Is this the first time that the assessment rate under Quebec's pension plan is different from the federal plan?

[English]

Mr. Cuthbert: This is the first time since 1966 that there has been a difference in the rates.

[Translation]

Senator Bellemare: I know that this is connected to demographics. Thank you.

[English]

The Chair: Will the result of this be that when someone who has paid into the Quebec Pension Plan retires, they will have a higher pension than people in other parts of Canada?

Mr. Cuthbert: Unfortunately, being a representative of the Canada Revenue Agency, I cannot really speak about what the benefits would be. That would be a matter for HRSDC or the Canada Pension Plan people.

The Chair: We know more is being paid in by both the employer and the employee, but we do not know if more will be taken out.

Le président : La modification apportée au régime québécois a-t-elle pour résultat qu'un employeur paie davantage pour un employé au titre du régime de pension?

M. Cuthbert : C'est cela. L'employeur déduira la cotisation de l'employé à la source et versera un montant équivalent pendant l'année.

Le président : Vous dites équivalent?

M. Cuthbert : Oui. L'employé versera sa cotisation au RRQ pendant l'année et l'employeur versera un montant équivalent.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Quel est l'écart entre le taux canadien et le taux québécois?

[Traduction]

M. Cuthbert : Le taux de cotisation au RRQ est fixé à 5,1 p. 100 des gains ouvrant droit à pension pour 2013, alors que le taux de cotisation au RPC est de 4,095 p. 100. Pour vous donner une idée de ce que cela représente du point de vue de l'employé, un employé qui serait au maximum des gains admissibles, la différence en dollars entre les deux régimes s'élève à environ 71 \$.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Y a-t-il d'autres différences entre les deux régimes? Habituellement, les deux régimes évoluent de façon assez similaire; est-ce la première fois que les taux diffèrent ou si cela s'est déjà vu par le passé? Est-ce nouveau que le taux de cotisation du Régime des rentes du Québec soit différent de celui du gouvernement fédéral?

[Traduction]

M. Cuthbert : C'est la première fois depuis 1966 qu'il y a une différence dans les taux.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Je sais que c'est lié à la démographie. Je vous remercie.

[Traduction]

Le président : Le résultat sera-t-il qu'une personne ayant cotisé au RRQ touchera une pension plus élevée qu'une autre qui aura cotisé ailleurs au Canada?

M. Cuthbert : Malheureusement, puisque je représente l'Agence du revenu du Canada, je ne peux pas parler de cet aspect-là. C'est une question qu'il faudrait poser aux responsables de Ressources humaines et Développement des compétences ou encore du RPC.

Le président : Nous savons que les sommes versées par l'employeur comme par l'employé sont plus élevées, mais nous ne savons pas si cela va signifier des prestations de retraite plus élevées.

Senator Callbeck: My first question has just been asked; it was on the rates.

How many people do you think this will affect in a year?

Mr. Cuthbert: The number of people affected should be quite minimal. We looked at 2010 data to figure out how many individuals would be affected, and we came up with a number between 24,000 and 25,000. The exact number is 24,326. It is quite a small number of the taxpayers in Canada.

Senator Butth: You made the comment that the difference would be approximately \$71. In the briefing notes, it says it would be an overpayment of \$34.95. Could you explain that?

Mr. Cuthbert: Yes. The figures I used are for 2013. The figures in the briefing material are from 2012, so it has actually gone from approximately \$35 last year to \$71 this year, and the Quebec contribution rates will continue to escalate over time, so that spread will grow. If no measure is put into place, there will be a bigger and bigger difference between the contributions.

Senator Butth: For the Quebec plan, then, have they laid out the increases over a certain period of time? Do we know what that is?

Mr. Cuthbert: I do not happen to have that information, but my understanding is they have laid out the increases up until the year 2017.

The Chair: That is interesting. We will be following this one. Thank you very much for being here and explaining it; senators now understand what they are being asked to vote on.

The next group will deal with the Pension Act, the War Veterans Allowance Act and another Supreme Court of Canada decision to be dealt with through legislation. That would be Division 8.

From Veterans Affairs Canada, we have Mr. Butler. You are here all by yourself.

Bernard Butler, Director General, Policy and Research, Veterans Affairs Canada: I am indeed, Mr. Chair.

The Chair: You will handle this decision of the Supreme Court that has made a number of veterans happy, I would say.

Mr. Butler: Indeed, it has. I thank you for that.

By way of context, these proposed amendments in Division 8 of Part 3 are basically designed to give effect to ceasing the deduction of disability pension benefits paid under Veterans Affairs Canada's Pension Act when it comes to determining eligibility and calculating benefits payable under Veterans Affairs Canada's War Veterans Allowance legislation.

La sénatrice Callbeck : La première question que je voulais poser l'a déjà été. C'était à propos des taux.

Combien de personnes seront-elles touchées chaque année par cette mesure?

M. Cuthbert : Il s'agit d'un petit nombre de personnes. Nous avons regardé les données de 2010 pour voir combien de personnes seraient touchées. Ce serait entre 24 000 et 25 000 personnes. Le chiffre exact est 24 326. C'est un petit nombre de contribuables canadiens.

La sénatrice Butth : Vous avez dit que la différence serait d'environ 71 \$. Dans la documentation que j'ai entre les mains, on dit que l'excédent de paiement serait de 34,95 \$. Pouvez-vous nous expliquer cela?

M. Cuthbert : Oui. Le chiffre que je vous ai donné est pour 2013. Les chiffres que vous trouvez dans votre documentation sont pour 2012, si bien que c'est passé de 35 \$ l'année dernière à 71 \$ cette année. Les taux de cotisation au Québec vont continuer d'augmenter avec le temps, si bien que cet écart va se creuser. Si on ne prend pas de mesure, il y aura une différence toujours plus grande entre les cotisations.

La sénatrice Butth : Dans le cas du régime québécois, a-t-on prévu des augmentations sur une certaine période? Sait-on si c'est le cas?

M. Cuthbert : Je n'ai pas ce renseignement, mais je crois comprendre que les augmentations vont se poursuivre jusqu'en 2017.

Le président : C'est intéressant. Nous allons suivre cette affaire. Merci beaucoup d'être venu et de nous avoir apporté des explications. Les sénateurs comprennent maintenant ce sur quoi on leur demande de voter.

Les témoins suivants nous parleront de la Loi sur les pensions, de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et d'une autre décision de la Cour suprême du Canada qui exige une modification législative. Il s'agit de la section 8.

Monsieur Butler représente Anciens Combattants Canada. Vous êtes ici seul.

Bernard Butler, directeur général, Politiques et recherche, Anciens Combattants Canada : En effet, monsieur le président.

Le président : Vous allez nous parler de cette décision de la Cour suprême qui a fait la plus grande joie de bien des anciens combattants.

M. Butler : En effet, c'est le cas. Je vous remercie de me donner l'occasion d'en parler.

Je vais vous expliquer le contexte des modifications proposées à la section 8 de la partie 3. Il s'agit par-là de mettre un terme à la déduction des prestations de pensions d'invalidité, versées aux termes de la Loi sur les pensions des Anciens Combattants du Canada, au moment d'établir l'admissibilité aux prestations en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et d'en calculer le montant.

By way of context — and, Mr. Chair, you have already alluded to it — in the spring of 2012, the Government of Canada made an announcement to the effect that it would no longer include disability pension benefits paid under the Pension Act in the offsetting of Veterans Affairs Canada's three principal programs that take this into account.

As of October 1, 2012, the government ceased offsetting disability pension benefits for its Earnings Loss program under the New Veterans Charter and also for its Canadian Forces Income Support Benefit under the New Veterans Charter. Those were regulatory amendments, and it was possible for us to implement those more readily than the legislative changes.

What you see before you now in Division 8, Part 3, is the legislative change required now to give effect to the offsetting of the disability pension for purposes of the War Veterans Allowance Act.

The War Veterans Allowance program, to refresh you, is an income support program designed to provide assistance to low-income veterans of both the Second World War and the Korean War, as well as their survivors. As a function of that program, once a veteran becomes eligible for War Veterans Allowance, they also become eligible for a number of collateral programs that Veterans Affairs provides, including its long-term care program, the Veterans Independence Program and its treatment benefits program.

Effectively, to cease the deduction of VAC's disability pension from the War Veterans Allowance, or WVA, these proposed amendments are required. Essentially, the changes to the War Veterans Allowance Act itself will simply exclude disability pension benefits from the definition of "income," and changes to the Pension Act will essentially stop the withholding of disability pension payments to WVA recipients in order to avoid circumstances creating overpayments on those accounts.

Once the legislative authority is obtained, if and when, through the budget implementation act, it will have a positive effect on a number of veterans in this program. Essentially, about 200 recipients in the program will receive an increase in their allowance payments. There will be about 3,000 or so more veterans and survivors who will qualify for the allowance. There will be about 700 more veterans who will qualify for Veterans Affairs health care benefits, and there are about 2,000 veterans in long-term care who will receive greater levels of support for their care as a function of these changes.

All told, over the next five years the expenditure for these changes will be in the order of about \$95.4 million.

Mr. Chair, with that brief overview, I will turn it back to you for questions.

Monsieur le président, vous en avez déjà parlé, c'est au printemps de 2012 que le gouvernement a annoncé qu'on exclurait désormais les prestations de pensions d'invalidité versées en vertu de la Loi sur les pensions des calculs faits concernant les trois programmes majeurs offerts par Anciens Combattants Canada.

À partir du 1^{er} octobre 2012, le gouvernement a cessé de déduire les prestations de pensions d'invalidité dans le cadre du programme d'allocation pour perte de revenu et du programme d'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes prévus dans la Nouvelle Charte des anciens combattants. À ce moment-là, on a procédé en modifiant le règlement, ce qui a permis d'agir plus rapidement qu'en modifiant la loi.

La section 8 de la partie 3 apporte donc la modification législative nécessaire pour faire en sorte que les prestations d'invalidité versées aux anciens combattants ne soient plus déduites des allocations aux anciens combattants.

Le Programme des allocations aux anciens combattants est, vous vous en souvenez, un programme de soutien au revenu visant à aider les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée et leurs survivants qui ont un faible revenu. Une fois qu'un ancien combattant est admissible à ce programme, il est aussi admissible à divers autres programmes administrés par Anciens Combattants Canada, y compris le Programme de soins de longue durée, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et le Programme d'avantages médicaux.

Dans les faits, pour cesser de déduire la pension d'invalidité de l'allocation aux anciens combattants, il faut procéder aux modifications législatives proposées. Désormais, la Loi sur les allocations aux anciens combattants disposera que seront exclues des calculs les prestations de pension pour invalidité de la définition de « revenu ». Les modifications à la Loi sur les pensions feront en sorte qu'on ne retiendra plus à la source l'équivalent des paiements faits au titre de la pension d'invalidité, ce que l'on faisait jusqu'à présent pour éviter des versements en trop.

L'adoption de cette modification législative, par l'entremise de la Loi d'exécution du budget, aura un effet positif pour un certain nombre d'anciens combattants. Ainsi, environ 200 prestataires qui bénéficient de ce programme recevront une augmentation de leur allocation. Il y aura environ 3 000 anciens combattants et leurs survivants de plus qui seront admissibles à cette allocation. Il y aura environ 700 anciens combattants de plus qui seront admissibles aux prestations de soins de santé d'Anciens Combattants Canada, et environ 2 000 anciens combattants qui bénéficient actuellement de soins de longue durée recevront un niveau de soutien bonifié.

Bref, au cours des cinq prochaines années, les dépenses découlant de ces modifications seront d'environ 95,4 millions de dollars.

Monsieur le président, c'était là un résumé de cette mesure. Je suis prêt à répondre à vos questions.

The Chair: Thank you, Mr. Butler. The \$95.4 million.

Mr. Butler: Over five years.

The Chair: Will it continue after that?

Mr. Butler: It will, indeed, but the calculation we have done is on a five-year horizon, and that is the estimate of cost.

The Chair: That is cumulative for five years?

Mr. Butler: Those are cash costs, that is right, cumulative for five years.

The Chair: It is something less than \$20 million a year.

Mr. Butler: Yes, that would be the benefit paid each year.

The Chair: My understanding is that under the New Veterans Charter, Veterans Affairs Canada has been trying to get away from a pension and dealing with lump sums for loss of limbs, et cetera. How does one qualify for a pension under the Pension Act with the New Veterans Charter?

Mr. Butler: The Pension Act is not legacy legislation, but it has been in effect for many years, going back to 1919. Veterans of the Second World War could still make applications under the Pension Act. The New Veterans Charter, which was implemented on April 1, 2006, applies to all so-called modern-day veterans: those who have served since the Korean War. All of those individuals, when they come to the department seeking benefits and support, would make applications for program benefits through that suite of programs under the New Veterans Charter.

However, veterans of the Second World War and the Korean War could still potentially come to us. We still see applications for disability benefits and so on being made under the old Pension Act. These changes must be made to ensure that those veterans will achieve the benefit of the cessation of offsetting.

Bear in mind that the War Veterans Allowance Program, as I indicated, applies to Second World War and Korean War veterans. It is not a program that is open to the so-called modern-day veterans. It is one of the older, traditional veteran-oriented programs, and as the traditional veterans age and pass on, ultimately the numbers of veterans and survivors in that program continue to decrease.

Senator De Bané: Which is more generous, the one for the older generation or the newer generation?

Le président : Merci, monsieur Butler. Vous avez dit 95,4 millions de dollars, n'est-ce pas?

M. Butler : Sur cinq ans.

Le président : Est-ce que ce sera reconduit par la suite?

M. Butler : Oui, mais nous avons fait des calculs sur cinq ans. C'est une estimation du coût.

Le président : Et c'est cumulatif, sur cinq ans?

M. Butler : Oui, ce sont les déboursés et c'est un cumulatif sur cinq ans.

Le président : C'est un peu moins de 20 millions de dollars par année.

M. Butler : Oui, c'est le montant versé chaque année.

Le président : Je crois comprendre qu'en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants, Anciens Combattants Canada essaie de s'éloigner des pensions et gère plutôt des sommes forfaitaires pour la perte d'un membre, et cetera. Comment devient-on admissible à une pension en vertu de la Loi sur les pensions dans le cadre de la Nouvelle Charte des anciens combattants?

M. Butler : La Loi sur les pensions n'est pas une loi dont on a hérité, mais elle est en vigueur depuis de nombreuses années, et elle remonte à 1919. Les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale peuvent toujours présenter des demandes en vertu de la Loi sur les pensions. La Nouvelle Charte des anciens combattants, mise en œuvre le 1^{er} avril 2006, vise ceux qu'on appelle les anciens combattants de l'ère moderne : ceux qui ont participé au service militaire depuis la guerre de Corée. Tous ces gens, lorsqu'ils se présentent au ministère pour demander des prestations et du soutien, le font dans le cadre des programmes qui sont offerts en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Cependant, les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée peuvent encore s'adresser à nous. Nous recevons encore des demandes de prestations d'invalidité, et ainsi de suite, présentées en vertu de l'ancienne Loi sur les pensions. Il faut effectuer ces modifications afin que ces anciens combattants puissent se prévaloir de la prestation sans aucune déduction.

Il ne faut pas oublier que le Programme des allocations aux anciens combattants, comme je l'ai dit, s'applique aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée. Ce programme n'est pas ouvert à ce qu'on appelle les anciens combattants de l'ère moderne. Il s'agit d'un des programmes plus anciens, axés sur les anciens combattants traditionnels, et au fur et à mesure que ces anciens combattants traditionnels vieillissent et décèdent, le nombre d'anciens combattants et de survivants qui participent au programme continue à baisser.

Le sénateur De Bané : Lequel est le plus généreux : celui offert à l'ancienne génération ou celui offert à la nouvelle génération?

Mr. Butler: Thank you for the question. It is not really a question of which is more generous, I do not believe. It is really a question of which programming served and serves the unique benefits of two very different classes of veterans. If you go back to post-First World War, the Government of Canada, over a period of time, introduced various programs, benefits and services targeted to meet very specific needs of large cohorts of veterans coming back from the First World War, and after the Second World War the very large cohort of men and women who came home. They had very specific needs. They were not career soldiers. They had signed on to fight a war on behalf of Canada. They had very specific needs, and the Government of Canada responded over many years with different programs and services.

What the Government of Canada decided, as of April 1, 2006, was that the modern-day veterans, men and women who have been in service since the Korean War — career soldiers for the most part — have different needs and requirements. As a function of that, the New Veterans Charter was implemented in 2006 with a view to targeting what were largely the evolving transition and re-establishment needs of this younger group.

They are very different programs with different provisions in each. We believe that where we are currently is very well situated to meet the needs of the modern veteran.

Senator De Bané: Per capita, how much does each cost you per beneficiary?

Mr. Butler: You cannot really make that determination because each veteran who comes to the department has different needs. As an example, if we look at the current environment, an individual who may have served for five years and may have very little disability but simply wants a little bit of support in terms of career transition assistance, that may be the only benefit or service they look for. Another veteran may come to us after suffering a catastrophic injury in Afghanistan, for instance, might have lost both of his or her legs or might have suffered a traumatic mental health issue. Their needs are entirely different, and the programming will provide different levels of service and therefore different costs associated with them for each of those veteran types.

Senator Buth: Thank you very much for being here today. When was the War Veterans Allowance created? Can you elaborate on the purpose of the allowance in the larger context of the services and benefits that we offer to veterans?

M. Butler : Merci de poser la question. Il ne s'agit pas de se demander lequel est le plus généreux, à mon avis. Il s'agit de se demander quel programme a déjà répondu et continue à répondre aux besoins uniques de deux classes entièrement différentes d'anciens combattants. Si vous remontez à l'époque suivant la Première Guerre mondiale, le gouvernement du Canada, au fil du temps, a introduit une panoplie de programmes, de prestations et de services qui visaient à répondre aux besoins très particuliers d'une importante cohorte d'anciens combattants qui revenaient de la Première Guerre mondiale, et après la Seconde Guerre mondiale, d'une très grande cohorte d'hommes et de femmes qui sont rentrés à la maison. Leurs besoins étaient très précis. Ils ne faisaient pas carrière dans l'armée. Ils s'étaient engagés pour mener la guerre au nom du Canada. Leurs besoins étaient très précis, et le gouvernement du Canada y a répondu au cours de nombreuses années au moyen de différents programmes et services.

Ce que le gouvernement du Canada a décidé, en date du 1^{er} avril 2006, c'est en fait que les anciens combattants de l'ère moderne, les hommes et les femmes qui ont servi depuis la guerre de Corée — des militaires de carrière, pour la plupart — n'ont pas les mêmes besoins et exigences. En fonction de cela, la Nouvelle Charte des anciens combattants a été mise en œuvre en 2006 avec l'objectif de cibler, dans une large mesure, les besoins changeants en matière de transition et de réintégration de ce groupe moins âgé.

Les programmes sont très différents et renferment des dispositions différentes. Nous croyons que la situation actuelle nous permet de bien répondre aux besoins des anciens combattants de l'ère moderne.

Le sénateur De Bané : Par personne, combien chaque prestataire vous coûte-t-il?

M. Butler : On ne peut vraiment le déterminer parce que chaque ancien combattant qui se présente au ministère a des besoins différents. À titre d'exemple, si on examine la situation actuelle, quelqu'un qui a servi pendant cinq ans n'est peut-être pas gravement invalide et ses besoins se résument à un peu d'appui en matière de réorientation professionnelle. C'est peut-être l'unique avantage ou service qu'il souhaite obtenir. Un autre ancien combattant peut se présenter à nous après avoir souffert d'une blessure très grave en Afghanistan, c'est-à-dire qu'il ou elle a peut-être perdu ses jambes ou souffre peut-être d'un problème de santé mentale causé par un traumatisme. Leurs besoins sont complètement différents, et les programmes leur offrent différents niveaux de services; les coûts varient donc en fonction de chaque type d'ancien combattant.

La sénatrice Buth : Merci beaucoup de votre présence ici aujourd'hui. Quand l'allocation aux anciens combattants a-t-elle été créée? Pouvez-vous nous parler davantage de l'objectif de l'allocation dans le contexte élargi des services et des prestations que nous offrons aux anciens combattants?

Mr. Butler: The War Veterans Allowance Program is a long and very old program; it was developed in 1930. Its primary thrust and focus has been, over these many years, targeted to veterans who served in military conflict, in war. That was basically the sense over time. It was targeted really to try to address what we would call the intangible effects of being in a conflict, in a war.

By that I mean that what the Government of Canada found over the years was that there were many veterans who would return from, I will say the Second World War, without any apparent physical disability necessarily, but they had significant challenges in terms of finding employment, reintegrating and re-establishing.

There was a feeling at the time that the social context was such that they needed some type of financial or economic support to help them manage. The War Veterans Allowance — and of interest is that a lot of older veterans used to refer to it as the “burned-out pension” — was a benefit paid to individuals who were having a real struggle trying to adapt and trying to get settled. It is an income-tested program, so it was designed to basically ensure that veterans and their families who were eligible would have a very minimum level of income. What the program did was essentially top up other sources of income that they might have up to a given ceiling, and then beyond that they would no longer be eligible. That is essentially the history of the program.

Senator Buth: How many veterans are we talking about in total?

Mr. Butler: It is a declining number. As of December 31, 2012, we had roughly about 3,600 veterans and survivors in the program.

Senator Buth: What happens in terms of survivors in this program?

Mr. Butler: The survivors become eligible as the veteran passes away, as long as their income levels meet the thresholds and requirements. It is a very good point, because right now we actually have considerably more survivors in the program than we have veterans themselves. This is again reflective of the demographic change in this aging veteran population.

Senator Buth: This is one piece of a suite of programs that is offered to veterans. How would you rank this in terms of importance?

Mr. Butler: Again, bearing in mind that this program is targeted to veterans of the Second World War and Korean War and is one element, as you point out, of programming that is available through Veterans Affairs Canada for that population, obviously for those individuals who qualify for it because of their income I would say it is an important program and, as I noted earlier, not only for the benefits that it provides directly, but also because of the fact that it does provide access to other program

M. Butler : Le Programme des allocations aux anciens combattants remonte très loin dans le temps; il a été élaboré en 1930. Son principal volet, son centre d'intérêt, au cours de ces nombreuses années, était les anciens combattants qui avaient participé à des conflits militaires, à la guerre. C'était essentiellement cela. Il visait à remédier à ce qu'on appellerait les effets intangibles de la participation à un conflit, à une guerre.

Ce que je veux dire, c'est que le gouvernement du Canada s'est aperçu au fil du temps que de nombreux anciens combattants revenaient de, disons la Seconde Guerre mondiale, sans une invalidité physique apparente, mais qu'ils éprouvaient beaucoup de difficulté à se trouver un emploi ou à réintégrer la société.

Le sentiment et le contexte social à l'époque voulaient qu'on leur offre un certain appui financier ou économique pour les aider. L'allocation des anciens combattants — il est intéressant de noter qu'un grand nombre d'anciens combattants âgés la désignaient comme la « pension minable » — était une prestation versée aux personnes qui éprouvaient de véritables difficultés à s'adapter et à s'établir. Ce programme est fondé sur le revenu, donc il a été conçu essentiellement pour faire en sorte que les anciens combattants admissibles et leurs familles aient un niveau minimum de revenus. Il s'agissait essentiellement d'un montant supplémentaire qui s'ajoutait aux autres sources de revenus de la personne, le cas échéant, et il y avait une limite au-delà de laquelle les gens n'étaient plus admissibles. Voilà l'essentiel de l'histoire du programme.

La sénatrice Buth : Nous parlons de combien d'anciens combattants au total?

M. Butler : Ce chiffre continue à baisser. En date du 31 décembre 2012, environ 3 600 anciens combattants et survivants participaient au programme.

La sénatrice Buth : Que se passe-t-il pour les survivants qui participent à ce programme?

M. Butler : Les survivants sont admissibles lorsque l'ancien combattant décède, si leur niveau de revenus répond aux limites et aux exigences. C'est un très bon point, car en ce moment, nous avons beaucoup plus de survivants que d'anciens combattants qui participent au programme. Encore une fois, cela tient compte du changement démographique que l'on observe chez ces anciens combattants qui vieillissent.

La sénatrice Buth : Il s'agit d'un élément parmi un ensemble de programmes offert aux anciens combattants. Où le classeriez-vous en ce qui a trait à son importance?

M. Butler : Encore une fois, gardez à l'esprit que ce programme cible les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée, et qu'il n'est qu'un élément, comme vous l'avez dit, des programmes offerts à ce groupe par Anciens Combattants Canada. Évidemment, on l'offre à ceux qui y sont admissibles en raison de leurs revenus, et je dirais qu'il s'agit d'un programme important et, comme je l'ai déjà noté, ce n'est pas uniquement en raison des prestations qu'il verse

elements of Veterans Affairs programming, which would include, again, subsidies for long-term care, access to treatment benefits and access to the Veterans Independence Program.

Senator Callbeck: You mentioned the Veterans Independence Program. Will this change affect the number of veterans and survivors or spouses who will be eligible for it?

Mr. Butler: It will, senator. I will see if I can find the number here. It will provide access for an additional number of veterans for the VIP. I do not have that number in front of me, but it will have an impact as well on those, yes.

Senator Callbeck: Because that is an income-tested program, is it not?

Mr. Butler: VIP is basically a program to provide support for independence in an individual's own home, based on a number of eligibility criteria, including service-related disability and so on. If you qualify for War Veterans Allowance, it is one of the provisions you can then access through that program; you are right.

The Chair: Mr. Butler, you talked about two different types of veterans. There is the modern-day veteran and then the War Veterans Allowance, Korean War, Second World War. You drew a parallel. The legislative changes are necessary with respect to the war veterans because of the changes resulting from the court case. I misspoke earlier; I said it was the Supreme Court, but it is a Federal Court case.

Mr. Butler: Correct.

The Chair: My apologies for that. It is the *Manuge* case. You were drawing the parallel. The changes being made to the older veterans programs are the result of the changes that had to be made to the modern-day veterans as a result of that court case?

Mr. Butler: Yes, and perhaps I can be a little clearer.

With the decision of the Federal Court in *Manuge*, essentially the court was dealing with a question around the Canadian Forces SISIP, Service Income Security Insurance Plan. The issue turned on the policy. It was a policy document for that plan. The court had concluded at the time that there was a substantive question around the appropriateness of offsetting disability pension benefits for purposes of calculating eligibility for income support under that plan.

At the same time, the court commented on Veterans Affairs Canada's programming. It basically said that its interpretation of its legislative framework was actually quite appropriate. With regard to the legislation we operate under, the Pension Act, the

directement, mais en raison aussi de l'accès qu'il fournit à d'autres programmes d'Anciens Combattants, notamment, encore une fois, les subventions aux soins de longue durée, l'accès à des prestations pour des avantages médicaux et l'accès au Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

La sénatrice Callbeck : Vous avez parlé du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Cela change-t-il le nombre de vétérans et de survivants ou de conjoints et conjointes qui y sont admissibles?

M. Butler : Oui, madame la sénatrice. Je vérifierai si je peux trouver le chiffre. Il permet à un plus grand nombre d'anciens combattants d'être admissibles au PAAC. Je n'ai pas ce chiffre sous les yeux, mais il aura un effet, oui.

La sénatrice Callbeck : Parce qu'il s'agit d'un programme en fonction du revenu, n'est-ce pas?

M. Butler : Le PAAC est en gros un programme qui offre du soutien pour assurer l'indépendance des gens dans leur domicile, en fonction d'un certain nombre de critères d'admissibilité, y compris les handicaps liés à leur service, et ainsi de suite. Si on est admissible à l'allocation des anciens combattants, il s'agit de l'une des dispositions auxquelles on peut avoir accès par l'intermédiaire de ce programme; vous avez raison.

Le président : Monsieur Butler, vous avez parlé de deux types d'anciens combattants. Il y a l'ancien combattant de l'ère moderne, puis l'allocation d'anciens combattants, la guerre de Corée, la Seconde Guerre mondiale. Vous avez établi un parallèle. Les changements législatifs sont nécessaires en raison de la décision rendue par la cour. Je me suis mal exprimé plus tôt; j'ai dit la Cour suprême, mais il s'agissait plutôt de la Cour fédérale.

M. Butler : Oui.

Le président : Je m'en excuse. Il s'agit du cas *Manuge*. Vous établissiez un parallèle. Les changements apportés au programme des anciens combattants âgés résultent des changements qui ont dû être apportés et qui visent les anciens combattants de l'ère moderne à la suite de cette cause?

M. Butler : Oui, et je pourrais peut-être être un peu plus clair.

En ce qui concerne la décision rendue par la Cour fédérale dans *Manuge*, essentiellement, le tribunal était saisi d'une question concernant le RARM des Forces canadiennes, le Régime d'assurance-revenu militaire. Cela portait sur la politique. Il s'agissait d'un document de politiques pour ce régime. Le tribunal avait conclu à l'époque qu'il y avait une question de fond, à savoir s'il était approprié de déduire les prestations de pension d'invalidité aux fins du calcul de l'admissibilité au soutien au revenu en vertu de ce régime.

En même temps, le tribunal a commenté les programmes d'Anciens Combattants Canada. Le tribunal a finalement indiqué que son interprétation du cadre législatif était en fait très appropriée. Pour ce qui est de la loi dont nous relevons, soit

court said Veterans Affairs is doing it right, consistent with the legislation. It had concerns about how SISIP was doing it compared against a policy document, an insurance contract.

Based on the court's ruling in *Manuge*, as I alluded to earlier, the Government of Canada decided, in an announcement following that decision, that it would not appeal the ruling and, furthermore, when it came to Veterans Affairs Canada programming, that it too would direct that all offsetting of disability pension benefits be terminated.

For Veterans Affairs Canada, that meant our looking at three programs. The Earnings Loss program and the Canadian Forces Income Support Benefit program are targeted to the so-called modern-day veteran. We have already addressed those now through regulatory changes implemented in October of 2012. The one remaining program that was impacted by this change was the War Veterans Allowance Act. That required legislative amendments to both the War Veterans Allowance Act and the Pension Act, and that is what you have before you today for consideration.

The Chair: The disability pension that was being deducted from the SISIP pension that we were talking about, was that disability pension under the Pension Act?

Mr. Butler: Yes, they were disability pension benefits paid under the Pension Act.

The Chair: Therefore, modern-day veterans can still apply for a pension under the Pension Act in addition to, and separate from, any pension they might have earned through contributions during the time they worked in the Armed Forces?

Mr. Butler: No. That SISIP provision is a Canadian Forces-administered program, a long-term disability program. Again, it was addressing issues where veterans were receiving benefits paid under the Pension Act. To try to put a finer point on it, if you were a so-called modern-day veteran prior to April 1, 2006, if you came to Veterans Affairs seeking a disability benefit, your application was made under the old Pension Act. It is only since April 1, 2006, that if you are a post-Korea-service veteran, you would now make your application under the New Veterans Charter.

The fact of the matter is there were many veterans, both on our books and that the Canadian Forces had under their SISIP program, who were receiving these benefits under the old pension legislation.

The Chair: Going forward, from 2006 onward, this court case will not impact on all those individuals?

Mr. Butler: It has impacted on some of those individuals. The individuals it has impacted on, in terms of modern-day veterans, are those individuals who came to Veterans Affairs after April 1,

la Loi sur les pensions, le tribunal a indiqué qu' Anciens Combattants respecte la loi. Le tribunal avait des préoccupations sur la façon de procéder du RARM, comparativement à un document de politiques, un contrat d'assurance.

Compte tenu de la décision rendue dans *Manuge*, comme j'y ai fait allusion plus tôt, le gouvernement du Canada a décidé, dans une annonce qui a fait suite à la décision, qu'il n'allait pas interjeter appel et qu'en ce qui a trait aux programmes d'Anciens Combattants Canada, il donnerait l'instruction qu'on cesse de déduire les prestations de pension d'invalidité.

Pour ce qui est d'Anciens Combattants Canada, il a fallu examiner trois programmes. Le Programme pour perte de revenu et le Programme d'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes sont destinés aux soi-disant anciens combattants de l'ère moderne. Nous avons déjà remédié à la situation en apportant des changements à la réglementation en octobre 2012. Le dernier programme touché par ce changement concerne la Loi sur les allocations aux anciens combattants. Les changements à apporter à la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions sont soumis à votre examen aujourd'hui.

Le président : La pension d'invalidité qui était retranchée du RARM dont on parlait, c'était la pension d'invalidité en vertu de la Loi sur les pensions?

M. Butler : Oui, il s'agissait des prestations de pension d'invalidité versées en vertu de la Loi sur les pensions.

Le président : Ainsi, les anciens combattants de l'ère moderne peuvent toujours demander une pension en vertu de la Loi sur les pensions en plus de et séparément de toute pension à laquelle il a droit grâce aux contributions faites pendant leur carrière dans les forces armées?

M. Butler : Non. Le RARM est un programme administré par les Forces canadiennes, un programme d'invalidité à long terme. Encore une fois, on parle de cas où des anciens combattants recevaient des prestations versées en vertu de la Loi sur les pensions. Pour préciser, si vous étiez un soi-disant ancien combattant de l'ère moderne avant le 1^{er} avril 2006, si vous avez demandé des prestations d'invalidité auprès d'Anciens Combattants, votre demande était effectuée en vertu de l'ancienne Loi sur les pensions. Ce n'est seulement que depuis le 1^{er} avril 2006 que, si vous êtes un ancien combattant d'après la guerre de Corée, vous feriez maintenant une demande en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Le fait est qu'il y avait de nombreux anciens combattants qui étaient inscrits à nos dossiers et au régime d'assurance-revenu militaire des Forces canadiennes, et qui touchaient des prestations en vertu de l'ancienne législation portant sur la pension.

Le président : À partir de 2006, ce procès n'aura pas d'incidence sur toutes ces personnes?

M. Butler : Il y a eu une incidence sur certaines d'entre elles. Il s'agit des anciens combattants de l'ère moderne qui se sont présentés à Anciens Combattants Canada après le 1^{er} avril 2006.

2006. They were receiving a disability pension paid prior to that. They came to us after April 1, 2006, and they were seeking access to our rehabilitation program. Our Earnings Loss benefit is paid under the New Veterans Charter rehabilitation program.

By virtue of the way the legislation and the regulations were structured, if you were a modern-day veteran, you were already in receipt of a pension paid under the old act. If you came to us looking for support under our rehabilitation program, when you get into our rehabilitation program we provide you with income support, in other words, our Earnings Loss program. We were factoring in that earlier disability pension benefit that you received for the purposes of calculating income.

There is a crossover, and it has to do with the time and space that we are in. There are some crossovers, and we had to come to terms with that through regulatory change, as well as legislative change, in order to give effect to it.

The Chair: After 2006, there can be no applications under the Pension Act for veterans who are retiring then?

Mr. Butler: Modern-day veterans, correct.

Senator Callbeck: The Veterans Independence Program basically has two programs in it, right? If the veteran is getting those two programs and passes away, then the spouse can continue to get the two. If the veteran is not getting the two programs, then the spouse can apply; if she is within the income bracket, she can get them. However, if the veteran is receiving one program, after he passes away she can only get the one; she cannot apply for the second even though she is in a low-income bracket. I see you are the director general of policy and research, so can you explain to me why that is the case?

Mr. Butler: Thank you for the question, senator. I know that this has been a long-standing concern of yours. The Veterans Independence Program, in terms of its original roots and its original intent, was targeted at veterans. It was targeted at veterans to keep those veterans independent for as long as possible, in their own homes, or to basically avoid their having to go on long-term care. That was the focus. Survivors have benefited through various changes over time. As you know, the most recent change was to try to focus on those survivors who found themselves in very difficult financial circumstances. However, the idea was to try to keep the program focused on veterans and to not expand the program too broadly beyond the current intent. I fully understand the concern you have raised over

Ils touchaient des prestations d'invalidité avant cette date. Après le 1^{er} avril 2006, ils voulaient accéder à notre programme de réadaptation. Nous versons l'allocation pour perte de revenu en vertu du programme de réadaptation garanti par la Nouvelle Charte des anciens combattants.

En raison de la structure de la législation et des règlements, si vous étiez un ancien combattant de l'ère moderne, vous touchiez déjà une pension en vertu de l'ancienne législation. Si vous demandiez de l'aide en vertu du programme de réadaptation, une fois admis au programme, nous vous versions un soutien du revenu, c'est-à-dire l'allocation pour perte de revenu. Lorsque nous faisons le calcul de votre revenu, nous tenions compte des prestations d'invalidité que vous touchiez.

Il y a du chevauchement dû au temps et au contexte actuel. En conséquence, nous avons dû composer avec la situation en modifiant les règlements et les lois pour en tenir compte.

Le président : Donc, après 2006, aucune demande ne sera admissible en vertu de la Loi sur les pensions pour les anciens combattants qui prennent leur retraite?

M. Butler : Pour les anciens combattants de l'ère moderne, c'est exact.

La sénatrice Callbeck : Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants comporte deux programmes, n'est-ce pas? Si l'ancien combattant bénéficie de ces deux programmes et qu'il décède, l'épouse peut continuer à toucher des prestations de ces deux programmes. Si l'ancien combattant ne bénéficie pas des deux programmes, l'épouse peut faire une demande. Si elle est dans la tranche de revenus exigée, elle peut accéder aux deux programmes. Toutefois, si l'ancien combattant touche des prestations d'un seul programme, après son décès, l'épouse n'a accès qu'à un seul programme. Elle ne peut pas faire une demande pour le deuxième programme même si elle a un faible revenu. Je vois que vous êtes le directeur général de la recherche et des politiques, alors pouvez-vous m'expliquer pourquoi les règles sont ainsi?

M. Butler : Merci beaucoup de la question madame la sénatrice. Je sais que vous vous préoccupez de cette question depuis longtemps. Depuis sa création, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants avait pour but de cibler les anciens combattants. Le programme vise à permettre aux anciens combattants de maintenir leur autonomie aussi longtemps que possible chez eux, pour éviter qu'ils aillent dans un centre de soins de longue durée. Voilà le but précis. Les survivants ont tiré profit des changements effectués au cours des années. Comme vous le savez, le plus récent changement a été de porter une attention particulière aux survivants qui se trouvaient en grande difficulté financière. Toutefois, on voulait que le programme reste axé sur les anciens combattants et on ne voulait pas trop étendre sa portée

time. You have been consistent in your expression of concern around that. At the moment, our thinking is to try to contain it and keep it as close to its original intent as possible.

Senator Callbeck: I understand what you are saying. However, it seems very unfair. On Prince Edward Island, a woman lives across the street from another woman whose husband was a veteran who did not get the two programs, so she cannot apply for the other one, even though she has a very low income.

Mr. Butler: Yes. Yet, because she does not meet that income threshold that the other widow meets, the flip side would be to say that because of the fact that the changes that were brought in more recently to allow that other individual to access both programs, the program was being broadened beyond that which it was originally intended to do. It depends on which side of the equation you find yourself as to whether you may feel it is equitable or otherwise; but I understand the concern. We are very conscious of it, for sure. I know you have raised it through various parliamentary questions and written questions. Certainly, we continue to be sensitive to it and will continue to keep that in mind as we try to move forward with this type of programming.

Senator Callbeck: Thank you.

The Chair: Mr. Butler, thank you very much. We appreciate your explanation. Keep up the good work with veterans.

Mr. Butler: It is a pleasure. Thank you.

The Chair: We are on Division 9, dealing with the Immigration and Refugee Protection Act.

Frank Vermaeten, Senior Assistant Deputy Minister, Skills and Employment Branch, Human Resources and Skills Development Canada: My colleagues Mr. Conrad, Mr. Massé, Ms. Paré and Mr. Baril and I are here to answer your questions. Clauses 161 to 166 deal with proposed changes to the Temporary Foreign Worker Program and the temporary resident permit fees; and clauses 167 to 168 deal with refugee protection.

In clause 161, the government is seeking to amend the Immigration and Refugee Protection Act, IRPA, to provide authority to revoke work permits issued by Citizenship and Immigration Canada and to suspend or revoke labour market opinions, LMOs, provided by Human Resources and Skills Development Canada if an employer is found to be misusing the TFWP.

In addition, under Economic Action Plan 2013, the government announced that it would introduce user fees for employers applying to hire temporary foreign workers through the LMO process. Therefore, clause 162 seeks a User Fees Act exemption in respect of work permit LMO fees to provide the

au-delà de son intention actuelle. Je comprends tout à fait la préoccupation que vous avez soulevée au fil du temps. Vous avez été très constante à cet égard. Pour le moment, nous voulons essayer de respecter l'intention originale du programme dans la mesure du possible.

La sénatrice Callbeck : Je comprends ce que vous dites. Cependant, la situation me semble injuste. À l'Île-du-Prince-Édouard, une femme habite en face d'une autre dont le mari a été ancien combattant mais ne touchait pas les prestations des deux programmes, donc elle ne peut pas faire une demande pour le deuxième programme même si elle a un faible revenu.

M. Butler : Oui, puisqu'elle n'atteint pas le même seuil de revenus que l'autre veuve, mais l'envers de la médaille serait de dire que le programme a été élargi au-delà de son champ d'application initiale, en raison des changements récents, et que c'est ce qui a permis à l'autre veuve d'avoir accès aux deux programmes. Selon le point de vue, on peut trouver cela équitable ou non, mais je comprends votre préoccupation. Nous en sommes très conscients, c'est certain. Je sais que vous avez soulevé le problème dans diverses questions parlementaires et écrites. Nous continuons certainement à nous en soucier, et nous garderons cela à l'esprit lorsque nous tenterons d'apporter d'autres améliorations aux programmes.

La sénatrice Callbeck : Merci.

Le président : Merci beaucoup monsieur Butler. Nous vous savons gré de vos explications. Poursuivez votre bon travail auprès des anciens combattants.

M. Butler : C'est un plaisir. Merci.

Le président : Nous discutons maintenant de la section 9 qui porte sur la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Frank Vermaeten, sous-ministre adjoint principal, Direction générale des compétences et de l'emploi, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Mes collègues M. Conrad, M. Massé, Mme Paré, M. Baril et moi sommes ici pour répondre à vos questions. Les articles 161 à 166 portent sur les changements proposés au Programme des travailleurs temporaires étrangers et les frais de permis de séjour temporaire. Les articles 167 et 168 portent sur la protection des réfugiés.

À l'article 161, le gouvernement veut modifier la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la LIPR, afin de permettre la révocation des permis de travail émis par Citoyenneté et Immigration Canada et la suspension ou la révocation des avis sur le marché du travail, ou AMT, fournis par Ressources humaines et Développement des compétences Canada si un employeur abuse du PTET.

De plus, en vertu du plan d'action économique 2013, le gouvernement a annoncé qu'il imposerait des frais aux employeurs qui font une demande pour embaucher des travailleurs temporaires étrangers dans le cadre du processus de l'AMT. Donc, l'article 162 vise à obtenir une exemption à la Loi

government with the flexibility to quickly enact these fees through the amendments to the Immigration and Refugee Protection Regulations.

The government is also seeking a User Fees Act exemption that would give the minister of Citizenship and Immigration Canada the flexibility to quickly change temporary resident fees to ensure that taxpayers no longer heavily subsidize the processing of these applications. Clause 162 will amend IRPA to provide the authority to establish regulations for a privilege fee in respect of work permits. As well, it specifies that regulations may waive these fees for certain work permits or certain classes of work permits.

Clause 164 will expand the existing provision that clarifies that ministerial instructions issued under IRPA may incorporate documents by reference to include the Minister of Human Resources and Skills Development Canada.

Clause 165 specifies that any instructions given by the minister of HRSDC under IRPA will not be statutory instruments for the purposes of the Statutory Instruments Act.

Clause 166 specifies that, similar to the current legislative requirement for a description of ministerial instructions given and the date of their publication to be included in the annual report to Parliament on immigration, the instructions given by the Minister of HRSDC for the suspension and revocation of labour market opinions and the instructions given by the Minister of CIC for the revocation of work permits will be described in the annual report to Parliament.

Clauses 167 and 168 will amend the Immigration and Refugee Protection Act to provide that claimants referred to the IRB prior to December 15, 2012, who have yet to receive a determination with respect to their claim, may not appeal to the Refugee Appeal Division, RAD, due to a drafting error in Bill C-31. Access to the Refugee Appeal Division of the Immigration and Refugee Board was extended in error to claims referred to the Refugee Protection Division on or after August 15, 2012. This allowed a four-month period whereby applicants under the previous system would have access to the Refugee Appeal Division upon its implementation on December 15, 2012.

This concludes our opening remarks. We would be happy to answer your questions.

Senator Buth: Can you tell me how this would affect the primary agricultural streams of temporary foreign workers?

Mr. Vermaeten: Certainly. With regard to legislative provisions, the ability to be able to revoke or suspend work permits and the LMO process will apply to all streams in the program. The government intends to exempt the agricultural

sur les frais d'utilisation afin de donner la souplesse nécessaire au gouvernement pour instaurer rapidement ces frais en modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Le gouvernement demande également une dérogation à la Loi sur les frais d'utilisation qui permettrait au ministre de Citoyenneté et Immigration Canada de modifier rapidement les frais liés aux demandes de résidence temporaire afin que les contribuables n'aient plus à subventionner en grande partie le traitement de ces demandes. L'article 162 modifiera la LIPR afin de conférer le pouvoir d'établir des règlements régissant un droit de privilège pour les permis de travail. Il prévoit également que ces frais peuvent être abolis par voie de règlement pour certains permis de travail ou certaines catégories de permis de travail.

L'article 164 élargira la portée de la disposition actuelle précisant que les directives ministérielles relevant de la LIPR peuvent incorporer des documents par renvoi afin d'inclure le ministre de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

L'article 165 précise que les instructions du ministre des Ressources humaines au titre de la LIPR ne sont pas des textes réglementaires au sens de la Loi sur les textes réglementaires.

L'article 166 précise que, tout comme la loi exige actuellement qu'une description des instructions ministérielles données et leur date de publication soient incluses dans le rapport annuel au Parlement sur l'immigration, les instructions données par le ministre de RHDC concernant la suspension et la révocation d'avis sur le marché du travail et les instructions données par le ministre de CIC pour la révocation de permis de travail devront faire l'objet d'une description dans le rapport annuel au Parlement.

Les articles 167 et 168 modifient la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et prévoient que les demandeurs référés à la CISR avant le 15 décembre 2012 qui n'ont pas encore reçu de décision concernant leur demande ne peuvent porter appel à la Section d'appel des réfugiés, la SAR, en raison d'une erreur de rédaction dans le projet de loi C-31. Le droit de faire appel à la Section d'appel des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a été accordé par erreur aux demandes déferées à la Section de la protection des réfugiés le ou après le 15 août 2012. Pendant quatre mois, les demandeurs issus de l'ancien système pouvaient avoir accès à la Section de la protection des réfugiés une fois la mise en œuvre ayant été effectuée le 15 décembre 2012.

Voilà qui termine notre déclaration. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

La sénatrice Buth : Pourriez-vous me dire quel effet ces dispositions auraient sur le volet du secteur agricole primaire des travailleurs étrangers temporaires?

M. Vermaeten : Certainement. Pour ce qui est des dispositions législatives, la capacité de révoquer ou de suspendre les permis de travail et les processus d'AMT s'appliquera à tous les volets du programme. Le gouvernement compte donner une exemption au

stream from most of the measures that were announced, including the user fee. The government does not intend to implement any additional user fees or any new user fees for that stream.

Senator Buth: Where will those exemptions occur, in the regulations?

Mr. Vermaeten: Yes, they will occur in the regulations and in policy.

Senator Buth: Thank you.

[Translation]

Senator Chaput: Companies will have to pay fees to Human Resources Canada to get an opinion before they are allowed to hire foreign temporary workers. Will small businesses have to pay the same fees as big businesses to get an opinion?

[English]

Mr. Vermaeten: No decision has been made on the exact amount of the user fee or how it will be structured. As part of our regular policy analysis, we look at the issue of who pays and the burden relative to small businesses and large businesses. The final decision has not been made on that.

[Translation]

Senator Chaput: Is it a percentage or is it a specific amount?

[English]

Mr. Vermaeten: The user fee is designed to cover the full cost of implementing the labour market opinion process, so it is full recovery for the program. However, that does not mean that each individual pays exactly the expenses it takes to process a fee because they will differ from company to company depending on how complicated it is. As I had already indicated, there is a decision on exempting the agricultural sector from this. We will be looking at all of these factors, but no decision has been made on how and if it will be differentiated between small and large businesses.

The Chair: I am wondering about the interplay between Immigration and Human Resources in relation to this revoking of work permits and providing instructions to the immigration officer in that regard. Can you tell us who the ultimate authority is and how that will work? It sounds like it will be a bit of a confusing time.

Philippe Massé, Director, Temporary Resident Policy and Program, Citizenship and Immigration Canada: Currently, the CIC minister has the authority to issue instructions to officers, and that authority has been existence in IRPA since 2008. It has mainly addressed the processing of applications, so this is a new

volet du secteur agricole pour ce qui est de la plupart des mesures annoncées, ce qui comprend les frais d'utilisation. Le gouvernement n'a pas l'intention de mettre en place des frais d'utilisation supplémentaire ou d'en ajouter des nouveaux pour ce volet.

La sénatrice Buth : Où trouverons-nous ces exemptions, dans le Règlement?

M. Vermaeten : Oui, elles seront comprises dans le règlement et les politiques.

La sénatrice Buth : Merci.

[Français]

La sénatrice Chaput : Les entreprises devront payer des frais auprès de Ressources humaines Canada afin d'obtenir un avis avant d'embaucher des travailleurs temporaires étrangers. Est-ce que les petites entreprises devront payer les mêmes frais que les plus grandes afin d'obtenir cet avis?

[Traduction]

M. Vermaeten : Le montant exact et la structure des frais d'utilisation n'ont pas encore été décidés. Durant notre analyse de politique régulière, nous examinons qui paie ces frais et le fardeau qu'il représente aux petites et grandes entreprises. La décision finale n'a pas encore été prise.

[Français]

La sénatrice Chaput : Est-ce un pourcentage ou un montant spécifique?

[Traduction]

M. Vermaeten : Les frais d'utilisation ont pour but de couvrir en entier les coûts de la mise en œuvre du processus d'avis relatif au marché du travail. Il s'agit donc d'un recouvrement total des coûts du programme. Cependant, cela ne veut pas dire que chaque utilisateur paie exactement ce que ça coûte en frais d'administration, car ceux-ci sont différents d'une entreprise à l'autre selon la complexité de la demande. Comme je l'ai indiqué, nous attendons une décision sur l'exemption du secteur agricole de ces frais. Nous examinerons tous les facteurs, mais aucune décision n'a été prise concernant une différence potentielle des frais pour les petites et les grandes entreprises, ni sur la façon de calculer cette différence.

Le président : J'ai une question à propos des rôles respectifs des ministères de l'Immigration et des Ressources humaines en matière de la révocation des permis de travail et des directives à donner aux agents d'immigration à cet égard. Pourriez-vous nous dire qui est le premier responsable et comment le système va fonctionner? Il me semble quelque peu déroutant.

Philippe Massé, directeur, Politiques et programmes à l'intention des résidents temporaires, Citoyenneté et Immigration Canada : Le ministre de l'Immigration détient actuellement le pouvoir de donner des directives aux agents. Ce pouvoir existe dans la LIPR depuis 2008. Ce pouvoir concernait surtout le traitement des

authority that would address the revocation of work permits. Similarly, CIC is now obtaining new authorities either to not process, to stop processing or to revoke labour market opinions, which are within the purview of the minister of HRSDC to render decisions on.

Both departments will be working together to draft those instructions for officers and to ensure that they are coherent. The implications of a negative or a revoked LMO and what happens in terms of the work permit would then be specified in those instructions. We will be working with HRSDC to draft those instructions to ensure that they are coherent in terms of their application in the field.

The Chair: In practical terms, could a farmer do his planning, get a preliminary approval from Immigration and then have HRSDC say, “Forget it,” after all that work has gone into planning? How do they react to a situation where they need someone to help harvest their product? Human Resources is saying, “There is a bunch of temporary workers out of work in your area; hire them.”

Mr. Massé: The intent of the instructions is to provide the authority to the minister in situations where new information has come to light or where there are errors in the initial information that was provided that led to that original decision. We want to be able to adjust in those situations. Currently, if the individual is not here in Canada, we do not have any power to stop them coming here if there is a negative decision or new information that comes to light. We will be able to react to evolving situations if it is found that the employment of temporary workers has been displacing Canadians, which is the issue that the government wants to address. Those decisions will be looked at on a case-by-case basis. We are not anticipating that this will be done very often. It would be something that would arise very infrequently, and we would do the due diligence and procedural justice processes around those types of decisions.

[Translation]

Senator Bellemare: If I understood correctly, seasonal farm workers will not be covered by these provisions. Will fish processing plant workers be covered? Will domestic workers also be covered by these provisions?

You must have an idea with regard to how much the government will have to pay to manage these permits. You said that the fees will be proportional to costs. Will they be high? Will they be significant?

[English]

The Chair: Why do we not get Senator Callbeck’s question on the record as well? Then, you can react to both of their points.

demandes, il s’agit donc d’un nouveau pouvoir pour la révocation des permis de travail. Par ailleurs, le ministère de l’Immigration obtient de nouveaux pouvoirs de ne pas traiter, d’arrêter le traitement ou de révoquer un avis relatif au marché du travail, qui relève du ministre des Ressources humaines en matière de décision.

Les deux ministères travailleront ensemble pour rédiger ces instructions pour les agents et s’assurer qu’il y ait cohérence. L’effet qu’aurait un AMT négatif ou révoqué et ce qui se passe par rapport au permis de travail serait précisé dans ces instructions. Nous travaillerons avec RHDCC pour rédiger ces instructions visant à nous assurer qu’il y ait cohérence dans leur application.

Le président : En termes pratiques, un agriculteur pourrait-il faire sa planification, recevoir une approbation préliminaire du ministère de l’Immigration et que par la suite, RHDCC dise non, après tout ce travail de planification? Que feront-ils s’ils ont besoin de gens pour les aider à récolter leurs produits? Ressources humaines dit : « Il y a plein de travailleurs temporaires qui manquent de travail dans votre région; embauchez-les. »

M. Massé : L’objectif des instructions est de donner au ministre le pouvoir de prendre certaines décisions dans des situations où des nouveaux renseignements sont apparus ou il y a eu des erreurs dans l’information fournie qui a mené à la décision initiale. Nous voulons pouvoir rajuster le tir dans ces situations. À l’heure actuelle, si une personne ne se trouve pas ici au Canada, nous ne pouvons rien faire pour les empêcher de venir ici dans le cas d’une décision négative ou en fonction de nouveaux renseignements qui sont apparus. Nous aurons la capacité de réagir à des situations en évolution si l’on trouve que le fait d’embaucher des travailleurs temporaires fait en sorte que des Canadiens soient écartés, voilà le problème que le gouvernement veut régler. Ces décisions seront prises au cas par cas. Nous ne nous attendons pas à ce que ça se produise très souvent. Ça se produirait très rarement et nous agirions avec diligence et en fonction de règles de justice procédurale pour ce type de décisions.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Si j’ai bien compris, les travailleurs agricoles saisonniers ne sont pas couverts par ces dispositions. Les gens qui travaillent dans les usines de transformation des produits de la pêche sont-ils couverts? Les travailleurs domestiques sont-ils aussi couverts par ces dispositions?

Vous devez avoir une idée des coûts engendrés par le gouvernement pour la gestion de ces permis. Vous avez dit qu’il y aura des frais proportionnels aux coûts. Seront-ils importants? Seront-ils majeurs?

[Traduction]

Le président : Peut-être que la sénatrice Callbeck pourrait aussi poser sa question. Alors vous pourriez réagir aux deux points.

Senator Callbeck: It is regarding all the discussion that has taken place about companies being able to pay temporary foreign workers less than Canadians. I thought the government had said it was going to address this and fix it, but I do not see it in this budget.

The Chair: We have arrived at the time when we said we would adjourn. If you can answer these questions quickly that would be great. Otherwise, you could provide us with written answers or come back to our meeting tomorrow evening, whichever you prefer.

Mr. Vermaeten: I think we can answer them quickly. The government has not expressed an intent to exempt any sector other than the agricultural sector at this point. We do have rough numbers on the fees. I think the government will be announcing the amount of the fees shortly, so I do not think it will take very long for that to come out.

As for the TFW being paid less in wages, there was an announcement made on April 29 with respect to what is called the prevailing wage. Some flexibility was provided that would allow companies to pay someone less than the prevailing wage if other individuals in that company were paid less, so there was a bit of flexibility there. That flexibility was eliminated on April 29, 2013. That was a policy decision. The way it was implemented is through policy, and, therefore, that took effect immediately. That flexibility to pay below the prevailing wage in those situations is now gone.

Senator Callbeck: It does not require legislation?

Mr. Vermaeten: No, it does not.

The Chair: I have a policy issue that I would like to talk about, and that is your request to be exempted from the User Fees Act, which is an act that was initiated before our committee, some time ago, to help parliamentarians and to protect the public. I will not get into the policy discussion now because we have run out of time. I see it is becoming a habit of government to ask to be exempted from this legislation, and I would like some explanation other than that you find it inconvenient to deal with a piece of legislation that was introduced by parliamentarians to protect the public.

If you want to give us something in writing on that, that would be fine. I will be bringing it up tomorrow evening when we deal with Division 10 because the same thing is in there.

Thank you very much, honourable senators, and thank you all for being here. We will meet again tomorrow evening at our usual time.

(The committee adjourned.)

La sénatrice Callbeck : Ça a voir avec la discussion qui a lieu concernant certaines compagnies qui paient des travailleurs étrangers temporaires moins qu'elles ne le feraient des Canadiens. Je croyais que le gouvernement avait dit qu'il réglerait ce problème, mais je n'en vois pas d'indication dans le budget.

Le président : Nous sommes rendus à l'heure à laquelle nous avons dit que nous leverions la séance. Si vous pouvez répondre à ces questions rapidement, ce serait très bien. Sinon, vous pouvez nous fournir des réponses écrites ou revenir nous rencontrer lors de la réunion de demain soir, c'est à vous de choisir.

M. Vermaeten : Je crois qu'on peut répondre rapidement à vos questions. Le gouvernement n'a pas exprimé l'intention de n'exempter aucun secteur autre que le secteur agricole à l'heure actuelle. Nous avons des chiffres approximatifs concernant les frais. Je crois que le gouvernement annoncera ces montants bientôt, donc je ne crois pas qu'il faille attendre longtemps avant d'avoir ces renseignements.

Pour ce qui est des travailleurs étrangers temporaires qui recevraient des salaires moins élevés, une annonce a été faite le 29 avril concernant ce qui est appelé le taux de salaire en vigueur. Il existait une certaine souplesse permettant aux sociétés de rémunérer quelqu'un à un salaire inférieur au taux de salaire en vigueur si d'autres personnes au sein de la société recevaient aussi un salaire inférieur, donc il existait une certaine marge de manœuvre. Cette marge de manœuvre a été éliminée le 29 avril 2013. C'était une décision de principe. Une politique a été adoptée qui a pris cours immédiatement. La souplesse de payer moins que le taux de salaire en vigueur dans ces situations-là n'existe plus.

La sénatrice Callbeck : Cela ne passe pas par l'adoption d'un projet de loi?

M. Vermaeten : Non.

Le président : J'ai une question de politique dont j'aimerais vous parler, et c'est votre demande d'exemption en vertu de la Loi sur les frais d'utilisation, une loi qui a vu le jour à notre comité, il y a quelque temps, pour aider les parlementaires et protéger le public. Je ne vais pas me lancer dans une discussion de la politique maintenant puisque notre temps est écoulé. Je vois que le gouvernement prend l'habitude de demander à être exempté de cette loi, et j'aimerais recevoir une explication de votre part autre que le fait que vous trouvez qu'il est peu commode de composer avec une mesure législative qui a été présentée par des parlementaires pour protéger le public.

Si vous voulez nous proposer quelque chose par écrit sur la question, ce serait très bien. Je vais soulever cette question demain soir lorsque nous parlerons de la section 10 du projet de loi puisque la même chose s'y trouve.

Merci beaucoup, honorables sénateurs, et merci à tous les témoins d'avoir comparu. Nous nous retrouvons de nouveau demain soir à notre heure habituelle.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Wednesday, May 22, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:47 p.m., in a public meeting, to examine the subject-matter of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013, and other measures, introduced in the House of Commons on April 29, 2013.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this evening we are continuing our examination of the subject-matter of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013, and other measures, introduced in the House of Commons on April 29, 2013.

[*English*]

Honourable senators, this is our fourth meeting on the subject matter of Bill C-60, which is a budget implementation bill. This evening we are pleased to welcome the Honourable James Flaherty, Minister of Finance.

Mr. Minister, we thank you very much for being with us here today and we appreciate that you have a busy schedule, as does your team with you. We have been working on the bill, we have started on the bill, so we have a bit of an understanding of what is there, but we very much appreciate your being here to give us an overview on what you are hoping to achieve with this legislation. The floor is yours, sir.

Hon. James M. Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance: Thank you, chair. It is good to be here again. Usually you are across the street, but anyway we are here.

The Chair: They did not have enough chairs.

Mr. Flaherty: I am pleased to be here. I know this committee, unlike the House of Commons Standing Committee on Finance, is studying the entire bill. In the house it has been split up among various committees, so I appreciate how much work is involved in going through that. I thank honourable senators for all of that.

I also thank this committee for conducting the study done about price disparity between Canada and the United States and the report that resulted from that. That work was reflected in the budget. I will say a few more words about that in a moment or two.

I will try to be relatively brief so we can get on to questions. I will abbreviate some of the remarks.

OTTAWA, le mercredi 22 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, en séance publique, pour étudier la teneur du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre de communes le 29 avril 2013.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénatrices et sénateurs, ce soir nous allons poursuivre notre étude de la teneur du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre de communes le 29 avril 2013.

[*Traduction*]

Chers collègues, c'est notre quatrième réunion sur le projet de loi C-60, qui porte exécution du budget. Ce soir, nous avons le plaisir d'accueillir l'honorable James Flaherty, ministre des Finances.

Monsieur le ministre, nous vous remercions infiniment de prendre la peine de venir nous rencontrer ce soir, car nous savons que vous êtes fort occupé, tout comme vos collaborateurs d'ailleurs. Nous avons déjà commencé notre examen du projet de loi, et nous avons donc déjà une bonne idée de ce qu'il contient. Nous apprécions beaucoup que vous veniez nous dire ce que vous espérez accomplir avec ce projet de loi. Vous avez la parole, monsieur le ministre.

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député, ministre des Finances : Merci, monsieur le président. Je suis ravi de me retrouver ici. D'habitude, vous vous réunissez dans une salle de réunion de l'autre côté de la rue, mais peu importe, nous sommes ici aujourd'hui.

Le président : Il n'y avait pas assez de chaises.

M. Flaherty : Je suis ravi d'être ici. Je sais que votre comité des finances est saisi de l'intégralité de ce projet de loi, alors qu'à la Chambre, ce n'est pas le cas du Comité permanent des finances, car ils ont décidé de répartir le projet de loi entre plusieurs comités. Votre comité s'est donc attelé à une tâche considérable en entreprenant à lui seul l'examen de tout le projet de loi, et je vous en remercie infiniment.

Je remercie également le comité d'avoir mené une étude sur la disparité des prix entre le Canada et les États-Unis et d'avoir produit un rapport, dont nous avons tenu compte dans le budget d'ailleurs, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Je vais essayer d'être bref pour que vous puissiez me poser des questions.

[*Translation*]

I would like to present a brief overview of Bill C-60, Economic Action Plan 2013 Act, No. 1.

We are focusing first on what matters to Canadians: economic growth. In the last few years, however, Canada has had to deal with a difficult global economic message that has resulted in persistent threats from outside our borders, particularly from the United States and Europe, two of our largest trading partners.

In addition to that uncertainty, Canada is facing increasingly intense competition from emerging economies like China and India. In a constantly changing global market, we must continue to focus on the economy.

[*English*]

Let me talk for a minute about the big picture here. When we were first elected in 2006-07, our fear, from an economic and fiscal point of view, was the relatively high deficits being run in the United States and the accumulation of substantial public debt. We did what we could to protect the Canadian fiscal situation by paying down large amounts of public debt with the surpluses that we were running in our budgets. It amounted to about \$38 billion before the crisis began, which was the credit crisis in August 2007, followed by the crisis in the real economy in the later part of 2008.

We changed course because we had to change course, so we created the economic action plan. We brought in the earliest budget in the history of Canada in January 2009. We ran a very substantial deficit of about \$58 billion, but we also presented a plan to get back to balanced budgets in the medium term. We are on plan. We will be back to a balanced budget in 2015. We have already reduced that deficit, which I have mentioned, by well over half.

I think we are on the right track. The good news about the economic action plan back then was that it worked. Unemployment in Canada never went into double digits. We did not have a long, dark, persistent recession. We had a recession that was the shortest in the major industrialized economies. It was over three quarters, so it was over by the middle of 2009. Since then, Canada has had the best record, relatively speaking, of the major industrialized economies in the world.

Having said that, our growth is modest, and we have to be cognizant of that so we try to, in the budgeting process, hit that balance between moving on to balanced budgets but also some economic incentives built in to make sure that the economy continues to grow.

[*Français*]

J'aimerais présenter un bref aperçu du projet de loi C-60, Loi n° 1 sur le Plan d'action économique de 2013.

Nous nous concentrons d'abord sur ce qui compte pour les Canadiens, la croissance économique. Toutefois, au cours des dernières années, le Canada a dû composer avec un message économique mondial difficile qui a entraîné des menaces persistantes de l'extérieur des frontières, notamment des États-Unis et de l'Europe, deux de nos partenaires commerciaux les plus importants.

En plus de cette incertitude, le Canada fait face à une concurrence de plus en plus intense des économies émergentes comme la Chine et l'Inde. Dans un marché mondial en perpétuel changement, nous devons continuer de nous concentrer sur l'économie.

[*Traduction*]

Permettez-moi de vous brosser un tableau d'ensemble. Quand nous avons été élus pour la première fois en 2006-2007, ce qui nous préoccupait à l'époque, sur le plan économique et budgétaire, c'était l'ampleur des déficits et de la dette publique des États-Unis. Nous nous sommes employés à protéger la situation budgétaire du Canada, en affectant des sommes importantes au remboursement de notre dette publique, ce que nous permettaient nos excédents budgétaires. Ces montants ont totalisé à peu près 38 milliards de dollars, mais c'est alors qu'a éclaté la crise du crédit en août 2007, suivie d'une vraie crise économique à la fin de 2008.

Nous avons changé de cap parce qu'il le fallait, et c'est pour ça que nous avons lancé le plan d'action économique. En 2009, nous avons déposé notre budget en janvier, ce qui ne s'était jamais fait aussi tôt dans l'année. Nous avons accusé un déficit substantiel d'environ 58 milliards de dollars, mais nous avons en même temps présenté un plan pour retrouver une situation budgétaire équilibrée à moyen terme. Nous progressons comme prévu, et nous devrions renouer avec l'équilibre budgétaire en 2015. Comme je l'ai dit, nous avons déjà réduit le déficit de plus de la moitié.

Nous sommes donc sur la bonne voie, d'autant plus que le plan d'action économique a donné des résultats dès le début. Le taux de chômage Canada n'a jamais atteint les 10 p. 100. Nous n'avons pas connu une récession longue et persistante. Au contraire, elle a été la plus courte de toutes les grandes économies industrialisées. Elle a duré trois trimestres et était terminée en juin 2009. Depuis, le Canada a affiché le meilleur bilan, relativement parlant, des grandes économies industrialisées du monde.

Cela dit, notre taux de croissance reste modeste et il faut en être bien conscient. C'est pour cela que, dans le processus budgétaire, nous avons essayé de trouver le juste milieu entre le retour à un budget équilibré et la mise en place d'incitatifs pour stimuler l'économie.

That is the bigger picture. We have had the creation in Canada of more than 900,000 net new jobs since the end of the recession. It is the best job growth in the G7.

I just came back from a meeting about 10 days ago in England with my colleagues in the G7, the bank governors and the ministers of finance. I can tell that you the view of Canada in the industrialized economies, the Western ones, is very positive. Their view is that we have strived for that balance and that we have been relatively successful.

As you know, most of Europe, certainly the eurozone, is in a recession, and it is a prolonged one in the eurozone. The U.K. has its own troubles, and the American recovery so far, outside of the housing sector, is tepid.

We have done relatively well. We just have to make sure we stay on track.

We have the lowest debt-to-GDP ratio in the G7. We have a triple-A credit rating, and that is not very common in the world anymore. It is the Scandinavian countries, Germany, Singapore and a couple of others, plus Canada. It is not very common anymore to have the highest credit rating.

The Vancouver Board of Trade said recently:

Given the state of the global economy — where we are seeing recessions, drops in national and sub-national credit ratings, and out-of-control deficits — we are truly fortunate in Canada to be contemplating balanced budgets, receiving AAA credit ratings, and growing our GDP.

The balance that we tried to strike in this budget — and as you know this is the first budget bill, and there will be another one in the autumn as we do every year — is between economic growth and some incentives in sectors of the economy that we think need some assistance, particularly infrastructure. We have had many meetings with the Federation of Canadian Municipalities, individual mayors, big city mayors, small municipalities, and we came up with a 10-year plan. This is the longest and largest infrastructure plan ever entered into by a federal government with municipalities in Canadian history.

The other thing we addressed of course is skills training because we have a gap. I know many of you meet with business people and people who are looking for jobs and so on around the country, and you know we have a mismatch. It comes up time and time again between educational qualifications, skills training and the availability of jobs. This is an issue we are trying to address through the Canada Job Grant.

Voilà pour le tableau d'ensemble. Nous avons réussi à créer, net, plus de 900 000 emplois depuis la fin de la récession. De tous les pays du G7, c'est le Canada qui a créé le plus d'emplois.

Je suis rentré, il y a une dizaine de jours, d'une réunion en Angleterre avec mes collègues du G7, les gouverneurs des banques centrales et les ministres des finances. Croyez-moi, les pays industrialisés de l'hémisphère occidental ont une opinion très positive du Canada. Ils estiment que nous avons relativement bien réussi à trouver ce juste milieu dont je parlais tout à l'heure.

Comme vous le savez, la majeure partie de l'Europe, surtout la zone euro, est en récession, et dans le cas de la zone euro, c'est une récession qui se prolonge. Le Royaume-Uni a ses propres problèmes, et aux États-Unis, à part le secteur de l'immobilier, la reprise est molle.

Nous nous en sortons donc relativement bien, mais nous devons nous assurer que nous restons sur la bonne voie.

Nous avons le plus faible ratio dette-PIB des pays du G7. Nous conservons une cote de crédit triple A, ce qui n'est plus très fréquent dans le monde aujourd'hui. Seuls les pays scandinaves, l'Allemagne, Singapour, le Canada et deux ou trois autres pays bénéficient encore de la cote de crédit maximum, mais ce n'est plus très courant.

La Chambre de commerce de Vancouver a dit récemment :

Étant donné la conjoncture économique mondiale — nombreuses récessions, affaiblissement de la cote de crédit des États et des régions, déficits incontrôlés —, nous avons vraiment de la chance au Canada de pouvoir miser sur le retour à des budgets équilibrés, de continuer à bénéficier d'une cote de crédit triple A et de voir notre PIB progresser.

L'équilibre que nous recherchons dans ce budget — et comme vous le savez, il s'agit du premier projet de loi portant exécution du budget, il y en aura un autre à l'automne, comme nous le faisons chaque année — est de trouver un juste milieu entre la croissance économique et l'octroi d'incitatifs à des secteurs de l'économie qui, à notre avis, ont besoin d'aide, par exemple l'infrastructure. Nous avons eu de nombreuses réunions avec la Fédération canadienne des municipalités, avec les maires des grandes villes et des petites villes, et nous avons abouti à un plan sur 10 ans. De toute l'histoire du Canada, c'est le plan d'infrastructure le plus important, dans le temps et de par son contenu, qu'un gouvernement fédéral a élaboré avec les municipalités.

L'autre problème auquel nous nous sommes attaqués est la formation professionnelle dans certains métiers, car nous avons là des pénuries. Je sais qu'un grand nombre d'entre vous ont des contacts avec des entrepreneurs et des gens qui cherchent un emploi, et que vous voyez bien que l'offre et la demande ne sont pas bien harmonisées. C'est un problème qui revient régulièrement, car il s'agit de mieux faire correspondre les diplômés, la formation professionnelle et les emplois disponibles. Nous avons dans ce but créé la Subvention canadienne pour l'emploi.

Third, is manufacturing, because we know the manufacturing sector, particularly in southwestern Ontario, was damaged heavily by what the economists are calling “the great recession.” For that reason we continued the temporary accelerated capital cost allowance, at very great cost: it approaches \$1.5 billion. This is a major budgetary decision when we do that, but we know that it gets used and it is long-term, it creates more investment in machinery and equipment in manufacturing.

[*Translation*]

A number of elements of the plan will be implemented in this legislation. For example, in order to build a stronger Canadian economy and promote job growth, Bill C-60 will provide tax relief for new investments in machinery and equipment; index payments from the Gas Tax Fund; extend eligibility for the mineral exploration tax credit; provide \$18 million to the Canadian Youth Business Foundation; provide \$5 million to the Inspire Foundation for post-secondary scholarships for Inuit and First Nations students; and undertake numerous other important economic initiatives.

[*English*]

Those are some of the items that are in Bill C-60. In addition, there are some other items that are not as big in spending terms but are important for, I think, our quality of life as Canadians.

For example, enhancing the Adoption Expense Tax Credit; introducing a new first-time donors super credit to encourage people who have not given to charitable causes to begin doing so, to donate to a charity; expanding tax relief for home care services; providing \$30 million to support the construction of housing in Nunavut; investing \$20 million in the Nature Conservancy of Canada to continue their work with respect to conserving ecologically sensitive land; providing \$3 million to support training in palliative care for front-line health care providers; and committing \$3 million to the Canadian National Institute for the Blind to expand library services for the blind and partially sighted.

Let me highlight a couple of other important measures in the legislation and then I will stop.

We have done a major thing with respect to the General Preferential Tariff. This comes from the 1970s, when it was considered a good idea in the foreign aid world — probably it was — to help out some of the poorer countries in the world that were just starting to develop by having a preferential tariff treatment for their goods coming into Canada. It has not been looked at

Troisièmement, il y a le secteur manufacturier qui, surtout dans le sud-ouest de l'Ontario, a subi de plein fouet ce que les économistes appellent « la grande récession ». Pour venir en aide à ce secteur, nous avons décidé de maintenir la déduction temporaire pour amortissement accéléré, même si ça coûte très cher, près de 1,5 milliard de dollars. C'est donc une mesure budgétaire très importante, mais nous savons qu'elle est utile et qu'à long terme, elle encourage l'investissement dans les machines et les équipements nécessaires à la fabrication.

[*Français*]

De nombreux éléments de ce plan seront mis en œuvre dans le cadre de cette législation. Par exemple, dans le but d'attirer une économie canadienne plus forte et d'aider à promouvoir la croissance de l'emploi, le projet de loi C-60 permettra ce qui suit : l'allègement fiscal pour les nouveaux investissements dans la machinerie et le matériel de fabrication; l'indexation des versements provenant du Fonds de la taxe sur l'essence; la prolongation de l'application du crédit d'impôt pour l'exploration minière; accorder 18 millions de dollars à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs; accorder 5 millions de dollars à la Fondation Inspire pour des bourses d'études postsecondaires destinées aux étudiants inuits et des Premières Nations; et entreprendre de nombreuses autres initiatives importantes sur le plan économique.

[*Traduction*]

Je vous ai donné un bref aperçu de ce que contient le projet de loi C-60. D'autres mesures y sont prévues, qui ne représentent pas des sommes aussi conséquentes mais qui sont importantes pour la préservation de notre qualité de vie.

Par exemple, nous bonifions le crédit d'impôt pour frais d'adoption; nous créons le super crédit pour premier don de bienfaisance, afin d'encourager les gens à faire un premier don à une œuvre de charité; nous rendons plus accessible l'allègement fiscal au titre des services de soins à domicile; nous allouons 30 millions de dollars à la construction de logements au Nunavut, 20 millions de dollars à Conservation de la nature Canada, dont le mandat est de protéger des terres écosensibles, et 3 millions de dollars à la formation en soins palliatifs, à l'intention des fournisseurs de soins de santé de première ligne. Enfin, nous allouons 3 millions de dollars à l'Institut national canadien pour les aveugles, afin de l'aider à améliorer les services de bibliothèque offerts aux personnes aveugles ou atteintes de cécité partielle.

Avant de conclure, je vais dire quelques mots au sujet d'autres mesures importantes que contient ce projet de loi.

Nous avons pris une grande décision à propos du Tarif de préférence général, qui a été créé dans les années 1970, à une époque où on estimait que c'était une bonne idée — et ça l'était sans doute — d'aider les pays les plus pauvres qui commençaient à peine leur développement, en leur accordant des tarifs préférentiels sur les produits qu'ils exportaient au Canada. Ce

since the 1970s, and we now have on the list China, Korea and some other countries that do not need that kind of foreign aid from Canada any longer.

In essence, it is a foreign aid program created in the 1970s by the Western countries to give these poorer countries preferential access. We are ending the preferences for those countries that have developed.

Nearly 80 per cent of the special breaks are now going to China, even though China now has an economy over four times larger than that of Canada. Without our changes, Chinese companies would continue to benefit from what is, in effect, a one-way trade deal, receiving special breaks and Canada receiving nothing in return.

Today's legislation also responds to the important recommendations that came from this committee's recent report on the U.S.-Canada price gap by proposing to eliminate all tariffs on baby clothing and select sports and athletic equipment, including skates, hockey equipment, skis, snowboards, golf clubs and other products that help promote physical fitness and healthy living. This is a tax break for Canadians of about \$79 million per year.

We will watch this. I know the committee's report — Senator Gerstein was very much involved in that — covers a lot more than what I have just mentioned. What we want to do in cooperation with the Retail Council of Canada is watch these items in the next year, watch their retail prices in the United States and see if this works, see what effect the tariff eliminations will have with respect to these particular items. If it works, then we can do more. If it does not work, I suppose we can do less, but we will have a look a year from now.

[*Translation*]

Thank you for allowing me to present this brief overview of what Bill C-60 covers and how it helps to keep the Canadian economy on the right track.

[*English*]

I welcome your questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Minister. On the point you were just talking about in relation to our report, which focused, as you indicated, on the price gap between Canada and the U.S. for the same goods, we had recommended a review of as many of the tariff items as possible — I know there are many of them — to determine whether they are really necessary to protect Canadian industry.

Is that part of the watching you indicated you would be doing with respect to the two that were reduced? We thank you for that because the two general areas you have reduced or are proposing

tarif n'a pas été revu depuis les années 1970, et on voit aujourd'hui sur cette liste des pays comme la Chine, la Corée et d'autres pays qui n'ont plus besoin de l'aide du Canada.

En substance, il s'agit d'un programme d'aide étrangère qui a été créé dans les années 1970 par les pays occidentaux dans le but d'accorder aux pays les plus pauvres des tarifs préférentiels. Nous avons pris la décision de mettre un terme à ces tarifs préférentiels pour les pays qui sont aujourd'hui des pays développés.

Près de 80 p. 100 de ces allègements tarifaires spéciaux profitent actuellement à la Chine, alors que ce pays a une économie quatre fois plus importante que celle du Canada. Si nous n'apportons pas les changements prévus dans le budget, les entreprises chinoises continueront de profiter de ce qui est, en fait, une concession à sens unique, puisqu'elles reçoivent des avantages spéciaux et que les entreprises canadiennes ne reçoivent rien en retour.

Le projet de loi dont vous êtes saisis répond également aux importantes recommandations de votre récent rapport sur les écarts de prix entre le Canada et les États-Unis, en proposant d'éliminer tous les tarifs douaniers sur les vêtements pour bébés et sur certains équipements sportifs et athlétiques, notamment les patins à glace, les équipements de hockey, les skis, les planches à neige, les bâtons de golf et les autres articles qui encouragent la bonne forme physique et des habitudes de vie saines. Cet allègement fiscal représente environ 79 millions de dollars par an.

Nous allons suivre la situation de près. Je sais que le rapport de votre comité — auquel le sénateur Gerstein a très activement participé — couvre bien d'autres questions. De concert avec le Conseil canadien du commerce de détail, nous comptons suivre de près l'évolution des prix de ces articles au cours de la prochaine année, au Canada et aux États-Unis, pour voir si ça fonctionne et si l'élimination des tarifs a un impact. Si ça marche, nous en ferons autant pour d'autres articles. Si ça ne marche pas, je suppose que nous reverrons la question, mais nous avons un an pour observer la situation.

[*Français*]

Je vous remercie de m'avoir permis de présenter ce bref aperçu du projet de loi C-60 et de la façon dont il aide à garder l'économie canadienne sur la bonne voie.

[*Traduction*]

Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur le ministre. Puisque vous parliez de notre rapport, qui portait essentiellement sur les écarts de prix entre le Canada et les États-Unis pour les mêmes articles, j'aimerais faire remarquer que nous avons recommandé qu'on réexamine le maximum de numéros tarifaires — je sais qu'il y en a beaucoup — pour voir s'ils sont tous vraiment nécessaires à la protection de l'industrie canadienne.

Est-ce que ce réexamen global va faire partie du suivi que vous allez faire à propos des deux numéros tarifaires qui ont été réduits? Nous vous remercions de l'avoir fait pour ces deux

to reduce in this legislation are areas that we had recommended, namely, equipment, especially children's hockey equipment and sports equipment, and children's clothing. However, there are many other tariff items that might have been put in place to protect an industry in Canada that does not exist any longer. Is it necessary to continue those tariff items?

Mr. Flaherty: I am going to engage the help of one of my officials here.

Dean Beyea, Director, International Trade Policy, Department of Finance Canada: Thank you. We have looked very closely at the report. As the minister said, this is a test case in this budget, and we are looking broadly at the tariff. We will look closely at the Retail Council and the impact this will have on prices, and then we are looking broadly at the tariffs on an ongoing basis to see the impact they are having, particularly on the Canada-U.S. price gap.

The Chair: As you work with the Retail Council — we worked closely with them in developing our report — is this the type of information you will be able to share with this committee once it has been developed and we can see how this reduction has worked its way through to the ultimate consumer?

Mr. Flaherty: Absolutely.

The Chair: Thank you very much.

Senator Buth: Thank you very much, minister, for being here this evening. It is always a pleasure to have you before our committee.

You made the comment that you were at a G7 meeting. Can you perhaps comment more on Europe and the situation they are in, especially with the recent move of some of the countries away from their austerity programs? How do you think that will play out? How could it affect Canada and what we are doing to protect ourselves?

Mr. Flaherty: Those are very good questions. There is no question that we had some animated discussions about this issue, about trying to strike that balance between economic growth and incentives. There are some who are of the view that economic growth at any cost is very important, that not only should they do more in fiscal policy, but also they should continue doing what some of them are doing in monetary policy, which is printing money. I am sorry, it is called quantitative easing, or printing money.

This is worrisome. There are some of us, including Canada and a couple of others, who do not share that view. If we cannot prepare ourselves for the next crisis — there is no doubt that there will be another crisis down the road somewhere — then we make our countries vulnerable to the consequences of the next crisis, and we limit what we will be able to do, such as an economic action plan or something like we had in January 2009, if we do not have a solid fiscal footing.

numéros, car nous l'avions en effet proposé pour les équipements sportifs et les équipements de hockey pour les enfants, ainsi que pour les vêtements pour bébés. Cependant, il y a bien d'autres numéros tarifaires qui ont peut-être été mis en place pour protéger une industrie canadienne qui n'existe plus, d'où la question qu'il faut se poser : faut-il les maintenir?

M. Flaherty : Je vais demander à l'un de mes collaborateurs de vous répondre.

Dean Beyea, directeur, Politique commerciale internationale, ministère des Finances Canada : Merci. Nous avons lu attentivement votre rapport. Comme l'a dit le ministre, nous allons faire un essai avec ces deux numéros tarifaires, et de concert avec le Conseil du commerce de détail, nous allons voir quel en sera l'impact sur les prix. Ensuite, nous examinerons la situation pour l'ensemble des numéros tarifaires et l'impact que cela aura sur les écarts de prix entre le Canada et les États-Unis.

Le président : Puisque vous allez travailler avec le Conseil du commerce de détail — nous avons collaboré étroitement avec eux pour la rédaction de notre rapport —, pourrez-vous nous tenir informés des informations que vous recevrez, au fur et à mesure, pour que nous puissions voir si cette réduction se répercute jusqu'au consommateur final?

M. Flaherty : Tout à fait.

Le président : Merci beaucoup.

La sénatrice Buth : Merci beaucoup, monsieur le ministre, de venir nous rencontrer ce soir. C'est toujours un plaisir de vous accueillir parmi nous.

Vous avez dit que vous aviez participé à une réunion du G7. Pourriez-vous nous en dire davantage sur la situation en Europe, notamment sur les pays qui ont récemment décidé de s'écarter de leur programme d'austérité? Qu'est-ce que ça va donner, à votre avis? Cela risque-t-il de toucher le Canada, et que faisons-nous pour nous protéger?

M. Flaherty : Ce sont de très bonnes questions. Il est évident que nous avons eu des discussions animées à ce sujet, et je veux parler de l'équilibre à trouver entre la croissance économique et les incitatifs. Certains sont partisans de la croissance économique à n'importe quel prix, et ils estiment qu'en plus de ce qu'ils font au niveau de la politique budgétaire, ils doivent aussi maintenir la même politique monétaire, c'est-à-dire faire marcher la planche à billets. Excusez-moi, c'est ce qu'on appelle faire de l'assouplissement quantitatif, ou imprimer des billets.

C'est inquiétant. Certains pays, comme le Canada, ne sont pas de cet avis. Si nous ne nous préparons pas pour la prochaine crise — car il y en aura une autre inévitablement —, nos pays en subiront encore davantage les conséquences, et si nous n'avons pas une assise budgétaire solide, nous limiterons nos capacités d'intervention, comme le plan d'action économique que nous avons lancé en janvier 2009.

There is some debate about that. There is some question also involving the commitment of some of the countries involved, the communiqué at the Toronto summit that created certain goals for debt-to-GDP ratios up to 2016, and then an agreement, which was confirmed by our leaders at Los Cabos at the G20 meeting, that we would also agree on goals for following 2016. This is important, and I am a believer in having targets and having goals because it focuses the mind.

Senator Buth: Could you comment about China, too? That economy has been slowing a bit. Where do you think that might go and how might it impact Canada?

Mr. Flaherty: I had a meeting recently with the finance minister from India in this building, and he was lamenting that the growth in the Indian economy was only 5 per cent last year. Wow, it would be kind of nice to have 5 per cent growth in the Canadian economy.

The emerging economies, the big ones, are suffering somewhat, but they are still growing at a rate that is substantial, quite frankly. We hope they continue to do so.

The eurozone situation is a problem with respect to demand for goods because the euro area overall, including the eurozone, is 400 million people. It is a huge economy, and it is weak.

Senator Buth: Thank you. I have some other detailed questions, but I will wait until the second round.

Senator Gerstein: Thank you, minister, for being here tonight. I noted with great interest that Budget 2013 continues the government's commitment to ensuring that public sector employees' compensation is both reasonable and fair and fair to both the employee and to Canadian taxpayers. Specifically, I think it is in Part 3, Division 17, which requires Crown corporations to receive approval of their negotiating mandate from Treasury Board before they begin labour negotiations, and Bill C-60 also requires Treasury Board approval of collective agreements before they take effect.

While it seems to be common sense to me, I see there are a few critics who claim this amounts to interference in the independence of Crown corporations. Could you comment on that?

Mr. Flaherty: Sure. Thank you, senator. We have done a lot of work on compensation issues with respect to people who work directly for the Government of Canada, with respect to members of the House of Commons and the Senate and with respect to contributions to our pension plans and so on. It is to make them more realistic and in line with what most Canadians do who do not work for the federal government, whether they are elected or not.

Cette question ne fait pas l'unanimité. On parle aussi d'amener certains pays à prendre des engagements, comme ceux qui avaient été pris dans le communiqué du Sommet de Toronto en ce qui concerne les ratios dette-PIB jusqu'à 2016, et ensuite dans le cadre d'une entente confirmée par nos dirigeants à la réunion du G20 à Los Cabos, relativement aux objectifs à poursuivre au-delà de 2016. C'est important, et, personnellement, je trouve qu'il est bon d'avoir des objectifs, car ça permet de se concentrer sur ce qu'il faut faire.

La sénatrice Buth : Que pensez-vous de l'économie chinoise? Elle donne des signes d'essoufflement, et j'aimerais savoir jusqu'où ça va aller et dans quelle mesure cela va avoir un impact sur le Canada.

M. Flaherty : J'ai rencontré récemment le ministre des Finances de l'Inde, dans cet édifice d'ailleurs, et il se plaignait que le taux de croissance de l'économie indienne n'ait été que de 5 p. 100 l'an dernier. Très franchement, nous serions très heureux d'avoir un taux de croissance de 5 p. 100 au Canada.

Les économies émergentes, les principales, en ressentent le contrecoup, mais elles continuent de se développer à un rythme soutenu quand même. Nous espérons que ça va continuer.

S'agissant de la zone euro, le problème se situe au niveau de la demande, car l'Europe, y compris la zone euro, représente un marché de 400 millions de consommateurs. C'est une économie gigantesque, mais qui manque de vigueur.

La sénatrice Buth : Merci. J'ai d'autres questions précises à vous poser, mais j'attendrai la prochaine ronde.

Le sénateur Gerstein : Je vous remercie, monsieur le ministre, de comparaître devant notre comité ce soir. J'ai constaté avec plaisir que, dans le budget de 2013, le gouvernement maintient son engagement de s'assurer que la rémunération des fonctionnaires est à la fois raisonnable et équitable, à la fois pour l'employé et pour le contribuable canadien. Je pense que c'est dans la partie 3, à la section 17, que le projet de loi oblige les sociétés d'État à faire approuver leur mandat de négociation par le Conseil du Trésor, avant d'entreprendre des négociations collectives. Le projet de loi C-60 exige également que le Conseil du Trésor approuve les conventions collectives avant que celles-ci n'entrent en vigueur.

Même si ça me paraît plein de bon sens, il y en a qui dénoncent cela en prétendant que cela porte atteinte à l'indépendance des sociétés d'État. Quelle est votre réaction?

M. Flaherty : Je vous remercie de votre question, sénateur. Nous avons beaucoup planché sur la question de la rémunération de ceux qui travaillent directement pour le gouvernement du Canada, les députés et les sénateurs, et leurs cotisations à leur régime de pension, et cetera. L'objectif est de rendre tout cela plus réaliste et plus conforme à ce qui est offert à la plupart des Canadiens qui ne travaillent pas pour le gouvernement fédéral, qu'ils soient élus ou non.

The Crowns, some of them, have not followed that path, quite frankly. Some make an argument about independence and so on. This is a democracy; this is a parliamentary democracy. No Crown is independent with respect to financial matters. They must respond to the minister responsible and, through the minister, to the government and the Parliament of Canada, including the House of Commons and the Senate, and ultimately through Parliament to taxpayers.

We are going to ensure that the Crown corporations follow similar procedures to what we follow with respect to government departments — that is, that they ensure they have their compensation proposals vetted before entering into them. That includes pension plans, pension arrangements and benefits, in addition to direct compensation.

Senator Gerstein: I am interested in what you said about accountability to ministers because I believe I read in the newspaper that the CBC's CEO Hubert Lacroix wrote a letter suggesting that perhaps he did not have to follow this route. He argued that it might even lead to litigation. That certainly does not fit in with what you described to us.

Mr. Flaherty: I received the letter and was disappointed because I think it follows the fallacy that we have some entities in Canada, funded by the taxpayers of Canada, that owe no fiscal duty to the taxpayers of Canada through Parliament. I frankly think that is a mistake. There are independent aspects to what certain entities, Crown corporations do, such as the independence of the press in terms of the CBC. If I wanted to do something not nice to the CBC as the Minister of Finance, I would have done it a long time ago. I have had lots of budgets to do it and we have not done that at all. In fact, we have maintained a high level of budgeting for CBC. It is also true for the Office of the Superintendent of Financial Institutions, the Royal Canadian Mint, the Bank of Canada. They all have a fiscal duty, and the ones I just mentioned all participated in the compensation issues that we addressed with respect to government overall because I asked them to. They all report to me, and I asked them to make sure they were following the general trend, which they did. I would hope the CBC and others would do the same thing.

Senator Gerstein: Thank you, minister.

Senator L. Smith: Thank you, Minister Flaherty. Senator Buth asked you about Europe. First, in your assessment of the U.S. versus Europe, who has the biggest risk or threat, or is it equal? Second, pitfalls that could affect our economy moving forward in relation to these two — what would they be?

Mr. Flaherty: I think the greater danger now is Europe because of the persistent recession, and the outlook is not positive. In fact, it is relatively grim for the next while, which reduces demand.

Certaines sociétés d'État ont pris une tangente, en quelque sorte. Elles invoquent leur indépendance, et cetera. Nous vivons dans une démocratie, dans une démocratie parlementaire. Aucune société d'État n'est indépendante lorsqu'il s'agit de questions financières. Elles doivent rendre des comptes au ministre de tutelle et, par l'entremise de ce ministre, au gouvernement et au Parlement du Canada, y compris à la Chambre des communes et au Sénat, et au final, au contribuable.

Nous allons nous assurer que les sociétés d'État suivent des procédures semblables à celles qui sont imposées aux ministères du gouvernement — c'est-à-dire qu'elles doivent faire approuver leur projet de convention collective avant de commencer à le négocier. Cela comprend les régimes de pension, les cotisations et les prestations, en plus de la rémunération directe.

Le sénateur Gerstein : Ce que vous avez dit au sujet des comptes qu'elles doivent rendre aux ministres est d'autant plus intéressant que je crois avoir lu dans le journal que le PDG de Radio-Canada, Hubert Lacroix, a envoyé une lettre dans laquelle il laisse entendre qu'il n'est peut-être pas obligé de suivre ces règles, et que ça risquerait même de donner lieu à des litiges. Ça ne cadre pas très bien avec ce que vous venez de nous dire.

M. Flaherty : J'ai bien reçu cette lettre et elle m'a beaucoup déçu, car elle repose sur l'hypothèse erronée que certaines entités au Canada, qui sont pourtant financées par les contribuables canadiens, n'ont pas de comptes à rendre à ces mêmes contribuables, par l'entremise du Parlement. Je pense sincèrement que c'est une erreur. Il faut préserver l'indépendance de certaines activités des sociétés d'État, comme l'indépendance de la presse à Radio-Canada. Si j'avais voulu, en qualité de ministre des Finances, être méchant à l'égard de la Société Radio-Canada, je l'aurais fait il y a longtemps. Si j'avais voulu, j'aurais eu tout le temps de le faire dans tous les budgets que j'ai présentés, mais je ne l'ai pas fait. Au contraire, nous avons maintenu un niveau de financement élevé pour la Société Radio-Canada. Il en va de même pour le Bureau du surintendant des institutions financières, la Monnaie royale canadienne et la Banque du Canada. Ces entités ont toutes des obligations à l'égard des contribuables, et celles que j'ai mentionnées se sont toutes prêtées à l'exercice dont j'ai parlé parce que je leur ai demandé de le faire. Elles relèvent toutes de moi, et je leur ai demandé à toutes de respecter cette tendance générale, ce qu'elles ont fait. J'espère que la Société Radio-Canada et les autres en feront autant.

Le sénateur Gerstein : Merci, monsieur le ministre.

Le sénateur L. Smith : Merci, monsieur le ministre. La sénatrice Buth vous a posé une question au sujet de l'Europe, et j'aimerais savoir, entre les États-Unis et l'Europe, lequel des deux présente le plus gros risque, ou si c'est à peu près la même chose? Deuxièmement, quels sont les écueils auxquels nous risquons de nous heurter vis-à-vis de ces deux... Quels sont-ils?

M. Flaherty : Je pense qu'à l'heure actuelle, c'est l'Europe qui présente le plus grand danger à cause de cette récession persistante, d'autant plus que les perspectives ne sont pas très

They are not our biggest trading partners; the United States is, so for that reason, to the second part of your question, the potential pitfall for the Canadian economy would be a very modest recovery in the United States that founders. That would be a great danger. Still about 75 per cent of our exports go to the U.S. We saw very early on the U.S. housing market was coming back because suddenly the demand for lumber was way up. Mills were reopening in Quebec, British Columbia, Ontario, sawmills and so on. We know that is real. The rest of it will take some time to see, so I think that is the greatest danger for the Canadian economy.

The other one is addressed in the budget, and this actually concerns me. We have quite a few young people who do not fit into the economy right now. We talk about skills training and jobs and all that, but it is really fitting into the economy. It is not just the Canada Job Grant; we are doing more funding for apprenticeships and we have internships now in this budget. We need to ensure that young people, whether they graduated from community college, skills training courses or university, have their first shot at exposure and show an employer what they can do and get some experience working at whatever it is. That concerns me much more in some of the European countries where their youth unemployment rate is staggering. Our youth unemployment rate is higher than we would like. Historically, it is higher than the adult unemployment rate anyway, but we need to do better.

Senator Callbeck: Welcome, minister, and thank you for being here this evening.

I have a couple of specific questions I want to ask about. You mentioned the Adoption Expense Tax Credit. I assume it is non-refundable. Now, in the last number of budgets you have generally included one or two of these non-refundable tax credits. As we know, they are fine for the people who can get them, but there are a lot of people who do not pay any tax and are not able to take advantage of these tax credits. To my way of thinking, they are the people who need it the most. You have had the child tax, the child fitness, children's arts and I could name a lot of them. I know in my province, I think it is roughly 107,000 people who file income tax and 30,000 do not pay any tax, so 30,000 cannot take advantage of these programs. I wonder why the government continues with this. Why does the government not initiate programs that will help the poorest of the poor, who really need the boost?

Mr. Flaherty: I appreciate your point, senator. It is non-refundable. It is a tax credit; that is, one must pay tax in order to have the benefit of a tax credit. I personally, and as the minister, think that is right. We have reduced taxes overall. We have taken

positives. En fait, elles sont même plutôt moroses pour les prochains mois, ce qui contribue à contracter la demande. L'Europe n'est pas notre principal partenaire commercial. Les États-Unis le sont, et pour cette raison — je réponds ici à la deuxième partie de votre question —, l'écueil auquel risque de se heurter l'économie canadienne serait une reprise très modeste aux États-Unis suivie d'un nouvel effondrement. C'est un grand danger. Nous avons encore à peu près 75 p. 100 de nos exportations qui vont aux États-Unis. Nous avons déjà observé une certaine reprise du secteur américain de la construction résidentielle, avec une hausse de la demande de bois de construction. Les scieries ont rouvert au Québec, en Colombie-Britannique, en Ontario, et cetera; ce sont des signes concrets d'une reprise de ce secteur. Quant au reste de l'économie, il faudra attendre de voir, mais pour l'instant, c'est ça qui présente le plus grand danger pour l'économie canadienne.

L'autre problème auquel nous nous attaquons dans le budget me préoccupe beaucoup. Nous avons au Canada un nombre assez important de jeunes qui ne s'intègrent pas dans notre système économique. On parle de formation professionnelle, de création d'emplois, et cetera, mais moi je parle de leur intégration dans notre système économique. Ce n'est pas seulement la Subvention canadienne pour l'emploi. Nous avons augmenté le financement pour l'apprentissage et les stages. Il faut que les jeunes qui sortent d'un collège communautaire, d'un programme de formation professionnelle ou d'une université puissent acquérir une première expérience pratique, afin de montrer à un employeur ce qu'ils sont capables de faire. Quand je vois le taux de chômage de jeunes dans certains pays européens, cela me préoccupe davantage. Certes, le nôtre est encore trop élevé; même si, traditionnellement, le taux de chômage des jeunes est toujours plus élevé que celui des adultes, nous devons mieux faire.

La sénatrice Callbeck : Je vous souhaite la bienvenue, monsieur le ministre, et je vous remercie de comparaître devant notre comité.

J'aimerais vous poser plusieurs questions précises. Vous avez parlé du crédit d'impôt pour frais d'adoption. Je suppose qu'il n'est pas remboursable. Comme vous le savez, c'est formidable pour ceux qui y ont droit, mais il y a beaucoup de gens qui ne paient pas d'impôt et qui ne peuvent donc pas profiter des crédits d'impôt. Or, je suis convaincue que ce sont eux qui en ont le plus besoin. Vous avez mis en place des crédits d'impôt pour les enfants, pour la condition physique des enfants, pour les activités artistiques des enfants, et j'en passe. Par exemple, dans ma province, il y a à peu près 107 000 personnes qui remplissent une déclaration de revenus et 30 000 qui ne paient pas d'impôt, donc ces 30 000 ne peuvent pas profiter de ces crédits d'impôt. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement multiplie les crédits d'impôt au lieu d'offrir des programmes qui aideront vraiment les plus pauvres, car ce sont eux qui en ont besoin.

M. Flaherty : Je comprends votre point de vue, sénatrice. Ce n'est pas remboursable. C'est un crédit d'impôt, et par conséquent, il faut payer des impôts pour pouvoir en bénéficier. D'un point de vue personnel, et en ma qualité de ministre, j'estime

hundreds of thousands of people off the federal tax rolls in Canada. We do that by reducing rates overall, and then for those who are paying tax, we try to incent what we view as highly societally valuable behaviour, such as adoption.

Senator Callbeck: As I say, they are great for the people who can get them, but in my province, 30 per cent — and I understand that nationally 40 per cent of the people who file income tax — do not pay tax. They are wiped right out; they cannot take advantage of these programs.

Mr. Flaherty: That is right. It is a tax credit, and that is the nature of what we are doing. In each province, I am sure there is a different situation for whatever the means testing does or whatever they do with respect to their particular family services program, which I do not know for each province.

Senator Callbeck: I think it is very unfair, but I want to go on to something else.

The budget announced the Canada jobs training program, yet in Bill C-60 there is no mention of it. I know that program requires \$5 million from the feds, \$5 million from the provinces and \$5 million from the employer. Have you had discussions with the provinces and can we expect to see money for this in the supplementary estimates later this year?

Mr. Flaherty: The current arrangement with the provinces does not expire for about a year, so we have to keep our obligations, obviously, under the current agreement. This is designed for after that. It gives us the opportunity to have almost a year to have discussions with the provinces about hopefully integrating what we are doing federally with what they are doing provincially and, very important, engaging employers for the first time directly in the process.

Here is the problem: We spend a lot of federal taxpayers' money, giving it to the provinces pursuant to agreements to get people into jobs. We do not get good reporting from the provinces. Some of the provinces actually use some of the money for other purposes, and we do not get the outcomes we want. We do not even know, from some provinces, what the outcomes are other than that they will come back and tell us, "We have trained so many people." We do not know if they are working, if they have jobs. We know what it cost the taxpayers in order to do this, so we want to do a lot better at it. We think we can do that in a cooperative way. Yes, there have been discussions. It is not my direct responsibility, but I know there have been discussions. I also know that some of the provinces like the idea. They like the idea, particularly, of engaging employers so that you can match someone who has a job and someone who needs a job.

que c'est une bonne chose. Nous avons réduit les impôts, globalement, ce qui permet à des centaines de milliers de personnes de ne plus en payer. Quant à ceux qui en paient, nous essayons de les encourager à opter pour des comportements à forte valeur sociétale, comme c'est le cas de l'adoption.

La sénatrice Callbeck : Comme je le disais, c'est formidable pour ceux qui y ont droit, mais dans ma province, 30 p. 100 des gens qui remplissent une déclaration d'impôt — et je crois qu'au niveau national, c'est 40 p. 100 — ne paient pas d'impôt. Par conséquent, ils sont éliminés, ils ne peuvent pas bénéficier de ces programmes.

M. Flaherty : Vous avez raison. C'est un crédit d'impôt, et c'est ça que nous avons mis en place. Dans chaque province, la situation est différente, et c'est au gouvernement de la province à appliquer des critères d'examen des ressources pour les différents services qu'il offre aux familles.

La sénatrice Callbeck : Je trouve ça très injuste, mais je vais passer à une autre question.

Vous avez annoncé, dans le budget, la création d'un programme de formation professionnelle, mais je n'en vois mention nulle part dans le projet de loi C-60. Je sais qu'il va nécessiter 5 millions de dollars du fédéral, 5 millions de dollars de la province et 5 millions de dollars de l'employeur. Avez-vous eu des discussions à ce sujet avec les provinces, et peut-on s'attendre que le Budget supplémentaire des dépenses qui sera présenté d'ici la fin de l'année contiendra des crédits pour ce programme?

M. Flaherty : L'arrangement que nous avons avec les provinces n'expire pas avant un an, et nous devons bien sûr nous acquitter de nos obligations jusqu'à la fin. La répartition que vous avez indiquée pour le financement s'appliquerait après cette date. Ça nous donne donc presque un an pour en discuter avec les provinces et pour trouver, je l'espère, le moyen d'intégrer ce que nous faisons au niveau fédéral et ce qui se fait au niveau provincial, et bien sûr, ce qui est très important, de faire participer directement les employeurs à ce programme, ce qui sera une première.

Le problème est le suivant : nous transférons beaucoup de deniers publics aux provinces, dans le cadre d'ententes, pour aider les gens à trouver des emplois. Cependant, les provinces ne nous disent pas grand-chose des résultats de ces efforts. En fait, certaines d'entre elles utilisent même cet argent à d'autres fins, si bien que nous n'obtenons pas les résultats que nous voulons. Dans certains cas, elles se contentent de nous dire qu'elles ont formé tant de personnes, et c'est tout. Nous ignorons si ces personnes ont trouvé du travail. Comme nous savons ce qu'il en coûte au contribuable de financer ce genre de programme, nous aimerions avoir des résultats bien plus concrets. Et à mon avis, c'est possible par la collaboration. Oui, il y a eu des discussions. Cela ne relève pas directement de moi, mais je sais qu'il y en a eu. Je sais aussi que l'idée plaît à certaines provinces, surtout parce qu'il s'agit de faire participer les employeurs car, de cette façon, il sera plus facile de jumeler un emploi vacant et une personne à la recherche d'un emploi.

Senator Callbeck: In other words, we are looking at this program down the road, but did I not see this advertised on *Hockey Night In Canada*, in a 30-second spot, which I understand costs \$95,000 for every spot or commercial.

Mr. Flaherty: We advertise the economic action plan, yes. We inform Canadians about steps in the budget.

Senator Callbeck: I thought this Canada jobs training program was being advertised, and yet you have not got tie-in from the provinces. In fact, I understand that Quebec has said it will not participate. It just seems to me it is pretty premature to be advertising that program when it is not put to bed.

Mr. Flaherty: It is not put to bed, no, but most budget items are not. The budget bill is not passed. You are just beginning your study of the bill. There are lots of items in there, too, but I think it is reasonable for the government to say, "Here is the budget. Here are the measures in the budget. Here is why we think it advances the interests of Canadians, particularly for jobs, growth and the long-term prosperity of the country. Many parents are worried about this issue. There are lots of young people who are not matching jobs, and it is very worrisome to families. I know that in my own community. It ranges from young people with post-graduate degrees to young people who struggled in high school.

Senator Callbeck: There is no question that young people are having a tough time getting jobs. The idea of a full-time position for recent graduate is more of a dream than a reality. If they get a six-month job doing something, they seem to think they are lucky.

I am wondering why more money was not put into the student summer job program? I think the amount has been the same for the last three years. Roughly, it will provide jobs for 37,000 students.

Mr. Flaherty: Yes, we continue to fund it at the same level, which is quite significant because we do have a deficit and want to reduce it. We are going to balance the budget. Yes, I make decisions as Minister of Finance not to increase certain spending or sometimes to eliminate certain items of spending.

Senator Callbeck: Can I go on?

The Chair: I will put you on round two. I think your time is just about used up.

Senator Eaton: Welcome, minister. I would like to go back to the bigger picture for a minute. We are talking about a balanced budget quite soon. What effect will it have if the Americans keep on putting off Keystone for another year and the Northern Gateway does not get pushed through? What effect will that have, in the next couple of years, on our economy?

La sénatrice Callbeck : Autrement dit, c'est un programme pour plus tard, mais j'ai pourtant bien vu là-dessus un spot publicitaire de 30 secondes à *La soirée du hockey*, un spot publicitaire qui coûte, d'après ce qu'on m'a dit, 95 000 \$ pièce.

M. Flaherty : Oui, nous faisons la publicité du plan d'action économique. Nous informons les Canadiens des mesures que nous prenons dans le budget.

La sénatrice Callbeck : C'est bien ce que je pensais : vous faites de la publicité pour ce programme de formation professionnelle, mais vous n'avez pas encore l'approbation des provinces. En fait, je crois savoir que le Québec a déjà dit qu'il n'y participerait pas. Il me semble plutôt prématuré de faire de la publicité pour un programme qui n'est pas finalisé.

M. Flaherty : En effet, il n'est pas finalisé, mais c'est le cas de la plupart des postes du budget. Le projet de loi portant exécution du budget n'est pas adopté non plus. Vous en commencez tout juste l'examen. Il y a beaucoup de mesures prévues dans le budget, et il est raisonnable que le gouvernement veuille en faire connaître les principales, afin de montrer aux Canadiens qu'il défend leurs intérêts, notamment en ce qui concerne les emplois, la croissance et la prospérité à long terme du pays. C'est un problème qui inquiète beaucoup de parents. Trop de jeunes n'arrivent pas à trouver un emploi, et cela inquiète beaucoup leur famille. Je sais que, dans ma collectivité, il y a beaucoup de jeunes sans emploi, aussi bien des diplômés universitaires que des jeunes qui ont eu du mal à terminer leur secondaire.

La sénatrice Callbeck : Il est indéniable que beaucoup de jeunes ont du mal à trouver des emplois. Pour un nouveau diplômé, un poste à plein temps tient davantage du rêve que de la réalité. Quand ils réussissent à trouver quelque chose à faire pendant six mois, ils s'estiment chanceux.

Je me demande pourquoi vous n'avez pas alloué davantage d'argent au programme d'emploi d'été des étudiants. Le budget est resté le même depuis trois ans. C'est pourtant un programme qui, en gros, fournit des emplois à 37 000 étudiants.

M. Flaherty : En effet, nous continuons de le financer au même niveau, ce qui est déjà pas mal étant donné que nous avons un déficit que nous voulons résorber. Nous devons équilibrer le budget. Et c'est vrai qu'en tant que ministre des Finances, c'est moi qui décide de ne pas augmenter certains postes de dépenses, voire de les éliminer.

La sénatrice Callbeck : Puis-je continuer?

Le président : Je vais inscrire votre nom pour la prochaine ronde, car votre temps est pratiquement écoulé.

La sénatrice Eaton : Je vous souhaite la bienvenue, monsieur le ministre. J'aimerais revenir sur le tableau d'ensemble que vous avez brossé tout à l'heure. Nous savons que nous aurons un budget équilibré très bientôt, mais j'aimerais savoir quel effet cela aura si les Américains continuent de reporter le projet Keystone indéfiniment et si celui du Northern Gateway n'aboutit pas? Quel en sera l'effet sur notre économie au cours des deux ou trois prochaines années?

Mr. Flaherty: Senator, it would impede growth, but the assumptions we have made with respect to economic growth, which lead us to a balanced budget in 2015, are quite modest. They have been supported, by those experts and critics and so on who look at budgeting in Canada, as being realistic. In fact, we have had some people say that we could run a much bigger surplus than we have been saying we will run in 2015. I hope that is true. We are close to the line, and I am satisfied we will be above the line in 2015. I do not anticipate any large surplus. Should we have some fabulous new economic developments, substantial growth in the United States and big growth in our exports to the United States and to Asia, then will be in even more of a surplus situation in 2015.

Senator Eaton: That is nice to know. I do not know whether it was you or Mark Carney who talked about dead money. When you talk about the manufacturing sector, especially in southern Ontario and parts of Quebec, is it still very much a reality that people are sitting on money that could be reinvested in the country?

Mr. Flaherty: In the big picture, there is too much capital sloshing around the world, which is worrisome because we have seen this before. In 2007 this was so, and it tends to create asset bubbles. We have been very mindful of that in the Canadian housing market. I certainly have with respect to the fiscal part of it and Canada Mortgage and Housing Corporation's mortgage lending business, which I have been very careful about of late, with the Superintendent of Financial Institutions being involved there. I think we are watching our own situation carefully.

About dead money, since the governor said that last year, I think we have had a bit of a Lazarus-like reawakening. Investment in machinery and equipment has gone up quite significantly, and this is good for the Canadian economy because we know what follows from that. Growth and increased productivity follow from that, though not always a lot of jobs. This is one problem that the Americans are having. Their productivity is strong, but they were not creating, at least not until recently, the numbers of jobs that they hoped to create through the investments by their corporations. However, we are seeing good investments in machinery and equipment. Part of that, I am sure, is helped by the Accelerated Capital Cost Allowance because it is at 50 per cent instead of 30 per cent, a very substantial incentive for Canadian manufacturers to invest in their own operations.

Senator Chaput: Minister, it is a pleasure to see you. My question has to do with Part 3, Division 4, of the bill, which is the payments to certain entities or for certain purposes. When we talk about entities in the bill, it says foundations or not-for-profit organizations. Then there are not-for-profit corporations, and

M. Flaherty : Madame la sénatrice, ça risque de freiner la croissance, mais les hypothèses de croissance économique sur lesquelles nous nous sommes fondés pour annoncer le retour à un budget équilibré en 2015 sont très modérées. Elles sont avalisées par les spécialistes et les critiques qui suivent de près ces choses-là, car ils estiment qu'elles sont tout à fait réalistes. En fait, certains nous ont même dit qu'il se peut que nous affichions un excédent beaucoup plus important que celui que nous avons prévu pour 2015. J'espère que c'est vrai. Nous sommes tout près du but, et je pense bien que nous allons le dépasser en 2015. Je ne m'attends quand même pas à un excédent important, mais si la conjoncture devient particulièrement favorable, que les États-Unis affichent une croissance substantielle et que nos exportations vers notre voisin du sud et vers l'Asie augmentent nettement, alors nous afficherons un excédent encore plus important en 2015.

La sénatrice Eaton : Je suis ravie de le savoir. Je ne sais plus si c'est vous ou Mark Carney qui a parlé d'argent mort. Quand on songe au secteur manufacturier, surtout dans le sud de l'Ontario et dans certains coins du Québec, est-il vrai qu'il y a de l'argent qui dort dans les banques et qui pourrait être réinvesti ailleurs au Canada?

M. Flaherty : De façon générale, il y a trop d'argent qui se brasse de par le monde, et c'est inquiétant parce que c'est un phénomène qu'on a déjà observé. En 2007, c'était la même chose, et ça produit généralement des bulles spéculatives. C'est justement ce que nous avons voulu éviter avec le marché immobilier canadien. Moi, j'ai fait ma part en ce qui concerne le volet budgétaire, et la Société canadienne d'hypothèques et de logement a fait sa part en ce qui concerne les prêts hypothécaires. Je suis de très près la situation, avec la surintendante des institutions financières.

S'agissant d'argent mort, c'est le gouverneur qui en a parlé l'an dernier, et depuis, je pense que le mort a un peu ressuscité, comme Lazare. Les investissements dans les machines et les équipements ont nettement augmenté, ce qui est bon pour l'économie canadienne, car nous savons que ça va se traduire par une croissance et une productivité plus fortes, mais pas toujours par un grand nombre d'emplois. C'est le problème qu'ont les Américains. Leur productivité est élevée mais, jusqu'à récemment, ils n'avaient pas réussi à créer tous les emplois qu'ils escomptaient des investissements des entreprises. Quoi qu'il en soit, les investissements dans les machines et les équipements sont nettement en hausse. C'est attribuable en partie, j'en suis sûr, à la déduction pour amortissement accéléré, puisqu'elle est passée de 30 à 50 p. 100, ce qui est un incitatif de taille pour les fabricants canadiens qui investissent dans leurs propres opérations.

La sénatrice Chaput : Monsieur le ministre, je suis ravie de vous voir. Ma question porte sur la partie 3, section 4 du projet de loi, qui autorise des paiements sur le Trésor à certaines entités ou à certaines fins. Dans ce projet de loi, entités signifie fondations ou organisations à but non lucratif. Puis, il est question d'entreprises

then there are registered charities. I am not sure what the difference really is between the three of them, but there must be one otherwise they would not be named differently.

Who decides, for example, that one foundation versus another one will receive payments from the federal government? Who makes that decision?

Mr. Flaherty: I am not actually certain. Let me look at it. I am not sure exactly what the issue is. We are just going to check on your good question about one entity instead of the other.

Let me ensure that I understand your question. In Part 3, Division 4, we have payments to certain entities, and there is a list of them. How did that come to pass?

Senator Chaput: Yes. Some entities, when you look at the explanation, are called foundations or not-for-profit organizations. Another one is a not-for-profit corporation, and then another one is a registered charity.

Mr. Flaherty: I can assure you that the nature of the entity, whether it is a foundation or registered charity, is not something that determines whether they receive funding in the budget. These are choices made among competing alternatives.

Senator Chaput: When they do get monies from the payments from the federal government, is the money being spent toward a specific initiative, or can it be added to an endowment fund in the case of a foundation, or does it have to be spent?

Mr. Flaherty: It is for specific initiatives as listed in Part 3, Division 4; for example, Genome Canada is for genomics research, and they spend the money on genome research. It is not to build up an endowment. Nunavut Housing Corporation is to build houses in Nunavut. Indspire is for Aboriginal people and their post-secondary education. All of that money gets spent.

Senator Chaput: The money gets spent and is not there to build an endowment fund.

Mr. Flaherty: No, it is not. We review all of these things; we review hundreds and hundreds of particular requests by very worthy entities in Canada. They are very worthy, but choices must be made.

Senator Chaput: In Part 3, you have seven of them — you include entities and purposes. In a year, how many foundations or that kind of fund would the federal government make payments to? Would you have many more?

à but non lucratif et d'organismes caritatifs enregistrés. Je ne comprends pas très bien la différence qui existe entre les trois, mais il doit y en avoir une, sinon ils n'auraient pas une désignation différente.

Qui décide, par exemple, qu'une fondation plutôt qu'une autre recevra des subventions du gouvernement fédéral? Qui prend cette décision?

M. Flaherty : Je ne suis pas sûr. Je vais vérifier. Je ne suis pas sûr de bien comprendre de quoi vous voulez parler. Nous allons vérifier et voir comment nous pouvons répondre à votre excellente question sur le choix d'une entité plutôt qu'une autre.

J'aimerais quand même être sûr de bien comprendre votre question. La section 4 de la partie 3 porte sur les paiements à certaines entités, qui sont énumérées. Vous voulez savoir comment elles sont choisies?

La sénatrice Chaput : Oui. Quand on lit les explications, on voit que certaines entités sont des fondations ou des organisations à but non lucratif, et qu'il y a ensuite une entreprise à but non lucratif puis un organisme caritatif enregistré.

M. Flaherty : Je peux vous assurer que la nature de l'entité, qu'il s'agisse d'une fondation ou d'un organisme caritatif, n'est pas un élément qui entre en ligne de compte lorsqu'on décide de lui accorder des financements. Nous faisons des choix parmi toutes sortes de demandes concurrentes.

La sénatrice Chaput : Lorsque ces organisations reçoivent ces crédits du gouvernement fédéral, est-ce que l'argent doit être consacré à une initiative précise ou est-ce qu'il peut être ajouté au fonds de dotation d'une fondation? Je veux savoir en fait si cet argent doit être absolument dépensé?

M. Flaherty : Les crédits alloués sont destinés à des initiatives précises, comme l'indique la section 4 de la partie 3. Par exemple, Genome Canada fait de la recherche en génomique, et l'argent qu'il reçoit doit être consacré à la recherche en génomique. Il ne peut pas servir à enrichir une dotation. La Société d'habitation du Nunavut doit investir cet argent dans la construction de logements au Nunavut. Indspire reçoit de l'argent qui doit servir à l'éducation postsecondaire des peuples autochtones. Tout cet argent doit être dépensé.

La sénatrice Chaput : Si je comprends bien, l'argent doit être dépensé et il ne peut pas servir à enrichir un fonds de dotation.

M. Flaherty : C'est exact. Nous devons examiner des centaines de demandes qui nous sont présentées par des entités tout à fait valables au Canada, mais nous devons faire des choix.

La sénatrice Chaput : À la partie 3, vous énumérez sept entités — vous incluez les entités et les fins. Au cours d'une année, à combien de fondations ou d'entités de ce genre le gouvernement fédéral verse-t-il de l'argent? Y en a-t-il beaucoup d'autres?

Mr. Flaherty: It is not obviously in one budget; some of it is multi-year funding.

I do not know the answer, but I will get an answer for you.

Senator Chaput: Please send it to the committee.

Mr. Flaherty: I will send it to the committee, yes.

[Translation]

Senator Bellemare: I am very pleased to meet with the Minister of Finance.

I would like to ask two questions. We know that the economic situation is actually going quite well when we compare it with what is happening in Europe, but it is still precarious and that is cause for concern. In the budget, you have a vision of the balanced budget to be achieved. However, there are still elements in the budget to support demand in Canada in case there are problems, in particular in the infrastructure plan that is to be implemented over 10 years with the other levels of government.

My first question relates to that infrastructure plan. Could you compare it a little with the plan adopted in 2009? That was the \$63-billion plan that was, in part, in any event, responsible for Canada's success in getting through the major financial crisis we experienced.

As well, could the 10-year infrastructure plan potentially be used if unforeseeable and catastrophic events were to happen in Canada?

My second question is about the Canada Job Grant. We know that in Quebec, the grant will be funded under the agreements that will be expiring in a year.

There are various fears in Quebec. For example, based on the conversations I have had with them, some businesses are afraid they will not be able to get that money because they worry that small and medium-sized businesses are not in a position to make the matching \$5,000 investment. On average, in small businesses, that much money is not invested per employee. People are saying they may lose out, while others argue that ultimately, the grant might be used by companies that already do training.

That means it may have a substitution effect: businesses that are already using the grant, and are funding youth or other people, so they come to study, might get the grant, and that would add nothing to the total.

I would like to know your reaction to that and ask you about the regional budget envelopes; if a province were to have trouble meeting demand, would it be possible to set up a specific agreement or ways of doing things to encourage them to do on-the-job training?

Mr. Flaherty: I thank the senator for her question.

M. Flaherty : Elles n'apparaissent pas nécessairement dans un budget donné, car certains de ces financements s'étalent sur plusieurs années.

Je n'ai pas la réponse, mais je vous la ferai parvenir.

La sénatrice Chaput : Je vous remercie de la faire parvenir au comité.

M. Flaherty : Je le ferai, c'est entendu.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Je suis bien heureuse de rencontrer le ministre des Finances.

J'aimerais poser deux questions. Nous savons que la situation économique va effectivement bien quand on la compare à ce qui se passe en Europe, mais elle est tout de même précaire et c'est préoccupant. Vous avez, dans le budget, une vision sur l'équilibre budgétaire à atteindre. Néanmoins, il y a des éléments dans le budget pour soutenir la demande au Canada, au cas où il y aurait des problèmes, notamment dans votre plan d'infrastructure établi sur dix ans avec les autres niveaux de gouvernement.

Ma première question a trait à ce plan d'infrastructure. Pourriez-vous le comparer un peu au plan adopté en 2009, c'est-à-dire le plan de 63 milliards de dollars qui a été, en partie en tout cas, responsable du succès du Canada afin de passer à travers la grosse crise financière que nous avons connue?

Également, le plan d'infrastructure sur 10 ans pourrait-il éventuellement être mis à profit s'il y avait des événements imprévisibles et catastrophiques qui arrivaient au Canada?

Ma deuxième question a trait à la Subvention canadienne à l'emploi. Au Québec, on sait que cette subvention sera financée à même les ententes qui viendront à échéance dans un an.

Il y a différents types de craintes au Québec. Certaines entreprises, par exemple, suite aux conversations que j'ai pu avoir elles, craignent de ne pas pouvoir profiter de ces sommes parce qu'elles ont peur que les petites et les moyennes entreprises ne soient pas en mesure d'injecter la contrepartie des 5 000 \$. En moyenne, dans les entreprises de petite taille, ce n'est pas autant d'argent qu'on investit par employé. On dit qu'on y perdra peut-être au change, alors que d'autres soutiennent que finalement, peut-être cette subvention pourrait-elle être utilisée par des entreprises qui font déjà de la formation.

Cela signifie qu'il y aura un effet de substitution, à savoir que les entreprises qui font déjà appel à de la subvention et qui financent des jeunes ou d'autres, afin qu'ils viennent étudier, pourraient bénéficier de cette subvention, ce qui n'ajouterait rien au total.

Je voudrais connaître vos réactions à ce sujet et voir avec vous si les enveloppes budgétaires régionales, si jamais une province a de la difficulté à répondre à la demande, s'il y avait possibilité d'aménager une entente particulière ou des façons de faire pour les encourager à faire de la formation en entreprise?

M. Flaherty : Je remercie la sénatrice de sa question.

[English]

Let me deal with the second part of it first — the part about the employment grant. This will be negotiated with the provinces. Some agreements with some provinces may differ in certain respects from some other provinces. I do not know of a province — and I am not an expert on this — that does not invest provincial tax money in skills training. I think they all do, because it is so important. We spend billions of Canadian tax dollars every year on job training. We want to ensure the money is getting the job done. We want accountability, and we want to involve employers.

To try to answer your question about companies already doing skills training, the grant would be available to them if they are looking to upgrade employees. We will not exclude them; that was not the idea.

For small and medium-sized businesses, we can work with the numbers. It does not have to be precisely \$5,000. The idea is to match the individual with the available job, and to get their foot in the door, ensure they are trained right and that they are actually gainfully employed, for everyone's benefit.

On the first part of your question about infrastructure, there are several things here. One, the municipalities were very keen on a long-term agreement. I hesitated about it, because, having been in governments for a long time, I do not like to enter into agreements that are beyond the term of a government. It is a bit presumptuous in a way, even though we have 20-year agreements. Will you be able to carry it through?

In infrastructure it is difficult. They satisfied me that it is. They have long-term projects. If you look at something like the new Pont Champlain in Montreal, that will take years. That is true with large infrastructure projects across the country. They need long-term financing, and if the municipalities are to arrange their financing in an advantageous way, they need the ability to go to financial sources and say, "We are guaranteed this funding over this 10-year period" and plan on that basis.

That is one of the reasons why it is different than what we currently have in the infrastructure plan. It is more generous; there is more money over the 10-year period. It is only for municipalities. It is not for others; it is not for colleges or universities. It was not designed like the big EAP infrastructure program. This is specifically for municipal infrastructure. It includes regional municipality infrastructure because, as you know, we have some regional municipalities across the country.

The other thing we did is we indexed the Gas Tax Fund at 2 per cent, which was a major request by the municipalities across the country. That will ensure that the Gas Tax Fund grows. This is a very valuable thing for municipalities.

[Traduction]

Je vais commencer par la deuxième partie de la question — celle qui concerne la subvention à l'emploi. Cela sera négocié avec les provinces, et certaines ententes pourront varier d'une province à l'autre. Même sans être expert en la matière, je ne pense pas qu'il existe une province qui n'investisse pas dans la formation professionnelle. Elles le font toutes, car c'est très important. Chaque année, nous consacrons des milliards de dollars à la formation professionnelle. Ce que nous voulons, c'est nous assurer que l'argent que nous donnons est utilisé à bon escient. Nous voulons qu'on nous rende des comptes, et nous voulons faire participer les employeurs.

Vous m'avez posé une question au sujet des entreprises qui font déjà de la formation professionnelle, et je peux vous dire qu'elles auront droit à cette subvention si leur objectif est d'améliorer les compétences des employés. Nous n'avons pas du tout l'intention de les exclure.

S'agissant des petites et moyennes entreprises, les chiffres, ça se négocie. Ça peut être 5 000 \$ comme ça peut être un autre montant. L'objectif est de jumeler le chercheur d'emploi et l'emploi disponible, de lui donner la formation nécessaire et de s'assurer qu'il est rémunéré, et ce, dans l'intérêt de tous.

S'agissant des infrastructures, il y a plusieurs choses à prendre en considération. Premièrement, les municipalités ont beaucoup insisté pour avoir une entente à long terme. J'avais des réserves au départ, car, ayant moi-même fait partie de plusieurs gouvernements, je n'aime pas conclure des accords qui vont au-delà du mandat du gouvernement. Ça me paraît un peu présomptueux, même si nous avons des ententes sur 20 ans. Qui va les mener à terme : c'est la question qu'il faut se poser?

S'agissant des infrastructures, c'est plus difficile, et elles m'ont convaincu qu'il fallait avoir des projets à long terme. Prenez l'exemple du pont Champlain à Montréal, ça va prendre des années. Et c'est la même chose pour les autres grands projets d'infrastructure au Canada. Il leur faut donc un financement à long terme, et pour organiser ce financement de façon avantageuse, les municipalités doivent pouvoir dire à leurs bailleurs de fonds : « On nous garantit tel financement sur 10 ans. »

C'est l'une des raisons pour lesquelles c'est un peu différent de ce que nous avons actuellement dans le plan d'infrastructure. Nous offrons plus d'argent sur une période de 10 ans, mais seulement aux municipalités. Pas aux autres, pas aux collèges ni aux universités. Ce n'est pas comme le programme d'infrastructure du PAE. Ça ne vaut que pour les infrastructures municipales, et régionales aussi car, comme vous le savez, nous avons des municipalités régionales au Canada.

Nous avons également indexé le Fonds de la taxe sur l'essence à 2 p. 100, ce à quoi tenaient beaucoup les municipalités du pays. De cette façon, le fonds va prendre de l'expansion, ce qui est une très bonne chose pour les municipalités.

Every time I meet a mayor or councillor in Canada, I ask, "Are you leveraging the Gas Tax Fund?" We have the top credit rating in the world in the Government of Canada. We are guaranteeing them 2 per cent of a fund. Now it is permanent, which we legislated last year, I think, or the year before. We now have indexed it, so you can literally take it to the bank and turn that into a very valuable source of funds to leverage.

[Translation]

Senator Bellemare: Concerning infrastructure, will the municipalities be participating? It is 50-50; it is shared infrastructure funding. The federal fund is used as a lever.

[English]

It will be shared with the municipalities; they, too, will have to put some money in the investment.

Mr. Flaherty: I want to answer it quickly, but I want to ensure we get a detailed answer.

[Translation]

Sébastien Badour, Principal Advisor, Policy and Communications, Policy and Planning, Infrastructure Canada: It depends on the initiatives. For the Gas Tax Fund, it may go as high as 100 per cent from the federal government, but it really depends on the programs.

Senator Bellemare: Right. And the total over 10 years represents about how much? Do we know?

Mr. Badour: For the Gas Tax Fund, it is \$21.8 billion. For the GST rebate to the municipalities and the increase, it is in the order of about \$10 billion.

For the new Building Canada Fund, it is \$14 billion, and for the Public-Private Partnerships Fund, it is \$1.25 billion. There is an existing \$6 billion, for a total of \$53 billion.

[English]

Senator De Bané: Thank you so much for being here today. I think the priority of the government to conclude free trade agreements is very good for expanding the markets of our country. What is your opinion about succeeding to include a free trade agreement with the European Union before they start negotiations with the U.S.? Are you optimistic that that will be achieved? What is your opinion on that?

Mr. Flaherty: I am not the Minister of Trade. I obviously participate in some of these discussions, but I do not know. If I could give you an informed opinion I could give you one, but I really cannot offer you an informed opinion. I can say that there

Chaque fois que je rencontre un maire ou un conseiller municipal, je lui demande si le fonds sert de levier pour autre chose. Notre gouvernement bénéficie de la cote de crédit maximum qui puisse exister au monde. Nous leur garantissons 2 p. 100, et maintenant c'est permanent puisque nous l'avons légiféré l'an dernier, ou peut-être l'année d'avant. C'est donc indexé, par conséquent, ils peuvent le déposer à la banque et s'en servir pour obtenir des fonds ailleurs.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Concernant les infrastructures, les municipalités vont-elles y participer? C'est moitié-moitié actuellement; c'est un financement partagé des infrastructures. Le fonds fédéral est utilisé comme un levier.

[Traduction]

Les municipalités devront elles aussi participer à l'investissement.

M. Flaherty : Je vais vous donner une courte réponse, et ensuite, je vais demander à un collaborateur de vous donner une réponse plus précise.

[Français]

Sébastien Badour, conseiller principal, Politiques et communications, Politiques et planification, Infrastructure Canada : Cela dépend des initiatives. Concernant le Fonds de la taxe sur l'essence, cela peut aller jusqu'à 100 p. 100 provenant du gouvernement fédéral, mais cela dépend vraiment des programmes.

La sénatrice Bellemare : D'accord. Et le total sur 10 ans représente environ combien? Le sait-on?

M. Badour : Pour le Fonds de la taxe sur l'essence, il s'agit d'une somme de 21,8 milliards de dollars. Pour le remboursement de la TPS pour les municipalités et de l'augmentation, c'est de l'ordre d'environ 10 milliards de dollars.

Pour le nouveau Fonds Chantiers Canada, c'est 14 milliards de dollars et le Fonds pour les partenariats publics/privés, c'est 1,25 milliard de dollars. Il y a 6 milliards d'argent existant pour un total de 53 milliards de dollars.

[Traduction]

Le sénateur De Bané : Je vous remercie infiniment d'être ici aujourd'hui. Je pense que le gouvernement a tout à fait raison de s'employer à négocier des accords de libre-échange, afin de multiplier nos débouchés à l'étranger. Pensez-vous que nous allons réussir à négocier une entente de libre-échange avec l'Union européenne avant que celle-ci n'entreprenne des négociations avec les Américains? Pensez-vous que nous allons y parvenir? Quelle est votre opinion?

M. Flaherty : Je ne suis pas le ministre du Commerce international. Il est évident que je participe à certaines discussions, mais je ne peux pas vous dire vraiment. Si je pouvais vous donner un avis bien informé, je le ferais, mais

is a lot of goodwill in the eurozone. I know all the finance ministers and central bank governors. I know there is a lot of good will towards Canada. There are the usual difficulties with free trade negotiations that have to be overcome. As in many negotiations, some of the most difficult negotiations take place near what one hopes is a successful conclusion.

Senator De Bané: Will the supply management in agriculture products be an obstacle for successfully concluding those free trade agreements?

Mr. Flaherty: I have been involved in these discussions generally for a lot of years now, including internationally in the Doha Round. A lot of people hoped the Doha Round would have success and it has not. Agricultural issues — I am not talking about Canadian negotiations, just generally — always come to the fore. This is true for Asian countries, for European countries, for the North American countries and the South American countries. Agriculture is always a major topic.

Senator De Bané: Another question, Mr. Minister: You have told us, and I think rightly so, that we can recognize that the performance of Canada's economy compared to others has been better. That being said, you really shoulder the whole perspective of Canada's performance. What are the weaknesses, bottlenecks, challenges for Canada to attain its full potential? Is it true, for instance, that the barriers between interprovincial trade are really a greater impediment and obstacle than the trade between the 27 European countries? I see how Canada has managed to perform in the last few years compared to others, but in your opinion, when you look to the big picture, what are those obstacles, breakdowns, impediments for Canada to attain its full potential?

Mr. Flaherty: I think it is actually very disappointing that we still have the barriers to interprovincial trade that we have in Canada. I was a provincial minister. Actually, they meet; there are ministers responsible for the interprovincial agreements and so on. I remember meeting with my colleagues one time, and I will not say which province had broken the rules, but the penalty was nothing. There was no consequence to breaking the rules, and it is not just interprovincial trade in goods, it is interprovincial services. It is the ability of people in one part of the country, if they are trained with a certain skill or profession, to practise their skill or profession in another part of their own country. That is very regrettable, and very little progress has been made that I can see.

One of the great needs we have is to get our resources to markets. Senator Eaton mentioned the Keystone pipeline. One way or the other we have to get our resources — I include agricultural resources and so on — to market. The great emerging

franchement, je ne le peux pas. Je peux vous dire par contre qu'il y a beaucoup de bonne volonté du côté de la zone euro, de la part de tous les ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales. Ils sont tous bien disposés à l'égard du Canada. Certes, il faut régler les problèmes qui se posent habituellement au cours de la négociation d'un accord de libre-échange, et, comme ça arrive souvent, c'est à la toute fin du processus que les discussions deviennent plus difficiles.

Le sénateur De Bané : Est-ce que, d'après vous, la question de la gestion des approvisionnements en produits agricoles va être un obstacle à l'aboutissement de ces négociations?

M. Flaherty : Je participe à ces discussions sur un plan général depuis de nombreuses années, et au niveau international, depuis l'époque de la ronde de Doha. Beaucoup de gens espéraient que le cycle de Doha aboutirait, mais ça n'a pas été le cas. Les questions agricoles finissent toujours par revenir à l'avant-scène, et je ne parle pas seulement des négociations canadiennes, je parle sur un plan général. Cela vaut pour les pays asiatiques, pour les pays européens, pour les pays d'Amérique du Nord et pour les pays d'Amérique du Sud. L'agriculture est toujours un dossier crucial.

Le sénateur De Bané : J'aimerais vous poser une autre question, monsieur le ministre. Vous nous avez dit, à juste titre je pense, qu'il fallait bien reconnaître que la performance de l'économie canadienne est meilleure que celle d'autres pays. Cela dit, si l'on veut véritablement prendre la mesure de la performance de l'économie canadienne, il faut en connaître les faiblesses, les lacunes et les difficultés qui l'empêchent de réaliser tout son potentiel. Est-il vrai, par exemple, que les barrières au commerce interprovincial sont plus importantes que celles qui existent entre les 27 pays européens? Je sais que l'économie canadienne s'en sort mieux que d'autres depuis quelques années, mais à votre avis, si l'on essaie de bien cerner toute la question, quels sont les obstacles, les entraves qui empêchent l'économie canadienne de réaliser tout son potentiel?

M. Flaherty : Je pense qu'il est extrêmement regrettable que nous ayons encore des barrières au commerce interprovincial au Canada. J'ai été ministre dans un gouvernement provincial. Je peux vous dire que les ministres responsables se rencontrent régulièrement pour conclure des ententes. Je me souviens que nous nous étions rencontrés une fois, et qu'une province n'avait pas respecté les règles, je ne vous dirai pas laquelle, mais la sanction qui lui a été infligée était minime. Autrement dit, le fait de ne pas respecter les règles n'a aucune conséquence. Cela ne concerne pas uniquement le commerce interprovincial des marchandises, ça concerne aussi les services. Et pourtant, il faut que ceux qui possèdent certaines compétences ou certaines qualifications aient la possibilité d'aller exercer leur métier ou leur profession dans une autre région du pays que celle où ils habitent. C'est extrêmement regrettable, et, que je sache, nous avons fait très peu de progrès à ce niveau-là.

Ce qu'il nous faut avant tout, c'est trouver des marchés pour nos ressources. La sénatrice Eaton a parlé du pipeline Keystone. D'une façon ou d'une autre, il faut que nous trouvions des marchés pour nos ressources — et ça inclut aussi nos ressources

economies for the most part are in Asia, and we are very fortunate to be in a country that has three coasts. We are investing a lot in the ports on all the coasts, and we need to do that. We need to ensure we can get our resources to market. If we fail at that, then we have a big challenge to economic growth.

The other one we have been talking about tonight is job matching, matching our young people to jobs, whatever they are suited for. I think that is vitally important because otherwise we run the risk of having a group of young people who feel like non-participants in our society.

Senator Moore: Thank you for being here. You started off talking about the big picture and the economic threats outside of the country. I would like to talk a bit about some economic threats inside the country. I will refer to some statistics from the Bank of Canada to the end of March of this year.

The ratio of household debt to personal disposable income is 167 per cent now, whereas our American neighbours are some 40 points less than that. They have been getting theirs down since 2008, and ours has gradually been going up and up. We are at a record high. Credit card debt is at \$76 billion and line of credit is \$257 billion. Despite the lower interest rates, people are not transferring that credit card debt to lines of credit where you get a lower interest rate and save money. They do not seem to be doing that. Our residential mortgages since 2009 went from \$453.3 billion to almost \$865 billion — a 91 per cent increase.

I know recently you have done some things to reduce the amortization period and equity requirement, but we have been at an all-time low in terms of the interest rates. A reasonable person would think that sometime they will go up, they cannot go much lower. There is no room to go down. Looking at your crystal ball, you must be concerned about these numbers. I would like to know what your thoughts are. Do we have a housing bubble that could be troublesome economically internally, and how do we get the debt load down? How do you convince people to get that down rather than going up?

The Chair: The time designated has expired. If you are able to handle that question, that is fine. We will have to deal with the other senators who wanted to go to round two with your officials.

Mr. Flaherty: The senator raises a very important issue, with respect to which I have been concerned about more than four years. It was about four years ago that I took the first action to start tightening the residential mortgages that CMHC and the two private companies in the business offer because we regulate that. I have done it three times since, including last summer. It is not solely that factor, of course, but there has been some beneficial

agricoles. Il faut que nous puissions commercialiser nos ressources, sinon, il nous sera très difficile d'assurer la croissance économique.

L'autre objectif dont nous avons parlé ce soir est l'emploi des jeunes, à qui il faut trouver des emplois qui conviennent à leurs qualifications. C'est d'une importance vitale car, sinon, ces jeunes risquent de se sentir exclus de notre société.

Le sénateur Moore : Je vous remercie d'être ici ce soir. Quand vous avez brossé votre tableau d'ensemble, vous avez parlé de menaces économiques en provenance d'autres pays. Moi, j'aimerais parler des menaces économiques qui sont internes à notre pays. Permettez-moi de vous rappeler plusieurs statistiques de la Banque du Canada, qui remontent à la fin du mois de mars de cette année.

À l'heure actuelle, le ratio de l'endettement des ménages et du revenu disponible personnel est de 167 p. 100, alors que chez nos voisins américains, il est de 40 points en dessous. Ils s'emploient à faire diminuer le leur depuis 2008, alors que le nôtre augmente progressivement. Nous avons atteint un maximum historique. Les emprunts de consommation sur cartes de crédit s'élèvent à 76 milliards de dollars, et le total des marges de crédit est de 257 milliards de dollars. Curieusement, les gens ne transfèrent pas leurs emprunts sur cartes de crédit vers des marges de crédit dont les taux d'intérêt sont inférieurs, ce qui leur permettrait pourtant d'économiser de l'argent. Depuis 2009, les hypothèques résidentielles sont passées de 453,3 à près de 865 milliards de dollars, soit une augmentation de 91 p. 100.

Je sais que, récemment, vous êtes intervenu pour réduire la période d'amortissement et pour augmenter la mise de fonds minimale, mais les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas. Une personne sensée devrait pourtant se dire qu'un de ces jours ils vont monter, étant donné qu'ils ne peuvent pas descendre plus bas. Ils ne peuvent plus descendre. Quand vous regardez dans votre boule de cristal, ces chiffres doivent vous inquiéter. J'aimerais bien savoir ce que vous en pensez. Y a-t-il une bulle immobilière au Canada qui risque de nous poser des problèmes économiques, et que faudrait-il faire pour réduire toute cette dette des ménages? Comment peut-on convaincre les gens qu'il faut réduire ses dettes plutôt que de les augmenter?

Le président : Le temps qui vous est attribué et écoulé. Si vous voulez y répondre, monsieur le ministre, vous le pouvez. Il y a d'autres sénateurs qui auront des questions à poser à vos collaborateurs, à la deuxième ronde.

M. Flaherty : Le sénateur a posé une question très importante, qui me préoccupe depuis plus de quatre ans. C'est justement il y a à peu près quatre ans que j'ai pris des premières mesures pour essayer de resserrer les hypothèques résidentielles offertes par la SCHL et les deux autres sociétés privées qui travaillent dans ce secteur, car c'est le fédéral qui réglemente cela. Depuis, je l'ai fait trois fois, y compris l'été dernier. Ce n'est pas le seul facteur, bien

effect in the residential housing market, particularly the condominium market. We have seen a softening of demand in the condominium market in Canadian big cities. This is a good thing. I welcome this. I see some people worrying about it. We do not have a bubble. I think if we had failed to take some action we would have a bubble, and this is not irrational. The Bank of Canada has had its policy rate at 1 per cent since 2010, I think, which results in lower residential mortgage rates from the financial institutions. It is not surprising that many people think they can afford more house and so on.

It was actually interesting in that some of the builders in 2012 — among other people, of course — spoke to me about what was going on, and they were worried that people were buying too much house, as they say, and paying too much for some condominiums that did not make sense in terms of what they perceived as the construction value, even if you add a strong market and low interest rates. We have tried to tighten up on that.

The Governor of the Bank of Canada has indicated that the policy rate of the bank is not likely to change for some time, so this is a persisting problem. As I say, we have seen some softening in the housing market, and I welcome that.

On credit card debt, with respect to credit card payments, people paying their credit cards on time have gone up, and that is a good thing. I check with the banks and other financial institutions about that fairly frequently. That is a good development. I agree with you that if people think about it and get a line of credit instead of using a particular credit card, it makes perfect sense to me.

I do have concerns about CMHC, concerns I have had for some time. CMHC, as some of you know, I am sure, was created after the Second World War to help soldiers get affordable housing in Canada. It has become a major financial institution. Quite frankly, in terms of governance — I am not criticizing anyone in particular — it needs to be operated more like a major financial institution. It also has responsibility for social housing, which is separate.

We made legislative changes in last year's budget, which are now law, about the securitization part of CMHC reporting to the Department of Finance instead of to Human Resources. As I said, the Superintendent of Financial Institutions and her team have been over there and have done some stress testing, and we will continue monitoring CMHC very closely. They were ensuring HELOCs, home equity lines of credit. I see the senator shaking his head; that is what I thought when I found that out. They are not doing that any longer because we prohibited it.

sûr, mais il faut reconnaître que cela a eu un effet bénéfique sur le marché immobilier résidentiel, surtout celui des copropriétés, où la demande s'est un peu essoufflée dans les grandes villes du Canada. C'est une bonne chose. Je m'en réjouis. Je sais que cela inquiète certaines personnes, mais, grâce à ces mesures, nous avons évité la bulle immobilière. C'était donc justifié. La Banque du Canada maintient son taux à 1 p. 100 depuis 2010, je crois, ce qui permet aux établissements financiers d'offrir des taux hypothécaires résidentiels très bas. Ce n'est donc pas surprenant que beaucoup de gens pensent pouvoir se permettre d'acheter davantage de biens, immobiliers ou autres.

Je me souviens qu'en 2012, des entrepreneurs en construction — et d'autres personnes, bien sûr — m'avaient confié qu'ils s'inquiétaient de voir des gens acheter trop d'immobilier, comme ils disent, et payer trop cher certains appartements en copropriété, trop cher par rapport au coût de construction, même si la demande est forte et que les taux d'intérêt sont faibles. Nous avons donc essayé de resserrer un peu les modalités de crédit.

Le gouverneur de la Banque du Canada a indiqué que le taux directeur de la banque allait fort probablement rester le même pendant quelque temps, c'est donc un problème qui va perdurer. Comme je l'ai dit, le marché immobilier a ralenti quelque peu, et je m'en réjouis.

S'agissant des emprunts de consommation sur cartes de crédit, on me dit que de plus en plus de gens remboursent leurs dettes à temps, et c'est une bonne chose. Je vérifie cela auprès des banques et d'autres établissements financiers de façon régulière, et je me réjouis de cette évolution. Je suis d'accord avec vous pour dire que les gens devraient réfléchir un peu plus et utiliser une marge de crédit plutôt qu'une carte de crédit. Ce serait plus sensé.

Pour ce qui est de la SCHL, la situation me préoccupe depuis quelque temps. Comme vous le savez sans doute, la SCHL a été créée après la Seconde Guerre mondiale, et son mandat était d'aider les soldats à se trouver un logement abordable au Canada. Aujourd'hui, c'est devenu un établissement financier important. Très franchement, j'estime qu'en ce qui concerne la gouvernance — et je ne critique personne en particulier —, cet établissement devrait être géré comme un grand établissement financier. La SCHL a aussi une responsabilité distincte en matière de logement social.

Dans le budget de l'an dernier, nous avons apporté des changements, qui sont maintenant en vigueur, à la loi organique de la SCHL afin que ses programmes de titrisation relèvent dorénavant du ministère des Finances plutôt que du ministère des Ressources humaines. La surintendante des institutions financières et ses collaborateurs sont allés à la SCHL pour faire des tests de solidité financière, et nous continuons de surveiller la situation de très près. Figurez-vous que la SCHL assurait des MCBI, c'est-à-dire des marges de crédit garanties par un bien immobilier. Le sénateur semble surpris, comme je l'ai été quand je l'ai appris. Elle ne le fait plus parce que nous lui avons interdit.

They still insure what are called portfolio residential mortgages. Those are residential mortgages held by the banks that are not insured mortgages, not high-ratio mortgages and therefore obligated to be insured. We talk about that in the budget this year, and we are looking at that as well. We just appointed a new chair of CMHC within the last few weeks.

Senator Moore: I know Bob Kelly. He is a good man.

Mr. Flaherty: Was he a good choice?

Senator Moore: Yes.

The Chair: Mr. Minister, we will continue to study the budget implementation act, Bill C-60, with the help of your team behind you. Thank you very much for being here and giving us the overview. I regret that we have three senators who wanted to get onto the second round, but all senators here had an opportunity to participate to some degree. I hope that our study will provide you with some insight and assistance once we finish.

Mr. Flaherty: Thank you for your continuing work and advice. Thank you, chair. Thank you, senators.

The Chair: We have, from Citizenship and Immigration Canada, Ms. Hiles, Ms. Paré and Ms. Melis. Who would like to start us out with Division 10, amendments to the Citizenship Act?

Alexandra Hiles, Project Lead, Citizenship Modernization, Citizenship and Immigration Canada: I will start. Good evening. It is our pleasure to be here this evening to outline the amendments proposed to the Citizenship Act in Division 10 of Bill C-60.

My name is Alexandra Hiles. I am the Acting Director of Citizenship Program Delivery and Promotion. I am joined by Karine Paré, Director, Cost Management; and Caroline Melis, Director General, Operational Management and Coordination Branch.

I will briefly describe the content of each clause in Division 10, and we will then be available to answer questions from committee members.

[Translation]

Since 2006, Canada has recorded the highest immigration levels in our history. As a result, the number of citizenship applications has risen, and the effect has been longer processing times and higher program costs.

The biggest problem in connection with the current citizenship program relates to longer processing times and the citizenship application processing fees, which have not changed in nearly 20 years.

Elle continue d'assurer ce qu'on appelle les hypothèques résidentielles de portefeuille, c'est-à-dire les hypothèques résidentielles consenties par les banques mais non assurées car elles ne présentent pas un risque élevé. Il en est question dans le budget de cette année, et nous examinons cet aspect-là aussi. Nous avons nommé un nouveau président du conseil de la SCHL il y a quelques semaines.

Le sénateur Moore : Je connais Bob Kelly, c'est un type bien.

M. Flaherty : C'est un bon choix?

Le sénateur Moore : Oui.

Le président : Monsieur le ministre, nous allons poursuivre notre examen du projet de loi portant exécution du budget, le projet de loi C-60, avec l'aide des collaborateurs que vous laissez derrière vous. Merci beaucoup d'être venu nous rencontrer et de nous avoir brossé ce tableau d'ensemble. Il y a trois sénateurs qui avaient d'autres questions à poser au ministre, et je regrette qu'il n'y ait pas eu une deuxième ronde, mais de cette façon, tous les sénateurs ont eu l'occasion de participer, plus ou moins. J'espère que les résultats de notre examen vous seront de quelque utilité.

M. Flaherty : Je vous remercie de tout le travail que vous faites et des conseils que vous nous donnez. Merci, monsieur le président, et merci à vous, sénateurs.

Le président : Nous accueillons, de Citoyenneté et Immigration Canada, Mme Hiles, Mme Paré et Mme Melis. Qui veut prendre la parole au sujet de la section 10, les amendements proposés à la Loi sur la citoyenneté?

Alexandra Hiles, responsable de projet, Modernisation de la citoyenneté, Citoyenneté et Immigration Canada : Je vais commencer. Bonsoir. Nous sommes ravies d'être ici ce soir pour vous expliquer les amendements proposés à la Loi sur la citoyenneté, à la section 10 du projet de loi C-60.

Je m'appelle Alexandra Hiles. Je suis directrice par intérim de la division de la prestation des programmes de la citoyenneté et de la promotion. Je suis accompagnée de Karine Paré, directrice de la gestion des coûts, et de Caroline Melis, directrice générale de la gestion opérationnelle et de la coordination.

Je vais vous décrire rapidement le contenu de chaque article de la section 10, après quoi nous pourrions répondre aux questions des membres du comité.

[Français]

Depuis 2006, le Canada affiche les niveaux d'immigration les plus élevés de son histoire. Par conséquent, le nombre de demandes de citoyenneté a augmenté, ce qui a eu pour effet d'allonger les délais de traitement et de faire augmenter les coûts du programme.

Le problème le plus important lié au programme de citoyenneté actuel concerne les délais de traitement grandissant et les frais de traitement des demandes de citoyenneté, lesquels sont inchangés depuis près de 20 ans.

[English]

The current \$100 processing fee that applicants pay covers only 20 per cent of the actual cost to process a citizenship application. This means that Canadian taxpayers are subsidizing 80 per cent of the actual processing cost.

In addition to the processing fee, adult applicants pay a privilege fee of \$100 for the right of citizenship, for a total fee of \$200. The government proposes to address these issues through an increase to the citizenship application fee and additional funding to process applications.

Clause 170 would repeal the existing fee-making authority in section 27 of the Citizenship Act and replace it with a broadened authority permitting the Governor-in-Council to make regulations governing fees for services provided in the administration of the Citizenship Act and cases in which those fees may be waived by the minister. Existing fees made under the act shall continue to operate following the coming into force of the new authority. The proposed amendments would ensure that CIC can recover costs for enhanced and modernized services to be provided to clients beyond the costs that can currently be recovered under the Citizenship Act.

Clause 171 would exempt fees for services provided in the administration of the Citizenship Act from the application of the User Fees Act. These fees would continue to be subject to the Financial Administration Act requirements, notably that a fee for service must not exceed the cost of providing the service. There is an extensive process associated with conducting consultations in the manner prescribed under the UFA, which can take years.

[Translation]

My colleagues and I will be happy to answer any questions that committee members may have.

[English]

The Chair: As a point of clarification, it could take years under which act, under the Financial Administration Act?

Ms. Hiles: No, under the User Fees Act.

The Chair: Any other comments from anyone else? Let us talk about the User Fees Act because I had hoped that last day we would talk about that. You say what you do not like about it is that it could take forever to get an approval to increase under the User Fees Act. Is that correct?

Karine Paré, Director, Cost Management, Citizenship and Immigration Canada: I can explain to you why we are seeking an exemption under these amendments.

The Chair: Yes. Would you do that?

Ms. Paré: We are seeking an exemption because we want more flexibility and want to be able to shift the burden of the costs from the taxpayers to the users of the service. As previously mentioned

[Traduction]

Les droits que doivent payer les candidats sont actuellement de 100 \$ mais ça ne couvre que 20 p. 100 du coût réel de traitement d'une demande de citoyenneté. Autrement dit, les contribuables canadiens paient 80 p. 100 du coût réel.

En plus des droits à payer pour le traitement de leur demande, les candidats adultes doivent payer un droit de 100 \$ pour la citoyenneté, soit un total de 200 \$. Le gouvernement propose de régler ces problèmes en augmentant les droits à payer au moment du dépôt de la demande de citoyenneté, et en augmentant les budgets nécessaires au traitement des demandes.

L'article 170 remplace l'alinéa 27b) de la Loi sur la citoyenneté et confère au gouverneur en conseil un pouvoir réglementaire élargi concernant les droits à payer pour les services offerts dans le cadre de l'application de cette loi, ainsi que les cas où ils peuvent faire l'objet d'une exemption. Les droits prévus dans la loi actuelle continueront de s'appliquer après l'entrée en vigueur de ce nouveau pouvoir réglementaire. Les amendements proposés permettront à CIC de recouvrer les coûts des services améliorés et modernisés qui seront offerts aux clients, au-delà des seuils de recouvrement actuellement prévus dans la Loi sur la citoyenneté.

L'article 171 vise à exempter, de l'application de la Loi sur les frais d'utilisation, les droits à acquitter pour les services offerts dans le cadre de l'application de la Loi sur la citoyenneté. Ces droits continueront d'être assujettis aux critères de la Loi sur la gestion des finances publiques, dont l'un prévoit qu'un droit à acquitter pour un service ne doit jamais dépasser le coût de la prestation de ce service. La LFU prescrit une procédure de consultation qui peut durer des années.

[Français]

Mes collègues et moi serons heureux de répondre à toutes les questions des membres du comité.

[Traduction]

Le président : Excusez-moi, quand vous dites des années, vous parlez de la Loi sur la gestion des finances publiques?

Mme Hiles : Non, de la Loi sur les frais d'utilisation.

Le président : Avez-vous autre chose à dire? Dans ce cas, parlons un peu de la Loi sur les frais d'utilisation, car j'espérais pouvoir en parler l'autre jour. Vous dites qu'avec cette loi, pour obtenir l'autorisation d'augmenter les droits, ça prend des années, et que c'est un problème. C'est bien ça?

Karine Paré, directrice, Gestion des coûts, Citoyenneté et Immigration Canada : Je vais vous expliquer pourquoi nous demandons une exemption dans le cadre de ces amendements.

Le président : Oui, merci.

Mme Paré : Nous demandons une exemption parce que nous voulons plus de marge de manœuvre pour transférer les coûts des contribuables aux utilisateurs du service. Comme l'a dit tout à

by my colleague, we are already following a legislative framework that is set under the Financial Administration Act. The government is not allowed to charge more than the cost of processing, in this instance, the citizenship application request, so this is a boundary that we need to follow. Also, in reviewing fees we are looking at other factors, such as comparable countries in terms of similar service, making sure that Canada is still competitive in our fees. Also, we will be consulting through the regulatory process that is already in place.

The Chair: Was the procedure for increasing or decreasing user fees in the Financial Administration Act in place when Parliament saw fit to pass the User Fees Act?

Ms. Paré: Yes. The FAA was there. The User Fees Act was put in place in 2004, so the FAA was already in place at that time.

The Chair: Yet, you are saying that although Parliament passed the User Fees Act, you are finding it a little inconvenient and would like to stay with what was in existence before. I am starting to see a number of requests for exemptions under the User Fees Act.

The only thing you can tell us is that you are following what was already in existence under the Financial Administration Act and you are finding it a little inconvenient to deal with this new legislation. Is that what you are telling us?

Ms. Paré: Over and above the Financial Administration Act, in the User Fees Act there is a section that says we need to compare our service to that of other countries, so we are going to do that also. Our intention is to follow the spirit of the User Fees Act. However, the consultations will be done through the regulatory process.

The Chair: Do any other senators wish to follow up on that particular issue before I go to my list?

Senator Buth: Can you give us an idea of how long it takes to go through the User Fees Act?

Ms. Paré: It depends on the service and the number of users you need to consult, but based on historical data that we have, and depending on departments, it can take from two to four years, and we need to add the regulatory process to that time frame.

Senator Buth: Is the consultation process much broader?

Ms. Paré: You need to consult the users of the service, and for CIC that means many users. You also need to address the complaints. You do a fee proposal, and if there are complaints, you need to address them, which can take more time. That is why I say it depends on the scope of the users you need to consult and the outcome of the consultations. The regulatory process, however, also allows for consultation of the users.

l'heure ma collègue, nous sommes déjà assujettis aux critères énoncés dans la Loi sur la gestion des finances publiques. Le gouvernement n'a pas le droit d'imposer un droit supérieur au coût de traitement de la demande, en l'occurrence la demande de citoyenneté, et c'est un critère que nous devons respecter. Régulièrement, nous regardons ce qui se fait dans d'autres pays qui offrent des services similaires, pour nous assurer que les droits que nous imposons sont compétitifs. Nous faisons également les consultations prévues dans le dispositif réglementaire.

Le président : Est-ce que la procédure qui est prévue dans la Loi sur la gestion des finances publiques pour augmenter ou diminuer des frais aux usagers était déjà en vigueur lorsque le Parlement a jugé bon d'adopter la Loi sur les frais d'utilisation?

Mme Paré : Oui, la LFU était déjà en vigueur puisqu'elle a été adoptée en 2004.

Le président : Et pourtant, vous dites que le système n'est pas très pratique et que vous préféreriez ce qui existait avant. Je dis cela parce que je constate qu'il y a toutes sortes de demandes d'exemption à la Loi sur les frais d'utilisation.

Tout ce que vous pouvez nous dire, c'est que vous devez respecter les règlements qui sont déjà prévus en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, et que ce n'est pas très pratique de fonctionner avec cette nouvelle loi, c'est bien ça?

Mme Paré : En plus des dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur les frais d'utilisation prévoit que nous devons comparer notre service à celui d'autres pays, donc nous allons aussi le faire. Notre intention est de respecter l'esprit de la Loi sur les frais d'utilisation. Toutefois, les consultations se feront dans le cadre du processus réglementaire.

Le président : D'autres sénateurs souhaitent-ils poursuivre sur ce sujet avant que je ne passe à un autre nom sur la liste?

La sénatrice Buth : Pouvez-vous nous donner une idée du temps qu'il faut pour appliquer la procédure prévue dans la Loi sur les frais d'utilisation?

Mme Paré : Tout dépend du service et du nombre d'utilisateurs à consulter, mais d'après les statistiques que nous avons, et ça dépend aussi du ministère, ça peut prendre de deux à quatre ans, et à ça, il faut ajouter le processus réglementaire déjà prévu.

La sénatrice Buth : Est-ce que le processus de consultation est beaucoup plus étendu?

Mme Paré : Il faut consulter les usagers du service, et pour CIC, ça représente beaucoup de gens. Il faut également traiter les plaintes. En effet, si vous proposez un nouveau barème et qu'il y a des plaintes, il faut y répondre, et ça prend encore plus de temps. C'est pour ça que je dis que tout dépend du nombre d'utilisateurs que vous devez consulter et des résultats des consultations. Il ne faut pas oublier que le processus réglementaire prévoit lui aussi un processus de consultation des usagers.

Senator Buth: How would you consult the users?

Ms. Paré: It is done through publication in the *Canada Gazette*.

Senator Buth: But through the User Fees Act, which is a slower and longer process?

Ms. Paré: It can be through the Internet or different media.

Senator Buth: Thank you.

The Chair: I am wondering about this answer. I have expressed a concern about seeing all these exemptions in here. You told us at the beginning of your comments that as far as the Citizenship Act is concerned you have not had any increase for a good number of years. The User Fees Act is a fairly recent piece of legislation, so how do you know how long it would take to go through a process when you have not gone through it?

Ms. Paré: I assumed the time lines of the process based on other departments.

The Chair: You are just estimating based on hearsay information you have received.

Caroline Melis, Director General, Operational Management and Coordination, Citizenship and Immigration Canada: If I could, the passport fee was recently changed and went through the User Fees Act process. That is a comparative example for us of how long it would take for that process. That process took well over two years for the changes under the User Fees Act. They have been about four years in the process from end to end. That is a comparative for us.

The Chair: That was passport?

Ms. Melis: Yes.

Senator Chaput: You talk about consultation through the *Canada Gazette*. Is it consultation where you ask the users for reactions to whatever changes you want to make, or is it a consultation where you advise them of changes that will happen?

Ms. Paré: We propose the fees and then people have the opportunity to react and provide comments, and we need to look at this input as part of the regulatory process.

Senator Chaput: They have an opportunity to react?

Ms. Paré: Absolutely.

Senator Chaput: You take that into consideration and make your final decision?

Ms. Paré: Exactly.

La sénatrice Buth : Comment faites-vous pour consulter les usagers?

Mme Paré : Nous publions un avis dans la *Gazette du Canada*.

La sénatrice Buth : Par contre, pour la consultation prévue dans la Loi sur les frais d'utilisation, qui est un processus plus long, comment faites-vous?

Mme Paré : Nous utilisons Internet ou différents médias.

La sénatrice Buth : Merci.

Le président : Cette dernière réponse me laisse perplexe. J'ai déjà dit que je n'aimais pas beaucoup toutes ces demandes d'exemption qu'on voit ici. Vous nous avez dit au début qu'en ce qui concerne l'application de la Loi sur la citoyenneté, les droits n'avaient pas augmenté depuis longtemps. Pour ce qui est de la Loi sur les frais d'utilisation, elle est assez récente, alors comment pouvez-vous savoir que c'est une procédure assez longue puisque vous ne l'avez jamais appliquée?

Mme Paré : C'est ce que j'ai conclu de l'expérience d'autres ministères.

Le président : Donc, vous faites une estimation à partir de ce que vous avez entendu dire.

Caroline Melis, directrice générale, Gestion opérationnelle et coordination, Citoyenneté et Immigration Canada : Avec votre permission, j'aimerais simplement dire que les droits à payer pour un passeport ont été modifiés récemment, et qu'il a fallu suivre toute la procédure prévue dans la Loi sur les frais d'utilisation. C'est un exemple qu'on peut comparer à notre situation et à partir duquel on peut calculer à peu près le temps que ça nous prendrait. Or, la procédure a duré au total quatre ans, du début jusqu'à la fin. Ça nous donne une bonne idée.

Le président : C'était pour les passeports?

Mme Melis : Oui.

La sénatrice Chaput : Vous avez parlé de consultations via la *Gazette du Canada*. Qu'entendez-vous par là? Est-ce que vous demandez aux usagers ce qu'ils pensent des changements que vous proposez, ou bien est-ce que vous les avisez des changements qui entreront en vigueur?

Mme Paré : Nous proposons les nouveaux tarifs, et les gens ont la possibilité de nous faire connaître leurs réactions, dont nous devons tenir compte dans le cadre du processus réglementaire.

La sénatrice Chaput : Ils ont la possibilité de vous faire connaître leurs réactions?

Mme Paré : Absolument.

La sénatrice Chaput : Et vous en tenez compte avant de prendre votre décision définitive?

Mme Paré : Exactement.

Senator Eaton: You talked about other countries. How do we compare right now with charging \$100 for processing citizenship? How do we compare to countries like the U.S. and Australia, high immigration countries?

Ms. Paré: Usually we compare with similar countries, the Five Country Conference, which includes the U.K., the United States, New Zealand and Australia. In Australia the current fee for citizenship is \$270; in New Zealand it is \$385; in the United Kingdom it is almost \$1,500; and in the United States it is \$673.

Senator Eaton: Thank you very much.

The Chair: Senator Buth, was your question answered?

Senator Buth: Yes, thank you.

The Chair: Thank you very much. You know my concern and that of some of my colleagues with respect to these exemptions being asked for by everyone. The other approach might be for you to speak to someone about repealing the User Fees Act if you think that the public and the taxpayer are properly protected under the Financial Administration Act.

Thank you very much for being here.

We will now go on to Division 11, which amends the Nuclear Safety and Control Act. Mr. Cameron and Mr. Albert are the two representatives of the Canadian Nuclear Safety Commission. Could you help us with Division 11?

Jason K. Cameron, Director General, Strategic Planning Directorate, Canadian Nuclear Safety Commission: Thank you very much, Mr. Chair. I have some short opening remarks, although I think we have one of the shortest sections in this budget. Thank you for spending a couple of minutes on the Canadian Nuclear Safety Commission. I have with me this evening Michael Albert, our Director of Corporate Planning.

We do not see this committee very often, so I may just take a moment to remind you who we are. We are Canada's nuclear regulator, and we regulate all nuclear activities in this country to protect health, safety, security and the environment and to implement some international obligations.

To carry out these activities in Canada, licensees must possess a licence from us, and for the most part they must pay a fee for that licence. The proposed technical legislative amendment that is included in the budget bill before you supports our current fee-charging structure. In some cases, the CNSC will receive a payment from licensees on an annual basis to support our regulatory activities, but these payments do not align with the government's arbitrary fiscal year end date of March 31, and in

La sénatrice Eaton : Vous avez parlé des autres pays. Nous demandons des droits de 100 \$ pour traiter une demande de citoyenneté, mais combien demandent des pays comme les États-Unis ou l'Australie, qui sont d'importants pays d'immigration?

Mme Paré : Généralement, nous faisons des comparaisons avec des pays similaires, ceux de la Conférence des cinq nations, c'est-à-dire, à part nous, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. En Australie, les droits à payer pour une demande de citoyenneté s'élèvent à 270 \$; en Nouvelle-Zélande, à 385 \$; au Royaume-Uni, ils atteignent presque 1 500 \$; et aux États-Unis, 673 \$.

La sénatrice Eaton : Merci beaucoup.

Le président : Sénatrice Buth, cela répond-il à votre question?

La sénatrice Buth : Oui, merci.

Le président : Merci beaucoup. Vous n'êtes pas sans savoir que certains de mes collègues et moi n'aimons pas beaucoup toutes ces exemptions que tout le monde réclame. La solution serait peut-être que vous suggériez à quelqu'un d'abroger la Loi sur les frais d'utilisation, si vous pensez que le public et le contribuable sont suffisamment protégés par la Loi sur la gestion des finances publiques.

Merci beaucoup d'avoir témoigné devant notre comité.

Nous allons maintenant passer à la section 11, qui modifie la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires. M. Cameron et M. Albert sont les deux représentants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Pouvez-vous nous donner des explications sur la section 11?

Jason K. Cameron, directeur général, Direction de la planification stratégique, Commission canadienne de sûreté nucléaire : Merci beaucoup, monsieur le président. J'ai quelques remarques liminaires à faire, même si l'article qui nous concerne est l'un des plus courts du projet de loi. Je vous remercie cependant de vous intéresser pendant quelques minutes à la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Je suis accompagné de Michael Albert, notre directeur de la Division de la planification interne.

Comme nous ne vous voyons pas très souvent, je vais prendre quelques instants pour vous rappeler qui nous sommes. Nous sommes l'autorité canadienne de réglementation nucléaire, et nous réglementons toutes les activités nucléaires au Canada, dans le but de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement, tout en nous acquittant de certaines obligations internationales.

Pour poursuivre leurs activités au Canada, les entreprises doivent nous demander une licence ou un permis pour lesquels, généralement, elles doivent payer des droits. L'amendement législatif et technique qui est proposé dans le projet de loi dont vous êtes saisis étaye notre structure tarifaire actuelle. La CCSN reçoit des paiements annuels des titulaires de permis ou de licences pour financer ses activités de réglementation, mais ces paiements ne sont pas toujours versés avant la fin de l'exercice financier du

such cases, when a licensee has paid funds to us but they have not been used by us, they will lapse at end of the year, and then we as an organization will navigate the government's estimates process to get that money back. This legislative amendment essentially provides us with the opportunity to carry forward unspent revenues collected from these fees from one fiscal year to the next fiscal year.

Just to situate the licensees in question, there are about 1,200 to 1,500 of them across the country. They are small and medium-sized enterprises. Many of them will be unfamiliar to you as regulated entities by the nuclear regulator. They will include entities like pulp and paper mills, bottling companies, construction companies that have densitometry equipment that is used for paving. There are many applications of radiation devices across this country that are used in everyday applications, and these would be the type of licensees that would be in question.

We are here to answer your questions.

The Chair: From the licence fees point of view, are you subject to the user fee legislation?

Mr. Cameron: After your line of questioning that we have been hearing over the last few days, thankfully, no. In the case of the licence fees that we impose on entities that we licence, this is not a right, this is a privilege, and they must pay a fee for us to carry out our regulatory activities. Thankfully, no; but even in this case no new fees are being added. These are existing fees to licensees. We are essentially trying to find a way to ensure that no burden is placed on some small and medium-sized enterprises in this country.

The Chair: Is it full cost recovery? We do not have our estimates before us right now, but this committee is familiar with the Main Estimates.

Mr. Cameron: It is in fact full cost recovery. I will say that the licence fees in question are just a small portion of the CNSC's overall cost-recovery regime. Just to situate you, we are about 850 people who regulate all nuclear activities in the country. We have an annual budget of approximately \$140 million; \$100 million to \$110 million of that is cost-recovered. For the most part, 90 per cent of them are recovered from very large entities that you may be familiar with — nuclear power plants, uranium mines. Nuclear power plants still provide 60 per cent of the province of Ontario's electricity. Those big licensees are able to align their fee structure to the government's year end, March 31 to April 1, so those ones are okay.

gouvernement, c'est-à-dire le 31 mars. Dans ces cas-là, lorsqu'un titulaire nous verse de l'argent que nous n'utilisons pas avant la date butoir, cet argent-là est retourné au Trésor, et il nous faut alors naviguer dans le labyrinthe budgétaire pour essayer de récupérer cet argent. Cet amendement législatif nous permettra essentiellement de reporter à l'exercice financier suivant les droits qui nous sont versés et que nous n'avons pas dépensés.

Pour vous situer un peu le contexte, je vous dirai qu'il y a entre 1 200 et 1 500 titulaires de permis ou de licences au Canada. Ce sont, notamment, des petites et moyennes entreprises, que vous ne connaissez pas pour la plupart, mais qui sont assujetties aux autorités de réglementation nucléaire. Ce sont des entreprises comme les usines de pâtes et papiers, les sociétés d'embouteillage, les entreprises de construction qui utilisent des équipements de densitométrie pour le pavage, et cetera. Beaucoup d'entreprises utilisent quotidiennement des équipements émettant des radiations, et ce sont elles qui sont les titulaires de permis ou de licences dont je parlais tout à l'heure.

Nous sommes prêts maintenant à répondre à vos questions.

Le président : Pour ce qui est de ces droits, est-ce que vous êtes assujettis à la Loi sur les frais d'utilisation?

M. Cameron : Étant donné la nature des questions que vous posez depuis quelques jours à ce sujet, je suis content de ne pas y être assujetti. Les frais qu'on impose aux titulaires de permis ou de licences ne sont pas un droit mais un privilège, et ce sont des frais qu'ils nous payent pour nous permettre de poursuivre nos activités de réglementation. Donc, heureusement que nous ne sommes pas assujettis à cette loi, mais même si nous l'étions, il ne s'agit pas ici d'ajouter de nouveaux frais. Ce sont les frais que nous imposons actuellement aux titulaires de licences ou de permis. Nous essayons en fait de nous assurer que cela ne constitue pas un fardeau indu pour les petites et moyennes entreprises.

Le président : Est-ce que, de cette façon, vous réussissez à recouvrir intégralement les coûts? Je n'ai pas votre budget devant les yeux, mais notre comité connaît bien le Budget principal des dépenses.

M. Cameron : Oui, nous réussissons à recouvrir intégralement les coûts. Ces paiements ne représentent qu'une petite partie du régime global de recouvrement des coûts de la CCSN. Juste pour vous donner une idée, nous sommes à peu près 850 personnes à réglementer toutes les activités nucléaires au Canada. Nous avons un budget annuel d'environ 140 millions de dollars, dont 100 à 110 millions sont générés par le recouvrement des coûts. La majeure partie de cette somme, soit 90 p. 100, provient de très grandes entités que vous connaissez sans doute, comme les centrales nucléaires et les mines d'uranium. Les centrales nucléaires continuent de fournir 60 p. 100 de l'électricité de la province de l'Ontario. Ces grandes entreprises sont capables de faire coïncider leurs paiements avec l'exercice financier du gouvernement, c'est-à-dire entre le 1^{er} avril et le 31 mars, donc pour celles-là, il n'y a pas de problème.

The ones that are in question are a smaller number covering about \$4 million to \$6 million of our activities, and they are the ones that are caught on an annual basis that do not align with the government's year end.

Senator Buth: My question has been answered.

The Chair: I have no other senators who have any questions. Thank you very much. We appreciate it. Good luck. Maybe we will have you back to our committee more frequently.

Mr. Cameron: We do, in fact, offer a service across the country as well. This one is actually free. It is a CNSC 101 course. We have offered it to parliamentarians in the past and we would be pleased to do so again, Mr. Chair.

The Chair: We will make note of that.

We will go now to Division 12. We have from Foreign Affairs — and we can still call them DFAIT for the time being — Mr. Graham Shantz, and from the Canadian International Development Agency, Mr. Tobias Nussbaum. Who would like to help us with the legislation here, which is Division 12?

Graham Shantz, Director General, North Asia, Foreign Affairs and International Trade Canada: We are both offering our assistance, and I will go first, with your agreement.

My name is Graham Shantz. Thank you for the introduction. I am Director General, North Asia. Mr. Chair, honourable senators, it is my pleasure to be with you today to speak on behalf of the proposed department of foreign affairs, trade and development act, Division 12 of Bill C-60.

[*Translation*]

In Economic Action Plan 2013, the government announced the merger of the Canadian International Development Agency and the Department of Foreign Affairs and International Trade, which will compose a new department and will be in a position to better harmonize our foreign affairs, development and trade policies and programs. The bill provides for CIDA and DFAIT to be combined in a new Department of Foreign Affairs, Trade and Development. The merger will take effect once Bill C-60 is enacted by Parliament and receives Royal Assent.

[*English*]

As indicated in Budget 2013, international development, poverty alleviation and humanitarian assistance will remain central to Canada's foreign policy. Indeed, they will be a core function of the new department.

Celles qui posent problème sont celles qui représentent à peu près 4 à 6 millions de dollars de nos activités, et ce sont elles qui sont prises avec un calendrier de paiements qui ne correspond pas à l'exercice financier du gouvernement.

La sénatrice Buth : J'ai eu la réponse à ma question.

Le président : Comme il n'y a pas d'autres sénateurs qui souhaitent poser des questions, je vais vous libérer. Merci de votre témoignage. Bonne chance. Nous vous inviterons peut-être un peu plus souvent, dorénavant.

M. Cameron : Nous offrons en fait un service à l'échelle nationale qui est tout à fait gratuit. C'est une séance d'information sur la CCSN. Nous l'avons déjà donnée aux parlementaires dans le passé, et nous serons ravis de la redonner.

Le président : Nous en prenons bonne note.

Nous passons maintenant à la section 12. Du ministère des Affaires étrangères — et nous pouvons encore l'appeler le MAECI pendant quelque temps —, nous accueillons M. Graham Shantz, et de l'Agence canadienne de développement international, M. Tobias Nussbaum. Lequel de vous deux est prêt à nous aider au sujet de la section 12 de ce projet de loi?

Graham Shantz, directeur général, Asie du Nord, Affaires étrangères et Commerce international Canada : Nous sommes tous les deux prêts à vous aider, mais je vais commencer, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Je m'appelle Graham Shantz. Je vous remercie de m'avoir présenté. Je suis le directeur général pour l'Asie du Nord, et je suis heureux d'avoir l'occasion de vous parler de la nouvelle loi qui est proposée en vue de la création du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, comme le prévoit la section 12 du projet de loi C-60.

[*Français*]

Dans le Plan d'action économique de 2013, le gouvernement a annoncé la fusion de l'Agence canadienne de développement international et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, lesquels constitueront un nouveau ministère qui sera en mesure de mieux harmoniser nos politiques et programmes en matière d'affaires étrangères, du développement et du commerce. Selon le projet de loi, l'ACDI et le MAECI seront réunis au sein du nouveau ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement. La fusion prendra effet une fois que le projet de loi C-60 sera adopté par le Parlement et recevra la sanction royale.

[*Traduction*]

Comme l'indique le budget de 2013, le développement international, la lutte contre la pauvreté et l'aide humanitaire resteront des axes importants de la politique étrangère du Canada. Ils constitueront même une fonction essentielle du nouveau ministère.

The government has reiterated its commitment to effective and efficient international assistance. The new department will allow the government to achieve greater policy coherence and will maximize the impact of its efforts.

Poverty alleviation through development assistance and the provision of humanitarian assistance in times of crisis are a tangible expression of Canadian values, which the government will continue to advance on the international stage. While it will take some months to organize the core functions of the new department and to maximize policy coherence and synergies, I can assure senators that we remain committed to ensuring that the process is as seamless as possible both for employees and for our operations at home and abroad.

Indeed, lessons learned and best practices from previous amalgamations of Canadian departments and, indeed, from the experience of other countries are being considered, and external stakeholders and staff will be consulted along the way. Throughout the transition, the government will continue to take advantage of any opportunities to increase the effectiveness and efficiencies of its programs and operations.

I would now invite Mr. Nussbaum to provide an update on certain sections of the proposed DFATD act.

Tobias Nussbaum, Director General, Strategic Policy Directorate, Canadian International Development Agency: Thank you, Mr. Shantz, and good evening, senators. Before I start, I note that the new act builds very much on the current DFAIT Act and many sections remain the same. For that reason, I will just highlight briefly some of the clauses of the bill that contain new elements.

[Translation]

Section 2 provides that the Minister of Foreign Affairs has the management and direction of the new department. The powers and responsibilities assigned to the Minister of Foreign Affairs, including responsibility for international development, were already set out in the act currently in force.

Section 4 provides that the Minister for International Development is to be appointed, while the act in force provides that a minister may be appointed.

[English]

Moving on to proposed section 5, it indicates that the minister for international development, like the minister for international trade, is to act with the concurrence of the Minister of Foreign Affairs. This relationship between the ministers is unchanged. Proposed section 8 provides for the appointment of associate deputy ministers; again, this is mostly unchanged language. The provisions of proposed section 10 do not change the legislated role. The power, duties and functions of the Minister of Foreign Affairs already include international development. Under the proposed legislation, proposed section 10 states that the Minister

Le gouvernement a réitéré sa volonté de dispenser une aide internationale qui soit efficace et efficiente. Le nouveau ministère permettra au gouvernement d'avoir une politique plus cohérente et d'optimiser l'impact de ses initiatives.

La lutte contre la pauvreté au moyen de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, en temps de crise, est l'expression concrète des valeurs canadiennes, que le gouvernement continuera de promouvoir sur la scène internationale. Même s'il nous faudra plusieurs mois pour réorganiser les fonctions essentielles du nouveau ministère et optimiser la cohérence des politiques et les synergies, je peux vous assurer que nous sommes résolument déterminés à faire en sorte que la transition se fasse de la façon la plus harmonieuse possible, à la fois pour les employés et pour nos opérations au Canada et à l'étranger.

Nous nous inspirerons bien sûr des leçons tirées des fusions antérieures de ministères canadiens, aussi bien que de l'expérience d'autres pays, et les parties prenantes externes seront consultées, tout comme le personnel. Tout au long de la transition, le gouvernement saisira toutes les occasions d'accroître l'efficacité et l'efficience de ses programmes et de ses opérations.

Je vais maintenant inviter M. Nussbaum à vous présenter certains articles de la loi proposant la création du MAECD.

Tobias Nussbaum, directeur général, Direction des politiques stratégiques, Agence canadienne de développement international : Merci, monsieur Shantz. Bonsoir, sénateurs. Avant de commencer, j'observe que la nouvelle loi reprend un grand nombre d'articles de la loi organique du MAECI. Par conséquent, je vais me contenter de vous donner un bref aperçu des articles du projet de loi qui comportent des éléments nouveaux.

[Français]

L'article 2 dispose que le ministre des Affaires étrangères assure la gestion et la direction du nouveau ministre. Les pouvoirs et responsabilités attribués au ministre des Affaires étrangères, y compris la responsabilité du développement international, figuraient déjà dans la loi actuellement en vigueur.

L'article 4 dispose que le ministre du Développement international est nommé alors que la loi en vigueur dispose qu'un ministre peut être nommé.

[Traduction]

L'article 5 dispose que le ministre du Développement international, tout comme le ministre du Commerce international, doit exercer ses attributions avec l'accord du ministre des Affaires étrangères. La relation entre les ministres est inchangée. L'article 8 porte sur la nomination de sous-ministres délégués; là encore, c'est essentiellement le même libellé. L'article 10 ne change rien des attributions du ministre, telles qu'elles sont définies dans la loi. Les attributions du ministre des Affaires étrangères englobent déjà le développement international. L'article 10 dispose que le ministre des Affaires

of Foreign Affairs is to foster sustainable international development and poverty reduction in developing countries and provide humanitarian assistance during crises.

There are just a few more left. In proposed section 14, the roles and responsibilities of the minister for international development with regard to development in humanitarian assistance will be enshrined in law for the first time. According to the proposed legislation, the minister will be responsible for fostering sustainable international development and poverty reduction by doing four things in particular, which are noted in the actual legislation.

Those four points in particular are as follow: one, undertaking activities related to international development and humanitarian assistance; two, ensuring the effectiveness of Canada's international development and humanitarian assistance activities; three, fostering relations with other countries and organizations engaged in international development or humanitarian activities; and four, ensuring Canada's contributions to international development and humanitarian assistance are in line with Canadian values and priorities.

Lastly, section 19 provides for all CIDA contracts, leases, licences and so forth to become those of the new department. The powers, duties and functions of the current Minister of International Cooperation, president and employees of CIDA will transfer with them when they join the new department. This will help ensure continuity and a smooth transition to a unified department.

With that we will stop, and Mr. Shantz and I are available to take questions.

The Chair: Thank you. I have a couple of senators who have indicated an interest in pursuing your presentation.

Before I do that, Mr. Shantz, you talked about the new acronym. I wonder if you would like to have some reaction from the honourable senators as to what, instead of DFAIT, you will be calling it?

Mr. Shantz: It will become, upon Royal Assent, should there be Royal Assent, department of foreign affairs, trade and development, which could be described as DFATD and has been rendered as D-FAT-D.

The Chair: Are you getting any reaction to that?

Mr. Shantz: I think DFATD.

The Chair: Thank you.

Senator Buth: I think DFATD sounds better. Thank you very much for being here this evening.

I have a couple of questions. First, just a comment that after the announcement was made there was a letter from Lloyd Axworthy in one of our local papers in Manitoba — he was a previous Liberal minister, foreign affairs or international trade, though I cannot remember which — indicating that this was a very positive move. One comment he made was that other

étrangères doit favoriser le développement international durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement, et fournir de l'aide humanitaire en temps de crise.

J'arrive à la fin. L'article 14 définit pour la première fois les attributions du ministre du Développement international en ce qui concerne le développement et l'aide humanitaire. Ainsi, le ministre devra favoriser le développement international durable et la réduction de la pauvreté, en poursuivant quatre priorités précises, qui sont indiquées dans la loi.

Ces priorités sont les suivantes : premièrement, mener des activités relatives au développement international et à l'aide humanitaire; deuxièmement, veiller à l'efficacité des activités du Canada en matière de développement international et d'aide humanitaire; troisièmement, favoriser les relations avec les autres pays et les organismes menant des activités relatives au développement international ou à l'aide humanitaire; et quatrièmement, veiller à ce que la contribution du Canada à l'égard du développement international et de l'aide humanitaire soit conforme aux valeurs et aux priorités canadiennes.

Enfin, l'article 19 dispose que tous les contrats, baux, permis ou autres documents de l'ACDI sont transférés au nouveau ministère. Les attributions de l'actuel ministre de la Coopération internationale, du président et des employés de l'ACDI seront transférées en même temps au nouveau ministère. Cela contribuera à préserver la continuité et à assurer une transition sans heurts vers la création du nouveau ministère.

Je vais m'arrêter là, monsieur le président. M. Shantz et moi sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président : Merci. Plusieurs sénateurs souhaitent vous poser des questions sur ce que vous venez de nous dire.

Auparavant, monsieur Shantz, vous avez parlé du nouveau sigle. Voulez-vous savoir ce que les sénateurs en pensent?

M. Shantz : Après la sanction royale, à condition qu'il y ait sanction royale, le ministère sera celui des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, ce qui donne MAECD, et on propose M-AEC-D.

Le président : Avez-vous eu des réactions?

M. Shantz : Je crois que ce sera MAECD.

Le président : Merci.

La sénatrice Buth : Oui, je pense que c'est mieux. Merci beaucoup de témoigner ce soir.

J'ai plusieurs questions à poser, mais j'aimerais commencer par dire qu'après l'annonce de la fusion, une lettre de Lloyd Axworthy a été publiée dans nos journaux locaux du Manitoba — c'est un ancien ministre libéral, des Affaires étrangères ou du Commerce international, je ne me souviens plus très bien — où il disait que c'était une très bonne décision. Il

countries have their aid departments integrated into foreign affairs and trade. Can you comment on what other countries those would be?

Mr. Shantz: Thank you. We are actively studying those countries, and there are some with a very long track record of delivering excellent development assistance. That includes Denmark, for example, Norway, the Netherlands, Belgium, the United States and Australia as well. We have looked at their models. Nothing is really exactly 100 per cent an overlay of Canada and what Canada is doing and how we structure ourselves.

In Europe, for example, trade policy is generally in Brussels in the European Commission, so therefore the bilateral countries do not have trade policy. The department of foreign affairs, trade and development will have trade policy, so there is nothing exactly analogous, but there are certainly models that have helped inform our own deliberations. Clearly we want to choose the best experiences from those, and so we have been actively consulting and engaging with those departments to learn from their experience. They will admit they have made some mistakes and they have had some great successes, and we are determined to try to learn as best we can from their experiences.

Senator Buth: What kind of successes would they have talked about?

Mr. Shantz: It is the integration piece, which is what this act is trying to get at, the policy coherence between the various aspects of any country's engagement internationally, and in this case Canada's.

It is the foreign policy priorities of a government: the commercial interests expressed through trade policy, expressed through the Trade Commissioner Service and the development assistance programs that we have been delivering for years as Canada and that we want to ensure are delivered effectively.

I think the positive lesson is when you structure yourself to take into account all those sets of interests. It is a complex business when you are talking about development or about the international engagement of any country.

Senator Buth: Could you perhaps give an example of how that integration would occur, where we might have a policy on foreign affairs or diplomacy and what we are trying to do in a country in terms of aid?

Mr. Shantz: When you ground it in aid you are immediately talking about a certain subset of Canada's international engagement. For example, at the moment the government has over 170 missions around the world, of which there are countries of concentration. My colleague can talk more about those countries, but roughly 20, with some other countries of modest presence of roughly a dozen or so. There you are in a subset of 32.

faisait remarquer que d'autres pays ont eux aussi intégré leur ministère de la coopération internationale à celui des affaires étrangères et du commerce. Savez-vous à quels pays il faisait allusion?

M. Shantz : Je vous remercie de votre question. Nous suivons de près ce que font ces pays, il y en a qui ont un excellent bilan en matière d'aide au développement. Il s'agit du Danemark, par exemple, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Belgique, des États-Unis et aussi de l'Australie. Nous avons étudié les modèles qu'ils ont adoptés, et, bien sûr, ce n'est pas vraiment la réplique exacte de ce que nous faisons et comment nous nous structurons.

En Europe, par exemple, la politique commerciale relève généralement de Bruxelles, à la Commission européenne, si bien que les pays membres n'ont pas leur propre politique commerciale. Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement aura une politique commerciale, donc ce n'est pas vraiment pareil, mais il y a des modèles dont nous avons pu nous inspirer. Il est bien évident que nous voulons tirer parti des expériences les plus réussies, et nous avons beaucoup consulté les ministères concernés. Ils ont reconnu qu'ils avaient fait des erreurs, mais qu'ils avaient aussi plusieurs succès dont ils étaient fiers, et nous sommes résolus à profiter du mieux que nous pouvons de leur expérience.

La sénatrice Buth : De quels succès s'agit-il?

M. Shantz : Tout ce qui concerne l'intégration, ce qui est la raison d'être de cette loi, toute la question de la cohérence des divers volets de la politique étrangère d'un pays, en l'occurrence le Canada.

Il y a aussi les priorités de la politique étrangère d'un gouvernement : les intérêts commerciaux tels qu'ils s'expriment dans une politique commerciale, par l'entremise du Service des délégués commerciaux et des programmes d'aide au développement que nous administrons depuis des années et dont nous voulons maintenir l'efficacité.

La leçon qu'il faut en tirer est que, au moment de structurer le nouveau ministère, il faut tenir compte de tous ces secteurs d'intérêts. La politique de développement ou l'engagement international d'un pays sont des questions très complexes.

La sénatrice Buth : Pourriez-vous nous donner un exemple de la façon dont l'intégration va se faire, car nous avons une politique étrangère, ce qu'on appelle la diplomatie, et nous avons aussi des objectifs en matière d'aide étrangère?

M. Shantz : Si vous parlez d'aide, je vous dirai sans hésiter que c'est un volet de l'engagement international du Canada. Par exemple, à l'heure actuelle, le gouvernement a plus de 170 missions dans divers pays, dont un certain nombre de pays de concentration, comme on les appelle. Mon collègue pourrait vous parler davantage de ces pays, qui sont une vingtaine, et il y a peut-être une autre dizaine de pays où nous avons une présence modeste. Cela fait donc une sous-catégorie d'à peu près 32 pays.

If you want to look for a concrete example, I would highlight the announcement by the government today in Peru where you are talking about programs of assistance that are designed to strengthen education management, but also designed to strengthen the regulatory framework around resource management in Peru in the bilateral relationship between Canada and Peru. That obviously reinforces some of Canada's interests in Peru and assists the Government of Peru in its own framework for creating the conditions for economic prosperity and growth. That is good for Peru and it is good, in this case, for education in Peru.

That is an example of where you can better integrate, as a single entity, as a department, all those aspects into a coherent and coordinated relationship with a country.

Senator Buth: When this announcement was first made, some NGOs expressed concern that we would lose that focus on humanitarian aid through foreign affairs. When the bill came out, I heard from some of those groups saying they were reassured because the minister of international development is to be appointed. I want you to confirm that, and then can you comment on whether section 14, the requirements for the minister's focus, is the first time those requirements are proposed to be in legislation?

Mr. Nussbaum: Thank you for the question. With regard to the first point, yes, I think you are right that the reaction, once the bill was out, was one that focused on section 14.

You are right as well with this proposed act — the words you chose — a minister for international development will be appointed. That was not the case in the current DFAIT Act. You are correct about that.

With regard to whether this is the first time poverty reduction is enshrined in law, I would make mention of the existence of The Official Development Assistance Accountability Act, which also talks about the role of ODA. There is a three-part test contained in that act which talks about the need for ODA to satisfy the requirement of poverty reduction. It is not a new concept, but it is the first time that it will be part of the departmental act, per se.

Senator Buth: Is there any impact on what you called the official development assistance act?

Mr. Nussbaum: The Official Development Assistance Accountability Act.

Senator Buth: Is there any change to that act because of this?

Mr. Nussbaum: No. I think there was a minor amendment somewhere in this that changes something fairly peripheral, but the substance of the ODAAA, as it is called, is not changed.

Senator Callbeck: Welcome, and thank you for coming. Are there any cost savings from this merger?

Si vous en voulez un exemple concret, je vais vous donner celui de l'annonce qui a été faite par le gouvernement aujourd'hui au Pérou, où nos programmes d'aide visent à renforcer les structures d'éducation, mais aussi à renforcer le dispositif réglementaire de la gestion des ressources dans ce pays, dans le cadre de la relation bilatérale qui existe entre le Canada et le Pérou. Tout en renforçant certains intérêts canadiens au Pérou, nous aidons en même temps le gouvernement de ce pays à se doter des dispositifs qui lui permettront de réunir les conditions nécessaires à la prospérité et à la croissance économiques. C'est positif pour le Pérou et c'est positif, dans ce cas, pour l'éducation au Pérou.

C'est un exemple qui vous montre comment on peut mieux intégrer, au sein de la même entité, c'est-à-dire un ministère, tous ces différents aspects, afin de construire une relation cohérente et coordonnée avec un pays donné.

La sénatrice Buth : Quand l'annonce de la fusion a été faite, certaines ONG se sont dites inquiètes que l'aide humanitaire du Canada perde de son importance, dans le cadre plus général des affaires étrangères. Quand le projet de loi a été présenté, j'ai entendu dire qu'elles étaient rassurées parce qu'il prévoit qu'un ministre du développement international doit être nommé. J'aimerais que vous me le confirmiez, et ensuite que vous me disiez si c'est la première fois, comme on le voit à l'article 14, que les priorités du ministre sont clairement définies dans une loi.

M. Nussbaum : Je vous remercie de votre question. Pour ce qui est de la première partie, en effet, les premières réactions au projet de loi concernaient principalement l'article 14.

Vous avez également raison de dire que le projet de loi prévoit qu'un ministre du développement international doit être nommé; ce sont vos termes et vous avez raison. Ce n'est pas le cas de la loi actuelle du MAECI.

Quant à la question de savoir si c'est la première fois que l'objectif de réduction de la pauvreté est inscrit dans la loi, j'aimerais vous rappeler que la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle traite également du rôle de l'ADO. Cette loi définit un critère en trois parties, qui oblige l'ADO à contribuer à la réduction de la pauvreté. Ce n'est donc pas un nouveau concept, mais c'est la première fois qu'il est inscrit dans la loi organique du ministère, en tant que tel.

La sénatrice Buth : Est-ce que cela va avoir une incidence sur ce que vous appelez la loi sur l'aide au développement officielle?

M. Nussbaum : Vous voulez dire la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle?

La sénatrice Buth : Est-ce que ce projet de loi entraîne une modification de cette loi aussi?

M. Nussbaum : Non. Je crois qu'il y a une petite modification quelque part, mais c'est très périphérique, la substance de la loi ne change pas.

La sénatrice Callbeck : Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de témoigner ce soir. Est-ce que cette fusion va permettre de faire des économies?

Mr. Shantz: The government's intention behind the act is not cost-savings driven. Having said that, if there are efficiency gains then there are efficiency gains. To answer your question, no, there is no estimate, but it is not driven by an estimate or a target.

Senator Callbeck: I was reading that CIDA's budget, by 2014-15, will have been cut by 39 per cent. What are the main areas that have been cut?

Mr. Nussbaum: I am not sure which figures you are looking at. Certainly, when you look at the history of the CIDA budget over the last few years, the effects of this strategic operating review, which took place and were manifested in Budget 2012, certainly saw reductions in the CIDA budget. Beyond that, I cannot comment now on what any further budget reductions are because I am not aware of them post the Strategic and Operating Review cuts, which were in last year's budget.

Senator Callbeck: It says here that, in 2010, there was \$1.8-billion cut. In 2012, it was \$378 million.

Mr. Nussbaum: The 2012 cuts you mentioned were, as I said, part of those cuts that were manifested as part of the Strategic and Operating Review. I would have to get back to you on what was cut in the 2010 Budget figures that you just gave me.

Senator Callbeck: That would be great. Could you give us an outline for both of those years?

Mr. Nussbaum: Yes.

Senator Callbeck: Thank you very much.

Senator De Bané: When the Minister of Foreign Affairs already had authority over the minister of CIDA, what is the synergy you will have by merging the two together? CIDA already had to have policies congruent to the ones of Foreign Affairs, and they were under the authority of the Minister of Foreign Affairs. CIDA could not start a project in a country with which Canada has broken relations. In other words, the reason why we had that department is that its objectives were totally different from the ones of Foreign Affairs and International Trade. We wanted to be sure that, when we appointed an agency or a department to do some poverty reduction programs, they had to promote and favour untied aid programs. We are not going to help you on the condition that you buy Canadian goods. We are going to help you if you buy the best products that you need to do what has to be done, not to help Canadian companies to export to your country.

Those are the questions upon which I would like you to comment.

Mr. Shantz: Perhaps we could both try to answer, senator. I think the idea of coherence is that, when you are under one roof, you have perhaps more frequent interaction and more

M. Shantz : L'objectif du gouvernement n'est pas de faire des économies. Cela dit, si on peut faire des gains d'efficience, alors tant mieux. Je dirai donc, en réponse à votre question, que nous n'avons pas prévu de faire des économies, que ce n'est pas là l'objectif.

La sénatrice Callbeck : J'ai lu que le budget de l'ACDI sera réduit de 39 p. 100 d'ici 2014-2015. Dans quels secteurs, en gros, vont se faire les coupures?

M. Nussbaum : J'ignore de quels chiffres vous parlez. C'est vrai que, depuis quelques années, le budget de l'ACDI a été réduit, suite à l'examen stratégique et fonctionnel, et que cela s'est reflété dans le budget de 2012, notamment dans le budget de l'ACDI. À part ça, je ne peux pas vous dire si d'autres réductions sont prévues, car je ne suis pas au courant; tout ce que je sais, ce sont les coupures qui ont résulté de l'Examen stratégique et fonctionnel, et elles se sont reflétées dans le budget de l'an dernier.

La sénatrice Callbeck : On dit ici qu'en 2010, il y a eu une réduction de 1,8 milliard de dollars. En 2012, il y a une autre réduction de 378 millions de dollars.

M. Nussbaum : Les compressions de 2012 dont vous parlez sont le résultat de l'Examen stratégique et fonctionnel. Il faudrait que je vérifie pour vous dire exactement quels services ont subi les coupures que vous mentionnez dans le budget de 2010.

La sénatrice Callbeck : Je vous en remercie d'avance. Pourriez-vous nous en donner un aperçu pour ces deux années?

M. Nussbaum : Volontiers.

La sénatrice Callbeck : Merci beaucoup.

Le sénateur De Bané : Étant donné que le ministre de l'ACDI était déjà placé sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, quelle nouvelle synergie comptez-vous obtenir avec la fusion des deux? L'ACDI devait déjà s'assurer que ses politiques cadraient avec celles des Affaires étrangères, et l'agence était déjà placée sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères. L'ACDI ne pouvait pas démarrer un projet dans un pays avec lequel le Canada n'avait plus de relations diplomatiques. Autrement dit, si nous avions un ministère distinct, c'est parce que ses objectifs étaient complètement différents de celui du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Nous voulions être sûrs, en confiant les programmes de lutte contre la pauvreté à un organisme ou un ministère distinct, qu'il allait privilégier les programmes d'aide inconditionnelle. Autrement dit, nous n'allons pas vous aider à condition que vous achetiez des produits canadiens. Nous allons vous aider si vous achetez les meilleurs produits dont vous avez besoin pour faire ce qu'il y a à faire, et pas pour aider les entreprises canadiennes à exporter dans votre pays.

J'aimerais bien que vous répondiez à ces questions.

M. Shantz : Nous allons essayer de le faire ensemble, si vous le voulez bien, sénateur. Quand on parle de cohérence, je pense que, si tout le monde est rassemblé sous le même toit, il y a plus

conversation. I take your point, from a legal perspective. Effectively, your point is that it was one roof, but, with this, I think we are confident, structurally, that we can deliver those more frequent interactions that would lead to greater policy coherence.

You make two other very important points. One is that the intention is not to abandon those principles and the assistance that they underpin. The delivery of poverty reduction and poverty alleviation, consistent with Canada's tradition and values, and the delivery of international humanitarian assistance remain in the act. That is not changing. You remind me of the fact that we untied aid many years ago — the loans — and we untied food aid. In fact, we were a champion of untying food aid, more recently. We are confident that, structurally, we can deliver greater policy coherence. My colleague might wish to add to that.

Mr. Nussbaum: Just very briefly, as Mr. Shantz said, we have untied all of our food aid. We have untied 99 per cent of the non-food aid. That will not change under the new structure. One point just about the notion of coherence: One statistic that has always struck me as being relevant to understanding the changed development landscape is that, if you go back to the 1960s, over 70 per cent of financial flows to developing countries consisted of official development assistance. Around the year 2010, that was down to about 13 per cent. That was during a period of incredible growth in the amount of ODA that was delivered.

What that means is that, increasingly, developing countries are relying on other financial flows to get their citizens out of poverty and to build sustainable economic growth. What that requires of donors like Canada is increased integration and coherence of the various tools that contribute to poverty reduction. I think that is one of the important background and trend-line arguments that argue for the importance of a more integrated approach.

Senator Moore: Thank you, witnesses, for being here. Mr. Shantz, you said that the merger of these two units under the new umbrella was not cost-efficiency driven. What is being achieved here? Are we looking at some synergies that make this more efficient? In the creation of this new department, are there jobs being cut or jobs being added? What can you tell us about that?

Mr. Shantz: Again, it is not a cost-driven exercise. Having said that, the government is constantly looking for greater efficiencies. In terms of any workforce adjustment, I do not know what those would be now. There might be, but that is not the prime driver. That would just be part of the process of integrating over time.

The other lesson that, in part, answers your question is that it takes time. That was the lesson we have learned from others. We will be a single entity from Royal Assent, but it takes 12 to

d'interaction et d'échange. Sur le plan juridique, je comprends votre point de vue. Vous avez vous-même rappelé que tout le monde était sous le même toit jadis, et je pense vraiment qu'en revenant à cette structure unique, on favorisera une plus grande interaction et une meilleure intégration des politiques.

Vous avez fait deux autres remarques très importantes. Premièrement, nous n'avons pas l'intention de renoncer à ces principes et de ne plus accorder l'aide qu'ils justifient. La lutte contre la pauvreté et la réduction de la pauvreté reflètent la tradition et les valeurs canadiennes, et la nouvelle loi réaffirme notre rôle en matière d'aide humanitaire internationale. Cela ne change pas. Vous dites qu'il y a longtemps, nous avons délié nos programmes d'aide — en fait, c'était des prêts — et que nous avons délié l'aide alimentaire. Mais plus récemment, nous sommes devenus un champion dans ce domaine, et je parle de l'aide alimentaire. Nous sommes donc convaincus qu'avec une structure unique, nous pourrions garantir une plus grande cohérence à nos politiques. Mon collègue a peut-être quelque chose à ajouter.

M. Nussbaum : Je serai très bref. Comme l'a dit M. Shantz, nous avons délié toute notre aide alimentaire, et 99 p. 100 de notre aide non alimentaire. Ça ne va pas changer avec la nouvelle structure. À propos de la cohérence des politiques, j'aimerais simplement vous faire part d'une statistique qui m'a toujours frappé parce qu'elle montre bien combien le paysage politique a changé depuis les années 1960. À cette époque, plus de 70 p. 100 des capitaux investis dans les pays en développement provenaient de l'aide au développement officielle. En 2010, ce chiffre n'était plus que de 13 p. 100. Ce fut une période de croissance phénoménale de l'ADO.

Cela signifie que, de plus en plus, les pays en développement comptent sur d'autres sources de financement pour sortir leurs citoyens de la pauvreté et pour réunir les conditions favorables à une croissance économique durable. Pour les pays donateurs comme le Canada, cela signifie qu'ils doivent intégrer davantage les divers outils qu'ils utilisent pour lutter contre la pauvreté. Il est clair que l'évolution de la situation justifie une approche plus intégrée.

Le sénateur Moore : Je remercie les témoins de comparaître devant notre comité. Monsieur Shantz, vous avez dit que la fusion des deux ministères n'était pas motivée par le souci d'optimiser les coûts. Que recherche-t-on alors? Des synergies qui rendront la nouvelle structure plus efficiente? La formation de ce nouveau ministère va-t-elle se traduire par des pertes ou par des créations d'emplois? Que va-t-il se passer?

M. Shantz : J'ai dit et je le répète, cet exercice n'a pas pour objectif de réduire les coûts. Il est évident que le gouvernement cherche toujours à accroître son efficacité. J'ignore si cela aura un impact sur les effectifs, peut-être, mais ce n'est pas le principal objectif. Ce sera simplement une conséquence du processus d'intégration.

De plus, l'expérience nous enseigne que c'est un processus qui prend du temps. C'est ce que nous avons observé ailleurs. Nous formerons une entité unique dès la sanction royale, mais ensuite

18 months, which is what we learned in the creation of DFAIT over 30 years ago now. There is a structural change that can happen and a cultural change that can happen, and it takes time to achieve the single, unified entity.

Senator Moore: I understand that, but someone must be looking forward, given the continuation of some programs. Maybe we are cutting some programs — I do not know — but someone must be looking at that in terms of the mandate, the programs being addressed and the people it takes to carry out those programs. Someone must have an idea.

Mr. Shantz: We know the size of DFAIT today. We know the size of CIDA today, and we know what happens when you put those two together. I want to make a distinction between —

Senator Moore: Tell us what happens; that is what we want to know here.

Mr. Shantz: The act talks about what happens at the highest level with respect to the ministers and with respect to senior management, the deputy ministers of the department. The remainder of it is an exercise in looking at how to achieve policy coherence. What structures do you put in place to achieve that? Again, I would highlight that the government's intention is not a cost-savings exercise. This is a policy-coherence exercise. I cannot give you a hard answer of numbers and bodies.

Senator Moore: You are looking at an increase or a decrease in money and in people.

Mr. Shantz: Again, assuming Royal Assent, we will stand up a department that will look, in size, more or less like CIDA plus DFAIT, but, again, I would highlight that this is just the standing up of the department. There are 20 countries of concentration and 16 of moderate presence for development assistance. There are 170 missions abroad. That can change, but not as a result of this process, as a result of other government decisions down the road. That is not part of the creation of this department.

Senator Moore: Are you saying that there will not be any changes in personnel?

Mr. Shantz: No, I am not saying that. There might be changes in personnel. I cannot prejudge the outcome of the structure. I would only highlight that it is not a cost-savings driven exercise.

Senator Moore: I heard you say that three times. However, do you not sit down as a team and say we will be doing this and that, we see this going here and there, and therefore we may need more people for this and fewer people for that? Do you not do that? How do you plan?

ça va prendre 12 à 18 mois, en tout cas c'est le temps qu'il a fallu lorsque le MAECI a été créé il y a plus de 30 ans. Ça pourra se traduire par une évolution de la structure et de la culture, car il faut du temps pour réunifier des entités distinctes.

Le sénateur Moore : Certes, mais il faut bien que quelqu'un ait planifié tout ça puisqu'un certain nombre de programmes vont être maintenus. Peut-être allons-nous en supprimer, d'ailleurs, nous ne le savons pas, mais il faut bien que quelqu'un réfléchisse à tout ça eu égard au mandat du nouveau ministère; il faudra bien qu'il y ait des gens pour administrer les programmes qui vont être maintenus. Quelqu'un doit bien en avoir une idée.

M. Shantz : Nous connaissons la taille du MAECI aujourd'hui. Nous connaissons la taille de l'ACDI aujourd'hui. Et nous savons ce qui va se passer quand nous allons réunir ces deux entités. Il faut faire la distinction entre...

Le sénateur Moore : Justement, dites-nous ce qui va se passer, c'est ce que nous voulons savoir.

M. Shantz : La loi définit ce qui va se passer aux niveaux les plus élevés, c'est-à-dire les ministres et la haute direction, les sous-ministres. Le reste est un exercice d'organisation des structures pour garantir le maximum de cohérence entre les politiques. J'ai dit et je le répète que l'objectif du gouvernement n'est pas de réduire les coûts. C'est un exercice destiné à assurer une plus grande cohérence entre les politiques. Je ne peux pas vous donner de chiffres précis au sujet des employés.

Le sénateur Moore : Avez-vous prévu une diminution ou une augmentation des coûts et du nombre d'employés?

M. Shantz : Si le projet de loi obtient la sanction royale, le nouveau ministère sera plus ou moins la somme de l'ACDI et du MAECI, mais là encore, ce n'est qu'un premier constat. S'agissant de l'aide au développement officielle, il y a 20 pays de concentration, comme on les appelle, et 16 où nous avons une présence modeste. Nous avons en tout 170 missions à l'étranger. Cela peut changer, mais ce ne sera pas à cause de la fusion, ce sera à la suite d'autres décisions que le gouvernement prendra ultérieurement. Cela n'aura rien à voir avec la fusion.

Le sénateur Moore : Voulez-vous dire que cela n'aura aucun impact sur le personnel?

M. Shantz : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Il se peut qu'il y en ait. Je ne peux pas anticiper sur ce que sera la structure finale du nouveau ministère. J'ai dit et je le répète que l'objectif de cet exercice n'est pas de réduire les coûts.

Le sénateur Moore : Oui, vous l'avez déjà dit trois fois. Cependant, vous ne discutez pas avec votre équipe pour déterminer ce que vous allez faire, voir comment les programmes vont être réaménagés, calculer s'il vous faudra plus ou moins de personnel? Vous ne faites pas ça? Comment planifiez-vous tout ça alors?

Mr. Shantz: We plan by providing options for the government's consideration, senator, so that is the exercise we are going through at the moment. It is early days in terms of the planning of this.

[*Translation*]

Senator Chaput: How will the merger of the Department of Foreign Affairs and International Trade and the Canadian International Development Agency make international policy more coherent?

Since there will be new deputy ministers for International Development and International Trade who will be under the direction of the Deputy Minister of Foreign Affairs, who will answer questions from Parliament? Who will be boss, if I may put it that way?

Mr. Shantz: I would say it is the Minister of Foreign Affairs and International Trade. For presentation of the main estimates, it will be the minister.

Senator Chaput: And for Canada's international policy?

Mr. Shantz: Canada's international policy is a responsibility of the Minister of Foreign Affairs.

Senator Chaput: And do you think it will be easier with the merger?

Mr. Shantz: The government thinks it will be more coherent, yes, with the new department. There will be better coordination after the merger of CIDA and the Department of Foreign Affairs and International Trade.

Senator Chaput: You say there are examples of other countries that show this can work well?

Mr. Shantz: We think so. Things are happening in other countries like the United States, Australia and Europe. There are several examples.

[*English*]

The Chair: Thank you very much. As I understand it, gentlemen, there is a new piece of legislation — there is an act within an act here — and this new piece of legislation creates this new department, which now includes former CIDA activities. However, the Minister of Foreign Affairs is the boss. That is the way I read this, in my simple interpretation of this. Also, the deputy minister, who works for the Minister of Foreign Affairs, is the boss of all the deputy ministers; the others are associate deputy ministers who act as deputy heads for those other subsections. Am I reading this correctly?

Mr. Shantz: Yes. Although, as my colleague mentioned, the new act does call for a minister for international development to come about. It is to enshrine in legislation the requirement for a minister for international development.

The Chair: That minister is to act with the concurrence of the Minister of Foreign Affairs?

M. Shantz : Nous planifions en soumettant des options au gouvernement, et c'est l'exercice auquel nous nous prêtons en ce moment. Nous en sommes au tout début de la planification.

[*Français*]

La sénatrice Chaput : En quoi la fusion du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et de l'Agence canadienne de développement international rendra plus cohérente la politique internationale?

Puisqu'il y aura de nouveaux sous-ministres du Développement international et du Commerce international qui seront sous la direction du sous-ministre des Affaires étrangères, qui répondra aux questions du Parlement? Qui sera le patron, si je peux m'exprimer ainsi?

M. Shantz : Je dirais que c'est le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international. Pour ce qui est de la présentation au Budget principal des dépenses, ce sera le ministre.

La sénatrice Chaput : Et pour la politique internationale du Canada?

M. Shantz : La politique internationale du Canada est une responsabilité du ministre des Affaires étrangères.

La sénatrice Chaput : Et vous croyez que ce sera plus facile avec la fusion?

M. Shantz : Le gouvernement croit que ce sera plus cohérent, effectivement, avec le nouveau ministère. Il y aura une meilleure coordination après la fusion de l'ACDI et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

La sénatrice Chaput : Vous dites qu'il y a des exemples de d'autres pays qui démontrent que cela peut bien fonctionner?

M. Shantz : Nous croyons que oui. Il se passe des choses dans d'autres pays comme aux États-Unis, en Australie et en Europe. Il y a plusieurs exemples.

[*Traduction*]

Le président : Merci beaucoup. Si je comprends bien, nous avons un nouveau projet de loi — une loi dans une loi, en quelque sorte —, qui a pour objet de créer un nouveau ministère qui regroupera les activités de l'ancienne ACDI. Par contre, c'est le ministre des Affaires étrangères qui sera le patron. C'est comme ça que je le comprends, tout simplement. De plus, le sous-ministre du ministre des Affaires étrangères sera le patron de tous les sous-ministres. Les autres seront des sous-ministres délégués qui auront le statut d'administrateurs généraux des autres composantes du ministère. C'est bien ça?

M. Shantz : Oui. Sauf que, comme l'a dit mon collègue, la loi prévoit qu'un ministre du Développement international doit être nommé. Il est bien précisé dans la loi qu'un ministre du Développement international doit être nommé.

Le président : Et ce ministre exercera ses attributions avec l'accord du ministre des Affaires étrangères?

Mr. Shantz: That is correct.

The Chair: That is proposed section 5?

Mr. Shantz: That is correct.

The Chair: We look at proposed section 14, which my colleague referred you to, and that is subject to section 5. Whatever that sub-minister for international development has as a responsibility, it is done under the concurrence — that is the term used here — of the Minister of Foreign Affairs?

Mr. Shantz: Yes.

The Chair: Correct?

Mr. Shantz: Yes.

Senator Buth: Am I correct that right now, the foreign affairs minister is in charge of Foreign Affairs and International Trade, and the international trade minister works in concurrence with the Minister of Foreign Affairs?

Mr. Shantz: Yes, that is correct.

Senator Buth: So it is a similar situation, where you have the Minister of Foreign Affairs, you have international trade working in concurrence with foreign affairs, and now you have international development working in concurrence with the foreign affairs minister.

Mr. Shantz: That is correct.

The Chair: Just to finish up on my line: That blends in. We are just trying to understand the structure. This bill continues the Department of Foreign Affairs and International Trade; DFAIT is continued under a new name. How do CIDA and all its activities get blended into this, because there is nothing in here that says that the act that creates CIDA is continued under this piece of legislation?

Mr. Shantz: The legislation notes that employees of CIDA and employees of DFAIT, — both sets of employees — will be continued under the new department, the department of foreign affairs, trade and development.

DFAIT ceases to exist in that sense, as well, and both sets of employees become employees of the department of foreign affairs, trade and development under the transition section.

The Chair: Is CIDA now incorporated, or is there a piece of legislation that creates CIDA separate from DFAIT? What is happening? Do we need a clause in here that says the legislation that creates DFAIT is discontinued?

Mr. Nussbaum: The answer is no. CIDA always operated under slightly interesting legal parameters, because there was not a formal act that established the agency.

M. Shantz : C'est exact.

Le président : C'est à l'article 5?

M. Shantz : C'est exact.

Le président : L'article 4 dont a parlé ma collègue s'applique sous réserve de l'article 5. Quelles que soient les attributions du ministre auxiliaire du Développement international, il devra les exercer avec l'accord — c'est l'expression employée dans la loi — du ministre des Affaires étrangères?

M. Shantz : Oui.

Le président : C'est bien ça?

M. Shantz : Oui.

La sénatrice Buth : À l'heure actuelle, les affaires étrangères et le commerce international sont du ressort du ministre des Affaires étrangères, et le ministre du Commerce international exerce ses attributions avec l'accord du ministre des Affaires étrangères, c'est bien ça?

M. Shantz : Oui, c'est exact.

La sénatrice Buth : Donc, c'est la même chose. Dans la structure actuelle, on a déjà le ministre du Commerce international qui doit avoir l'accord du ministre des Affaires étrangères, et dans la nouvelle structure, il y aura aussi le ministre du Développement international qui devra avoir l'accord du ministre des Affaires étrangères.

M. Shantz : C'est exact.

Le président : Je vais terminer mon raisonnement. Tout se tient. Nous essayons tout simplement de comprendre la structure. Le projet de loi maintient le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, mais le MAECI aura un nouveau nom. Comment l'ACDI va-t-elle s'intégrer à cette structure, étant donné que le projet de loi ne dit pas si la loi organique de l'ACDI sera maintenue dans la nouvelle structure?

M. Shantz : Le projet de loi prévoit que les employés de l'ACDI et les employés du MAECI — les deux groupes — seront conservés dans la nouvelle structure, soit le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Dans ce sens-là, le MAECI cesse d'exister lui aussi, et les deux groupes d'employés deviennent des employés du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, pendant la période de transition.

Le président : Pour le moment, l'ACDI existe en tant qu'entité distincte, je crois. A-t-elle une loi organique qui la distingue du MAECI? Comment cela va-t-il se passer? Faudrait-il mentionner ici que la loi organique du MAECI est abrogée?

M. Nussbaum : Non. L'ACDI a toujours fonctionné à l'intérieur de paramètres juridiques assez curieux, car elle n'a jamais eu de loi organique.

As I said in my opening statement, there was provision in the Department of Foreign Affairs and International Trade Act for a minister for international cooperation who, the words were, “may be appointed.” However, under the current DFAIT Act, that, too, happens under the umbrella and the ultimate legal authority of the Minister of Foreign Affairs.

That part is unchanged. In answer to your question, no other legislation is required to change the status of CIDA, because it did not have an enshrining act, per se.

The Chair: Previously, it was almost like it is now, except we are formalizing this and saying we will appoint associate deputy ministers and two sub-ministers, and it is all in this one piece of legislation and we will give it a new name.

Senator Callbeck: I want to follow up on what Senator Moore asked you. When this legislation, Bill C-60, goes through, this merger takes effect; is that right?

Mr. Shantz: That is correct — with Royal Assent.

Senator Callbeck: Yet, am I to believe that no one knows how these two structures will be blended together? In other words, what will the structure look like after the merger?

Mr. Shantz: The legislation speaks to the structure of the ministerial level and to the deputy minister level. The structures below that provide a certain solid structure — development, foreign policy and trade — and the structures below that will be a decision of the government, as it stands up the department. However, those basic structures that are the core of Canada’s foreign policy interests, including development assistance, foreign policy and trade — meaning trade policy and commercial services — remain at the core of the department, as reflected at the deputy minister level.

Senator Callbeck: So the bill becomes law and the merger takes effect, and you know what that will be as to who is at the top level and the second level, but underneath that, there is no structure? Someone has to know how this thing.

Mr. Shantz: The central core functions of the department’s finance function, which is critically important for the department as a whole, for both CIDA and DFAIT today, require that there be signing authorities and the personnel systems, et cetera, which will be there from day one. We are committed to making the department work from day one; that means the finance function, the obligations of the ministers under their various obligations to Parliament with respect to the finances. This is also driven at the policy coherence level with respect to policy coordination.

Mr. Nussbaum: We want to reassure you that there is lots of work under way to start mapping ideas and options for what a future structure could look like, but that work is in the heavy stages of analysis and option building, and those options will go to the ministers for their approval.

Comme je l’ai dit dans ma déclaration liminaire, la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international dispose qu’un ministre de la coopération internationale « peut être nommé ». Toutefois, toujours selon cette loi, cela se fait sous l’autorité ultime du ministre des Affaires étrangères.

Rien n’est changé à cet égard. Pour répondre à votre question, je dirai qu’il n’est pas nécessaire de modifier le statut de l’ACDI étant donné qu’elle n’avait pas sa propre loi organique.

Le président : Avant, c’était presque comme maintenant, si ce n’est qu’aujourd’hui on officialise la structure en lui donnant un nouveau nom et en nommant des sous-ministres délégués et deux ministres auxiliaires, tout ça dans un même projet de loi.

La sénatrice Callbeck : J’aimerais revenir sur la question que le sénateur Moore vous a posée. Quand le projet de loi C-60 sera adopté, la fusion devient réalité, c’est bien ça?

M. Shantz : C’est exact, dès la sanction royale.

La sénatrice Callbeck : Par contre, si j’ai bien compris, personne ne sait exactement comment ces deux entités seront fusionnées? Autrement dit, à quoi ressemblera la nouvelle structure?

M. Shantz : Le projet de loi définit la nouvelle structure en ce qui concerne les ministres et les sous-ministres. À partir de là, il y aura trois secteurs d’activités — le développement, les affaires étrangères et le commerce — qui seront définis par décision du gouvernement. Cependant, ces structures essentielles, qui sont au cœur des intérêts de la politique étrangère du Canada, soit l’aide au développement, la politique étrangère et le commerce — c’est-à-dire la politique commerciale et les services commerciaux — restent des fonctions essentielles du ministère, avec chacune un sous-ministre.

La sénatrice Callbeck : Autrement dit, à l’entrée en vigueur de la loi, vous savez qui occupe les postes supérieurs et les postes intermédiaires, mais en dessous, rien n’est prévu? Il y a certainement quelqu’un qui doit le savoir.

M. Shantz : Les règlements financiers du ministère dans son ensemble, aussi bien le MAECI que l’ACDI, exigent que les pouvoirs de signature et les systèmes de gestion du personnel soient clairement définis, et ils seront en place dès le premier jour. Le ministère sera opérationnel dès le premier jour, et ça comprend les services des finances et les obligations financières que les ministres ont à l’égard du Parlement. C’est la même chose pour la coordination et la cohérence des politiques.

M. Nussbaum : Je tiens à vous assurer que les préparatifs vont bon train et que les idées et options prennent forme quant à la structure de la nouvelle entité. Reste que ces options sont encore en cours d’analyse approfondie, et qu’elles devront être soumises à l’approbation des ministres.

We do not want to give you the impression that we are not thinking of structures, but none of the decisions have been made on what those final structures will look like.

Senator Callbeck: I find that strange.

The Chair: Senator Moore had a supplementary question.

Senator Moore: Further to your questions and the questions of Senator Buth and Senator Callbeck, I am not clear as to what the ministerial structures will be. Is the department called the department of foreign affairs, trade and development?

Mr. Shantz: Yes.

Senator Moore: That is the new name if this gets Royal Assent. It will have a Minister of Foreign Affairs, right?

Mr. Shantz: Yes.

Senator Moore: Will it also have a minister of international trade and development?

Mr. Shantz: That is correct. There will be a minister for international development. In addition, there will be a minister for international trade.

Senator Moore: Plus the Minister of Foreign Affairs on top of everything?

Mr. Shantz: Yes.

Senator Moore: There are three ministers? There will be the Minister of Foreign Affairs, minister of international development and minister of international trade? Which one does CIDA go under, international development?

Mr. Shantz: Minister for international development.

Senator Moore: I am still a bit perplexed that you do not have something mapped out here. If I was doing this, I would have some ideas about people and numbers and money. I guess you operate differently. I do not understand how you would not have this.

Senator L. Smith: Is it fair to assume you have a model that you will be able to fine-tune, develop best practices and look around the world to see what other countries are doing that may be of help to you? Is this a work-in-progress and at a certain point in time, whether it is 12 to 18 months down the road, you will have to come up with something that will respond to Senator Moore's types of questions? Is that what you are looking at?

Mr. Shantz: Yes, that is right. As my colleague mentioned, there is a lot of work going on right now to examine what the options are, what the best practices are in other countries and what the best options are for consideration by ministers of how to structure this so it operates from day one. There is a good implementation plan beyond.

Nous ne voudrions pas vous donner l'impression que nous n'avons pas encore réfléchi à la nouvelle structure; c'est simplement qu'aucune décision finale n'a été prise.

La sénatrice Callbeck : Je trouve ça étrange.

Le président : Le sénateur Moore a une question supplémentaire.

Le sénateur Moore : Suite à vos questions et à celles des sénatrices Buth et Callbeck, je n'ai pas très bien compris quelles vont être les structures ministérielles. Le ministère va-t-il s'appeler le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement?

M. Shantz : Oui.

Le sénateur Moore : C'est ainsi qu'il s'appellera quand ce projet de loi aura reçu la sanction royale. Il y aura donc un ministre des Affaires étrangères, n'est-ce pas?

M. Shantz : Oui.

Le sénateur Moore : Il y aura aussi un ministre du Commerce international et du Développement?

M. Shantz : Oui, il y aura un ministre du Développement international et un ministre du Commerce international.

Le sénateur Moore : Et le ministre des Affaires étrangères par-dessus tout ça?

M. Shantz : C'est exact.

Le sénateur Moore : Il y aura trois ministres? Le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Commerce international et le ministre du Développement international? De qui relève l'ACDI, du développement international?

M. Shantz : Du ministre du Développement international.

Le sénateur Moore : Je suis quand même surpris que vous n'ayez pas d'organigramme plus précis à nous présenter. Si j'étais responsable de la transition, j'aurais une idée des budgets, des ressources humaines, et cetera. Je suppose que vous fonctionnez différemment. Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez rien de précis à nous présenter.

Le sénateur L. Smith : On peut quand même dire que vous avez déjà en tête un modèle qu'il vous reste à peaufiner, et que vous allez regarder ce qui s'est fait à l'étranger pour vous en inspirer, n'est-ce pas? Que c'est un travail qui n'est pas terminé et que, d'ici 12 à 18 mois, vous serez en mesure de répondre aux questions du sénateur Moore? C'est ça?

M. Shantz : Oui, c'est ça. Comme l'a dit mon collègue, les préparatifs vont bon train et les options prennent forme, compte tenu des pratiques exemplaires glanées dans d'autres pays; ensuite, ces options seront soumises aux ministres, qui prendront leur décision afin que la structure soit opérationnelle dès le premier jour. Nous avons un bon plan de mise en œuvre.

The Chair: I think you have given us a good understanding of the current state of affairs. We have had an understanding of the legislation and the structure that is contemplated by the legislation. We thank you very much for that. We look forward to hearing from you further in due course as to how this is developing.

Mr. Shantz: Thank you.

The Chair: We have just completed Division 12, and the time is concluded for this evening. Our next scheduled meeting is next Tuesday morning, and we have six more divisions that we hope to get through that day. The more preparatory work you can do in that regard for next Tuesday would be appreciated. This meeting is now concluded.

(The committee adjourned.)

Le président : Je pense que vous nous avez donné une bonne idée de ce qu'il en est, du contenu du projet de loi et de la structure qui y est envisagée. Nous vous en remercions infiniment. Nous espérons avoir l'occasion d'en rediscuter avec vous, pour voir comment la situation évolue.

M. Shantz : Merci.

Le président : Nous avons terminé l'examen de la section 12. Notre prochaine réunion est prévue pour mardi matin, et il nous reste six sections; espérons que nous aurons le temps de toutes les passer en revue. Pour cela, je vous invite à bien vous préparer. La séance est levée.

(La séance est levée.)

Citizenship and Immigration Canada:

Philippe Massé, Director, Temporary Resident Policy and Program;

André Baril, Director, Asylum Policy and Programs;

Karine Paré, Director, Cost Management.

Wednesday, May 22, 2013

Department of Finance Canada:

Dean Beyea, Director, International Trade Policy;

Sean Keenan, Director, Tax Policy.

Industry Canada:

Raquel Fragoso-Peters, Director, Policy and Liaison.

Infrastructure Canada:

Sébastien Badour, Principal Advisor, Policy and Communications,
Policy and Planning.

Citizenship and Immigration Canada:

Alexandra Hiles, Project Lead, Citizenship Modernization;

Karine Paré, Director, Cost Management;

Caroline Melis, Director General, Operational Management and
Coordination.

Canadian Nuclear Safety Commission:

Jason K. Cameron, Director General, Strategic Planning
Directorate;

Michael Albert, Director, Corporate Planning Division.

Foreign Affairs and International Trade Canada:

Graham Shantz, Director General, North Asia.

Canadian International Development Agency:

Tobias Nussbaum, Director General, Strategic Policy Directorate.

Citoyenneté et Immigration Canada :

Philippe Massé, directeur, Politiques et programmes à l'intention
des résidents temporaires;

André Baril, directeur, Programmes et politiques des droits d'asile;

Karine Paré, directrice, Gestion des coûts.

Le mercredi 22 mai 2013

Ministère des Finances Canada :

Dean Beyea, directeur, Politique commerciale internationale;

Sean Keenan, directeur, Direction de la politique de l'impôt.

Industrie Canada :

Raquel Fragoso-Peters, directrice, Politique et liaison.

Infrastructure Canada :

Sébastien Badour, conseiller principal, Politiques et
communications, Politiques et planification.

Citoyenneté et Immigration Canada :

Alexandra Hiles, responsable du projet, Modernisation de la
Citoyenneté;

Karine Paré, directrice, Gestion des coûts;

Caroline Melis, directrice générale, Gestion opérationnelle et
coordination.

Commission canadienne de sûreté nucléaire :

Jason K. Cameron, directeur général, Direction de la planification
stratégique;

Michael Albert, directeur, Division de la planification interne.

Affaires étrangères et Commerce international Canada :

Graham Shantz, directeur général, Asie du Nord.

Agence canadienne de développement international :

Tobias Nussbaum, directeur général, Direction des politiques
stratégiques.

APPEARING:

Wednesday, May 22, 2013

The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance

WITNESSES

Tuesday, May 21, 2013

Industry Canada:

Raquel Fragoso-Peters, Director, Policy and Liaison;
Tim Stupich, Director, Science Partnerships Team;
Paul Halucha, Director General, Marketplace Framework Policy Branch;
Matt Dooley, Senior Policy Analyst, Investment, Insolvency, Competition and Corporate Policy Directorate.

Canada Mortgage and Housing Corporation:

Debra Darke, Executive Director, Assisted Housing, Community Development.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Diane Cofsky, Director, Program Directorate.

Environment Canada:

Mary Taylor, Director, Habitat Conversation Management.

Health Canada:

Helen McElroy, Acting Director, Health Human Resources Policy Directorate;
Julie Lachance, Senior Policy Analyst, Palliative and Continuing Care.

Human Resources and Skills Development Canada:

Nancy Milroy-Swainson, Director General, Office for Disabilities Issues.

Department of Finance Canada:

Nicolas Marion, Chief, Capital Markets and International Affairs;
Allan Prochazka, Senior Analyst, Securities Policies Division;

David Tousignant, Policy Analyst, Income Security.

Canada Revenue Agency:

Ray Cuthbert, Director, Director's Office.

Veterans Affairs Canada:

Bernard Butler, Director General, Policy and Research.

(Continued on previous page)

COMPARAÎT

Le mercredi 22 mai 2013

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS

Le mardi 21 mai 2013

Industrie Canada :

Raquel Fragoso-Peters, directrice, Politique et liaison;
Tim Stupich, directeur, Équipe des partenariats scientifiques;
Paul Halucha, directeur général, Direction générale des politiques-cadres du marché;
Matt Dooley, analyste principal des politiques, Direction de la politique de l'investissement, l'insolvabilité, la concurrence et l'entreprise.

Société canadienne d'hypothèques et de logement :

Debra Darke, directrice exécutive, Aide au logement, Développement des collectivités.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Diane Cofsky, directrice, Direction des programmes.

Environnement Canada :

Mary Taylor, directrice, Gestion de la conservation des habitats.

Santé Canada :

Helen McElroy, directrice intérimaire, Direction des politiques en matière de ressources humaines en santé;
Julie Lachance, analyste principale des politiques, Division des soins chroniques et continus.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Nancy Milroy-Swainson, directrice générale, Bureau de la condition des personnes handicapées.

Ministère des Finances Canada :

Nicolas Marion, chef, Marchés capitaux et relations internationales;
Allan Prochazka, analyste principal, Division des politiques en matière de valeurs mobilières;

David Tousignant, analyste de la politique, Sécurité du revenu.

Agence du revenu du Canada :

Ray Cuthbert, directeur, Bureau du directeur.

Anciens Combattants Canada :

Bernard Butler, directeur général, Politiques et recherche.

(Suite à la page précédente)